LE DEVOIR
FAIS CE QUE DOIS

LUNDI, MARDI, MERCREDI: de 9H. à 5H.30
JEUDI, VENDREDI: DE 9H. à 9H.
SAMEDI: DE 9H. à 5H.
DUSSAULT
8955, BOUL. ST-LAURENT
MONTRÉAL TÉL.: 384-8760
57 ½ heures par semaine pour bouquiner

Vol. LXX — No 255 | Ensoleillé et doux. Maximum 18. | Montréal, jeudi 1er novembre 1979 | Toussaint | 25 CENTS

Le Conseil économique incite Ottawa à hausser le pétrole au prix mondial

par Michel Vastel

OTTAWA — Le Conseil économique du Canada a réclamé hier une hausse de $4 à $5 le baril de pétrole chaque année. De telles hausses signifient que le prix canadien rejoindra le prix mondial d'ici 1985 ou 1986. Pour le particulier, c'est l'assurance que le gallon d'essence coûtera $2 d'ici cinq ou six ans, et le gallon de mazout environ $1.

De telles augmentations représentent des revenus supplémentaires de $15 milliards pour les compagnies et les gouvernements canadiens. Et si les prix du gaz restent "« accrochés », comme aujourd'hui, aux prix du pétrole, ce sont encore $11 milliards de plus que devront se partager les gouvernements et les entreprises.

« C'est trop pour qu'on s'en tienne à la formule de partage actuelle », estime le Conseil économique qui recommande de nouveaux arrangements entre les provinces et l'administration centrale. Sinon, en 1985, le déficit du gouvernement fédéral sera augmenté de $3 milliards tandis qu'une seule province, l'Alberta, accumulera cette même année-là des surplus de $4 milliards.

De plus, souligne le Conseil économique, chaque nouveau dollar payé sur le baril de pétrole garantit aux compagnies une rente supplémentaire de 35 à 40 cents. « Les gouvernements devraient au moins exiger des producteurs qu'ils divulgent les données sur l'utilisation de leurs fonds » se sent obligé de recommander le Conseil.

Il faudra donc recycler ces pétrodollars, admet le CEC, qui ne fait cependant aucune suggestion sur la formule à adopter.

Les scénarios analysés par les ordinateurs du Conseil économique laissent entrevoir que les conséquences économiques d'un tel réalignement des prix du pétrole ne sont pas catastrophiques, loin de là:

- les pertes nettes d'emplois sur toute la période de cinq à six ans que dureront les réajustements du prix du pétrole, ne seraient que de l'ordre de 60,000. Cependant, l'augmentation des prix entraînera une forte création d'emplois dans les provinces productrices et des pertes d'autant plus importantes dans les provinces consommatrices comme l'Ontario et le Québec. Les fortes hausses des prix du pétrole n'empêcheront pas le taux de chômage de baisser de 7.7% qu'il est en 1979 à environ 5.3% en 1985, principalement parce que la population active va diminuer;
- les Canadiens sont aussi bien de s'habituer à des taux d'inflation de plus de 8%, prévient le Conseil économique. À cause des hausses sur le pétrole, les prix seront supérieurs de 1% entre 1979 et 1982 et supérieurs de 1.5% entre 1982 et 1985 à ce qu'ils auraient été sans ces augmentations;
- les taux de salaire réel vont augmenter également moins vite mais ils vont quand même rester positifs. C'est dire que la baisse du niveau de vie des Canadiens, consécutive à un rattrapage des prix du pétrole, ne sera que toute relative. Les taux de salaire réel augmenteront quand même de 8% entre 1979 et 1985;
- les hausses du prix du pétrole vont aggraver la situation financière du gou-

Voir page 6: Pétrole

■ *Pour une réforme des accords fiscaux de 1975*

■ *Pour une imposition plus réaliste des profits*

— page 15

l'actualité économique

Une griffe rapportant $8 millions

Son père rêvait qu'elle devienne infirmière ou enseignante. Elle décida d'être mannequin. Et depuis près de vingt ans, elle se maintient au sommet de sa carrière. Femme de tête et femme d'affaires. Audrey Morris dirige un groupe de compagnies dans le domaine des produits de beauté et de la mode qui donne du travail à plus de 500 personnes. Sa griffe rapporte quelque huit millions par année.

— page 16

Le bouc émissaire se rebelle

Contre son pétrole qui s'épuise rapidement, l'OPEP désire obtenir un véritable transfert de richesses et de technologie afin de développer son économie mais les pays riches récupèrent leurs dollars en exportant l'inflation et en jouant avec leur monnaie. Selon M. Adnan Al-Janabi, directeur du service des finances de l'OPEP, les pays de l'OPEP ne veulent plus être les bouc émissaires de tous les maux de l'Occident.

— page 17

En s'écrasant sur une piste de l'aéroport de Mexico, fermée pour réparations, un DC-10 de Western Airlines s'est désintégré et des pièces d'une aile ont percuté sur des maisons des bidonvilles voisins. Il n'y aurait toutefois eu aucune victime. (Photolaser AP)

63 morts à Mexico

MEXICO (d'après AP et AFP) — Au moins 63 personnes sont mortes, tôt hier matin, quand un DC-10 de Western Airlines, en provenance de Los Angeles et transportant 88 ou 89 passagers, s'est écrasé dans le brouillard sur une piste de l'aéroport de Mexico fermée pour réparations.

Selon le ministre des Transports du Mexique, le pilote aurait reçu la permission de la tour de contrôle de se poser sur la piste no 23-droite, mais il aurait plutôt emprunté la piste 23-gauche. En s'écrasant, l'appareil a heurté un camion et tué son chauffeur, pour ensuite toucher deux bâtiments en ciment.

D'après un douanier, l'appareil était en feu avant l'atterrissage et en explosant, plusieurs pièces de l'avion sont tombées dans une zone de bidonvilles à proximité. Il n'y aurait toutefois pas eu de victime.

Selon un raport, un Canadien de 37 ans identifié seulement par ses initiales D.J. mais sans lieu d'origine, serait parmi les survivants dont plusieurs seraient grièvement blessés. La plupart des passagers étaient des Mexicains.

La situation à l'aéroport de Mexico — des montagnes à proximité et la présence toute proche d'un million d'habitants — fait qu'il est qualifié de dangereux pour les pilotes. Les 11 membres de l'équipage, dont le commandant de bord Charles Gilbert, auraient péri dans la catastrophe, selon les premier rapports.

D'après le personnel de la tour de contrôle, la conversation avec l'équipage au moment où l'autorisation d'atterrir a été donné malgré le brouillard, était normale et aucune mention de danger ou d'ennuis techniques n'avait été faite.

Et selon des témoins, une grande explosion se serait produite peu avant que l'avion ne s'écrase à 6 h 40, et les secouristes ont constaté après l'accident que la cabine de l'appareil était

Voir page 6: Mexico

L'enquête sur l'OCQ confirme l'affaire du fonds de retraite

par Louis-Gilles Francoeur

Les cinq cadres de l'Office de la construction du Québec (OCQ) qui avaient retiré irrégulièrement en décembre 1976 une somme de $100,000 normalement destinée au régime de retraite des employés de cet organisme, ont fait fi des responsabilités légales des gestionnaires de ce fonds de pension.

La résolution adoptée en octobre 1976 par les trois membres de l'OCQ (MM. Réal Mireault, Roger Carbonneau et Jacques Brûlé) en vue d'autoriser ce transfert de fonds « couvrait un champ qui n'était pas de la juridiction de l'Office ».

Telles sont deux des conclusions auxquelles en arrive le Vérificateur général de la province, M. Gérard Larose, dont la deuxième partie du rapport sur les révélations du DEVOIR, en juin 78, portant sur les bénéfices illégaux touchés par les cadres de l'OCQ, a été déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson. Dans un premier rapport déposé l'an dernier, le Vérificateur général avait confirmé que l'ex-président de l'OCQ, M. Réal Mireault, s'était fait rembourser des dépenses non autorisées de $2,160 relatifs à l'acquisition de meubles.

Cette deuxième tranche de l'enquête de M. Larose porte sur les avantages sociaux des cadres. Les conditions de travail et de rémunération de ceux-ci sont régies par arrêté en conseil. D'après le Vérificateur, elles ont excédé dans de nombreux domaines les avantages consentis par le cabinet.

Le retrait irrégulier de $100,000, révélé en 1977 par LE DEVOIR, fait l'objet d'une longue analyse par le Vérificateur.

Les cinq cadres impliqués dans cette affaire sont: M. Jean-Pierre Pouliot, ex-responsable de l'administration de l'OCQ; M. Claude Lafontaine, directeur général adjoint à la main-d'oeuvre; M. Paul Lapointe, directeur général adjoint aux avantages sociaux; Me Hugue Ferron, ex-directeur du contentieux de l'OCQ; Me André Bergeron, directeur du contentieux au moment de l'affaire.

Selon le rapport déposé hier à l'Assemblée nationale, les cinq cadres ont adhéré au régime de retraite des employés de l'OCQ, lequel administre « exclusivement » le régime. Les cinq cadres ont toujours soutenu qu'ils pouvaient toucher leurs bénéfices directement de l'Office sans autorisation des gestionnaires du régime de retraite.

« Dans les faits, écrit M. Larose, les opérations financières relatives au régime de pension de ces cadres supérieurs ont été traitées à l'intérieur du régime. Il y a eu adhésions au régime, versements et retraits de contributions inscrits aux comptes du régime, déclarations aux ministères du Revenu fédéral et provincial. »

Le Vérificateur conclut donc que l'Office a « pris diverses initiatives qui auraient dû relever du comité de retraite chargé d'administrer le régime », que les cadres en question aient participé ou non au fonds de retraite.

Non seulement M. Larose reproche-t-il aux trois membres, (qui dirigeaient en 1976 l'OCQ) d'avoir tenté de légaliser le transfert de fonds par une « résolution qui n'aurait pas dû être adoptée puisqu'elle couvrait un champ qui n'était pas de la juridiction de l'Office », mais il ajoute plus loin que le comité de retraite lui-même « n'aurait pas pu d'ailleurs entériner ces transactions » puisque la loi ne permet le retrait de tels bénéfices qu'en cas de départ, ce qui n'était le cas d'aucun des cinq fonctionnaires supérieurs de l'Office.

Le Vérificateur estime que si les cinq cadres de l'OCQ ne participaient pas au régime, l'OCQ n'aurait pas dû verser d'argent en leur nom comme il l'a fait pendant des années et que les déclarations d'impôt de l'Office pour ces mêmes cadres auraient alors dû être majorées d'autant au chapitre des revenus imposables.

Le Vérificateur explique que les revenus imposables de Me Bergeron auraient dû être majorés en 1975 de $10,693; ceux de Me Ferron, de $6,970; ceux de M. Pouliot, de $16,603; ceux de M. Faontaine, de $21,777, et ceux de M. Lapointe, d'un montant de $45,528. Ceci toujours dans l'hypothèse où ils ne participaient pas au regime, en depit des nombreux gestes administratifs posés dans ce dossier par l'OCQ et l'ex-Commission de l'industrie de la construction.

S'ils étaient au contraire membres du régime de retraite, ajoute M. Larose, chacun des retraits effectués doit être considéré comme illégal car « aucune disposition du Régime ne permettait le transfert de contributions durant la période d'emploi ».

Le rapport de M. Larose révèle en outre qu'un ex-directeur de la FTQ-Construction devenu ensuite directeur général de l'ex-Commission de l'industrie de la construction, M. Roger Perreault, a obtenu de l'OCQ en guise de fonds de retraite une somme de $31,712 pour l'année 1975. Cette somme auraient dû être déclarée comme revenu imposable si M. Perreault ne participait pas au régime existant. Si, au contraire, il y participait, « le transfert des contributions de

Voir page 6: OCQ

■ *Le rapport s'en prend aux privilèges des avocats*

— page 12

■ *Le Vérificateur découvre d'autres irrégularités*

— page 13

Selon l'ex-commissaire Nadon

Fox était au courant que le cambriolage de l'APLQ n'était pas un incident isolé

par Patricia Poirier

OTTAWA (PC) — L'ancien solliciteur général, M. Francis Fox, était au courant d'autres allégations portant sur les activités douteuses de la GRC, le 17 juin 1977, lorsqu'il a affirmé aux Communes que l'affaire de l'Agence de presse libre du Québec (APLQ) était « exceptionnelle et isolée », selon M. Maurice Nadon, qui était le grand responsable de la police fédérale à cette époque.

M. Nadon, qui témoignait hier à Ottawa devant la commission d'enquête fédérale sur la GRC, a précisé que M. Fox était présent lorsque certaines allégations furent discutées lors d'une réunion du 6 juin 1977, soit 11 jours avant la déclaration du solliciteur général aux Communes.

Cependant, cette affirmation a été contestée par les avocats du gouvernement fédéral et de M. Francis Fox, qui ont cherché à démontrer l'absence de documentation appuyant les dires de l'ancien commissaire.

M. Nadon a reconnu avoir pris connaissance, trois jours plus tôt, du discours que devait prononcer M. Fox aux Communes, dans lequel il affirmait que le cambriolage des locaux de l'Agence de presse libre du Québec, survenu en octobre 1972, était un incident isolé.

Selon lui, la déclaration était « essentiellement correcte ». Plus tard, il a dit que « les faits » étaient justes. Il s'est expliqué en affirmant que les allégations faisaient l'objet d'une enquête et n'étaient donc pas fondées. C'est pourquoi, il n'a pas cru bon de suggérer de corrections au discours.

« Je n'avais pas besoin de le lui dire, il était au courant qu'on faisait enquête sur d'autres allégations ».

M. Nadon a indiqué que M. Fox était au courant d'allégations portant sur l'incendie d'une grange, le vol de dynamite, le kidnapping et le harcèlement d'une agence de sécurité.

« Ce n'est qu'après le 17 juin, que des allégations précises me furent signalées », affirmait M. Francis Fox alors qu'il était solliciteur général, le 6 juillet 1977, en réponse à une question aux Communes du leader du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, le jour où le gouvernement libéral a annoncé la création de la commission d'enquête présidée par le juge David McDonald.

Le 6 juin 1977, le solliciteur général adjoint et le sous-ministre de la Justice avaient rencontré deux anciens membres de la GRC qui disaient avoir été congédiés injustement.

Lors de cette rencontre, ces deux hommes, MM. Gilles Brunet et Donald McCleery, auraient fait certaines allégations au sujet des activités du service de sécurité à Montréal dans les années 70, et ce sont ces allégations qui auraient été discutées à la réunion où M. Fox était présent.

Les avocats, en contre-interrogatoire, ont tenté de démontrer que M. fox ne savait même pas, au cours du mois de juin, que le commissaire de la GRC, M. Maurice Nadon, avait demandé a deux policiers de faire enquête à la suite des allégations formulées par ces deux hommes. D'ailleurs, ce sujet n'apparaît pas à l'ordre du jour des réunions qui eurent lieu au mois de juin entre la GRC et M. Fox.

Voir page 6: Fox

60 ouest rue Notre-Dame
où il faut
stopper
ou
arrêter
Desmarais & Robitaille

St LEGER

LEGER LIGHT
Le scotch léger, clair et sec, au goût du Québec.

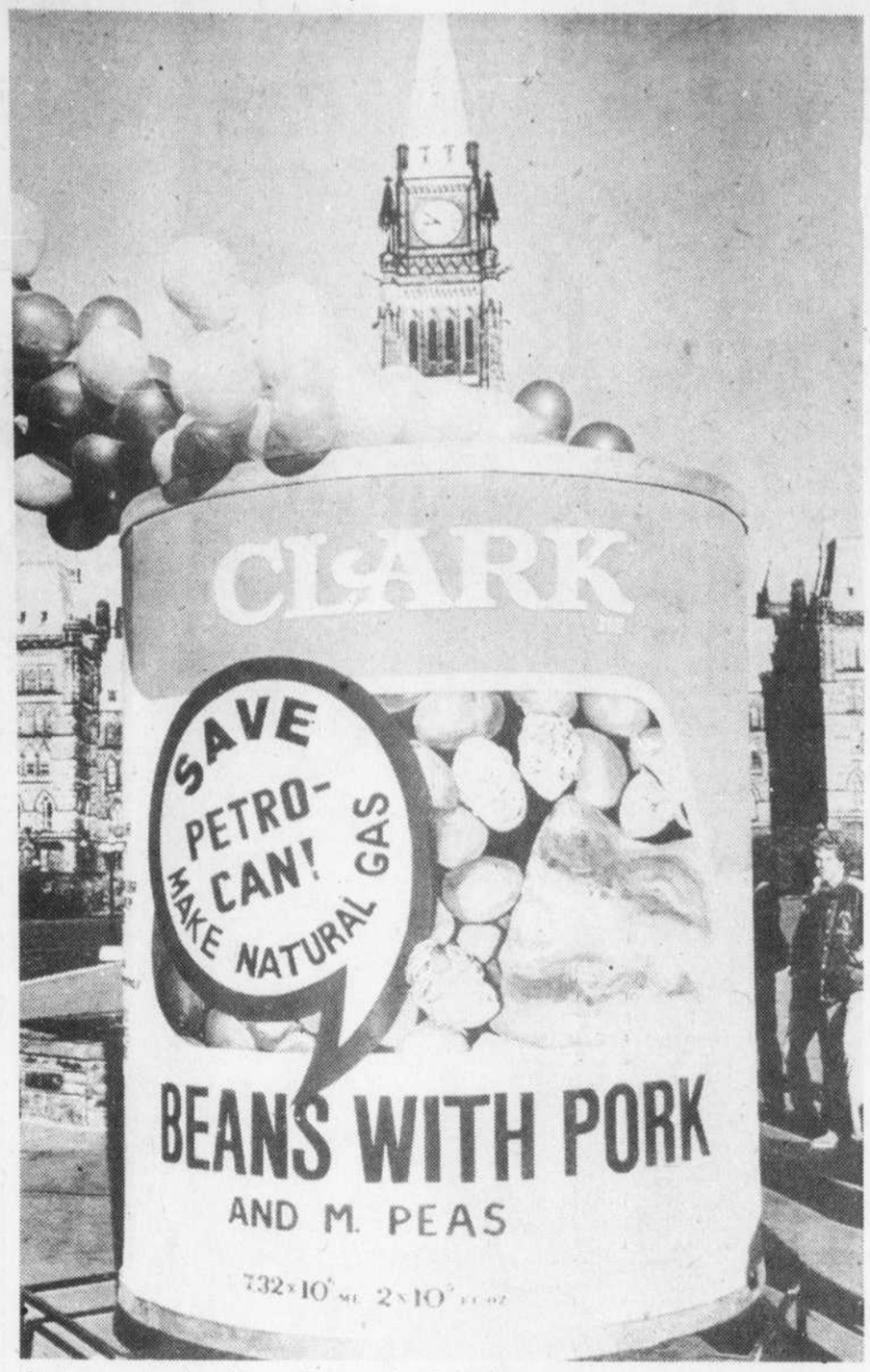

C'est un pot-au-feu électoral à la mode de M. Clark que les étudiants de l'université Carleton ont servi hier au premier ministre sur la colline parlementaire. Leur blague de l'Halloween mesure deux mètres cinquante de hauteur. (Photolaser CP)

Les échos de l'Assemblée nationale

■ Le livre blanc: l'opposition est anxieuse

L'opposition libérale surtout, ne cesse de s'inquiéter de la publication aujourd'hui par le gouvernement du livre blanc sur la souveraineté-association. Sa crainte principale est l'avantage que pourrait tirer le gouvernement au titre de la publicité de son option en vue du référendum et même en fonction des prochaines élections partielles du 14 novembre.

Le député de Laval, M. Jean-Noël Lavoie, a même fait tout un plat hier avec le profit que pourraient tirer les candidats péquistes dans Maisonneuve, Prévost et Beauce-Sud grâce à la distribution dans tous les grands médias écrits d'un encart résumant la politique gouvernementale exprimée dans le livre blanc. M. Lavoie a soutenu que cela pourrait possiblement aller contre les dispositions de la loi 2 sur le financement des partis politiques. Cette inquiétude n'est pas justifiée, pense le premier ministre, qui souligne que le gouvernement n'est pas pour s'interdire de poser des actes administratifs ou encore de déposer des politiques ou des projets de loi au cas où cela pourrait influencer le cours d'une élection. Mais tant le premier ministre que M. Lavoie auraient pu s'épargner une longue discussion s'ils avaient su au point de départ que ce n'est que le 17 novembre que se fera la diffusion du livre blanc.

Quant au coût de toute cette opération, dont s'inquiète M. Claude Ryan, ce n'est que la semaine prochaine que le premier ministre apportera des précisions, le temps de recueillir toutes les données et fournir des informations complètes au chef libéral.

■ La patinoire référendaire

Le député indépendant de Gouin, M. Rodrigue Tremblay, s'intéresse moins au livre blanc qu'à la question qui sera posée au référendum. Intervenant pour la première fois depuis sa démission du gouvernement, il a demandé hier au premier ministre s'il a songé à formuler une question comportant trois options constitutionnelles. M. Tremblay faisait allusion à cette troisième voie qu'il voudrait élaborer entre le fédéralisme et le projet péquiste.

La réponse de M. Lévesque a été sans équivoque. Le référendum n'est pas un sondage où l'on n'obtient aucune réponse vraiment précise et qui rendrait impossible une autre fois le déblocage souhaité. Non il n'y aura sur la glace référendaire qu'une seule rondelle, la souveraineté-association, et que deux équipes, les OUI et les NON, a-t-il dit.

■ Parizeau et la CTCUM

Le règlement du conflit à la CTCUM, tout au moins quant aux questions salariales, n'est pas sans incidences sur les négociations dans les secteurs publics et parapublic. Interrogé par le chef libéral hier, M. Jacques Parizeau a souligné que le règlement intervenu avec le Syndicat des employés de garage et d'entretien reconnait le genre de principes sur la protection du revenu qu'il a énoncé relativement aux négociations avec le Front commun, bien que des différences s'imposent entre les employés de la CTCUM et les membres du Front commun, comme par exemple l'absence d'échelles de salaires pour un grand nombre des employés de la CTCUM. Selon les indications données par le ministre, les dirigeants de la CTCUM avaient été informées de la politique gouvernementale en matière de protection du revenu.

Le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, a indiqué quant à lui sa satisfaction de voir les services du métro et des autobus reprendre ce matin à Montréal à la suite du règlement du conflit avec les employés d'entretien et de garage. Toutefois, il reconnait que la situation lui apparaît un peu confuse quant aux intentions réelles des opérateurs de métro et chauffeurs d'autobus qui ont refusé la proposition des médiateurs. Son ministère s'emploie à tout faire pour éviter un nouvel arrêt du transport en commun au cours des prochains jours, a-t-il dit.

■ Les revenus des Québécois

Le ministre du Revenu, M. Michel Clair, a déposé le cinquième recueil annuel de « Statistiques fiscales des particuliers du Québec » devant l'Assemblée nationale hier après-midi. Dans ce document on apprend notamment que 41.5% des contribuables ont eu en 1977 un revenu imposé inférieur à $10,000, tandis que 44.6% ont déclaré un revenu variant entre $10,000 et $20,000. Le reste, 13.8% avait un revenu imposé supérieur à $20,000. Toujours pour 1977, 65% des contribuables étaient des hommes et 35% des femmes.

■ Une Régie des permis d'alcool

Le ministre de la Justice a l'intention de moderniser la loi de la Commission de contrôle des permis d'alcool. En vertu du projet de loi 55 déposé hier par M. Marc-André Bédard, cette commission deviendra la Régie des permis d'alcool. Une des améliorations apportées consistera à permettre aux fonctionnaires de traiter les demandes de permis non contentieuses. On permettra par ailleurs à la régie de se déplacer en province pour entendre les demandes de permis. Soulignons que les conditions de délivrance de ces permis, les causes de révocation, de suspension ou de non-renouvellement sont plus clairement énoncées dans le nouveau texte législatif. Une autre amélioration consistera à émettre les permis pour une période de deux ans au lieu d'un an.

■ Les travaux de la chambre

Après des débats longs et ardus, l'Assemblée nationale a adopté en deuxième lecture hier après-midi le projet de loi numéro 10 sur la représentation électorale qui propose de donner à la Commission de refonte de la carte électorales des pouvoirs décisionnels. Cette commission n'a, sous l'empire de la loi actuelle, que des pouvoirs techniques, consistant essentiellement à préparer un projet de nouvelle carte électorale entre chaque élection générale. Les pouvoirs de décision appartiennent par contre au gouvernement et à la majorité ministérielle à l'Assemblée nationale.

Ce projet de loi commencera à être discuté en commission parlementaire ce matin pour son étude article par article, une étape qui pourrait se révéler assez longue si l'opposition continue à en contester les principales dispositions.

Soulignons que les députés ont entrepris hier matin l'étude du projet de loi numéro 9 révisant l'actuelle loi électorale. Bien que ce projet soit moins contesté, son étude ne pourra guère progresser maintenant que le projet de loi 10 est en commission parlementaire. Les deux projets ont le même parrain, M. Marc-André Bédard, et celui-ci ne pourra être aux deux endroits en même temps.

— Bernard Descôteaux

La menace de Trudeau de défaire incessamment le gouvernement n'est guère prise au sérieux

OTTAWA (PC) — Tant du côté du gouvernement que dans les rangs de l'opposition, y compris chez les libéraux, les députés n'ont pas semblé s'émouvoir outre mesure de la déclaration du chef libéral, M. Pierre Trudeau, qui s'engageait mardi, à la surprise générale, à renverser le gouvernement conservateur minoritaire le plus rapidement possible.

S'adressant à un auditoire composé d'environ 300 militants libéraux de la région d'Ottawa, le chef de l'opposition avait indiqué que son parti chercherait désormais à renverser le gouvernement Clark afin de reprendre le pouvoir.

Cependant, M. Trudeau a nuancé ses propos hier, à la sortie du caucus des députés de son parti, en soulignant qu'il n'avait jamais changé de position. « J'ai toujours dit qu'il y avait des sujets fondamentaux sur lesquels nous étions prêts à faire des élections », a-t-il expliqué aux journalistes. Le chef libéral a précisé qu'il était « de plus en plus évident que sur une variété de sujets, les conservateurs sont incapables de gouverner ».

Pour sa part, le député d'Ottawa-Carlton, M. Jean-Luc Pepin, qui assistait au discours de M. Trudeau, a souligné que celui-ci s'était exprimé avec « subtilité et humour » et qu'il n'avait pas remarqué « un esprit belliqueux » chez lui.

Quant au ministre des Approvisionnements et Services, M. Roch LaSalle, il estime pouvoir « dormir tranquillement pour 12 à 18 mois » tant il ne prend pas au sérieux le chef de l'opposition.

L'opposition exhorte Clark à surseoir à la hausse du pétrole

OTTAWA (PC) — Libéraux et néo-démocrates ont demandé hier au gouvernement du premier ministre Clark de surseoir à son intention d'accélérer le rythme d'augmentation des prix du pétrole au Canada, du moins jusqu'à juillet prochain.

Le chef de l'opposition, M. Pierre Trudeau, ainsi que le leader du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, ont proposé au premier ministre Clark de s'en tenir à l'entente déjà conclue avec l'Alberta, qui prévoit une hausse de $1 le baril en janvier 1980, devant demeurer en vigueur jusqu'au mois de juillet suivant.

« Pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas une trêve en matière d'énergie à la population canadienne pour l'hiver prochain? », a demandé le chef de l'opposition.

De son côté, le leader néo-démocrate a déploré le fait que le gouvernement semble avoir choisi une voie qui ne mènera, a-t-il dit, qu'à une recrudescence du chômage et de l'inflation.

Le premier ministre a répliqué que son gouvernement n'avait pas hésité à entamer des discussions avec les provinces de manière à conclure une nouvelle entente globale sur la question de l'énergie, parce que, a-t-il dit, nous estimons qu'il est prudent et nécessaire de planifier à l'avance.

Si nous ne le faisions pas, a ajouté M. Clark, nous mettrions sérieusement les intérêts des Canadiens en danger, en laissant le Canada à la merci des sources étrangères de pétrole.

Par ailleurs, M. Clark a donné l'assurance que l'entente que le gouvernement fédéral entend conclure avec les provinces prévoiera des programmes destinés à aider les régions où la hausse des produits pétroliers créera des problèmes plus particuliers.

M. Clark a réitéré sa confiance, d'autre part, en une solution négociée avec l'Alberta, lorsqu'il a été appelé à commenter les propos du premier ministre Lougheed, qui, dimanche, a déclaré que l'Alberta pourrait imposer unilatéralement le prix de son pétrole.

M. Clark a indiqué qu'il n'hésiterait pas à utiliser les pouvoirs d'urgence que la constitution donne au gouvernement fédéral si l'intérêt national était en jeu, mais s'est dit persuadée de pouvoir en venir à une entente avec les provinces.

La question du prix de l'énergie a été soulevée aux Communes au moment où le Conseil économique du Canada recommandait au gouvernement de majorer annuellement le prix du pétrole des $4 le baril, c'est-à-dire à doubler le rythme d'augmentation des prix en vigueur au cours des deux dernières années.

Le conseil explique que les sources conventionnelles s'épuisent vite au pays et qu'il faudra les remplacer par de nouvelles sources accessibles à des coûts beaucoup plus élevés, se rapprochant davantage des cours mondiaux.

C'est pourquoi, explique le CEC, il faudrait tenter d'aligner le prix du pétrole au Canada aux cours mondiaux en 1985 ou 1986.

A la consommation, une augmentation annuelle de l'ordre de $4 le baril se traduirait par une hausse de 12 à 20 cents le gallon d'essence ou de mazout.

Crosbie est en train d'élaguer le programme électoral de son parti

OTTAWA (PC) — Avec le rude exercice du pouvoir, s'estompent petit à petit les promesses à caractère financier du gouvernement-progressiste-conservateur.

A son entrée en fonction le 4 juin, le ministre des Finances, M. John Crosbie, avouait qu'il n'allait pas tellement tenir compte, dans la préparation de son budget, de la promesse du premier ministre Clark de réduire les impôts des particuliers de $2 milliards.

La semaine dernière, M. Clark a déclaré aux Communes qu'il n'avait pas abandonné ce projet, mais qu'il ignorait quand le gouvernement serait en mesure de l'appliquer.

Il y a également la question du fameux « déficit stimulant », mentionnée une première fois il y a 10 mois par le premier ministre Clark.

Pour M. Clark, alors chef de l'opposition, le gouvernement pouvait se permettre temporairement un plus grand déficit, afin de financer certains projets comme la déductibilité des taux d'hypothèques. Il en aurait résulté une telle vitalité de l'économie que le déficit aurait disparu en quelques mois.

Dès son premier discours sur l'état de l'économie canadienne, en juillet, le ministre des Finances déclarait qu'il ne se sentait pas lié par cette façon de son chef de concevoir l'économie.

Cette semaine, au comité parlementaire des finances, M. Crosbie est allé un pas plus loin. « Le déficit le plus stimulant que nous puissions avoir, a-t-il lancé, est un déficit plus petit ».

Quelques instants plus tard, il demandait aux Canadiens d'attendre moins de la vie que ce que M. Clark avait promis pendant la campagne électorale.

Une fois élu, M. Clark avait même dit aux Communes, dans son premier discours, qu'il était temps pour les Canadiens d'avoir des espérances plus grandes. « Nous devrions être confiants, nous devrions être enthousiastes, avait-il expliqué, aucun pays n'offre de meilleures chances ».

Mais, depuis ce temps, l'inflation a continué sa courbe ascendante, les taux d'intérêt ont grimpé, la situation du chômage ne s'est pas améliorée et la croissance économique a reculé.

M. Crosbie répète toujours qu'il faut baisser ses espérances.

Marijuana: Clark doit tenir sa promesse

OTTAWA (PC) — Les 3,5 millions de fumeurs canadiens de marijuana s'attendent à voir le gouvernement conservateur du premier ministre Joe Clark tenir sa promesse de décriminaliser la possession et l'usage de cette drogue.

Mais c'est parce qu'il craint que le gouvernement n'honore pas ses engagements que M. Andy Kapoch, président de Norml Canada, une association regroupant 600 usagers de marijuana, a tenu une conférence de presse hier pour « faire un dernier acte de foi dans le système ».

M. Kapoch s'est appuyé sur ce qu'il a appelé « l'attachement traditionnel des conservateurs pour la justice », l'unanimité entre les partis politiques fédéraux sur la décriminalisation, ainsi que les économies de plusieurs millions de dollars qui en résulteraient, pour affirmer que le gouvernement agirait conformément au désir de son association.

PROBLÈMES dus à l'ALCOOL?

- problèmes familiaux?
- problèmes professionnels?

Peut-être pouvons-nous vous aider...

Discrétion assurée

AUBERGE DU NOUVEAU POINT DE VUE

Rawdon
834-6793 ou 834-3297

Un moment s'il-vous-plaît!

Depuis le règlement de son récent conflit de travail, Bell Canada a déjà répondu à plusieurs dizaines de milliers de demandes de service. Malgré tous nos efforts, plusieurs de nos abonnés sont encore sans téléphone.

Actuellement, la priorité est accordée aux abonnés privés de service téléphonique et nous pouvons affirmer que, de ce côté, un retour à la normale est prévu pour la fin de l'année. Nous tentons par ailleurs de servir tous nos abonnés le plus rapidement possible.

Nous prions les abonnés qui ont déjà fait une demande de service de ne pas rappeler au bureau d'affaires puisque leur commande a été prise en note et que nous communiquerons avec eux dès que nous serons en mesure de leur fournir le service demandé. Soyez assuré que nous ferons diligence afin de vous servir dans les meilleurs délais.

Bell vous remercie de votre compréhension.

Bell

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, jeudi 1er novembre 1979

Nettoyage, contraventions, restauration, etc.

Montréal fait campagne pour la qualité de la vie

par Alain Duhamel

Pendant deux semaines, les fonctionnaires de la ville de Montréal administreront les règlements municipaux avec plus de vigueur dans le cadre d'une campagne de sensibilisation à la qualité de la vie dans les quartiers.

Hier, le vice-président du comité exécutif, M. Pierre Lorange, a lancé un programme d'intervention élaboré par un groupe de travail et destiné, par des gestes concrets et parfois spectaculaires, à éveiller l'intérêt des Montréalais à l'égard de leur qualité de vie.

C'est ainsi que les automobilistes bruyants doivent s'attendre à recevoir des contraventions. Avec le concours de la police de la Communauté urbaine de Montréal, la Division de la salubrité et du contrôle du bruit se propose d'installer un peu partout des sonomètres afin de faire respecter le règlement municipal sur le bruit.

Les automobilistes qui voudraient éviter une contravention en stationnant leur véhicule en façade de leur maison ne seront pas mieux pourvus puisque d'autres fonctionnaires doivent émettre des contraventions dans tous les cas de stationnement illégal sur des terrains privés ou publics. De plus, le Service de la voie publique conduira à la fourrière municipale les carcasses de véhicules abandonnées dans les ruelles, dans les cours privées ou dans les terrains vagues. Le Service de la circulation doit aussi faire un inventaire des terrains utilisés illégalement à des fins de stationnement.

L'administration municipale s'intéressera aussi à l'affichage. Selon un règlement municipal, les enseignes à caractère mobile sont interdites et le Service des permis et inspections, avec le concours du Service de la voie publique, entend les éliminer. L'administration municipale se propose d'ailleurs de rendre son règlement sur l'affichage beaucoup plus sévère. « Il n'est pas question d'empêcher une certaine forme de publicité, mais plutôt d'améliorer l'aspect esthétique du mobilier urbain », lit-on dans le programme d'intervention.

Des équipes d'employés municipaux parcoureront certains secteurs de la ville pour inciter les propriétaires à nettoyer leur cour, à dégager les ruelles, à se prévaloir du programme de subvention à la démolition des hangars et à éliminer tout ce qui pourrait constituer un risque d'incendie.

Le Service des incendies ne demeurera pas en reste puisqu'il doit, durant cette campagne, organiser des visites d'information et d'animation dans les écoles.

Montréal compte se débarrasser de parcelles de terrain et de résidus de lot en faveur des propriétaires riverains dans le but de les aménager en espace vert, en potager ou pour agrandir leur maison. Montréal possèse des centaines de parcelles et de résidus de terrain difficilement exploitables isolément. Les Montréalais désireux d'acquérir ces terrains à prix raisonnable doivent communiquer avec le Service des immeubles: 872-2491.

L'administration municipale voudrait intervenir de manière exemplaire dans le domaine bâti. Dans un premier temps, elle donnera avis à tous les propriétaires de bâtiments abandonnés, vétustes ou irrécupérables de les rénover ou de les démolir.

De plus, l'administration municipale utilisera ses pouvoirs et effectuera elle-même des réparations sur des bâtiments dont le propriétaire, en dépit des nombreux avis, tarde à effectuer des travaux jugés essentiels. L'administration avait choisi les bâtiments portant les numéros 1220 et 1226 de la rue Mackay, situés dans l'aire de protection de la Chapelle des Soeurs grises, mais il semble qu'un changement récent de propriétaire ait rendu cette intervention inutile. L'administration municipale, a indiqué un porte-parole du Service d'urbanisme, est à la recherche d'une autre cas aussi exemplaire. Dans les cas où elle intervient elle-même, la Ville peut réclamer du propriétaire le remboursement de ses dépenses.

Montréal ne fait pas exception à l'égard de ses propres immeubles. Au cours de la campagne, des laveurs de vitre s'attaqueront à tous les immeubles municipaux. La Ville a aussi entrepris un programme de réaménagement des auto-parcs municipaux qui se poursuivra en 1980.

L'administration municipale invite les citoyens à lui faire des suggestions ou des plaintes au sujet de la qualité de la vie en communiquant avec l'Office municipal d'embellissement: 872-3911.

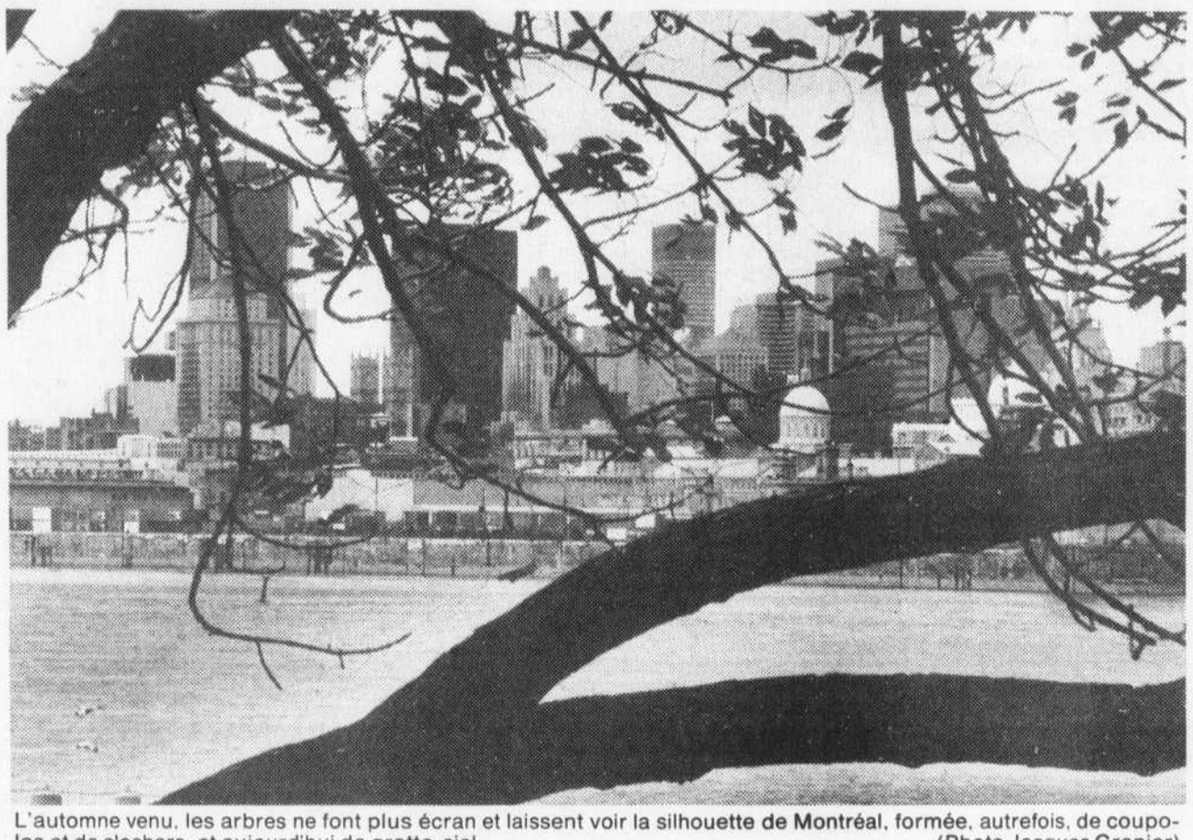

L'automne venu, les arbres ne font plus écran et laissent voir la silhouette de Montréal, formée, autrefois, de coupoles et de clochers, et aujourd'hui de gratte-ciel. (Photo Jacques Grenier)

Montréal retrouve son transport en commun

par Alain Duhamel

Après 20 jours d'absence, les autobus et le métro de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) ont repris cette nuit le service.

Seul le renouvellement de la convention collective des chauffeurs d'autobus et des opérateurs de métro reste à conclure et, dans les prochains jours, le ministère du Travail doit passer en revue la situation afin de relancer les négociations.

Aussi bien à la Fraternité des chauffeurs d'autobus et des opérateurs de métro qu'à la CTCUM, on paraissait attendre une initiative du ministère du Travail pour reprendre les pourparlers et les mener à terme avant le 12 novembre, date à laquelle l'avis de grève de la Fraternité doit entrer en vigueur.

Malgré ces difficultés, les chauffeurs et les opérateurs ont préféré retourner au travail plutôt que de rester seuls dans la rue. Officiellement, la Fraternité n'a pas encore déclenché une grève bien qu'elle ait disposé d'un mandat pour agir en ce sens depuis plusieurs semaines.

Lorsque les autes syndicats regroupant les employés des services d'entretien et les employés de bureaux ont déclenché, le 11 octobre, la grève, les membres de la Fraternité ont d'abord été les victimes d'une interruption de service, puis, après avoir rejeté la recommandation des conciliateurs, ont été mis en lock-out.

La CTCUM a levé ce lock-out la nuit dernière et a demandé aux chauffeurs et aux opérateurs de reprendre le travail.

Les négociations pour les trois groupes d'employés avaient débuté le printemps dernier, avant l'expiration, en juillet, des conventions collectives. Elles ont piétiné jusqu'en septembre au moment où la CTCUM a fait des offres globales et définitives. Dès lors, le processus conduisant à l'arrêt de travail s'est accéléré, les partis en cause demeurent sur leur position.

Cette grève, la quatrième en six ans, aura permis aux employés de faire quelques progrès importants sur des revendications qu'ils faisaient depuis plusieurs années, particulièrement en ce qui a trait à l'indexation de leurs salaires selon l'évolution de l'indice du coût de la vie à Montréal.

Les employés obtiennent des augmentations de traitement de 8.75% la première année, 7% la seconde année et 3.45% pour la dernière tranche d'une convention collective de 30 mois expirant en janvier 1981. La CTCUM avait offert des augmentations de 18.1% en trois ans.

Dans le cas des chauffeurs et des opérateurs, le problème des aménagements des horaires de travail fait encore obstacle à la conclusion d'une convention collective. Les employés ne veulent plus être tenus d'accomplir du temps supplémentaire et réclament un temps de pause-café et un temps de déplacement comptabilisés et payés à l'intérieur de leur journée de travail.

Même si elles parvenaient à s'entendre à ce sujet, la CTCUM et la Fraternité devront tenter de modifier un climat de travail marqué par la méfiance. Dans son rapport de médiation, M. Raymond Désilets soulignait particulièrement ce problème et recommandait aux parties en cause de s'engager volontairement et de bonne foi dans un processus de médiation préventive.

Un camion blindé volé en plein jour

Des bandits armés ne craignant pas la lumière du jour ont réussi hier à s'emparer d'une importante somme d'argent après avoir maîtrisé le seul garde qui se trouvait à l'intérieur d'un camion blindé stationné dans une rue de l'est de Montréal.

Les deux autres gardiens de ce camion appartenant à la compagnie Alliance Blindée venaient d'entrer dans un édifice y chercher des sacs d'argent quand les bandits ont réussi à maîtriser leur collègue et disparaître avec le lourd véhicule.

Le malheureux gardien a été retrouvé une quinzaine de minutes plus tard, bien ligoté dans son camion qui avait été soigneusement vidé de son contenu.

Le montant du vol n'avait pas encore été déterminé en soirée, mais on parlait de $100,000.

Le camion blindé a été retrouvé tout à côté d'un autre camion qui avait été rapporté volé plus tôt dans la matinée et dans lequel on a retrouvé son conducteur, lui aussi ligoté et bâillonné.

La police est d'avis qu'au moins quatre ou cinq personnes ont participé à ce vol. On présume que le premier camion a été volé pour conduire les bandits sur la scène du vol du camion blindé et qu'il a ensuite servi à cacher ce dernier sur la rue jusqu'à ce que les voleurs disparaissent avec leur butin.

Jusqu'à maintenant, la police n'a pas le signalement des voleurs, leurs otages de quelques minutes ayant été pris tout à fait par surprise et n'ayant pas pu les observer.

Le procès de Bolduc reporté

GRANBY (CP) — Le procès de M. Gilles Bolduc, accusé de négligence criminelle à la suite de la mort de 40 personnes dans un accident d'autobus à Eastman, a été ajourné hier à la suite d'un débrayage des fonctionnaires du palais de justice de Granby.

Le procès doit reprendre aujourd'hui. Les membres du jury doivent se rendre au lac d'Argent, scène de la pire tragédie de la route jamais survenue au Canada.

Un autobus appartenant à M. Gilles Bolduc avait, en août 1978, dévalé une route tortueuse menant au lac, sans freins, menant à la mort 40 personnes de la région d'Asbestos.

$2,4 millions en 1978-79; $4 millions en 1979-80

La CECM accumule les surplus budgétaires

par André Tardif

Avec un excédent des revenus sur les dépenses de $2,4 millions pour l'année 1978-79, et un autre prévu de $4 millions pour 1979-80, la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) prévoit, au 30 juin prochain, un surplus accumulé de l'ordre de $13,3 millions.

« La CECM n'étant pas un organisme à but lucratif, nous avons décidé de tenter d'effacer, sur une période de quatre ans, notre surplus actuel de $9,2 millions, dû beaucoup plus à un accident de parcours qu'à un excès de prudence », a dit hier le président, M. Luc Larivée, au cours d'une réunion régulière des commissaires.

Une décision gouvernementale risque toutefois d'empêcher la CECM d'administrer ce surplus. M. Larivée a en effet expliqué que selon des renseignements officieux, le Conseil du trésor refuserait de considérer comme admissibles aux subventions du ministère de l'Éducation les quelque $2 millions que verse annuellement la commission au fonds de pension de son personnel non pédagogique, comme contributions de l'employeur.

Il a ajouté que la commission avait décidé de ne pas tenir compte de cette hypothèse et de s'en tenir à son plan quadriennal de financement, lequel devrait lui permettre d'atteindre les années 1983-84 sans avoir à trop couper de services aux écoles, malgré la diminution du nombre d'élèves et la non-indexation des normes pour les dépenses autres que les salaires du personnel.

Pour l'année courante, $1 million sera affecté à des besoins prioritaires ainsi qu'à des investissements, notamment dans le domaine de l'énergie, susceptibles d'entrainer une diminution des dépenses d'opération.

« Pour l'année 1980-81, nous envisageons réduire les coupures de services et, en conséquence, réduire les abolitions de postes, a ajouté M. Larivée. Les fermetures d'écoles au 30 juin prochain pourraient être moins nombreuses, à moins que l'organisation pédagogique et administrative des écoles ne l'exige. »

En 1978-79, les revenus de la CECM ont atteint $332,554,531 et les dépenses $330,222,642, pour un surplus de $2,331,889.

Par ailleurs, les commissaires ont accueilli deux nouveaux membres non votants nommés lundi par le Comité central des parents, selon les dipositions de la nouvelle loi 30 qui permet aux parents d'être représentés au sein des commissions scolaires. Il s'agit de Mmes Cécile St-Yves et Lucille Morotti, qui feront également partie du comité exécutif. Par décision de la commission, elles seront rémunérées sur un même pied que les autres, soit $5,225 comme commissaires et $7,400 comme membres du comité exécutif.

Les commissaires ont également pris

Voir page 6: CECM

À Outremont, l'équipe DesMarais est contestée pour la première fois

par François Barbeau

Pour la première fois en huit ans, les contribuables d'Outremont auront un choix à faire aux élections municipales de dimanche. Leur maire sortant, M. Pierre DesMarais II, qui cumule la présidence de la Communauté urbaine de Montréal et qui avait été élu par acclamation aux dernières élections, aura cette fois un adversaire en la personne de M. Léo-Paul Roy, président du Parti de la réforme municipale d'Outremont.

M. Roy dirige un groupe de neuf candidats qui voudraient pouvoir réaliser à Outremont ce que des citoyens ont réalisé en Californie l'an dernier en présentant la fameuse « proposition 13 ».

L'équipe de M. Roy déplore qu'Outremont, une ville fort agréable, soit devenue celle où les taxes et la dette publique ont triplé depuis dix ans, où l'administration municipale se caractérise par « l'autoritarisme et l'intransigeance d'un maire » et où l'administration municipale prend « des décisions d'importance sans en aviser au préalable les citoyens ».

M. DesMarais ne se laisse pas démonter par ces accusations et rappelle que les séances du conseil de ville sont toujours marquées de périodes de questions au cours desquelles, dit-il, M. Léo-Paul Roy s'est d'ailleurs très souvent fait entendre.

Le maire sortant reconnaît qu'en effet les taxes sont plus élevées à Outremont que dans la plupart des autres municipalités mais, explique-t-il, cette situation s'explique par le fait que la ville ne compte pas d'industrie dans ses limites, peu de commerces et peu de maisons de rapport et qu'elle ne peut par conséquent tirer d'importants revenus de ces contribuables qui jouent dans d'autres municipalités un rôle important.

Le Parti de la réforme s'engage auprès des électeurs d'Outremont, qu'il tentera de les rencontrer à peu près tous d'ici dimanche dans une opération de porte en porte, à comprimer les dépenses courantes de la municipalité, à abandonner la politique de grandeur de l'administration DesMarais en matière d'immobilisations, sans réduire la qualité des services aux citoyens.

Plus précisément, le Parti de la réforme traite dans son programme de la modification des règlements pour permettre le stationnement dans la rue aux résidents des zones à grande densité de population; d'encouragement à la restauration domiciliaire; de l'abandon du « projet extravagant de construction d'un nouvel hôtel de ville ».

Interrogé sur ce projet, M. DesMarais, soutient qu'il n'en est absolument pas question, ni à l'heure actuelle ni plus tard. L'hôtel de ville, rappelle-t-il, a été rénové il y a un an et nous nous en contenterons.

Des autres propos du parti rival, il fait peu de cas. On pourrait évidemment réduire nos services et nos taxes, mais les citoyens nous ont à plusieurs reprises indiqué qu'ils habitent ici justement à

Voir page 6: Outremont

L'Oratoire poursuit un producteur de disques

par Bernard Morrier

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal a intenté hier une poursuite de $10,000 contre le producteur de disques Guy Cloutier et certaines de ses entreprises, telles les Services de musique Trans-Canada et les Disques Nobel Inc., accusés de publicité trompeuse.

Selon la requête, Guy Cloutier et l'Oratoire avaient convenu d'enregistrer des cantiques de Noël, en octobre 1978, dans la basilique du Mont-Royal, en utilisant ses orgues, avec le concours du jeune chanteur René Simard et des Disciples de Massenet. Ce qui, apparemment, ne fut jamais fait.

Mais, en décembre 1978, les Productions Guy Cloutier mettaient sur le marché le microsillon « Chants de Noël à l'Oratoire », avec les artistes pressentis, sans toutefois que les cantiques en cause aient été enregistrés dans la basilique du Frère André, ni qu'on n'ait obtenu la permission de l'Oratoire pour utiliser son nom.

Selon les administrateurs du lieu de pélerinage, le fait d'avoir lancé le disque, en utilisant le nom de l'Oratoire sans permission, constitue une tromperie tant à l'endroit du sanctuaire que du public en général.

La Corporation de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal demande donc à la Cour supérieure de condamner Guy Cloutier et ses filiales à lui verser $10,000 pour avoir utilisé son nom sans autorisation, dans ce qui constitue, à ses yeux, un subterfuge.

AUJOURD'HUI

En cette fête de la Toussaint, l'hôtel de ville de Montréal et la Cour municipale sont fermés.

■

À 16 h 30, conférence de M. Charles Muller, de l'Université de Strasbourg, sur « Le traitement statistique des tests d'usages », à la faculté des arts de l'Université de Sherbrooke.

■

Jusqu'à demain se poursuit, au Château Frontenac de Québec, la conférence « Québec et la question » de l'Institute for Political Involvement.

■

À compter d'aujourd'hui, et jusqu'à samedi, congrès de la Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec, à l'hôtel Reine Elizabeth.

■

À 13 h 30, rencontre d'information pour jeunes chômeurs qui voudraient créer de petites entreprises, au Cégep de Rosemont, 6400, 16e Avenue.

■

Jusqu'à dimanche se poursuit, à l'hôtel Méridien et au Complexe Desjardins, le colloque « L'enfant et la vie urbaine », dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant.

■

À 14 h, rencontre du Centre Troisième âge-Culture sur les besoins nutritionnels spécifiques des personnes âgées, au Collège Brébeuf, 5625 rue Decelles.

■

Aujourd'hui et demain, colloque sur la transformation de l'entreprise et du travail, organisé à l'hôtel Bonaventure par l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal.

■

À compter d'aujourd'hui, et jusqu'à samedi, congrès de la Chambre de commerce de la province de Québec, à Sherbrooke.

■

À 19 h, conférence de Mme Irène Spilka, de l'Université McGill, devant la Société des traducteurs du Québec, à l'hôtel Sheraton Mont-Royal.

■

À compter d'aujourd'hui, et jusqu'à samedi, expo-conférence sur l'énergie, organisée par l'Ordre des ingénieurs, région Richelieu, au Centre culturel de Tracy.

■

À 19 h 30, conférence sur « Les mystères aztèques et mayas », aux locaux de l'Association gnostique internationale de recherche anthropologique, 8010 rue Saint-Denis.

■

Les collectes itinérantes de la Croix-Rouge sont: à la Caisse populaire Papineau, 7695 rue Papineau, de 14 h 30 à 20 h 30; à l'édifice Hall de l'Université Concordia, 1455 boul. de Maisonneuve, de 10 à 17 h 30.

Centre d'études et de documentation européennes (cede)
Université de Montréal
L'élection du parlement européen au suffrage universel direct: bilan et perspectives intégratives

Colloque, Montréal, 3 novembre 1979, 9h30

(Ecole des Hautes Etudes commerciales, 5255, avenue Decelles, salle 3078)
Présidence d'honneur: Hon. J. Jerome, président de la Chambre des Communes et Hon. C. Richard, président de l'Assembblée nationale.
Allocution d'ouverture: M. Johannes van Rij, Premier secrétaire, Délégation de la Commission des Communautés européennes, Ottawa.

1- Les objectifs du recours au suffrage universel direct; 2-L'impact du nouveau mode d'élection sur les partis et les familles politiques des Neuf; 3- Le processus électoral: attitudes et comportement politiques; 4- Les campagnes électorales nationales: quelques cas; 5- Le besoin d'un Parlement élu au suffrage universel direct dans un système d'intégration économique avancée; 6- Les perspectives d'orientation des rapports des pouvoirs publics communautaires suite à l'élection du Parlement au suffrage universel direct; 7- Réflexion prospective sur l'évolution de l'intégration communautaire depuis l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct.

Présidents des séances de travail: J. Chapdelaine, a. Ambassadeur, Délégué général, Conseiller du Premier Ministre du Québec; M. Baudoin, Directeur général, Ministère des Affaires extérieures.

Conférenciers: 1- P. Soldatos, directeur du C.E.D.E., professeur, U. de M. 2- D.L. Seiler, professeur, UQAM. 3- J.R. Rabier, conseiller spécial, Commission C.E., Bruxelles. 4- G. Rossignol, C.E.D.E., chargé de cours, U. de M. 5- R. Bourassa, professeur, Université Laval. 6- H.J. Michelmann, professeur, U. de Saskatchewan. 7- J. Gwyn Morgan, Chef du Bureau de presse et d'information, Commission C.E., Ottawa.

Renseignements: C.E.D.E.
Tél.: 343-7870
Entrée libre

Fiducie du Québec

dépôts garantis

13% 12½ 12¼

1 an 2 ans 3 ans

- Dépôt initial minimum **$1000;**
- intérêts versés annuellement.

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec

Pour information:
Complexe Desjardins (514) 281-8840
Nouvelle succursale de Laval (514) 668-5223

La Fiducie du Québec...
pour un choix de modes d'épargne

desjardins

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

La menace albertaine

UN peu moins brutalement que certains de ses électeurs qui lui proposaient autrefois de laisser le Canada central « geler dans le noir », le premier ministre albertain, M. Peter Lougheed, fait savoir qu'il pourrait bien fermer ses robinets de pétrole pour les autres provinces, si elles refusent de lui en donner son prix. Il n'a probablement pas la moindre intention de mettre à exécution une menace qui provoquerait au Canada une crise sans précédent, mais ses étonnants propos, tenus lundi à Vancouver, auraient atteint leur but s'ils forçaient un déblocage des négociations sur l'inévitable augmentation des prix du pétrole canadien. Le ton est arrogant et plutôt désagréable mais le problème, on commence à en convenir avec M. Lougheed, a déjà trop traîné.

■

On s'étonne beaucoup de ce que la menace du premier ministre albertain ait comme premier effet de mettre son compatriote conservateur, M. Clark, dans l'eau bouillante. Mais c'est moins lui que le gouvernement ontarien que vise M. Lougheed. Il aura jugé que l'enjeu valait bien de causer un désagrément temporaire au tout nouveau gouvernement fédéral qu'il avait contribué directement à faire élire. On peut même supposer qu'il démordrait quelque peu de ses positions s'il se rendait compte qu'elles nuisent à M. Clark au point de risquer de ramener un gouvernement Trudeau à Ottawa.

C'est pourquoi la position fédérale est moins inconfortable qu'il n'y paraît. Certes M. Clark, qui promettait un idyllique fédéralisme « coopératif » pour empêcher toutes les collisions au Canada, fait encore une fois dure connaissance avec les réalités. Aux Communes, le premier ministre et le ministre des Finances sont forcés d'évoquer, pour calmer les questions alarmées, l'utilisation éventuelle des pouvoirs prépondérants que la constitution met à la disposition du gouvernement fédéral, et même de s'en remettre à la loi de 1975 sur de l'administration pétrolière — qu'ils avaient décriée à l'époque — qui permet à Ottawa de fixer unilatéralement les prix du pétrole si un accord est impossible.

Même s'il était mortifié d'avoir à user d'autorité, tout indique que le gouvernement fédéral pourrait avoir le dessus de la querelle, si M. Lougheed se montrait aussi extrémiste que ses propos. Cette querelle devrait en effet se régler dans le cadre constitutionnel actuel, et c'est avec raison que des constitutionnalistes indiquaient cette semaine que les plus récentes décisions de la Cour suprême (pour les quotas de production et les prix de la potasse de Saskatchewan par exemple) ont fait prévaloir le pouvoir constitutionnel du gouvernement central en matière de commerce interprovincial et international sur les volontés de la province concernée. M. Lougheed le sait et à moins qu'il ne veuille devenir à son tour un gouvernement provincial sécessionniste, ce dont il continue à se défendre bien, il devra composer avec Ottawa.

Toute la manoeuvre albertaine apparaît plutôt dirigée à faire céder le gouvernement ontarien, l'opposant le plus farouche à l'augmentation des prix du pétrole canadien au niveau du prix mondial.

Il faut distinguer deux motifs dans la position du premier ministre ontarien. Le premier, louable, tient à assurer que les bénéfices immenses des provinces pétrolières en cas de forte hausse du prix du pétrole profitent non seulement à quelques régions mais aussi à l'ensemble du pays. C'est pourquoi à la conférence interprovinciale des premiers ministres à Pointe-au-Pic, l'été dernier, il proposait la création d'une sorte de « fonds » canadien sur le modèle désormais célèbre du Heritage Fund albertain. Le second est une grande inquiétude quant aux répercussions de la moindre hausse du prix du pétrole dans une province industrielle comme l'Ontario. À l'heure où M. Davis commence à envisager la tenue d'une élection générale pour le printemps, la perspective de perdre la bataille pétrolière aux mains de l'Alberta, et de faire appel au peuple au beau milieu d'une augmentation du chômage et de l'inflation paraît chaque jour plus désastreuse. À cela, M. Lougheed répond avec raison que l'Ontario savait fort bien ce qui l'attendait, depuis la crise de l'énergie de 1973, et qu'elle n'a guère fait d'efforts pour parer les coups.

L'Ontario, semble-t-il, devra encaisser le revers. Son gouvernement n'a pas su ou pu s'allier fermement celui d'autres provinces, telles les Maritimes et le Québec, qui souffriront aussi de la hausse des prix mais qui entretiennent l'espoir que leurs propres ressources énergétiques, connues ou potentielles, les amènent un jour à des fortunes semblables à celle de l'Alberta. Le public semble se résigner peu à peu au réalisme des prix d'une ressource rare. Le Conseil économique du Canada, qui publiait hier son rapport annuel, recommande à son tour une hausse de quatre dollars pour le baril de pétrole canadien.

Dans ces conditions, il semble bien que M. Clark n'aura pas à décréter les « mesures de guerre » du pétrole, comme ses adversaires se plaisent à en évoquer le spectre à Ottawa. Il lui faut inlassablement continuer à négocier pour arriver au compromis dont M. Davis affirmait mardi, avec une souplesse étonnante au lendemain de la sortie de M. Lougheed à Vancouver, qu'il se produirait certainement.

Il serait assez extraordinaire que ce compromis réussisse à régler le contentieux fédéral provincial et interprovincial autour des compétences en matière de richesses naturelles, et de partage des revenus du pétrole. Cette question, qui ne se discute en son entier qu'à une table constitutionnelle, ne sera vraisemblablement pas rouverte avant l'année prochaine, après le référendum québécois, et quels que soient ses résultats. On peut supposer que M. Lougheed n'a pas voulu précipiter une crise constitutionnelle majeure à la veille de cette échéance et qu'il est dès lors prêt, lui aussi, à quelque compromis.

Lise BISSONNETTE

LIBRE OPINION

Légalité, démocratie, cotisations

par Gérard Dion

Spécialiste des relations de travail, professeur à l'Université Laval, l'auteur est directeur de la revue trimestrielle Relations industrielles.

Le vice-président de la CEQ, Gilles Ménard, invite « toute personne et organisme qui a le moindrement le sens de la démocratie et de la vérité » à dénoncer publiquement ce qu'il appelle une « imposture » et même « l'escroquerie du siècle ».

Le coupable de cette « escroquerie » et de cette « imposture » serait la Provincial Association of Catholic Teachers qui fait financer « ses gestes illégaux » (cours parallèles dispensés à des centaines d'enfants allophones) au moyen de cotisations spéciales prélevées auprès de ses membres et par une quête auprès des enseignants de provinces anglaises du pays.

Je ne sais pas s'il est illégal d'établir des écoles parallèles pour ce genre de clientèle. De toute façon, c'est vraiment édifiant d'entendre un dirigeant de la CEQ se porter si vigoureusement à la défense de la légalité et de protester contre l'utilisation des cotisations syndicales pour financer des gestes qu'il considère illégaux. Il y a longtemps que l'on ne nous a pas accoutumés, en ces milieux, à des prises de positions semblables. Est-ce un précédent qui inaugure une nouvelle ligne d'action? Il faut l'espérer.

Ce que je sais, cependant, c'est que, depuis la loi 45, l'employeur est tenu de prélever les cotisations établies par le syndicat sur la paie non seulement des membres, mais aussi de tous les salariés faisant partie de l'unité d'accréditation (a. 38).

Je sais aussi que la loi 45 ne donne pas de définition de ce que l'on entend par « cotisation » et ne distingue pas entre « cotisation ordinaire » et « cotisation spéciale ». Elle ne précise pas, non plus, à quelles fins ces cotisations peuvent être utilisées.

Lors de la présentation de cette loi, en décembre 1977, en vue de prévenir des abus toujours susceptibles de se produire et de sauvegarder le respect des libertés fondamentales des travailleurs (liberté de conscience et liberté civile) j'avais publiquement insisté pour que soient ajoutées des dispositions dans ce sens. Et l'on n'en a pas tenu compte.

Si à cette époque, la CEQ avait eu autant le souci de la démocratie qu'elle prétend le montrer aujourd'hui, elle aurait accordé son appui à une proposition semblable. Et l'on sait qu'elle ne l'a pas fait — pas plus d'ailleurs que les autres organisations syndicales auxquelles elle fait maintenant appel.

Est-ce à dire que la CEQ va maintenant engager des pressions auprès du législateur pour que la loi soit corrigée? Il vaut mieux tard que jamais. En tous cas, elle aurait le concours de « toute personne ou organisme qui a le moindrement le sens de la démocratie » et certainement le mien.

ACTUALITÉ

Changer de bateau...

par Albert Brie

La majorité de la poignée de députés UN a donc décidé de saborder son parti. Une nouvelle aurore pour l'Union nationale n'est plus possible, pour M. Biron, en particulier.

L'heure du crépuscule annoncerait pour de bon la fin de l'oeuvre créatrice de son fondateur, M. Maurice Duplessis. M. Biron, désarçonné, pourrait reprendre la parole du « boss », qui avait dit que l'Union nationale ne lui survivrait pas.

M. Duplessis, potentat, ne pouvait tenir un autre langage. Et pourtant, il avait déjà choisi son dauphin. Paradoxe? Non! M. Duplessis, vu l'état précaire de sa santé et la chute de sa popularité, comptait abandonner la charge de premier ministre au profit de M. Paul Sauvé.

Le cas échéant, on peut présumer que le « cheuf » serait resté le « cheuf », confiant dans la fidélité de son successeur à ses idées. De la couleur, il le manoeuvrerait.

Mais M. Duplessis mourut plus vite qu'il l'aurait voulu, sans doute. M. Paul Sauvé avait les mains libres. Ses cent-jours préfiguraient le coup de barre qu'il entendait donner au Québec. S'il avait vécu, la Révolution tranquille aurait eu lieu quand même.

Puis vint, en 66, M. Daniel Johnson. Il battit les libéraux ultra-réformistes, sûrs d'eux jusqu'à l'insolence. Leur désarroi fut grand. Le député de Bagot préconisa une politique du bon sens, sans répudier l'idée d'un Québec qui changeait d'âme et de visage.

Arriva la fondation du MSA, la montée de René Lévesque, le PQ. Quand, M. Johnson meurt en 68, un premier véritable tocsin sonnait. L'UN avait épuisé ses grands leaders.

La suite sera désastreuse. L'UN vacille; le PQ a le vent dans les voiles. Les libéraux savent que l'ennemi, dorénavant, ce sont les indépendantistes de M. Lévesque.

L'Union nationale retraite sur tous les fronts. Il y a des fronts où elle ne recule pas, car elle y est absente. Elle essaiera de se faufiler entre les deux grands adversaires. Trop tard! Tout le terrain idéologique est occupé ou presque.

L'UN ne cesse pas d'appeler un sauveur. Mais il ne s'en trouve pas de disponible pour adopter la position du juste milieu, de la tiédeur, du louvoiement. On choisit un chef dans le monde ordinaire de la petite entreprise, à notre mesure. Mais les Québécois ne sont plus modestes, on tourné le dos au conservatisme dépassé. L'heure est aux grands débats qui occupent toute la place publique.

Depuis, l'UN ne perd pas une occasion de manquer le bateau. Sa propre embarcation, qui fait eau, à la dérive. Inquiets, quelques députés unionistes cherchent un navire qui tiendrait la mer. Quand le capitaine voit une partie de son équipage sauter par-dessus bord, il ne tarde pas à abandonner la gouverne d'une galère au milieu des récifs. Il lance un SOS à un remorqueur en cale-sèche: l'Alliance des forces de droite, la péniche conservatrice.

Mais le premier officier prend la barre et rentre au port avec un seul second. Ce ne sont pas des joyeux naufragés. « On n'enterrera pas mon parti », clame-t-il. A 67 ans, ce vieux loup de mer, s'emploie à radouber ce qui n'est plus qu'un frêle esquif.

Il prie Dieu que de preux marins le suivent. S'il y réussit, ce sera un autre miracle de survivance, le dernier. A moins que M. Bellemarre qui a beaucoup navigué, au lieu de construire une chaloupe à rames, ait à l'idée de construire un bathyscaphe. C'est un appareil maritime qui s'enfonce dans les profondeurs de la mer. Et il a cet avantage: quand on le croit envoyé par le fond et perdu à tout jamais, au moment où on s'y attend le moins, il émerge à point nommé.

TÉMOIGNAGE

Une hésitation inutile

par Bernard Lesage

Jean-Paul L'Allier a toujours manifesté une admirable indépendance d'esprit. L'envers de la médaille est d'être alors mené par l'esprit d'indépendance. Même s'il affirme être favorable à une fédération canadienne, il déclare qu'il votera « oui » au référendum si la question est claire et si elle a essentiellement pour but de manifester la volonté profonde de changement des Québécois.

Or, il n'est pas possible que la question puisse avoir cette portée, même si on se limitait à demander directement et seulement: « Désirez-vous des changements constitutionnels en profondeur? »

Primo, une telle question est inutile car il est évident que la vaste majorité, ainsi que tous les partis politiques, veulent un réaménagement constitutionnel important. Il s'agit de le définir. On ne fait pas un référendum pour approuver la vertu, ou dire des platitudes ou sauver la face.

Secondo et paradoxalement, telle question, par son absence de contenu même, n'est pas claire. L'esprit humain tend à rejeter l'inutile et l'insignifiant, en lui donnant un sens subjectif et variable d'une personne à l'autre. De la même façon, chacun interprétera les réponses et on peut être sûr que le sens qu'y donneront M. L'Allier d'une part et M. René Lévesque d'autre part sera différent bien que probablement aussi défendable.

Même si le Parti québécois promettait de ne rien casser avant un second référendum, dans l'hypothèse d'une réponse affirmative à toute question de sa part, il se sentirait justifié de mettre en place les éléments de la rupture inévitable qu'il recherche, tout en prétendant donner au peuple une dernière chance de juger le fédéralisme. On ne négocie pas de la même façon lorsqu'on veut s'entendre ou lorsqu'on veut rompre, c'est élémentaire et il n'est pas nécessaire de remonter jusqu'à Bismarck pour des exemples historiques.

L'attitude de M. L'Allier est d'autant plus naïve que le Parti québécois va s'en servir tout en ne posant pas une question générale pour approuver un simple changement en profondeur. Il est certain qu'il demandera au moins un mandat de négocier la souveraineté-association ou l'exclusivité des pouvoirs législatifs et fiscaux. C'est le minimum qu'exigent les indépendantistes sincères à l'encontre des tacticiens du régime.

Cette question est toutefois un leurre car la réponse a deux sens différents qui, en même temps, rallient et antagonisent 80% des Québécois. D'une part un « oui » peut signifier précisément cette volonté profonde de changement des Québécois à l'endroit du reste du Canada, ce qu'exalte Jean-Paul L'Allier. On se servira de son autorité pour attirer des appuis et on réussira peut-être à l'enrôler lui-même dans le camp affirmatif, en tablant sur un prétendu durcissement anglophone, au cas d'échec.

D'autre part, un « oui » marquerait indubitablement l'appui à l'objectif poursuivi de la souveraineté, c'est-à-dire de l'indépendance qui permet des alliances. Quant on autorise un mandataire à tenter d'obtenir un résultat, on ne saurait le blâmer s'il l'obtient, donc on reconnaît vouloir l'objectif fixé. Cela aussi est élémentaire.

Cet appui à l'indépendance cependant, la vaste majorité des Québécois refuserait de l'accorder si on la leur demande clairement et sans subterfuge. Tant que l'objectif ultime du gouvernement sera l'indépendance par n'importe lequel stratagème, tout Québécois honnête et logique qui croit au système fédéral, doit se preparer à dire « non », quelle que soit la question.

LETTRES AU DEVOIR

■ Le nazisme asiatique

Du fait de la guerre d'agression et d'extermination de la clique Le Duan contre le Cambodge, plus de 5,000 personnes ont été massacrées, plus de 500,000 personnes ont été tuées, plus de 500,000 autres sont mortes de faim, des centaines de milliers d'autres sont dans un état de forte dénutrition et une famine d'une gravité sans précédent sévit sur l'ensemble du pays. (Communiqué de presse, ONU, New York, le 11 octobre 1979).

Les agresseurs vietnamiens coupent tout ravitaillement en riz, sel et autres. Ils tuent tout, brûlent tout, détruisent tout, coup sur coup, afin qu'il ne reste rien et afin de condamner le peuple du Kampuchéa à mourir de faim.

En un mot, la clique Le Duan cherche par tous les moyens à aggraver l'état de famine qui décimerait et exterminerait le peuple du Kampuchéas.

L'extermination d'un peuple par la faim est un crime fasciste sans précédent que la crique Le Duan-Phan Van Dong et Le Duc Tho est en train de perpétrer à l'égard du peuple du Kampuchéa. Jamais l'histoire n'a connu de tel crime, pas même à l'époque d'Hitler.

Au début de son occupation au Kampuchéa, la clique Le Duan déclarait aux journalistes, à ses invités et aux divers médias que le Vietnam est allé « libérer » le peuple du Kampuchéa du « regime sanguin » de Pol Pot. Mais récemment, des obus de l'artillerie vietnamienne tombaient dans un camp de réfugiés cambodgiens dans le territoire thaïlandais, tuant cinq personnes et en blessant une douzaine d'autres. Devant le danger de disparition qui menace le peuple du Kampuchéa, les gouvernements de nombreux pays et des organisations internationales ont mis en oeuvre un programme d'aide d'une grande envergure pour assister le peuple du Kampuchéa à travers le pays. Or à Phnom-Penh, les aurotités de l'occupation bloquent l'aide. D'abord, elles se sont opposées à ce que la Croix-Rouge internationale et l'Unicef distribuent l'aide. Ensuite, elles ont soulevé le problème du manque des moyens de transport. Puis, elles ont posé des conditions. Il fallait que l'ensemble de l'aide passe par eux. Maintenant, elles ne veulent pas que ces deux organismes internationaux aient leur bureau à Phnom-Penh.

Est-ce que c'est ça la clique Le Duan appelle « aider » ou « libérer » le peuple du Kampuchéa?

Si c'est vrai que le régime de Pol Pot « massacre » sa propre population, comment se fait-il que les agresseurs vietnamiens ont fait face à un guérilla harcelante?

Quelque soit le sort de ce régime, c'est au peuple du Kampuchéa de décider et non pas au tribunal fantôme formé par des juges vietnamiens.

Les manoeuvres de la clique Le Duan pour bloquer et détourner l'aide internationale destinée au peuple du Kampuchéa ne se comptent plus. D'un côté, elle veut camoufler son agression et son entreprise d'extermination raciale au Kampuchéa en prétendant qu'il n'y a pas de conflit ni de famine. De l'autre côté, elle veut se servir de ces aides comme chantage, pour faire reconnaître le régime traître qu'elle a mis en place à Phnom-Penh.

Le danger que fait peser la grave famine sur la survie du peuple du Kampuchéa tout entier est le dernier des soucis de la clique Le Duan. Au contraire, elle se démène pour qu'aucune aide humanitaire ne lui parvienne afin de réaliser son dessein stratégique, à savoir l'extermination pure et simple de la race du Kampuchéa.

Le peuple du Kampuchéa à l'intérieur comme à l'extérieur, fait appel à toutes les organisations internationales, pays, gouvernements, organisations humanitaires, organisations de masse, partis politiques, syndicats, personnalités de tous les milieux et personnes indidivuelles épris de paix, de liberté, de justice et d'indépendance d'user de leur influence pour, exiger le retrait immédiat et sans condition de toutes les forces armées vietnamiennes du territoire du Kampuchéa, mais aussi pour venir en aide immédiatement au peuple du Kampuchéa qui est en train de mourir par milliers chaque semaine.

Chrey Sokha PHUONG,
Écoles des hautes études commerciales
Montréal, le 22 octobre

■ Messieurs de la CEQ, soignez votre publicité!

(Lettre aux parents, revue et corrigée, publiée par la CEQ le 24 octobre et traitant des négociations et des conditions de travail.)

Il a fallu consacrer des sommes énormes pour faire paraître une telle réclame. Voyons maintenant le fond et la forme. Dès la première ligne, on parle de commission scolaire, alors qu'il faudrait dire: conseil scolaire. Au fait, les enseignants n'ont jamais fait grève pour faire corriger cette expression inacceptable. « J'enseigne... à 164 élèves... Pas tous ensemble »: quelle trouvaille! Mais le choc était déjà donné.

Ligne 6, « j'en souffre »: quelle habileté! quel style!

Lignes 9 et 10: « Suzanne... enseigne 7 à 8 matières. » La pauvre! Suzanne? Non. Adrienne, la signataire. Elle ne sait pas à combien de groupes enseigne son amie. De plus, elle ignore que cette tournure n'est pas française.

Il paraît que certains élèves accusent des retards: on présume qu'ils arrivent souvent en retard? Non. Ils accusent un retard dans une ou plusieurs matières. Voilà!

Ligne 15: une perle. « nous voulons un nombre maximum d'élèves dans nos classes. » Il semble qu'il va falloir agrandir les salles de classe pour y accueillir un nombre « maximum » d'élèves. On se plaint que le nombre est trop élevé, et on en réclame plus; le gouvernement ne sait plus où l'on s'en va dans ces négociations.

Ligne 23: il faut couper des personnels. Quel sadisme! Des personnels? Non. Réduire le personnel dans les trois catégories.

Ligne 32: « reçoit »: ce doit être de l'ancien français.

Au bas de la lettre: « Bien vôtre ». Je dirais plutôt, bien pauvre... français.

Madame ou mademoiselle, vous devriez demander une année de congé pour apprendre le français.

Pierre BOURGEAULT
Gatineau, 24 octobre

■ Une dégustation du samedi

J'ai écrit au DEVOIR il y a plusieurs semaines disant que sa meilleure acquisition depuis longtemps était celle de Jacques Dufresne. Comme je traitais en même temps de sujets plus délicats et sans doute inopportuns, ma lettre ne fut pas publiée. Je tiens donc à dire aussi à M. Dufresne que je « déguste » chaque semaine sa chronique avec le plus grand des plaisirs.

Irène LEGENDRE
Montréal. 22 octobre

■ Des grèves grossièrement immorales

Près de la moitié de la population du Québec est livrée en otage à une poignée d'individus. Ce n'est plus la démocratie, c'est l'anarchie. A-t-on oublié l'océan qui sépare les revendications de quelques individus des torts incommensurables qu'ils causent aux autres?

Nous subissons des actes d'une abjecte lâcheté:

- celle du syndicat qui subordonne l'intérêt et le bien-être collectif à ses propres ambitions;
- celle du gouvernement terrorisé à la pensée qu'il perdrait des plumes en intervenant.

Songer seulement que ce gouvernement pourrait assumer le destin d'un Québec indépendant, tient de la présomption. En même temps qu'il entretien ce rêve miroitant, il fait la preuve de son manque de jugement et de son incapacité administrative.

Le syndicat réclame justice pour tous... et des privilèges pour ses membres. Le syndicat réclame un meilleur partage des richesses... mais ne désire partager qu'avec ceux qui ont plus que lui. Le syndicat trahit sa vocation.

En trame de fond, la gauche radicalise la droite. La masse finira par être écrasée sous le totalitarisme de l'un et de l'autre. Les grèves dans le secteur public sont inacceptables dans une société civilisée.

Les moyens de pressions accordés sont hors de proportion avec toute autre catégorie de syndiqués.

Roger DELORME
St-Vincent de Paul, 23 octobre

■ La CTCUM devrait annexer Minibus Forest

« La compagnie Minibus Forest est la seule compagnie à but non lucratif chargée du transport des personnes handicapées sur l'île de Montréal... »

Malheureusement c'est vrai. Et, c'est tellement vrai, qu'aucun des passagers satisfaits du service n'ose se plaindre de sa mauvaise qualité, de peur d'être placé sur la liste noire et de se faire répondre, chaque fois qu'il fait une réservation, qu'il n'y pas de véhicule disponible.

Il est sans doute vrai que Minibus Forest n'a pas tous les véhicules nécessaires pour répondre aux nombreuses demandes. Cependant, peut-être est-ce dû au fait que la flotte de véhicules qu'il possède présentement n'est pas utilisée à pleine capacité.

Il y a trois mois, nous avons fait parvenir à Minibus Forest et à la CTCUM un rapport d'enquête sur la qualité des services offerts par Minibus Forest. L'une des recommandations du rapport demandait à la CTCUM de prendre en charge Minibus Forest et de voir à améliorer la qualité du service qui faisait grandement défaut et si cela n'était pas possible, de recourir à des soumissions publiques...

Encore, le 11 octobre, j'ai failli coucher à l'université car Minibus Forest m'avait oubliée... J'ai dû alors faire appel à des policiers afin qu'ils viennent me reconduire chez moi.

Peut-être que les employés de Minibus Forest devraient se demander s'ils ne sont pas la cause de ce qui leur arrive.

Sylvie SIMARD,
étudiante à l'UQAM
Montréal, 16 octobre

■ Comme on peut teinter l'information

Durant toute la journée du 25 octobre, à toutes les demi-heures, à la radio de Radio-Canada, nous pouvions entendre la nouvelle suivante: « Le débrayage décrété par la CSN a été suivi dans son ensemble. Dans le domaine de l'éducation, au niveau des cégeps sept ou huit institutions ont été épargnées par le mouvement de grève ».

Si les mots ont encore un sens, cette phrase, en apparence anodine, déforme fraduleusement les faits.

Premièrement, la CSN n'a jamais « décrété le débrayage » (pris dans ce contexte, il s'agirait d'une imposition) mais a plutôt lancé le mot d'ordre de débrayage de 24 heures comme moyen de pression, qui a été voté démocratiquement par la majorité des assemblées locales. Ce qui n'est pas la même chose, on en conviendra.

Deuxièmement, l'utilisation des mots « épargné par le mouvement de grève » est douteuse et assez significative de l'impression que l'on veut créer. À y regarder de plus près, on croirait que les syndiqués de ces institutions furent épargnés de quelque chose s'apparentant à la lèpre ou de je-ne-sais-trop quelle maladie contagieuse. C'est de la grève qu'il s'agit, et l'on n'a pas à en être « épargné ». On vote pour ou contre, un point c'est tout! En toute liberté, selon sa conscience, telle est la démocratie ouvrière et syndicale.

Soulever ces détails n'est pas un jeu pour virgulistes ou pourfendeurs de cheveux en quatre. Il en va du droit à la libre information, qui présuppose une fidélité inconditionnelle aux faits. Rien de plus s'il vous plaît...

Serge PROVOST,
professeur de philosophie
au cégep Saint-Jérôme
Montréal, 29 octobre

Les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Toutefois, l'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication. LE DEVOIR ne peut s'engager à publier toutes les lettres et, en raison des contraintes d'espace, se réserve le droit de les abréger. Les correspondants sont invités à dactylographier leurs textes à double interligne.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $65. par année; six mois: $36; trois mois: $24. À l'étranger: $70. par année; six mois: $38; trois mois: $27. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

Souveraineté et droit de sécession des enfants de l'Empire

par
Marc Brière

Juge de la Cour provinciale, siégeant au Tribunal du travail, M. Marc Brière a longtemps milité dans le Parti libéral qu'il a quitté à l'automne de 1967, en même temps que René Lévesque, pour participer avec celui-ci à la fondation du Mouvement Souveraineté-Association, puis au Parti québécois un an plus tard.

FRAÎCHEMENT émoulu des facultés de droit, je publiais jadis dans la revue *Thémis* une étude sur le concept juridique de souveraineté et son actualisation en droit constitutionnel canadien. La question semble toujours d'actualité. D'aucuns prétendent qu'il serait bon de « rapatrier » la constitution. D'autres s'interrogent sur la souveraineté des provinces et sur leur droit de sécession de la fédération canadienne.

Est-il inconvenant pour un juge de parler de ces choses? J'ose croire que non, même si le droit constitutionnel n'est pas très loin du domaine politique.

Pierre Vadeboncoeur rappelait récemment (LE DEVOIR, 20 juillet 1979) « l'étrange persistance de l'empire » et je n'ai pas l'intention de le suivre sur ce terrain, si ce n'est pour situer historiquement et juridiquement l'Acte de 1867, une loi impériale pour la gouverne des colonies britanniques de l'Amérique du Nord.

Évidemment, aucun droit de sécession n'y était proclamé ni reconnu. Le Bas et le Haut-Canada, aussi bien que les provinces maritimes, n'étaient ni indépendants, ni souverains, non plus que leur nouvelle fédération. Ni le Canada, ni les provinces ainsi « confédérées », n'avaient de pouvoir d'autodétermination ou de sécession de l'empire.

Ce n'est qu'une soixantaine d'années plus tard qu'on a pu commencer à considérer le Canada comme un État souverain, bien qu'associé au Commonwealth britannique. Car ce concept de droit constitutionnel, la souveraineté-association, n'est pas une invention indigène, mais une création toute britannique et qui, alors, n'était évidemment pas dépourvue de bon sens pratique, ni de « faisabilité ».

Cette souveraineté, le Canada l'avait acquise imperceptiblement, par étapes, et, contrairement à son voisin du sud, sans guerre contre l'Empire, mais dans toutes les meilleures formes du droit constitutionel anglais, écrit et non écrit. Ce fut évidemment un peu plus long, mais le résultat fut le même, de sorte qu'aujourd'hui il ne viendrait à personne l'idée de contester l'indépendance du Canada, pas plus que celle des États-Unis, même si ce pays est effectivement plus indépendant, économiquement parlant, que l'autre.

Car un pays est indépendant ou souverain, ou ne l'est pas, ou l'est plus ou moins. Peu importe en définitive qu'il se déclare indépendant: ce n'est pas la déclaration qui fait l'indépendance, même si elle peut y contribuer. Un pays devient indépendant d'abord en lui-même, ensuite (ou en même temps) vis-à-vis des autres. La souveraineté se gagne par la force ou par la force des choses, par le sang ou le bon sens.

La souveraineté-association canado-britannique, après quelque quarante années de réalité glorieuse, s'est elle-même modifiée au point qu'il n'en reste guère plus qu'un nostalgique souvenir, l'Angleterre ayant privilégié une autre forme d'association, la communauté européenne, de sorte que le Commonwealth n'est plus qu'une sorte d'union culturelle de nations anglophones ou de tradition politique britannique, ressemblant étrangement aux associations dites de francophonie.

Et le monde s'en porte sans doute fort bien ainsi.

Mais alors que signifie juridiquement (et non pas, j'insiste, politiquement) le rapatriement de la constitution canadienne, puisque le Canada est déjà un pays indépendant? Appartient-il au Parlement britannique ou aux Parlements canadiens de légiférer aujourd'hui pour faire du droit constitutionnel canadien écrit (je dis bien « écrit », car tous les étudiants en droit savent qu'en droit anglais — et le droit constitutionnel canadien est d'origine anglaise, faut-il le rappeller? — le droit constitutionnel est principalement non écrit)? Il me semble que poser la question, c'est y répondre, d'autant plus qu'en droit constitutionnel non écrit la constitution canadienne est depuis belle lurette canadienne et non britannique.

Et que sont les provinces devenues? Ont-elles troqué leur statut de colonies de l'Empire pour celui de colonie du Canada? Juridiquement toujours, la réponse c'est non. Associées ensemble par la couronne britannique, elles se sont émancipées de celle-ci en même temps et de la même manière que l'État fédéral qui les réunit. De sorte qu'elles sont demeurées souveraines au même titre que l'État fédéral, la souveraineté du Canada, comme je l'écrivais jadis, étant partagée et assumée à la fois et ensemble par l'État fédéral et les États provinciaux.

Mais alors qu'en est-il de ce fameux droit à l'autodétermination ou de sécession? Certes, il existe en droit international; mais l'on sait que ce droit est beaucoup plus moral (droit naturel) ou politique (la loi du plus fort) que juridique. Juridiquement, il n'existe clairement que pour les États confédérés. Il n'existe pas à l'intérieur d'États unitaires. Pour les États fédéraux, ça dépend. Ça dépend d'eux, c'est-à-dire de la conscience morale et politique de leurs constituants appliquée aux réalités culturelles, sociales et économiques de leur histoire politique.

L'Acte de 1867 est une loi impériale certes, mais c'est aussi la consécration d'un pacte fédératif entre des États coloniaux relativement autonomes, en quête d'une plus grande émancipation, en marche vers une souveraineté en devenir.

N'eût été l'union des colonies, par volonté impériale, mais aussi de par leurs propres volontés dans la mesure même où ces colonies avaient déjà acquis une certaine autonomie de gestion et d'autodétermination en puissance, le Bas-Canada ou le Québec serait, par la force des choses, devenu comme le Canada un pays souverain, naturellement associé au Commonwealth britannique et, par conséquent, aux autres provinces canadiennes, réunies ou non dans un État. Et, tôt ou tard, le Commonwealth ayant cessé d'être une association véritable d'États, la question se serait inéluctablement posée du maintien, sous une forme ou sous une autre, d'une association entre les anciennes colonies britanniques d'Amérique du Nord.

N'est-ce pas là la question qui se pose aujourd'hui aux partenaires de l'État canadien? Et pour pouvoir y répondre raisonnablement et efficacement ne doivent-ils pas l'aborder librement, c'est-à-dire dans le respect réciproque de leur autodétermination et de leur interdépendance, quel que soit l'aménagement futur de la souveraineté canadienne?

Vers un Parlement amélioré

par
Russell Ducasse

Politicologue. M. Ducasse est à l'emploi du Service de recherche de l'Assemblée nationale du Québec.

EN cette rentrée parlementaire, il est opportun de revenir sur un sujet toujours d'actualité, celui de la réforme parlementaire, cette fois abordée sous un angle plutôt optimiste. Comme l'écrivait feu Jean-Charles Bonenfant, « on est tellement habitué à critiquer le parlementarisme qu'on ne voit pas toujours les améliorations qu'il connaît à Québec et à Ottawa » (1).

L'élection d'un député de l'opposition officielle à la présidence de la Chambre des communes et l'annonce dans le discours du Trône des mesures destinées à renforcer les pouvoirs de contrôle du Parlement et à assujetir davantage les ministres au contrôle des députés augurent de perspectives très intéressantes pour la réforme parlementaire au cours des années 80.

LA PRÉSIDENCE: UNE FONCTION REVALORISÉE

Le 12 septembre 1968, lors de l'élection de M. Lucien Lamoureux, ancien Orateur et député indépendant, à la présidence de la Chambre des communes, le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, se réjouissait de créer deux précédents dans la procédure parlementaire à Ottawa. « Ces précédents, devait-il préciser, témoignent du nouveau rôle que l'Orateur sera appelé à jouer » (2). À la même occasion, le chef de l'opposition officielle, M. Robert Stanfield, souhaitant la permanence de la fonction, affirmait: « Il est urgent que, pour la régularité de la procédure parlementaire, l'on envisage au plus tôt des méthodes nouvelles qui soustrairont l'élection du président à toute considération partisane. » (3) Même si le premier ministre actuel, M. Joe Clark, n'a pas agi en dehors de toute considération partisane, on doit reconnaître qu'il a, lui aussi, créé un précédent en proposant l'élection de M. James Jerome, ancien Orateur de la 30e législature et député libéral, à la présidence de l'Assemblée. Sauf erreur, c'est également la première fois que le discours du Trône évoque la possibilité de la nomination en permanence de l'Orateur de la Chambre.

La fonction primordiale de la présidence du Parlement est, rappelons-le, de conduire les débats avec le maximum d'impartialité. Cette fonction revêt une importance de premier ordre car « la parole, a-t-on dit, est l'essence même de l'activité parlementaire » (4): le président doit veiller à ce que le règlement soit bien respecté, à ce que l'ordre règne dans l'assemblée, à ce que ses décisions (ou celle de l'assemblée) soient bien appliquées et à ce que les droits de la minorité soient respectés. Autant dire que le Parlement et son efficacité reposent en dernier lieu sur les qualités du Président qui dirige les débats. Citons M. Pierre Elliott Trudeau: « Il est utile pour l'Orateur d'avoir un vif sens de l'humour et d'être un homme d'esprit dans les deux langues. Il lui faut les qualités d'un juge et d'un diplomate. Il doit posséder les talents conjugués d'un funambule, d'un jongleur et parfois d'un dompteur. Bref, il faut qu'il soit un parlementaire né. » (5)

On a déjà dit que l'indépendance de l'Orateur se fabriquait comme une pelouse britannique, uniquement avec les années. Le prestige de l'institution s'est forgé lentement au Canada et presque tous les Orateurs qui se sont succédé à la présidence ont été des choix unanimes de la Chambre des communes. Seulement, en deux occasions, en 1878 et en 1936, l'élection d'un Orateur a été contestée. La seule fois où l'impartialité de la présidence a été mise en cause sérieusement remonte, comme on le sait, au débat sur le pipeline, en 1956. C'est d'ailleurs à partir de cette date qu'on songea à revoir la question de l'intégrité et de l'impartialité de l'Orateur et à intensifier la campagne en faveur de la permanence de la présidence. Si la 31e législature parvient à atteindre ce dernier objectif, le premier ministre, M. Clark, aura apporté une nette amélioration au fonctionnement du parlementarisme canadien.

RENFORCEMENT DES POUVOIRS DE CONTRÔLE DU PARLEMENT

On se réjouit également de trouver dans le dernier discours du Trône l'énoncé de mesures permettant d'accroître les pouvoirs de contrôle du parlement et d'assujettir davantage les ministres au contrôle des députés. Le gouvernement compte instituer des comités parlementaires spéciaux pour faire enquête sur des problèmes particuliers de la gestion quotidienne (besoins des handicapés et des invalides, politiques à l'égard de l'investissement étranger...) et pour examiner des questions orientées vers la prospective (avenir de l'énergie nucléaire, besoins des Canadiens pour les années 80...). Les députés seraient également appelés à voter deux importants projets de loi: l'un visant à renforcer le contrôle du parlement sur les sociétés de la Couronne; l'autre dite loi « crépuscule » (existant déjà au États-Unis sous le nom de Sunset Act) qui permettrait à la Chambre de décider, à intervalles réguliers, si les programmes et organismes gouvernementaux doivent être maintenus, modifiés ou abolis. En outre, certains membres du Conseil privé qui ne font pas partie du cabinet et qui seraient choisis à la fois au sein du parti gouvernemental et de l'opposition, seraient appelés à remplir les fonctions de « commissaires à l'économie intérieure ».

Ces idées rappellent les propositions déjà formulées par le sous-comité sur la procédure des comités au cours de la 30e législature et aussi celles faites par les professeurs Robert Jackson et Michael Atkinson en 1974.

Le sous-comité sur la procédure présidé par M. Marcel Lambert (progressiste-conservateur), proposait de remplacer le système actuel des comités par une nouvelle structure à trois paliers qui comprendrait des comités permanents, des comités sessionnels, et un comité général des dépenses qui, à son tour, serait habilité à créer des sous-comités et à entreprendre des études sur des questions particulières de la gestion publique courante. Le sous-comité avait aussi insisté sur la nécessité de fournir plus de personnel spécialisé aux comités afin que ceux-ci puissent exercer, avec le maximum d'efficacité leur fonction de contrôle de l'Exécutif et de ses organes (6).

Quant aux professeurs Jackson et Atkinson dans une étude très détaillée, (7) ils ont démontré que dans l'élaboration des mesures législatives, les ministres jouissaient d'une trop grande indépendance non seulement vis-à-vis du Parlement mais aussi vis-à-vis du cabinet, malgré les efforts du bureau du Conseil privé. Déplorant l'absence de mécanismes permettant l'apport des caucus et des députés aux politiques ministérielles, ils recommandaient des procédures spécifiques pour améliorer la participation individuelle des élus aux travaux législatifs et pour rendre les ministres plus sensibles aux démarches des comités. Par exemple, quand un ministre refuse de donner suite aux recommandations du rapport d'un comité, il devrait fournir de bonnes raisons dont les critères seraient définis à l'avance. De même, selon les deux professeurs, le whip en chef du gouvernement devrait être relevé au rang de ministre afin qu'il puisse assister aux réunions du cabinet concernant les mesures législatives.

La 30e législature n'a pas été très généreuse dans le domaine de la réforme parlementaire. Plusieurs propositions pourtant très intéressantes du comité permanent de la procédure et de l'organisation ont été mises au rancart. On pense, entre autre, à l'idée d'adopter, comme à Québec, un calendrier de travail sessionnel fixe. On proposait que la Chambre des communes se réunisse chaque année le lundi suivant le 7 janvier, qu'elle suspende ses travaux brièvement à Pâques, ajourne pendant deux mois l'été et s'interrompe de nouveau le 27 décembre ou le vendredi précédent. D'autres mesures sur l'emploi du temps à la Chambre des communes et l'uniformisation des procédures d'un comité à l'autre ont été repoussées par les députés de tous les partis.

C'est pourquoi il faut craindre, en dépit des bonnes intentions du nouveau premier ministre, que les améliorations qu'on voit poindre dans le secteur du parlementarisme ne soient en réalité aussi fragiles que l'existence d'un gouvernement minoritaire.

Notes:

1) *L'Action*, 30 juillet 1970, p.5
2) Canada. *Débats de la Chambre des communes*; 12 septembre 1968. p.2.
3) *Ibid.* p.3
4) Union interparlementaire. *Les Parlements dans le monde*. Paris P.U.F. 1977. p. 3000.
5) Canada. *Débats de la Chambre des communes*. op. cit. p. 1.
6) Canada. Chambre des communes, Comité permanent de la procédure et de l'organisation. *Procès verbal et témoignages* 1ère session 30e législature, no 15 (2 sept. 1976) p. 67-74.
7) Jackson, Robert et Atkinson Michael. *The Canadian Legislative System*. Toronto: McMillan, 1974.

RÉPLIQUE

Le judaïsme orthodoxe et la femme

par Lise Noël

Dans une réplique publiée par LE DEVOIR du 26 octobre dernier, M. Elie Feuerwerker se fait le défenseur du statut que réserve à la femme le judaïsme orthodoxe et conclut à l'avantage pour celle-ci d'« un retour aux sources » juives.

Bien que réels, les exemples qu'il cite d'une participation active de certaines femmes à la vie des Hébreux non seulement ne prouvent pas leur égalité globale par rapport aux hommes, mais encore n'infirment en rien les courants fondamentalement antiféministe du judaïsme et leur durcissement à son époque tardive. Époque marquée par l'influence croissante des docteurs de la Loi, les rabbins, et celle-là même à laquelle vécut le Christ.

Des deux récits de la création dans la Genèse, ce n'est pas celui qui met l'accent sur l'égalité de l'homme et de la femme qui a prévalu dans les traditions juive et catholique, mais bien cet autre qui prête à Dieu le geste de tirer la seconde d'une côte du premier. À cette absurdité biologique s'ajoute une conception réductrice de la femme identifiée, à travers Ève, à un être faible et dangereusement séducteur.

Signe de la justice de la foi religieuse juive, la circoncision ne s'applique pas à ces dames. Mais ces dernières sont, de par leur nature, marquées du sceau de l'impureté rituelle: s'écoulant de lui-même, le sang de la menstruation et de l'accouchement ne revêt pas le caractère noble et généreux de celui que verse le guerrier.

M. Feuerwerker invoque à cet effet des motifs d'ordre hygiénique. Outre le fait que la tradition juive fonde l'obéissance à la Loi essentiellement sur le respect de la volonté de Dieu au-delà de toute justification rationnelle, le recours à des facteurs d'hygiène explique bien mal que l'accouchement d'une fille ait donné lieu à une période d'impureté deux fois plus longue que celle d'un garçon...

À l'époque du judaïsme tardif, les femmes sont non seulement séparées des hommes au temple mais reléguées à des places inférieures. La prière suivante en dit long sur la haute estime en laquelle les rabins tiennent alors les femmes: « Béni soit Celui qui ne m'a pas fait femme, parce que la femme n'est pas tenue aux commandements. »

Certes, les femmes sont soumises aux prescriptions de la Loi, mais à celles qui formulent des défenses (« Tu ne dois pas ») et non à celles qui stipulent des obligations (« Tu dois »). D'autre part, le fait que certaines femmes ont pu étudier ou commenter la Torah ne réussit qu'à mettre en évidence les exceptions qui confirment la règle d'un courant talmudique majoritairement défavorable à cette pratique: « Mieux vaudrait que les paroles de la Torah fussent consumées par le feu que communiquées à des femmes », pontifie un rabbin.

Les docteurs de la Loi poursuivent la tradition patriarcale de la bible en maintenant l'autorité absolue du mari sur sa femme. Non seulement la polygamie est-elle permise mais encore le mari a-t-il seul le droit de répudier sa femme sans son consentement et quel qu'en soit le motif...par exemple « s'il trouve une femme plus belle ».

À notre époque, le divorce repose toujours sur l'initiative du mari. Le juif orthodoxe continue à exprimer sa reconnaissance de n'être pas une femme et celle-ci n'accède pas davantage au rabbinat. Elle reste même reléguée à une place inférieure à la synagogue.

La naissance du premier-né n'entraîne de réjouissances que s'il s'agit d'un garçon. Quand ce dernier atteint l'âge de treize ans, la cérémonie de la Bar-Mitzva le fait accéder aux responsabilités qu'encourt la Torah, lui donnant ainsi préséance sur toute femme adulte.

Celle-ci n'est d'ailleurs pas devenue plus pure avec les siècles et le juif très rigoureux évite toujours le contact avec elle.

Puisant à plusieurs sources communes, les traditions juive et catholique partagent une forte propension à l'antiféminisme; ce qui ne signifie pas que les manifestations en soient toujours identiques. Que le célibat des prêtres n'existe pas dans la société juive, il n'y a pas là de quoi pavoiser. Dieu préserve les femmes d'un « retour aux sources »!

Car si les juifs sont le peuple élu, il semble bien que les juives, elles, le soient un peu moins...

■ *Un texte à conserver*

LE DEVOIR a eu l'heureuse idée de publier un texte de M. Émile Boudreau, de la FTQ sur « les trois visages du syndicalisme québécois » (26 octobre, page 5).

Pour ma part, j'estime que cette analyse constitue un apport capital dans la vie syndicale actuelle et je vous remercie de me permettre de l'ajouter dans mes dossiers.

Je souhaite qu'il y ait plus d'Émile Boudreau qui trouvent asile dans votre journal si intéressant.

Marthe LAFORTUNE,
infirmière en santé occupationnelle
Montréal, 28 octobre

ASSOCIATION DES CONSEILS DES MÉDECINS ET DENTISTES DU QUÉBEC

33ième CONGRÈS ANNUEL
CHÂTEAU FRONTENAC
QUÉBEC
Les 2 et 3 novembre 1979

THÈME:
"LE LEADERSHIP MÉDICAL: UN SERVICE ESSENTIEL"

Conférenciers invités:
M. Pierre-Marc Johnson, **Ministre du Travail et de la Main d'Oeuvre du Québec**
Dr Paul Desjardins, **Président de la F.M.S.Q.**
Dr Gérard Hamel, **Président de la F.M.O.Q.**
M. Paul Pleau, **Président de l'A.H.P.Q.**
Dr Augustin Roy, **Président de la Corporation Professionnelle des Médecins du Québec.**

TOUS LES MEMBRES DES CONSEILS DE MÉDECINS ET DENTISTES DU QUÉBEC SONT INVITÉS

Un tout nouveau mode de placement à la Banque de Montréal.

13 %*

Les certificats de placement garantis par la Banque de Montréal

- Le capital et l'intérêt de ces certificats de placement à haut rendement sont **garantis** sans condition par la Banque de Montréal.
- Le placement **minimum** est de $5 000.
- Vous pouvez choisir une durée s'échelonnant de **un** à **cinq** ans.
- L'intérêt peut être versé, à votre choix, **une ou deux fois** par année.
- Le capital est remboursable **à l'échéance,** à toute succursale de la Banque de Montréal au Canada.

Vous pouvez vous procurer ces certificats et une brochure explicative à l'une de nos succursales.

Banque de Montréal

*Ce taux est établi pour un placement d'une durée de un an, avec paiement annuel des intérêts. Il est sujet à changement sans préavis.

LA MÉTÉO

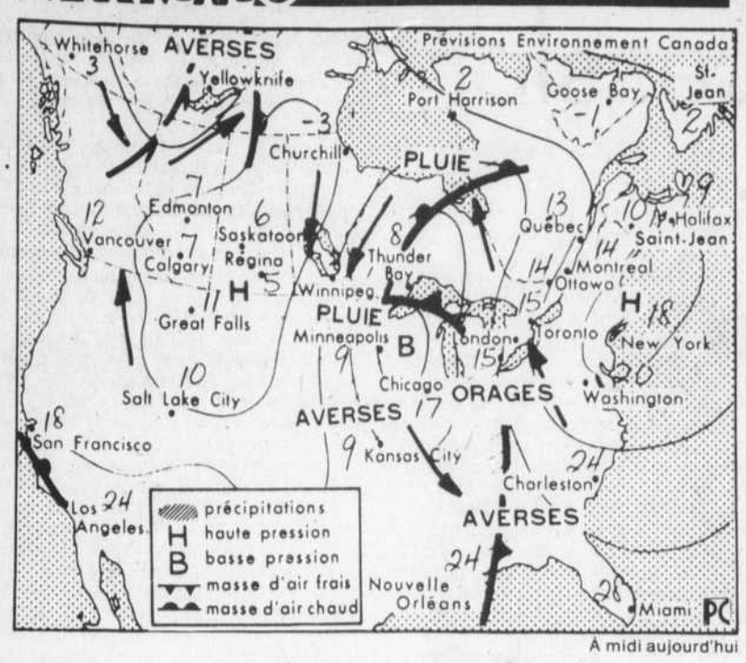

À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue: nébulosité croissante suivie de pluie intermittente. Maximum 13. Aperçu pour vendredi: nuageux avec averses, plus frais.

■

Réservoirs Cabonga, Gouin, Pontiac-Gatineau, Rivière-du-Lièvre: ensoleillé puis ennuagement en après-midi. Maximum 15. Aperçu pour vendredi: averses.

■

Laurentides, Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: ensoleillé et doux. Maximum 18. Aperçu pour vendredi: nuageux avec averses.

■

Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie, Estrie-Beauce: ensoleillé et doux. Maximum 16. Aperçu pour vendredi: nuageux avec averses.

■

Saguenay, Lac-Saint-Jean, Parc des Laurentides, Mauricie: ensoleillé et doux, vents modérés. Maximum 14. Aperçu pour vendredi: averses.

■

Baie-Comeau, Rimouski, Matapédia, Sainte-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie: brouillard en matinée. Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 12. Aperçu pour vendredi: nuageux avec averses.

■

Gaspé, Basse-Côte-Nord, Anticosti: ciel variable, brouillard en matinée. Maximum 10. Aperçu pour vendredi: nuageux avec averses.

La CEQ dénonce les tiraillements entre Québec et les commissions

par Paule des Rivières

QUÉBEC — Les négociations des 85,000 membres de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) ont acquis la certitude que les tables de négociations sont devenues des apartés sans grande importance, dans une opération politique où toute initiative émane du Conseil du trésor.

Si la CEQ n'est pas la seule formation syndicale à avoir fait des commentaires sur les effets de la centralisation des négociations, elle les exprime dans un cadre particulier, celui des tiraillements entre ses vis-à-vis patronaux, le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

Hier, le responsable syndical de la négociation, M. André Therrien, a démontré qu'une entente acceptée par le ministère de l'Éducation et portant sur le classement d'une partie des 2,300 professionnels des commissions scolaires avait par la suite été dénoncée par les commissions scolaires. Le porte-parole du comité patronal a confirmé pour sa part que les commissions n'étaient plus d'accord avec les modalités de classement de ce groupe.

Le litige sur les droits de passage des professionnels d'une classe d'emploi à une autre, avec les avantages pécuniaires que cela implique, était dans l'air en 1976 mais les négociations l'avait renvoyé à un comité paritaire décisionnel, et ce sont les conclusions de ce comité que les commissions scolaires viendraient mettre en péril. Des sommes de $2.5 millions sont impliquées.

Rappelant que plus tôt cet été, c'était le ministère de l'Éducation qui modifiait par un arrêté en conseil une entente signée par le comité patronal scolaire sur les affectations et mutations des enseignants, la CEQ estime que « les dissensions internes de la partie patronale sont en train de saboter les négociations ».

La centrale n'est pas certaine si elle doit attribuer ces dissensions à des pressions que la fédération des commissions scolaires voudrait imposer au gouvernement pour préserver son autonomie mais elle conclut qu'il y a un monde entre les déclarations gouvernementales et ce qui est offert aux tables de négociation. « Ce n'est plus là que ça se passe », a commenté hier M. Therrien.

L'intervention syndicale d'hier a également permis à la CEQ de dénoncer la réduction des demandes patronales dans l'actuelle ronde de négociation, dont le gouvernement avait parlé la veille. Faisant allusion aux quatre ministres qui ont participé à l'annonce du « nettoyage des demandes », la CEQ conclut à « une pièce de théâtre où la seule présence des acteurs constituait l'événement ». La centrale a ensuite admis que la partie patronale avait effectivement nettoyé ses demandes mais ajoute qu'elle n'a pas modifié le contenu des clauses majeures.

Les 190,000 membres des trois centrales syndicales CSN CEQ et FTQ devraient par ailleurs être fixées sur l'ensemble des intentions patronales dans les jours ou les heures précédant leurs éventuels débrayages.

En effet, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a déclaré hier devant l'Assemblée nationale que tout ce que le gouvernement aurait à dire aux syndiqués serait dit avant le 11 novembre. « Non seulement le gouvernement ne traîne-t-il pas les pieds mais il suit une sorte d'échéancier très précis », a-t-il déclaré en réponse à des questions de l'opposition. Les prochaines offres du gouvernement toucheront la sécurité d'emploi, les primes d'éloignement et les salaires.

Du côté de la Fonction publique, les représentants du Syndicat des 6,000 professionnels du gouvernement, qui négocient parallèlement au Front commun le renouvellement de conventions collectives échues également depuis le 30 juin, ont annoncé hier qu'un débrayage général d'une demi-journée aurait lieu mardi matin. Par la suite les responsables des négociations iront en tournée du 12 au 22 novembre afin de « présenter » les offres patronales à leurs membres et possiblement chercher d'autres mandats de grève.

Chez les fonctionnaires, les débrayages se poursuivent et rien ne va plus entre le syndicat et le gouvernement. **Hier, le** ministre de la Fonction **publique**, M. François Gendron, a de nouveau pressé le syndicat d'aller faire voter ses 45,000 sur l'offre salariale « finale » du gouvernement. Le syndicat a toujours en tête de ne consulter pour l'instant que ses 1,000 officiers de section.

D'autre part, l'Hydro-Québec, dont les 11,000 employés sont sans contrat depuis décembre 1978, doivent dévoiler demain les résultats des votes de grève qu'ils ont entrepris au début du mois. Et le Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS), qui a des membres dans 183 établissements hospitaliers de la province, annoncera possiblement aujourd'hui une reprise des moyens de pression. Dans ce dernier cas, ce ne sont pas les questions salariales qui font problème mais certains aspects touchant la sécurité d'emploi, les replacements de personnel et l'obtention d'un congé à tous les deux week-ends.

Enfin, les syndicats du Front commun continuent à se prononcer sur la recommandation d'une grève générale illimitée.

Jusqu'ici, les membres de 24 syndicats de la CEQ ont voté sur une grève générale illimitée, dont 22 ont approuvé la grève, avec des majorités qui varient de 58% à 81%. Dans la région de Montréal, les enseignants de la commission scolaire de Jérôme-Le Royer ont refusé par une majorité de 52% de débrayer.

CFCF a lu le livre blanc et n'y voit rien de neuf

(PC) — Les citoyens d'un Québec souverain et associé au reste du Canada n'auraient qu'un seul gouvernement de qui dépendre: celui de Québec, qui aurait l'entière responsabilité de percevoir les impôts et de faire adopter des lois sur son propre territoire.

De plus, il déciderait à sa guise de réaliser des traités et des accords commerciaux avec d'autres pays et posséderait son propre drapeau national et un système juridique indépendant.

Ces propositions sont contenues dans le Livre blanc sur la souveraineté-association du gouvernement du Québec, dont la station de télévision CFCF de Montréal a obtenu copie et qui ne devait être rendu public que jeudi après-midi, à l'Assemblée nationale.

Dans une correspondance de Québec, le reporter de CFCF à l'Assemblée nationale affirme avoir pris connaissance de ce document de 120 pages, qui proposerait que le gouvernement fédéral soit remplacé par un organisme décisionnel central, composé de membres nommés et non élus à leurs postes par Québec et Ottawa.

Selon CFCF, les membres de cet organisme décisionnel auraient un statut égal et disposeraient chacun d'un vote.

Le Livre blanc indique également que le Canada et le Québec conserveraient la même monnaie et que les institutions bancaires actuelles seraient fusionnées en une banque centrale Québec-Canada.

Par ailleurs, un Québec souverain, associé au reste du Canada, prendrait en charge les pensions de retraite et les allocations familiales, actuellement administrées par Ottawa.

Toujours selon CFCF, le Québec s'engagerait également à demeurer à l'intérieur des organismes de défense de l'Occident, en l'occurrence l'Otan et Norad.

De plus, le document proposerait que le gouvernement puisse émettre des passeport pour les Québécois qui se rendraient à l'étranger. Cette pièce d'identité ne serait pas nécessaire pour les voyages au Canada.

Le Livre blanc sur la souveraineté-association proposerait également la création d'une cour de justice qui aurait la tâche de régler tous les différends entre les nouveaux partenaires et de définir les nouveaux liens qui régiraient leurs relations.

Le nouvel accord permettrait le déplacement libre des capitaux, des personnes et des biens entre les deux pays.

Enfin, la voie maritime du Saint-Laurent serait gérée par trois partenaires: le Québec, le Canada et les États-Unis.

Fait à noter; les termes « indépendance » et « séparation » sont absents du Livre blanc du gouvernement québécois sur la souveraineté-association.

Selon CFCF, ce document du gouvernement du Québec ne propose, en somme, rien de nouveau et reprend essentiellement les résolutions adoptées le printemps dernier au congrès du Parti québécois.

Il a été impossible de rejoindre les membres du cabinet Lévesque pour obtenir leurs réactions face au contenu du Livre blanc, diffusé prématurément.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Pétrole

vernement fédéral et le déséquilibre entre la position financière des provinces et celle d'Ottawa sera devenue insoutenable. Si on ne change pas les accords fiscaux, estime le Conseil économique, le déficit du gouvernement fédéral va se maintenir à son niveau actuel de $11 milliards par année, tandis que les provinces, en 1985, enregistreraient un surplus de $8 milliards, à cause des recettes de l'Alberta et des autres régions productrices de gaz.

La recommandation du Conseil économique est tombée hier comme une bonne nouvelle sur le gouvernement de M. Joseph Clark; de plus en plus embarrassé par la question. L'impact de la recommandation du Conseil risque de régler au moins la moitié du problème de M. Clark: à savoir qu'il faut convaincre les Canadiens que les hausses du prix du pétrole sont désormais inévitables. La hausse de $4 correspond exactement au scénario le plus couramment utilisé par les conservateurs dans leurs négociations avec les provinces.

Hier encore aux Communes, M. Trudeau, chef de l'opposition, et le chef néo-démocrate, M. Ed Broadbent, ont tenté de convaincre M. Clark qu'il pourrait s'en tenir aux accords actuels, prévoyant deux hausses de $1 dollar le 1er janvier et le 1er juillet 1980.

M. Clark a accusé l'opposition de vouloir créer la panique en donnant trop d'importance au discours de M. Lougheed lundi soir à Vancouver. Selon le premier ministre, il n'y a pas de risque que l'Alberta fixe unilatéralement le prix du pétrole canadien et, au pire, a réitéré M. Clark, le gouvernement fédéral se servirait de ses pouvoirs constitutionnels pour l'en empêcher.

La recommandation de hausser les prix du pétrole de $4 à $5 semble avoir donné lieu à bien des discussions au sein du Conseil, mais il n'y a finalement qu'une seule dissidence, sur 21 membres, et encore porte-t-elle sur l'utilisation des bénéfices que feront les compagnies pétrolières.

« La question n'est plus de savoir s'il faut hausser les prix du pétrole », a soutenu hier en conférence de presse la présidente, Mme Sylvia Ostry, » mais plutôt de déterminer de combien on augmente ». Rappelant que jusqu'ici la stratégie canadienne avait été d'échapper à l'heure de vérité des prix du pétrole, le Conseil économique explique que c'est là une stratégie inacceptable, pour deux raisons:

■ les nouvelles sources pétrolières de remplacement ne seront accessibles qu'à des prix beaucoup plus élevés, se rapprochant davantage des cours mondiaux. Autant faire la transition maintenant plutôt que d'encaisser un plus grand coup plus tard, suggère le CEC;

Les Canadiens ont tout à gagner à vouloir développer dès maintenant d'autres sources énergétiques sur lesquelles ils pourront compter plus tard, ainsi qu'à réduire la consommation et le gaspillage actuels. Et ce sont des prix plus élevés qui vont les inciter à cette sagesse.

Mais il faudrait faire ce rajustement « graduellement », indique le CEC. Assez curieusement, les scénarios développés par les chercheurs du Conseil indiquent qu'une hausse de $7 le baril, qui permettrait de rejoindre le prix mondial en 1982 plutôt qu'en 1985-86, n'aura pas de conséquences beaucoup plus graves qu'une hausse de $4. Alors pourquoi pas une hausse de $7? La présidente du Conseil a admis que les simulations des économistes ne disent pas tout et qu'une hausse aussi brutale serait « très risquée ». La grande inconnue est notamment d'évaluer comment les Canadiens vont réagir à ces hausses. Si les salariés n'acceptent pas un ralentissement du rythme de progression de leurs revenus réels, alors les négociations salariales vont être plus serrées et on pourrait assister à une explosion de l'inflation. Les chercheurs ont d'ailleurs calculé qu'une réaction négative des Canadiens à une hausse de $7 pourrait ramener le pays à un taux d'inflation de plus de 10% en 1982.

C'est un risque qu'il n'est pas nécessaire de prendre, estime le Conseil économique.

Pour ce qui est du gaz, le Conseil économique souligne les énormes surplus dont bénéficie le Canada. Il estime que le prix actuel du gaz, fixé à 85% de son équivalent énergétique en pétrole, n'a plus de raison d'être. Sans faire encore une fois de suggestion précise, le Conseil estime que ce prix devrait maintenant évoluer moins vite que celui du pétrole.

La présidente du Conseil économique a par ailleurs admis qu'un accroissement des exportations de gaz naturel vers les États-Unis, tel que le suggérait dernièrement M. Peter Lougheed, contribuerait sûrement à réduire les pression sur le dollar canadien. Toutefois, a encore précisé Mme Ostry, quoiqu'on fasse et même dans les hypothèses les plus optimistes, la valeur du dollar canadien ne change jamais de plus de 2%. Elle laisse ainsi entendre que la fourchette de 84 à 86 cents américains pour le dollar canadien est sans doute la plus réaliste pour les cinq prochaines années.

À noter d'ailleurs qu'avec une hausse du baril de pétrole de $4 le déficit de la balance des paiements passerait, de son niveau actuel de $7 milliards, à $13 milliards en 1985. C'est dire que sa proportion par rapport au PNB, non seulement ne va pas diminuer mais qu'elle va même légèrement augmenter.

◆ Fox

D'autre part, au cours des audiences d'hier, l'avocat de la GRC a posé certaines questions à l'ancien commissaire Nadon au sujet d'une conversation survenue, le 9 juin 1977, entre un officier de la police fédérale et le solliciteur général adjoint, M. Roger Tassé.

« La conversation a été enregistrée, les deux parties le savaient », a soutenu l'avocat, Me Pierre Lamontagne.

L'avocat du gouvernement fédéral, Me Joseph Nuss, n'a pas tardé à réagir en affirmant que M. Tassé, qui est maintenant sous-ministre de la Justice, n'avait jamais donné son accord au policier, afin que celui-ci enregistre la conversation téléphonique.

Lors de cette conversation du 9 juin, les deux hommes auraient discuté les allégations de MM. McCleery et Brunet.

La question de l'enregistrement de la conversation devait être soulevée à la reprise des audiences aujourd'hui.

Le procureur du gouvernement a indiqué qu'il devait vérifier si la transcription de la conversation est exacte ou non. Cependant, l'avocat de la GRC a soutenu que personne ne devrait être surpris du fait qu'il voulait présenter cette transcription en tant que preuve, ayant averti le gouvernement de son existence, il y a de cela plus d'un an.

Par ailleurs, à la reprise des travaux hier matin, le commissaire Guy Gilbert a critiqué l'ancien commissaire de la GRC pour avoir attendu jusqu'au 29 juin 1977 pour imposer un moratoire sur la destruction des documents de la police fédérale.

Il a rappelé que des allégations de toutes sortes circulaient bien avant cette date sur les activités de la GRC et que, dès 1976, il avait été question de créer une commission d'enquête.

◆ OCQ

l'employeur à un plan d'épargne retraite personnel au départ n'est pas prévu au régime », écrit M. Larose.

Le Vérificateur ajoute que trois autres ex-cadres sont dans une situation analogue: MM. Roger Lattaro et Jean-Louis Renaud ont en effet bénéficié respectivement de $679 et de $1,556 sans que ces versements aient jamais été approuvés. L'ancien directeur de l'informatique, M. Pierre Gaudreault, a lui aussi obtenu des contributions de retraite de $6,142, qui auraient dû être imposées en 1975 ou qui sont illégales en vertu des normes du régime de retraite.

M. Larose propose donc à la nouvelle direction de l'OCQ de « clarifier et régler la situation ambiguë qui persiste quant à la participation de ces cadres supérieurs au Régime, tant pour le passé que pour l'avenir ».

L'analyse de ce dossier complexe par le Vérificateur général démontre aussi que l'ancienne direction de l'OCQ a autorisé un paiement de $7,959 à M. Claude Lafontaine bien qu'un avis juridique établi par Me Michel Robert à l'intention de M. Mireault, président de l'Office alors, concluait que M. Lafontaine n'avait aucun droit au paiement en question. L'avocat ajoutait toutefois que, en dépit du fait qu'aucune disposition n'autorisait un tel versement, le privilège consenti à M. Lafontaine pouvait être maintenu au « plan de l'équité », ce qui fut fait. Le Vérificateur indique en outre que le même M. Lafontaine a touché un autre montant de $7,760 qui devrait normalement être restitué au Régime avec les intérêts accumulés.

Une situation semblable touche M. Paul Lapointe. Des $45,528 obtenus lors du retrait régulier, un solde de $20,686 doit encore être restitué, sans compter les intérêts. De plus, l'ancienne administration a versé des bénéfices excessifs à M. Lapointe, lui payant des avantages pour une période de huit années alors qu'il n'aurait eu droit qu'à des avantages pour une période de quatre ans.

Le Vérificateur ne dit rien sur la manière dont les cadres en cause s'y sont pris pour obtenir cet argent. Il note simplement qu'il appartiendra au Fisc ou au Régime de retraite de faire valoir leurs droits, compte tenue des remises déjà opérées par les intéressés.

◆ Mexico

enterrée sous les décombres d'un hangar.

Le reste de l'avion s'était coupé en deux mais les boîtes noires enregistrant les données essentielles du vol ont pu être récupérées peu après la catastrophe, en raison de laquelle l'aéroport de Mexico a été fermé à tout trafic aérien durant quatre heures.

A Washington, un porte-parole de l'Administration civile américaine (FAA) a déclaré que la tragédie était due à une erreur au cours de la procédure d'atterrissage et que tout défaut de structure du DC-10 était à exclure.

Le porte-parole a ajouté qu'il restait maintenant à éclaircir la raison pour laquelle le pilote a emprunté une piste fermée, et que la réponse à cette question pourrait être apportée lorsque les enregistrements des conversations entre l'appareil et les contrôleurs au sol seront étudiées.

Il a également mentionné que les traces relevées sur la piste laissaient penser que l'appareil américain avait tenté, au dernier moment, de reprendre l'air avant de heurter le camion.

Parmi les victimes, on avait réussi à dénombrer 24 hommes, 17 femmes, trois petites filles, deux petits garçons et cinq non reconnaissables, dans les décombres fumants de l'appareil.

◆ Outremont

Suite de la page 3

cause de la qualité des services que la municipalité offre.

De toute façon, affirme M. DesMarais II et le Parti d'Outremont dans le dépliant électoral qui a été préparé à l'occasion des élections de dimanche, Outremont est en excellente santé financière. « La dette d'Outremont ne représente que 3.19% de la valeur imposable, l'un des taux les moins élevés au Québec ».

Les membres du Parti de la réforme trouvent que le maire et les conseillers sortant forment un conseil « qui pense en terme de marketing et qui veut tout vendre à la population d'Outremont ».

Par opposition à cette administration municipale « libérale, mais à la Galbraith », les candidats du Parti de la réforme se donnent une attitude « néo-conservatrice ».

Les quelque 17,000 électeurs inscrits n'auront qu'à trancher le débat dimanche, comme le souhaite vivement M. DesMarais qui n'aime pas le qualificatif d'anti-démocratique qu'on accole à son nom.

◆ CECM

Suite de la page 3

connaissance d'un rapport d'étape sur la situation à l'école Socrate où, suite à une entente conclue l'an dernier avec la communauté hellénique de la métropole, la CECM administre pour elle les crédits du ministère de l'Éducation.

L'école Socrate, qui compte 502 élèves en maternelle et à l'élémentaire, enseigne la religion grecque orthodoxe, le grec moderne et le français, en plus de l'anglais comme troisième langue. En juin dernier, 24 de ses 28 élèves de 6e année ont choisi une école secondaire française et trois une école anglaise, l'autre étant retourné dans son pays d'origine.

Précisant que la communauté séphardade juive se préparait à demander un tel statut particulier pour son école (Maïmonide), M. Larivée s'est déclaré surpris que pas plus d'écoles privées ne se soient prévalu à date de cette disposition de la loi sur l'instruction publique pour demander une association du même genre.

Une main mélodieuse

TOKYO (AFP) — Une main artificielle capable d'effectuer divers mouvements en obéissant au son de différentes mélodies fredonnées par son utilisateur a été présentée hier par l'Agence japonaise pour la science et la technologie.

Au cours d'une démonstration, les personnes présentes ont pu voir la main artificielle s'emparer d'un bol sur une table ou encore prendre de la soupe avec une cuillère.

Douze petits moteurs montés à l'épaule, au coude, au poignet et aux cinq articulations des doigts font fonctionner la main. Ces moteurs sont contrôlés par un mini-ordinateur relié à un microphone fixé à la gorge de l'utilisateur.

L'appareil, dont le petit format facilite l'utilisation, sera mis en vente au prix de $1,800.

L'enfant et le milieu urbain

La ville asservit les citoyens de tout âge

par Marie Laurier

L'âge doré de la famille est chose révolue dans le monde occidental et ce n'est certainement pas le milieu urbain actuel qui va lui redonner ses lettres de noblesse. Au contraire, ce milieu est corrosif puisqu'il détruit le sens de la collectivité et des responsabilités.

Mme Tamara Hareven, professeur à l'Université Clark de Worcester, au Massachussetts, faisait ce constat pessimiste hier soir en inaugurant le congrès de l'Enfant et la vie urbaine qui se déroule jusqu'à dimanche à Montréal. Elle est aussi l'auteur d'un ouvrage paru récemment et qui traite de la vie des Québécois émigrés en Nouvelle-Angleterre pour travailler dans les manufactures. Le titre de cet ouvrage: *Life and Work in an American Factory-City*. En cernant le portrait de l'enfant dans la famille à l'intérieur de la cité, la conférencière proposait les réflexions qui étaieront les discussions d'aujourd'hui auxquelles participent 2,500 délégués répartis dans les conférences et les ateliers de travail.

Selon Mme Hareven, la ville asservit les citoyens de tous les âges et elle les isole les uns des autres. Les trois âges de la vie, l'enfance, la maturité et la vieillesse souffrent de cette situation, alors qu'autrefois il y avait une certaine unicité entre les générations. Les phénomènes de l'urbanisation et de l'industrialisation ont rompu l'équilibre si bien que la solitude guette les familles qui se replient sur elles-mêmes.

Les grandes agglomérations urbaines ont généré des problèmes sociaux effarants et quasi insurmontables — la délinquance juvénile, la violence, la solitude — et ce sont les gouvernants qui doivent inventer des solutions pour y faire face en prenant en charge la vie des citoyens.

Dans cette perspective il n'est pas surprenant de constater combien l'enfant a perdu son identité propre, a poursuivi Mme Hareven. À ses yeux, seules les familles nombreuses, celles du « baby boom » résistent encore à l'agression du milieu urbain et de son anonymat, et à moins de revivre une explosion semblable, ce qui est fort douteux, ces générations s'effriteront à leur tour ou du moins ne se renouvelleront pas.

La cité occidentale devra donc être repensée et des efforts se font présentement pour amener les citoyens à une meilleure conscience de leurs responsabilités et à une remise en valeur de la cohabitation des générations. À titre d'exemple, la conférencière souligne certaines initiatives qui se font dans des villes américaines pour loger les personnes âgées dans des familles plutôt que de les isoler dans des foyers d'accueil.

Aussi a-t-elle observé les différents groupes ethniques des États-Unis qui résistent à la modernisation et à la vie artificielle de la ville pour continuer de s'inspirer de leurs valeurs sociologiques, culturelles et familiales. Mme Hareven donne en exemple les parents d'enfants noirs qui préfèrent édicter leur propre modèle de vie plutôt que d'avoir recours à des services, comme les garderies. La mère noire confie ses enfants à une voisine pendant qu'elle travaille, ce qui lui semble une solution plus appropriée.

L'analyse de Mme Hareven l'amène à croire que le conflit des générations que l'on a pu observer de façon spectaculaire au début des années 1960 a donné une leçon aux adultes, une leçon qui n'a peut-être pas été retenue. Les jeunes ont alors prouvé qu'ils tournaient le dos au matérialisme pour réclamer plus d'amour, plus de solidarité autour d'eux. Voilà quand même une lueur d'espoir.

Cet espoir, sans doute les congressistes pourront s'en pénétrer durant les prochains jours du congrès qui a été inauguré hier soir par le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard. Aujourd'hui, c'est au tour de M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, de venir parler de la jeunesse québécoise devant un auditoire venu de tous les coins du monde.

Constat amiable: ça va bien

Le constat amiable, introduit en juin dernier par le Groupement des assureurs automobiles, connaît un succès inespéré. Le directeur général du groupement des assureurs automobiles, M. Yves Breton, a déclaré hier: « Nous avions prévu qu'en juin 1980 nous pourrions atteindre un taux d'utilisation de 10%. Mais seulement cinq mois après son introduction, le constat amiable connaît une popularité qui dépasse toutes nos prévisions. Une enquête auprès de onze compagnies d'assurances, qui représentent près de 75% des primes émises au Québec, relève que 18.6% des automobilistes québécois impliqués dans un accident d'automobile où il n'y a pas de blessés, utilisent le constat amiable ».

Les trésors de Tout Ankh Amon

TORONTO (PC) — « De toutes parts, c'était le reflet éclatant de l'or. Je suis demeuré transi d'étonnement... Incroyable, merveilleux, ma foi, c'est incroyable ».

Tels furent les premiers mots de l'archéologue britannique Howard Carter, il y a 57 ans, quand il s'est trouvé en face des trésors de tout Ankh Amon qu'il venait de découvrir dans la Vallée des Rois, en Égypte.

Le Musée des Beaux-Arts de l'Ontario a inauguré cette semaine une exposition de ces trésors vieux de 3,300 ans: 55 articles en or, en argent, en onyx et autres pierres précieuses. L'exposition durera deux mois et devrait attirer 800,000 visiteurs, selon les dirigeants du musée.

Asbestos: Québec dit non à la Cour d'appel

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec a rejeté hier une proposition de la Cour d'appel du Québec qui lui demandait d'accorder un préavis de 15 jours à la société Asbestos avant de procéder à son expropriation.

Le représentant du procureur général du Québec, Me Michel Décary, a fait valoir que la cour possède suffisamment de garanties que cette expropriation ne se fera pas de façon sauvage.

Après s'être donné quelques minutes de réflexion, les trois juges ont repris l'audition sur une requête en injonction de la compagnie pour parer à son expropriation.

En faisant cette proposition, mardi, la Cour d'appel avait dit que l'injonction serait rejetée si le gouvernement l'acceptait. Par contre, de souligner la Cour, son rejet donnera du poids aux prétentions de la compagnie.

1er novembre

par la PC et l'AP

1977: La police d'Amsterdam annonce la libération du millionnaire hollandais Maurits Caransa qui avait été kidnappé;

1971: 142 personnes périssent dans l'incendie d'un dancing en France;

1963: Coup d'État au Sud-Vietnam, le président Ngo Dinh Diem est assassiné;

1961: 85 personnes sont tuées au cours de manifestations à Alger;

1952: Les États-Unis font exploser leur première bombe H à Eniwetok dans les îles Marshall;

1950: Tentative d'assassinat contre le président Harry Truman;

1945: Les Britanniques annoncent que tout semble prouver qu'Adolf Hitler s'est suicidé dans son bunker de Berlin;

1936: Mussolini annonce la création de l'Axe Rome-Berlin;

1755: Le tremblement de terre de Lisbonne fait 60,000 morts;

1509: Les peintures de Michel Ange sur le plafond de la chapelle Sixtine sont montrées pour la première fois.

Ils sont nés un 1er novembre: Benvenuto Cellini, artiste italien (1500-1571); Nicolas Boileau, (1636-1711); Victoria de Los Angeles, cantatrice espagnole (1924).

La FTQ ferme son prochain congrès aux syndicats de la construction

par Gilles Provost

Un différend vient d'éclater entre la FTQ, d'une part, et le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction, mieux connu sous le nom de FTQ-Construction, d'autre part, mettant en cause le principe de l'autonomie des syndicats vis-à-vis les grandes unions américaines.

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, doit dénoncer publiquement aujourd'hui la décision du « Building Trades Department » et du Conseil provincial des métiers de la construction d'exclure de la FTQ-Construction les deux seuls syndicats qui refusaient toute affiliation internationale, ceux des électriciens et des monteurs de lignes.

La FTQ a en outre décidé d'ouvrir les hostilités sur un autre front en fermant la porte de son prochain congrès (le 25 novembre) aux 23 syndicats de métiers qui représentent les quelque 70,000 ouvriers de la FTQ-Construction parce que la centrale n'a pas reçu leurs cotisations syndicales depuis plusieurs mois.

Pourtant, les dites cotisations ont bien été perçues auprès des travailleurs, transmises à l'Office de la construction du Québec et versées au Conseil provincial des métiers de la construction.

Tout l'imbroglio vient de ce que la FTQ-Construction, malgré cette appellation courante si pratique, tient en réalité son existence juridique des seules unions américaines. À ce titre, elle est donc complètement indépendante de la Fédération des travailleurs du Québec.

Tout au plus, sa constitution de 1975 prévoit-elle que tous ses syndicats membres seront aussi affiliés à la FTQ. En outre, elle est chargée de retransmettre à la centrale syndicale les cotisations que lui doivent chacun des syndicats affiliés de la construction.

Or, ces cotisations ont bien été versées au Conseil provincial des métiers de la construction mais ce dernier ne les a pas remis à la FTQ depuis belle lurette. Les arrérages dépassent maintenant les $250,000 selon le secrétaire-général du conseil provincial lui-même, M. Maurice Pouliot.

Ce dernier a aussi précisé au DEVOIR qu'il n'y a aucun lien entre le problème des cotisations et le conflit suscité par la désaffiliation des électriciens et plombiers. « En réalité, dit-il, le conseil provincial a dû investir des sommes importantes dans la dernière campagne de maraudage et dans la bataille judiciaire qui a suivi le saccage de LG-2 en 1974. En plus, le marasme actuel de la construction a réduit le nombre d'heures travaillées ainsi que les ressources. Finalement, la FTQ-Construction n'est plus capable de payer à la FTQ les montants qu'elle lui doit. »

Évidemment, les syndicats de la construction ne voient pas les choses du même oeil et refusent de payer une seconde fois la cotisation que leurs membres ont déjà versée pour obtenir le droit de participer au prochain congrès de la FTQ.

Quant à la décision des unions américaines et du Conseil provincial d'expulser la Fraternité inter-provinciale des ouvriers en électricité (FIPOE) et le syndicat des monteurs de lignes, elle n'a pas d'effet immédiat même si les lois du Québec stipulent que le Conseil provincial des métiers de la construction (mis sur pied par les unions américaines) est seul autorisé à négocier au nom des syndicats de la construction affiliés à la FTQ.

Le ministère du Travail, la CSN-Construction et M. Maurice Pouliot ont tous affirmé hier au DEVOIR que les intéressés se sont mis d'accord pour poursuivre les négociations comme si de rien n'était. Les représentants des électriciens et des poseurs de lignes siègent donc encore à la table de négociation.

« Il est bien évident que cette entente à l'amiable ne durera pas indéfiniment, a précisé M. Pouliot. A court terme, elle s'imposait pour ne pas perturber les négociations, mais le conseil provincial ne continuera pas toujours à offrir des services aux électriciens. Ces derniers ne pourront plus participer aux instances décisionnelles du conseil ».

Pour Maurice Pouliot, secrétaire général

Voter «FTQ-Construction», c'est choisir une union internationale

par Gilles Provost

« Quand un ouvrier de la construction vote pour le Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ) à l'issue de la campagne officielle de maraudage, il doit savoir qu'il choisit de s'affilier à un organisme mis en place par les grandes unions internationales. S'il préfère devenir membre d'un syndicat proprement québécois avec les inconvénients que cela représente quant à la mobilité, il n'a qu'à voter pour la CSN, la CSD ou le syndicat de la côte Nord! »

C'est ce qu'a affirmé hier au DEVOIR le secrétaire général du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (FTQ-Construction), M. Maurice Pouliot.

A ses yeux, il est donc tout à fait contradictoire et illogique de voter « FTQ » dans la construction et de refuser en même temps de payer cotisation aux unions internationales. « La CSN a tellement axé sa publicité sur le fait que la FTQ-Construction représente les unions américaines que je ne vois pas comment un travailleur peut ignorer cette réalité fondamentale », soutient-il.

A ses yeux, c'était « à titre tout à fait exceptionnel » que le « Building Trades Department » de Washington avait accepté en 1975 que les électriciens et monteurs de ligne québécois puissent adhérer à la FTQ-Construction lors de l'adoption des statuts du Conseil provincial.

« Il avait été bien entendu à l'époque, dit-il, que cette exception durement négociée ne faisait qu'entériner un fait acquis et qu'aucun autre syndicat exclusivement québécois ne serait admis ou toléré au sein du Conseil provincial des métiers de la construction ».

Ce sont les tantatives récentes des électriciens pour ouvrir la FTQ-Construction à tout syndicat qui le désire, indépendamment de son affiliation internationale, qui ont amené à remettre en question le compromis de 1975, soutient M. Pouliot.

« On s'est rendu compte que notre manque de fermeté jouait dorénavant contre nous et que le loup était dans la bergerie », dit-il.

C'est pourquoi le gérant d'affaires du local 116 des ferblantiers, M. Raymond Boucher, aurait proposé l'an dernier à Banff que son union canadienne soumette le problème au récent congrès de San Diego, en Californie.

Le président canadien de cette unité syndicale, M. Edward Carlaugh a donc proposé au congrès du Building Trades Council d'exclure immédiatement des organismes internationaux les syndicats qui refusent de s'affilier aux unions internationales, d'en respecter les directives et d'y payer cotisation.

Le Conseil provincial des métiers de la construction est tout à fait d'accord avec cette position et c'est pourquoi il a décidé d'expulser de ses rangs les électriciens et monteurs de lignes québécois, a dit M. Pouliot.

« C'est une simple question de logique, selon lui. Si ces syndicats ne veulent aucun lien avec les unions internationales, s'ils ne veulent pas profiter de la protection et de la mobilité qu'elles offrent, ils n'ont qu'à s'affilier à la CSN ou à la CSD. »

À la rigueur, ces syndicats pourraient peut-être s'affilier directement à la FTQ, estime aussi M. Pouliot, mais cette « solution extraordinaire » devrait faire l'objet d'une résolution spéciale lors du prochain congrès de la centrale.

Centraide tout près de l'objectif

Centraide 1979 a recueilli $12,140,000 à ce jour sur un objectif de $13,2 millions. C'était hier la dernière journée officielle de la campagne et il reste plusieurs campagnes à compléter. Les organisateurs espèrent atteindre l'objectif dans les prochains jours. En annonçant ce résultat préliminaire hier, le président général de la campagne de 1979, M. Michel Bélanger (à gauche), a remercié la population d'avoir répondu généreusement à l'appel de Centraide et il a invité les citoyens qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas encore fait parvenir leur don, à s'acquitter de ce devoir social.

La campagne de 1980 s'amorce déjà puisque pour la première fois en 15 ans, Centraide s'est déjà doté d'un président en titre, M. Reginald K. Groome (à droite), directeur général de l'hôtel Reine Elizabeth et président de Hilton Canada. Ce dernier était vice-président pour la campagne qui vient de se terminer et il a fixé l'objectif de 1980 à $15 millions. Cette somme s'inscrit dans la poursuite du plan quinquennal qui se termine en 1982 et qui devrait atteindre l'objectif de $20 millions pour une ville de la taille de Montréal.

(Photo Jacques Grenier)

Rivière polluée,
source d'eau potable
en DANGER!

ASSOCIATION QUEBECOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

Au rib'n reef

même les fruits de mer ont un succès bœuf!

Si vous voulez vous en payer une bonne tranche—de bœuf tendre et juteux il va de soi—ou si vous avez un faible pour les crustacés—bien en chair et savoureux—, le Rib'n Reef saura vous plaire. Alors, pour un repas d'affaires, un dîner intime ou pour célébrer une occasion spéciale, choisissez le Rib'n Reef... ce sera un succès bœuf. Et puis, après vous être régalé, présentez la carte American Express, la Carte du succès. Rib'n Reef, 8105, boul. Décarie, Montréal. Réservations: 735-1601

La carte American Express. Ne partez pas sans elle.

AMERICAN EXPRESS

American Express Company est la propriétaire des marques de commerce qui y sont utilisées par American Express Canada Inc. à titre d'usager inscrit

«PUISQU'IL SERA IMPOSSIBLE DE TOUT LIRE SUR LE SUJET, ET PUISQU'IL FAUDRA BIEN LIRE QUELQUE CHOSE, VOICI UN CHOIX PROMETTEUR.»
(Réginald Martel, *La Presse* 22-10-79)

QUÉBEC/AMÉRIQUE

Pleins feux sur le référendum...

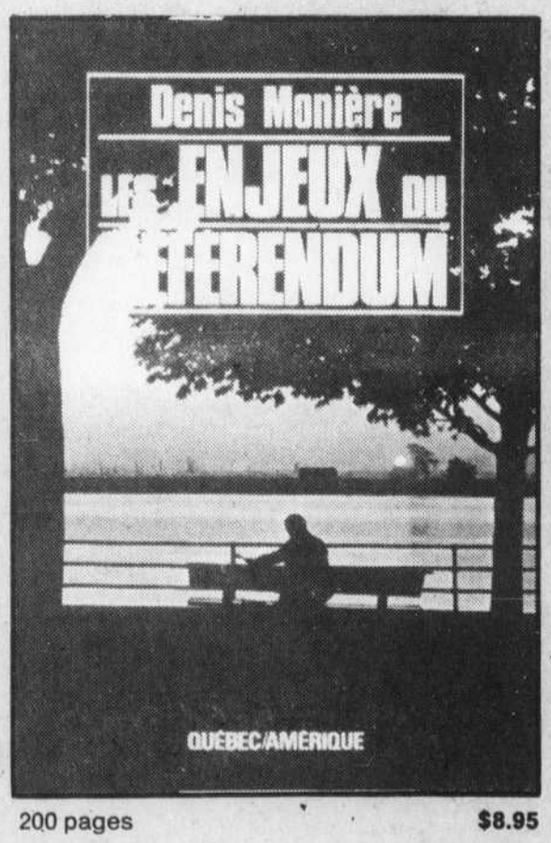

200 pages $8.95

Vient de paraître

Les Enjeux du référendum

de Denis Monière

Pour la première fois de son histoire, le peuple québécois pourra bientôt se prononcer sur son avenir politique. Le référendum représente un moment historique où la collectivité doit effectuer un choix fondamental. C'est, parmi les mécanismes de décisions politiques, celui qui est le plus démocratique, car il implique que chacun des membres de la communauté participe à la détermination de l'orientation que prendra une société. Il est l'occasion d'un large débat public où s'affrontent diverses conceptions de la société, chacune ayant des implications concrètes à court et à long terme. Il permet à chacun d'influencer le choix collectif, soit en déposant un bulletin de vote, soit en se prononçant publiquement. Il permet en définitive de constituer un consensus, une base de solidarité sur laquelle se construira l'avenir. Le référendum donne l'occasion au peuple du Québec d'exercer son droit à l'autodétermination.

Chacun de nous devra faire un choix. Ce choix dépendra à la fois de facteurs subjectifs et objectifs, de nos sentiments, de nos expériences personnelles, de nos intérêts socio-économiques, des réseaux de solidarité auxquels nous nous identifions, et aussi de notre connaissance du passé et de l'évaluation rationnelle du rapport entre les forces en présence. La question nationale implique donc des enjeux personnels et collectifs et, pour y répondre, il ne suffit pas de dire spontanément oui ou non.

Cet essai de Denis Monière a donc pour but de présenter, d'une façon concise et le plus simplement possible, les informations indispensables pour une prise de décision éclairée, quelle que soit la question posée lors du référendum, étant entendu que cette question concernera l'avenir politique du Québec.

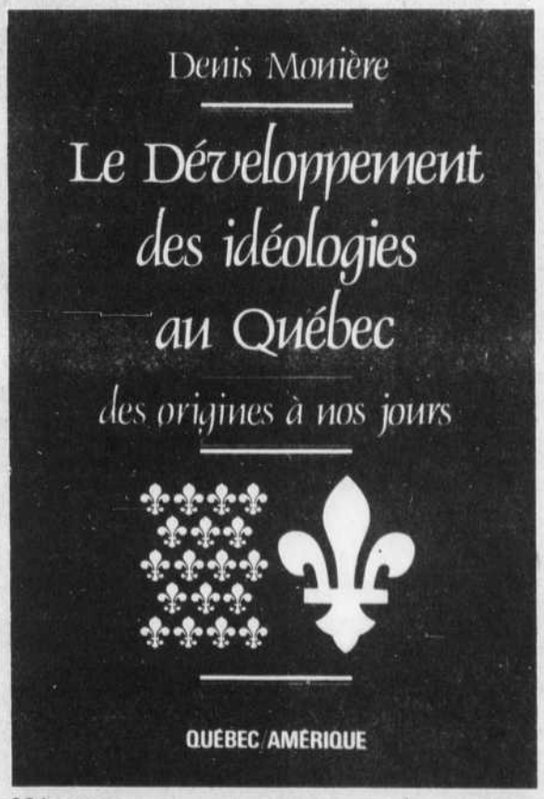

381 pages $12.95

Nouvelle présentation

Le Développement des idéologies au Québec

de Denis Monière

Grand prix littéraire de la ville de Montréal
Prix du Gouverneur-général du Canada

Un document essentiel
Le livre de Monière est un document essentiel dont la qualité rehausse du coup le prestige déclinant des ouvrages universitaires trop souvent rédigés pour le crédit plutôt que la lecture (...) le style est clair, la structure dynamique, et l'éditeur a produit là un livre dont tout Québécois a grand besoin s'il veut s'y retrouver dans la conjoncture politique.

(Jacques Godbout, *L'Actualité*)

Un livre fort stimulant
... l'un des ouvrages les plus remarquables de ces derniers mois... rarement aura-t-on vu un ouvrage historique aussi soigné quant aux détails, aussi riche par sa documentation, aussi puissant par sa synthèse, le tout présenté dans un style particulièrement vivant. Le livre s'ouvre sur une sentence à la fois très belle et très juste: "L'oppression s'est toujours appuyée sur l'oubli: un peuple doit retrouver son passé pour maîtriser l'avenir."... Un livre fort stimulant pour l'esprit.

(Guy Cormier, *Le Devoir*)

Impressionnant par sa richesse et sa diversité!
L'auteur ne se perd jamais dans l'histoire de l'idéologie pour l'idéologie et par l'idéologie. Il tente sans cesse de présenter une analyse globale qui s'insère dans le social lui-même étroitement lié à l'économique. Son objectif est de montrer comment les diverses idéologies ont servi les diverses classes sociales dans leur effort pour dominer la société de leur temps. Le tableau qu'il présente reste impressionnant par sa richesse et sa diversité. Sa théorie des petits producteurs, ses pages sur 1837, ses analyses de Groulx et de Henri Bourassa susciteront de fructueux débats.

(Pierre Savard, *Le Droit*)

«L'OPPRESSION S'EST TOUJOURS APPUYÉE SUR L'OUBLI. UN PEUPLE DOIT RETROUVER SON PASSÉ POUR MAÎTRISER L'AVENIR.»
(Denis Monière)

GRATUIT
Avec tout achat, abonnement au magazine Québec/Amérique

Diffusion exclusive: NMIL

BON DE COMMANDE

☐ Les Enjeux du référendum $8.95

☐ Le Développement des idéologies au Québec $12.95

Vous pouvez recevoir ces livres chez vous en postant ce coupon. Nous assumons tous les frais d'expédition au Canada.
Ci-joint la somme de..... sous forme de ☐ chèque ☐ mandat-poste.

Nom .....

Adresse .....

Code .....

à l'ordre de: ÉDITIONS QUÉBEC/AMÉRIQUE
450 est, rue Sherbrooke, Suite 801, MONTRÉAL, P.Q. H2L 1J8
Tél.: (514) 288-2371

1-11-79

Cette jeune femme cambodgienne, souffrant de malnutrition et d'autres maux, a été abandonnée en chemin par un groupe de 438 réfugiés qui sont arrivés en Thaïlande cette semaine. Elle était trop affaiblie pour suivre le groupe. On l'a retrouvée mourante. (Photolaser AP)

Corée du Sud: la succession sera difficile et incertaine

SEOUL (AFP) — Les funérailles nationales du président Park Chung-Hee marqueront samedi le point de départ d'une période difficile et incertaine en Corée du Sud.

La trêve politique de fait observée pendant les neuf jours de deuil national va prendre fin avec ces funérailles pour faire place à une intense activité politique. Du côté gouvernemental, la course à la succession du président Park va dominer la situation. Et l'opposition va certainement lancer une action déterminée contre la « Constitution Park Chung-Hee » de 1972 dont elle désire l'abolition.

La confrontation entre gouvernenent et opposition risque d'être rude. Mais les rivalités dans le camp gouvernemental et les divisions byzantines de l'opposition rendent l'évolution de la situation difficile à prévoir.

« Il y a vingt ans, remarque un observateur diplomatique de la capitale coréenne, les Américains étaient en position d'imposer leur solution. Ce n'est plus le cas. Tout ce qu'ils peuvent faire est de prodiguer des encouragements pour une issue démocratique ». La solution de la crise ouverte par l'assassinat du président Park sera donc largement laissée au jeu des forces politiques locales. Mais, estiment les observateurs, si elle n'avait pas l'accord de l'armée, elle n'aurait aucune chance de prévaloir.

Le gouvernement du président par intérim Choi Kyu-Hah semble vouloir respecter la continuité institutionnelle et procéder à l'élection du nouveau président dans les délais constitutionnels de trois mois. Elle serait faite par le collège électoral de 2,583 grands électeurs qui avaient réélu à l'unanimité le président Park l'année dernière. C'est dire que seul un homme proche du pouvoir aurait ses chances.

L'opposition, au contraire, estime que ce qu'elle appelle « la constitution dictatoriale de Park » doit être abolie et remplacée par des institutions démocratiques. Cette constitution a été faite par et pour Park, déclare-t-on dans les milieux d'opposition. Park est mort, il n'y a donc plus de raisons de la conserver. Ce syllogisme — qui est pourtant accepté par une large part de l'opinion — est réfuté dans les milieux proches du pouvoir au nom de la continuité et de la nécessité d'éviter des secousses politiques dangereuses. Mais même dans ces milieux, nombreux sont ceux qui pensent qu'il sera bien difficile de faire du « parkisme sans Park » et qu'une évolution vers un système plus libéral est inévitable.

La course à la présidence va être chaude dans le camp gouvernemental qui, après la disparition d'un chef tout puissant, a cessé d'être monolithique.

Les noms de « présidentiables » les plus souvent cités sont ceux de deux anciens premiers ministres, MM. Kim Jong-Pil et Chung Il-Kwon. Certains estiment cependant que le président par intérim Choi Kyu-Hah pourrait avoir ses chances, bien qu'il s'agisse d'un bureaucrate sans ambitions politiques, si un choix de compromis devenait nécessaire. Mais il faudra tenir compte de ce que les généraux auront aussi, en coulisse, leur mot à dire. L'opposition peut elle aussi présenter son candidat. On pense même qu'après la disparition du président Park, il lui serait possible de trouver dans le collège électoral les 200 parrains nécessaires.

Dans ce cas, le candidat logique serait M. Kim Young-Sam, président du Nouveau Parti démocratique (NPD), dont l'expulsion du Parlement au début d'octobre a conduit aux émeutes de Pusan et Masan. Mais l'opposition n'est pas non plus monolithique. Il existe une rivalité latente entre MM. Kim Young-Sam et Kim Dae-Jung, chef de file des « dissidents », candidat malheureux, de peu, devant Park Chung-Hee aux élections présidentielles de 1971, avant d'être enlevé par la KCIA à Tokyo en 1973. Les « dissidents » forment un mouvement sans organisation bien définie d'intellectuels, de prêtres et de pasteurs. Le NDP lui-même — qui a 66 députés au Parlement — est divisé entre les « durs » de M. Kim Young-Sam, et les « modérés » de M. Lee Chul-Song, qui se sont souvent durement affrontés.

Les Vietnamiens répandraient des gaz toxiques au Cambodge

WASHINGTON (AFP) — Trois sénateurs américains et la chanteuse Joan Baez ont affirmé hier devant la commission judiciaire du Sénat qu'il était prouvé que des gaz toxiques étaient utilisés actuellement par l'armée vietnamienne au Cambodge.

Le sénateur James Sasser (démocrate, Tennessee), qui était au Cambodge la semaine dernière avec les sénateurs Max Baucus (dém., Montana) et John Danforth (rép., Missouri), a déclaré que l'armée vietnamienne utilise des gaz innervants et d'autres gaz qui provoquent des hémorragies internes.

Joan Baez, qui revient d'une tournée des camps de réfugiés indochinois, a, de son côté, indiqué qu'il était établi que des « centaines de personnes avaient été soumises » à ces gaz.

Tous quatre se sont accordés à dire que la situation devient rapidement désespérée. L'opinion mondiale doit faire pression sur les gouvernements intéressés, ont-ils ajouté, pour que les frontières soient ouvertes et que les convois puissent enfin transporter nourriture et médicaments. Ce n'est même plus une question de semaines, a ajouté Joan Baez, « des milliers de personnes meurent chaque jour ».

D'autre part, le secrétaire d'État américain Cyrus Vance a lancé hier un appel « à ceux qui contrôlent le territoire et les populations du Cambodge afin qu'ils fassent passer les préoccupations humanitaires avant leurs considérations politiques et militaires ».

M. Vance, qui donnait une conférence de presse, a exprimé l'espoir que la conférence des Nations unies sur l'aide humanitaire au Kampuchéa, qui s'ouvre lundi à New York, amènera les principaux protagonistes du drame cambodgien « à adopter une attitude plus responsable ».

Le secrétaire d'État, qui représentera les États-Unis à cette conférence, a souligné l'ampleur de la tragédie cambodgienne dans une déclaration liminaire en affirmant « qu'aucun problème plus urgent ne se posait à la communauté mondiale ».

M. Vance a estimé que la conférence convoquée par M. Waldheim devait non seulement chercher à recueillir un maximum de contributions — les États-Unis ont promis 70 millions de dollars —, mais également être concentrée sur les moyens pratiques de faire parvenir cette assistance humanitaire au Cambodge.

« Seules des livraisons massives et rapides par toutes les routes possibles — air, terre, mer — permettront d'apporter l'aide là où elle est nécessaire » pour « prévenir la mort massive par la famine et les maladies » du peuple khmer, a déclaré M. Vance.

Les États-Unis ont, la semaine dernière, approché les dirigeants vietnamiens et cambodgiens pour qu'ils autorisent le passage de convois routiers à travers le pays.

La réaction initiale des autorités de Phnom Penh a été plutôt négative. Le port de Kompong Som (ex-Sihanoukville) et l'aéroport de Phnom Penh, sont suffisants tant que l'assistance internationale ne sera pas accrue dans des proportions d'envergure, ont-elles répondu à trois sénateurs américains, porteurs des suggestions de Washington.

Les États-Unis, a indiqué M. Vance, ont approché Hanoi, Moscou et Pékin ainsi que de nombreuses autres capitales pour tenter de résoudre le problème, mais il n'a donné aucune indication sur le résultat de ces démarches.

À Washington, on estime officiellement que l'ouverture d'un « pont routier » est indispensable pour permettre la distribution mensuelle de quelque 36,000 tonnes de riz considérées comme le minimum absolu pour combattre la famine au Cambodge.

Actuellement, indique-t-on, les organisations internationales ne disposent que de 15 à 16.000 tonnes de riz par mois, et la distribution des secours est gravement compromise par les problèmes logistiques.

Entre-temps, deux cent trente réfugiés cambodgiens sont morts depuis une semaine, dans le nouveau camp ouvert par les autorités thaïlandaises, à Sa Keo (50 kilomètres de la frontière cambodgienne).

Vingt médecins et 35 infirmières travaillent jour et nuit pour secourir les centaines de réfugiés souffrant de malaria, de dysenterie et de malnutrition.

Mille quatre cents grands malades ont pû être admis à l'hôpital du camp, aménagé sous des toiles de tente, mais 1,200 réfugiés qui devraient également être hospitalisés, n'ont pas trouvé de place.

Trente sept mille réfugiés ont été transférés, en une semaine, à Sa Keo, selon les autorités thaïlandaises. Ils vivent sous des toiles de quelques mètres carrés, accrochées sur des bambous, et manquent encore d'eau bien que des puits aient été creusés et que des camions citernes remplissent, tout au long de la journée, les réservoirs installés dans le camp.

Sur le plan alimentaire, les organisations internationales de secours fournissent désormais une ration minimum à chaque réfugié.

Les accrochages qui se poursuivent dans l'ouest du Cambodge entre Khmers rouges et forces vietnamiennes, entretiennent cependant un flot continuel de nouveaux réfugiés. Huit cent trente Cambodgiens sont arrivés, depuis lundi dernier, en Thaïlande, dans la région située au sud de la ville frontalière thaïlandaise de Aranyaprathet. Ils doivent être à leur tour transférés à Sa Keo.

Au Cambodge, les secours internationaux continuent à arriver, dans les régions contrôlées par les régimes rivaux. Tandis que l'Unicef et le Comité international de la Croix rouge (CICR) poursuivent l'envoi de vivres et de médicaments aux populations civiles de l'ouest cambodgien contrôlée par les Khmers rouges ou les « Khmers Serei » (nationalistes anti-communistes), d'autres secours arrivent à Phnom Penh par avion et au port de Kompong Som.

Deux mille tonnes de riz sont actuellement déchargées du bateau Singapour Jati, affrêté par l'Unicef et le CICR. Les opérations sont extrêmement longues car, en l'absence de toute infrastructure portuaire, 350 tonnes seulement peuvent être déchargées chaque jour.

Un autre bateau, le South Star, est en cours de déchargement à Bangkok. Dans le port de Kompong Som, trois bateaux soviétiques, chargés chacun de 3,500 tonnes de riz, sont également en train de décharger leurs cargaisons.

Le navire français Ile de Lumière, qui se trouve en Thaïlande depuis dimanche, devrait partir au début de la semaine prochaine pour Kompong Som. Il emportera 800 tonnes de riz, ainsi que de l'huile, du lait et du sucre.

Lomé II signée malgré des négociations ardues

LOME (TOGO) (AFP) — La Convention de Lomé II entre les neuf pays de la Communauté économique européenne (CEE) et les 68 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), a été signée hier dans la capitale togolaise, après plusieurs mois de négociations difficiles de quelques incertitudes de dernière minute.

Au cours de la nuit de mardi à mercredi, un dernier différend est apparu entre les partenaires à propos de l'article 64 de la convention qui a trait à la protection des investissements européens dans les pays ACP. Après d'ultimes négociations néanmoins, la cérémonie de signature a pu se dérouler avec quelques heures de retard.

La Convention de Lomé II doit régir la coopération entre la CEE et les pays ACP pendant les cinq années à venir. Elle fait suite à la convention signée à Lomé en février 1975, dont la mise en application a été loin d'être parfaite, en raison de la crise économique mondiale et de l'inflation, ont souligné les orateurs au cours de la cérémonie de signature.

L'aide financière prévue par Lomé I, a souligné le chef de l'État togolais, le général Eyadéma, s'est révélée insuffisante en raison de l'inflation.

Afin de réajuster Lomé I, de longues et souvent difficiles négociations ont eu lieu depuis plusieurs mois entre les partenaires notamment à Bruxelles, Londres et Freeport aux Bahamas. La nouvelle convention prévoit une augmentation de l'enveloppe financière passant de 3,4 milliards d'unités de compte (une U.C. 5,9FF) pour Lomé I à 5,6 milliars d'U.C. pour Lomé II. Une dizaine de produits ont été ajoutés dans le système de stabilisation des recettes d'exportation (Stabex), prévu dans la première convention pour 19 produits agricoles et le fer. De plus, un nouveau système minéralier a été introduit, le Sysmin, pour maintenir le potentiel de production des pays ACP. Ce système doit s'appliquer notamment au fer, au cuivre, aux phosphates et à l'étain.

Bien que la convention de Lomé II soit imparfaite, ont souligné en substance M. O'Kennedy, ministre irlandais des Affaires étrangères et président du Conseil des ministres de la CEE, et M. St. John, président du Conseil des ministres des pays ACP, elle a au moins le mérite d'exister et surtout de servir le dialogue entre les pays développés et ceux en développement.

L'Internationale socialiste de moins en moins européenne

LISBONNE (AFP) — L'explication attendue entre M. Shimon Peres, président du Parti travailliste israélien, et le chancelier autrichien Bruno Kreisky concernant l'entretien qu'a eu ce dernier en juillet avec M. Yasser Arafat, a dominé la réunion de l'Internationale socialiste, qui s'est tenue hier et avant-hier à Estoril à quelques kilomètres de Lisbonne.

La réunion a en outre été marquée par une plus grande ouverture de l'organisation sur d'autres parties du monde que l'Europe.

Si MM. Kreisky et Peres sont restés sur leurs positions quant à l'opportunité des contacts avec l'Organisation de libération de la Palestine, il semble que la rencontre du 8 juillet ait été quelque peu dédramatisée. À l'issue de la réunion, M. Peres s'est déclaré « satisfait d'avoir trouvé ici une compréhension des thèses que défend Israël », tandis que le chancelier Kreisky et M. Willy Brandt, président de l'Internationale socialiste, ont souligné que les contacts avec l'OLP, « seul représentant des Palestiniens » avaient montré qu'ils « pouvaient être utiles pour la paix au Proche-Orient ».

M. Brandt, qui s'est refusé à « évaluer » l'apport de cette rencontre, a pourtant indiqué qu'il avait l'impression que M. Arafat souhaite désormais l'instauration de la paix sans destruction ou élimination d'Israël.

M. Mario Soares, président du Parti socialiste portugais, a souligné l'importance de la réunion du bureau de l'Internationale socialiste, qui a adopté une motion de soutien aux pays africains « de première ligne » (voisins de la Rhodésie) et condamnant l'Afrique du Sud, ainsi qu'une motion sur le désarmement. Les partis socialistes et sociaux-démocrates ont souligné à ce sujet l'urgence qu'il y avait à la fois à ratifier les accords Salt-2 ainsi qu'à ouvrir les discussions Salt-3 et une négociation sur la limitation des armes « eurostratégiques ».

La réunion socialiste a marqué enfin l'ouverture de l'organisation, jusqu'à présent principalement européenne, vers d'autres continents. « Pour la première fois dans son histoire, a souligné le premier ministre finlandais, M. Kalevi Sorsa, les délégations européennes ne représentaient que la moitié des participants ».

Ceci est dû notamment à la participation massive comme observateurs de partis et mouvements de libération d'Amérique latine (Bolivie, Brésil, Equateur, Grenade, Guatémala, Nicaragua, Pérou, Porto-Rico et Uruguay) et d'Afrique (Zambie, Zimbabwe, Mozambique, Maroc, la Swapo de Namibie et l'ANC d'Afrique du Sud). La grande « vedette » de cette réunion a cependant été M. Eden Pastora, le « commandant Zéro » du Front sandiniste nicaraguayen, qui a remercié les partis socialistes de leur appui pendant la période précédant la chute du président Somoza.

56% pour Kennedy

LOS ANGELES (AFP) — Cinquante-six pour cent des démocrates californiens choisissent le sénateur Edward Kennedy comme leur candidat aux élections présidentielles de 1980, contre seulement 25 pour cent le président Carter, indique un sondage réalisé par le Los Angeles Times.

Les autres voix vont à l'actuel gouverneur de Californie, Jerry Brown, qui ne recueille que 11 pour cent des voix dans son propre État. 8 pour cent des 1.128 adultes, interrogées la semaine dernière, sont sans opinion.

Les démocrates de Californie portent un jugement sévère sur M. Carter: seulement 39 pour cent d'entre eux, contre 62 pour cent en octobre 1978, estiment qu'il est un bon président.

62 pour cent des personnes interrogées affirment également que le sénateur du Massachussetts ferait un bon président (24 p.c. sont d'un avis contraire). Le gouverneur de Californie ne recueille que 34 p.c. des avis favorables (54 p.c. défavorables).

Prix de fin de saison
sur les Renault 30

Rég: $14,205
+ préparation et transport 150
$14,355

11,208⁰⁰

Équipement:
— freins assistés
— servo-direction
— manuelle
— air climatisé
— pneus Michelin
— radio AM-FM stéréo
— transport et préparation
— vitres électriques
— essuie-glaces intermittants
— sièges baquets

AU PAVILLON
RENAULT
7665 Lacordaire, tél.: 259-6981

RÉCITAL
FOLKLORIQUE CHILIEN

Offert par la célèbre chanteuse chilienne **CHARO COFRE,** accompagnée d'Hugo Arévalo et avec la participation du groupe **PINTUE.**

DATE:
Aujourd'hui
À 20 H.

LIEU:
AUDITORIUM "LE PLATEAU",
3700, Calixa-Lavallée, Montréal

De retour pour de bon!

Dubo... Dubon... Dubonnet.

540-F
540-E

Il y a 25 ans, la guerre commençait en Algérie

PARIS (AFP) — Il y a 25 ans, le premier novembre 1954, une poignée d'hommes déclenchent en Algérie, alors terre française, une vague d'attentats.

C'est le prélude d'une guerre de plus de sept ans qui conduit à l'indépendance de ce pays, et, en France, à l'avènement de la Cinquième république, avec l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle.

C'est aussi le début d'un drame qui, dans le sang, la destruction et le déchirement, met fin à 130 ans de présence française. Cet événement a valu aux Algériens, qui évaluent à un million le nombre de leurs morts, non seulement un État, mais un immense prestige dans le tiers monde. Il a causé aux Français un des plus profonds traumatismes de leur histoire et entraîné le retour sur l'hexagone d'un million des leurs qui se croyaient, outre-Méditerranée, dans leur patrie.

Dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, sont lancées en divers points du territoire algérien, des attaques coordonnées contre des postes de police, des fermes, des dépôts d'armes, Radio-Le Caire publie le jour même le bilan de ces opérations.

Les mémoires retiennent surtout l'assassinat, au cours d'une embuscade sur la route escarpée menant de Biskra à Arris, dans le massif des Aurès, d'un jeune instituteur de 23 ans, Guy Monnerot, fraîchement débarqué de France, avec sa femme.

Mais personne ne comprend que c'est le début d'une guerre où la France finira par engager 500,000 hommes, alors qu'il n'y avait en 1954 qu'environ 50,000 militaires en Algérie.

Tous issus de l'ancienne « OS » (Organisation secrète) du vieux parti nationaliste MTLD (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques) de Messali Hadj, neuf hommes, « les chefs historiques » du FLN, ont décidé que seule la violence permettrait au nationalisme algérien d'atteindre ses objectifs. Aujourd'hui, il n'en reste que quatre en vie, dont Ahmed Ben Bella qui, premier président de l'Algérie indépendante, vient d'être élargi, après 14 ans de détention sous le régime du président boumédiene.

Il avait séjourné pendant six ans dans les prisons françaises, après le détournement en 1956 de l'avion le conduisant du Maroc en Tunisie, contraint d'atterrir à Alger.

Dans la proclamation distribuée à la presse ce 1er novembre, ces hommes définissent clairement leur but: « L'indépendance nationale par la restauration de l'État algérien souverain ». C'est dans cette déclaration qu'apparaît pour la première fois l'étiquette FLN (Front de libération nationale) qui reste encore aujourd'hui le nom du parti unique algérien.

A l'époque, la France vient de recevoir le choc de la défaite de Dien Bien Phu (Vietnam). Elle a accordé l'autonomie interne à la Tunisie. Le Maroc est en pleine évolution. Aussi, les chefs du FLN mentionnent-ils l'identité de leur lutte et de celle des « frères marocains et tunisiens », qui abriteront d'ailleurs sur leur territoire l'état-major de l'Armée de libération nationale algérienne.

Depuis ce jour, attentats et répression s'enchaînent avec leur cortège de massacres, de « ratissages », de regroupements de population et de réfugiés. Tandis que la « rébellion », organisée en six willayas (régions), s'étend, la France envoie des effectifs militaires de plus en plus nombreux pour « pacifier » l'Algérie. Toutes les tentatives de réformes destinées à ramener vers la France les nationalistes algériens, échouent devant l'hostilité des colons français. En février 56, Guy Mollet, le président du conseil de l'époque, est accueilli à coups de tomates.

L'armée, et en particulier les parachutistes, est de plus en plus chargée d'opérations de police, notamment à l'occasion de la « bataille d'Alger » (56-57) quand le FLN tente de s'assurer le contrôle de la capitale, après de multiples attentats dans les lieux publics.

Les méthodes employées pour combattre la guérilla, la pratique de la torture, les objectifs de cette guerre à laquelle participe le contingent, divisent profondément les Français. En outre, la France commence à être isolée sur la scène internationale où le FLN est soutenu par les pays afro-asiatiques, l'URSS et la Chine et même par une partie de l'opinion publique américaine.

Événement symptômatique: en décembre 1958, les États-Unis s'abstiennent quand l'Assemblée générale de l'ONU, qui a inscrit la question algérienne à ses débats depuis 1957, vote une motion reconnaissant le droit de l'Algérie à l'indépendance.

À la suite d'un mouvement insurrectionnel à Alger, où, aux cris de « Algérie française », les « pieds-noirs » défient l'autorité de la République, le général de Gaulle arrive au pouvoir en France.

Sous son autorité, la guerre contre les combattants algériens sera impitoyable: opérations « Jumelles », « Pierres précieuses » etc... mais, à l'évidence, les succès militaires français ne règlent rien.

Dès septembre 59, le général de Gaulle lance, l'idée de l'autodétermination des Algériens. Des pourparlers secrets se nouent entre fonctionnaires français et représentants du FLN, mouvement qui s'est doté dès septembre 58, d'un gouvernement provisoire en exil, le GPRA, basé à Tunis.

Malgré l'hostilité de la population française d'Algérie, qui veut entraîner l'armée dans son camp (barricades sanglantes de janvier 60), malgré le putsch militaire d'avril 61, qui met en péril les institutions de la France, les négociations se poursuivent. Melun, 1960. Évian et Lugrin, 1961. Le 19 mars 1962, le cessez-le-feu est signé à Évian pour la France, par M. Louis Joxe, ministre d'État chargé des Affaires algériennes, et pour le GPRA, par M. Belkacem Krim.

Prise de panique, après le déchaînement de violence largement dû à l'OAS (Organisation de l'armée secrète du général Salan), la population française fuit massivement l'Algérie, en mai et juin 62.

Le 1er juillet, les Algériens se prononcent pour l'indépendance par 5,990,000 oui, contre 16,400 non.

Compromis sur la Rhodésie?

LONDRES (AFP) — La conférence de Londres sur le Zimbabwe-Rhodésie semble s'acheminer peu à peu vers un compromis entre la Grande-Bretagne et le Front patriotique (FP), sur la question de la durée de la période préélectorale, estimaient hier les observateurs à Lancaster House.

Les négociateurs britanniques ont jusqu'à présent cherché à limiter cette période à deux mois, alors que le FP réclamait une durée de six mois. Il est toutefois apparu hier que l'écart entre ces positions n'était pas aussi important et que les deux parties pourraient même tomber d'accord sur une période de trois mois.

Il s'est en effet avéré que les deux délégations avaient fondé leur calcul sur des données différentes. Les responsables britanniques ont indiqué que la période de deux mois ne devrait commencer qu'après la conclusion d'un accord de cessez-le-feu entre les maquisards du FP et les forces du régime de Salisbury.

De son côté, le FP juge qu'il faudra deux mois pour parvenir à la cessation des hostilités, ce qui équivaut à demander une période pré-électorale de quatre mois commençant dès qu'un cessez-le-feu aura été décrété.

Le Front patriotique a d'autre part fait valoir, pour étayer son argumentation, qu'une période de moins de deux ou trois mois signifierait que les élections devraient être organisées pendant la « mousson » en Rhodésie, qui se poursuit jusqu'à la fin mars.

Par ailleurs, de profondes divergences de vue existent toujours entre Londres et le mouvement de guérilla de MM. Joshua Nkomo et Robert Mugabe. Le FP a réaffirmé hier qu'il ne saurait accepter la demande britannique du maintien, sous sa forme actuelle, de la police rhodésienne pendant la campagne électorale.

Les Britanniques estiment qu'il serait matériellement impossible d'intégrer les combattants du FP dans les forces de l'ordre de Salisbury. Mais MM. Mugabe et Nkomo pensent que la demande de Londres ne peut que favoriser le camp de l'évêque Abel Muzorewa, chef du régime actuel.

La délégation du Front continue à réserver sa position sur l'ensemble des propositions britanniques pour la période transitoire, qui prévoient notamment la prise en charge directe de l'administration rhodésienne par un gouverneur anglais, MM. Nkomo et Mugabe ont indiqué à l'issue de la réunion d'hier matin qu'ils ne se prononceraient sur le plan britannique que lorsqu'ils auront eu des éclaircissements sur plusieurs points.

RODIER MONSIEUR
Première marque de France
1110 ouest, Sherbrooke 842-2327
Place Bonaventure 878-9556
en vente chez Eddy

Plus on marche mieux ça marche.
Participaction
Marchez. Dès aujourd'hui.

QUÉBEC/AMÉRIQUE
vous expédiera GRATUITEMENT les deux premiers numéros de son magazine.
QUÉBEC/AMÉRIQUE
Une offre que vous ne pouvez pas refuser.
J'aimerais recevoir, gratuitement et sans obligation de ma part, les deux premiers numéros du magazine d'information QUÉBEC/AMÉRIQUE (Quantité limitée)
Éditions QUÉBEC/AMÉRIQUE
450 est, rue Sherbrooke, Suite 801, Montréal, Québec H2L 1J8
Tél.: (514) 288-2371
NOM .....
ADRESSE .....
..... CODE POSTAL .....
1-11-79

Au Canada, aucune autre ligne aérienne n'est supérieure à Air Canada.
Incontestablement!
Air Canada est la seule ligne aérienne à desservir, de Montréal, 31 autres villes canadiennes.
Air Canada compte en moyenne, par jour, 550 décollages et atterrissages au Canada seulement, ce qui équivaut à un départ à toutes les 2.9 minutes.
Air Canada possède 105 appareils, soit la flotte la plus importante du Canada.
Air Canada ne craint pas les comparaisons avec les autres lignes aériennes canadiennes.
Plus que des mots, voici des faits
De Montréal (Dorval) à
Vancouver
9 vols par jour dont le seul vol sans escale à être offert en début de soirée à 18h25.
Calgary
au moins 8 vols par jour, dont 2 avec une seule escale à 7h et à 7h25, et le seul vol sans escale en début de soirée à 19h25.
Edmonton
au moins 8 vols par jour dont 1 avec une seule escale à 17h35.
Régina
au moins 6 vols par jour, le premier à 7h05 et le dernier à 17h.
Winnipeg
au moins 9 vols par jour, dont 1 sans escale à 18h25.
Toronto
sur semaine, 14 vols Rapidair et 2 vols réguliers par jour, sans escale, s'échelonnant de 6h50 à 22h. En week-end, 10 par jour. Quelle fréquence!
Ottawa
au moins 8 vols par jour tous les jours de la semaine, de 6h55 à 22h35.
Halifax
4 vols par jour, tous sans escale, le premier à 8h50, le dernier à 19h.
Et nous allons également à...
Charlottetown, Fredericton, Gander, Moncton, Saint-Jean (N.-B.), Stephenville/Corner Brook, St-Jean (T.-N.), Sydney/Glace Bay, Yarmouth, Québec, Val d'or, Sept-Îles, Saguenay/Bagotville, Rouyn/Noranda, London, North Bay, Sault-Ste-Marie, Sudbury, Thunder Bay, Timmins, Windsor, Saskatoon, Victoria.
Cet horaire est sujet à changement sans préavis.
N'hésitez pas à communiquer avec votre agent de voyage ou avec Air Canada, au 931-4411, pour obtenir tous les renseignements qui faciliteront vos déplacements d'affaires.
On y va ensemble
AIR CANADA

Weizman pourrait démissionner si Sharon obtient l'appui du cabinet

JERUSALEM (AFP) — MM. Ezer Weizman et Ariel Sharon, ministres israéliens de la Défense et de l'Agriculture, qui demeurent opposés sur la question des implantations israéliennes en Cisjordanie, pourraient avoir une confrontation décisive, aujourd'hui au cours de la réunion extraordinaire du gouvernement, estiment les observateurs politiques à Jérusalem.

Deux sujets sont à l'ordre du jour de la réunion: d'une part, la décision de la Cour suprême exigeant le démantèlement du point de peuplement d'Eilon Moreh et, d'autre part, le programme des implantations pour l'année 1980. Ce programme prévoit la création de seize points d'implantations en Cisjordanie. Il sera présenté par M. Sharon.

Ce dernier, qui a été reçu, hier, par le premier ministre, M. Menahem Begin, a demandé la mise au point d'une législation prévoyant qu'à l'avenir, les terres réquisitionnées pour des points de peuplement ne pourront pas être restituées par ordre de la Cour suprême.

M. Weizman, quant à lui, est totalement opposé, aussi bien au programme d'implantation de M. Sharon, qu'à toute législation qui modifierait le statut juridique de l'occupation israélienne des territoires, puisqu'elle imposerait des lois votées par le Parlement israélien à des régions sur lesquelles la souveraineté israélienne ne s'exerce pas.

M. Weizman a confirmé, hier soir, au correspondant de la télévision israélienne cette opposition: selon des sources proches du ministre de la Défense, M. Weizman aurait déclaré qu'il est de « plus en plus difficile de siéger dans le même cabinet avec Ariel Sharon et les partisans de l'implantation à outrance ». « On verra bien jeudi, aurait-il ajouté, qui est le plus fort, Sharon et ses amis, ou le point de vue que je défends ».

M. Sharon dispose de l'appui du ministre d'État Hayim Landau et des ministres du parti religieux.

En revanche, M. Weizman peut compter sur celui des ministres de la formation de M. Yigael Yadin, vice-président du conseil. Les membres de la fraction libérale (dirigée par M. Simkha Erlich) sont, quant à eux, divisés.

M. Yigael Yadin, toujours alité à la suite d'une attaque cardiaque dont il a été victime il y a deux semaines, a exigé qu'aucune décision ne soit prise en son absence.

Aussi, le remaniement du gouvernement israélien, tenu pour acquis, pourrait être remis en question par ces développements nouveaux, dont l'éventuelle démission du ministre de la Défense.

Selon le « Yedioth Aharonoth », généralement bien informé, « M. Weizman fera savoir la semaine prochaine, après une étude approfondie de la situation, s'il décide ou non de rester au gouvernement ». Cette information n'a été ni confirmée ni démentie d'aucune autre source mais cette éventuelle démission avait déjà été évoquée après celle de M. Moshe Dayan des Affaires étrangères.

Selon les observateurs politiques, l'attribution du ministère des Finances à M. Yigael Horowitz mettrait M. Weizman en minorité, car le nouveau ministre, nationaliste convaincu, apporterait son soutien inconditionnel au ministre de l'Agriculture Ariel Sharon dans le domaine des implantations en Cisjordanie.

Le ministre des Finances pressenti a posé des conditions très dures à son entrée au gouvernement. Il exige « des prérogatives, et le moyen de les concrétiser », et la formation d'un « mini-cabinet dans le cabinet », qui pourra prendre des décisions sans que le gouvernement vienne les contrecarrer.

D'autre part, le député Chlomo Eliyahou a indiqué à la radio et à la télévision que le Dash, parti du vice-président du Conseil, le Pr Yigael Yadin, a fort mal pris le fait que ce dernier ait été informé du remaniement ministériel par la radio et la télévision (le Pr Yadin hospitalisé n'a reçu que par la suite la visite de M. Begin). À la demande de M. Chlomo Eliyahou, la fraction parlementaire du Dash doit se réunir, pour étudier un éventuel vote négatif, ou au moins une abstention lors de l'approbation par la Knesseth de la nouvelle composition. Les cinq voix du Dash pourraient faire cruellement défaut à M. Begin.

Le député travailliste Abba Eban a de son côté déposé hier une motion d'urgence à la Knesseth, protestant contre « l'atteinte intolérable portée par le gouvernement à l'intégrité et à l'autorité du ministère des Affaires étrangères ». Dans sa motion, l'ancien ministre des Affaires étrangères s'arrête sur le fait qu'« une négociation de politique internationale vitale pour Israël (celle sur l'autonomie) est menée par le ministre de l'Intérieur ».

Si l'on ajoute à cela la question de l'évacuation, fixée au 20 novembre par la Cour suprême, du point de peuplement d'Eilon Moreh, près de Naplouse, et a laquelle s'opposent les colons du Gouch Emounim, la survie du gouvernement Begin est toujours loin d'être assurée.

Cependant, trois nouvelles implantations seront créées l'année prochaine sur les hauteurs du Golan, a annoncé la commission de l'implantation à Jérusalem.

Dans un premier stade, les résidents de ces nouveaux points de peuplement juifs s'installeront dans des camps provisoires. Depuis la guerre de Six jours en juin 1967, 26 implantations ont été fondées sur le Golan (territoire syrien occupé).

Enfin, trois motions de l'extrême-droite déposées hier à la Knesseth et demandant la suspension de la restitution à l'Egypte des puits de pétrole du Sinaï, ont été repoussées à une grande majorité.

Déposées par Mme Gueoula Cohen pour Tehiya (Renaissance), et MM. Kalman Kahana (Agoudath Israël, religieux orthodoxe) et Bezalel Rubin (fraction de droite du Likoud), les trois motions insistaient sur « la nécessité de conserver les puits de pétrole, Israël ne pouvant être assuré des bonnes intentions de l'Egypte ».

Le ministre de l'Energie Yitzhak Moday a souligné, dans une très brève réponse, « l'intention d'Israël de tenir tous ses engagements, conformément à l'accord signé avec l'Egypte et entériné par la Knesseth ».

Procès Lischka: Hagen dit «chalom» aux Juifs

COLOGNE (AFP) — Le procès de trois des principaux responsables allemands de la déportation des Juifs de France s'est poursuivi hier devant le tribunal de Cologne par l'interrogatoire sur le fond de Herbert-Martin Hagen (66 ans), l'une des personnalités les plus importantes de l'appareil répressif nazi.

Avant que l'accusé ne réponde aux questions du juge, son avocat Me Clemens, s'est adressé en son nom et au nom de son client à la partie civile et plus particulièrement à l'avocat français Serge Klarsfeld. Après avoir déclaré que lui et Hagen compatissaient à la douleur des Juifs, il a « offert un shalom » à la partie civile.

Cette offre surprenante a d'abord provoqué une violente réaction de l'avocat est-allemand de la partie civile, Me Friedrich Karl Kaul, qui s'offusque de ce que l'avocat de Hagen ne considère le procès que comme une affaire opposant des Juifs aux Allemands. Pour Me Kaul, il s'agit bien plus par ce procès de permettre aux Allemands de déchirer le voile qui recouvre une « page épouvantable de leur passé ».

Me Klarsfeld a ensuite pris la parole et après avoir souligné que c'était la première fois qu'il entendait « des paroles de compassion de la part des bourreaux » il a redéfini le « sens de son action ».

Me Klarsfeld a déclaré: « J'ai déjà dit shalom au début de cette action dans laquelle nous avons pris toutes les précautions morales nécessaires. Nous avons proposé à Hagen et Lischka de se constituer prisonniers et de comparaître devant la justice française. S'ils l'avaient fait ils n'auraient pas trouvé de meilleurs défenseurs que nous, car ainsi ils auraient apporté la preuve qu'ils ont changé. Mais ils nous ont opposés une fin de non recevoir et n'ont jamais eu un mot pour les victimes ».

Il a poursuivi: « On n'efface le passé que par des actes difficiles. Hagen et Lischka ont refusé de les accomplir. Je ne suis pas inspiré par un désir de vengeance et je l'ai prouvé ». Me Klarsfeld a conclu: « Nous voulons que les accusés reconnaissent leur culpabilité pénale et qu'ils cessent d'affirmer que si on a envoyé les Juifs à Auschwitz, c'était pour leur bien ».

Hagen a alors fait clairement comprendre qu'il n'était pas prêt à reconnaître cette responsabilité. Lui non plus ne savait pas. Il était au courant des déportations mais pas de la « solution finale », une affirmation qui a stupéfié les spectateurs présents au nombre desquels on compte une importante délégation de Juifs de France.

Il a d'abord rappellé qu'il travaillait au service des renseignements et qu'à ce titre sa déposition devrait faire l'objet d'une autorisation expresse puisqu'il est tenu au secret. Me Kaul s'exclame alors: « Vous voulez demander la permission à Hitler? », et le président Fassbender déclare que « cela dépasse la mesure ».

Hagen raconte alors que malgré ses excellentes relations avec les principaux responsables de la répression nazie en France il n'était au courant que de peu de choses et n'assumait aucun rôle de décision. Il croyait, comme son co-accusé Heinrichsohn que les camps de concentration étaient des camps de travail et il prétend que la « solution finale » était inimaginable pour lui

Il affirme également n'avoir appris que récemment qu'il avait été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité en France (en mars 1955). Il se serait rendu régulièrement à Paris à titre professionnel jusqu'en 1965.

Colloque de New Outlook

Fructueux dialogue israélo-palestinien

par VICTOR CYGIELMAN
correspondance particulière

WASHINGTON — Le 6e colloque international sur la paix au Moyen-Orient, organisé par la Revue israélienne « New Outlook », à Washington, a, malgré une campagne d'intimidation, réussi au-delà de toutes les espérances.

Une participation record: 512 inscrits, mais plus de 800 personnes ont pris part aux débats, ateliers, séminaires. Un dialogue israélo-palestinien vif, fructueux et souvent émouvant entre plus de trente Palestiniens venus des territoires occupés, du Koweit, d'Angleterre, d'Autriche et des États-Unis et entre une quarantaine d'Israéliens, de tous bords et de toutes les couches de la société. Des Juifs venus de France, Grande-Bretagne, Belgique, Suède, Canada et bien sûr de centaines d'Américains Juifs et non Juifs, passionnés par le conflit israélo-arabe.

Résultat des quatre jours de discussions: malgré des controverses et prises de bec incessantes, la quasi-unanimité s'est dégagée sur deux points: 1) en faveur du droit à l'autodétermination nationale des Palestiniens, aux côtés de l'État hébreu. 2) contre la politique de confiscation de terres et de colonisation juive dans les territoires palestiniens occupés, vue comme un sérieux obstacle aux progrès de la paix.

Voilà le bilan du colloque international organisé à Washington, du 27 au 30 octobre par la revue israélienne « New Outlook » sur la paix au Moyen-Orient et surtout sur les solutions à apporter au conflit israélo-palestinien.

Principale faiblesse de ce colloque: il fut partiellement boycotté par les Palestiniens des territoires occupés. Sur les douze personnalités palestiniennes invitées, dont quatre maires, trois seulement sont arrivées à Washington.

Principal acquis: le sérieux du débat, ou la franchise, parfois douloureuse, de certaines interventions palestiniennes comme israéliennes, était néanmoins empreinte d'un esprit fraternel basé sur un respect mutuel né apparemment d'une conviction profonde — et sans précédent dans ce genre de discussions — que les désaccords existants pouvaient être résolus par des pourparlers entre hommes de bonne volonté.

Autre caractéristique des débats: il existait de toute évidence une meilleure entente et compréhension mutuelle — sur le fond — entre Israéliens et Palestiniens présents qu'entre une partie des Juifs américains et israéliens.

Plusieurs Juifs américains n'avaient pas la même ouverture d'esprit à l'égard d'un dialogue avec des Palestiniens, membres de l'OLP ou non, que les délégués israéliens. Et surtout, des Juifs américains éminents (notons que ce qu'on appelle « l'establisment juif » aux États-Unis avait décidé de boycotter le colloque) avaient du mal à avaler la critique radicale adressée au gouvernement Begin.

Ainsi le slogan lancé par quelques jeunes juifs américains et les jeunes Israéliens du mouvement « La paix, maintenant »: « Begin non, Israël — Oui » fut mal accueilli parce que cela représentait, dit un Juif américain: « Une intervention inadmissible dans les affaires extérieures d'Israël ».

La réponse des Israéliens présents fut: « Il est temps que le judaïsme des États-Unis et de la diaspora en général apprenne à distinguer entre le soutien à Israël et le soutien à une politique donnée d'un gouvernement israélien donné. Les gouvernements passent. Israël reste », dit D. Zucker du mouvement « La Paix, maintenant ».

Et un jeune rabbin israélien dit: « Vous n'avez pas hésité à critiquer Nixon pour sa politique vietnamienne. Vous aves trouvé normal que le monde entier ait critiqué la France pour la guerre en Algérie ou qu'on attaque l'URSS aujourd'hui pour sa persécution des dissidents. Mais la politique israélienne devrait être tabou. Nous avons le privilège d'être le peuple élu par Dieu. Mais je ne crois pas que Dieu nous ait élu pour être à l'abri des critiques. Pour qu'Israël soit fort et juste, n'hésitez pas à dire ouvertement ce que vous pensez de la politique de notre gouvernement. Le dialogue entre Israël et le judaisme mondial ne peut être à sens unique ».

Et voici, pour conclure, des extraits de deux interventions qui ont marqué le débat. Raymonde Tawil, écrivain et journaliste, Palestinienne de Ramallah (Cisjordanie occupée) dit: « Je n'ai jamais refusé le dialogue avec des Israéliens, attachés à leur pays, mais conscients que nous Palestiniens avons également droit à une vie libre, digne, dans notre propre pays indépendant... Je voudrais remercier tous ces Israéliens — et j'en vois de nombreux ici présent — qui depuis 67 nous ont soutenu dans notre lutte pour l'autodétermination nationale ».

Simha Flapan, directeur de « New Outlook », déclara: « Martin Buber nous a enseigné qu'un dialogue n'est pas composé de deux monologues. Ici nous avons assisté à un vrai dialogue et à très peu de monologues. C'est encourageant pour l'avenir de nos deux peuples, Palestiniens et Israéliens, un avenir qui apparaît aujourd'hui bien moins sombre qu'il y a seulement deux ans... Il y a une différence fondamentale entre la stratégie de guerre et la stratégie de paix. Contrairement à la guerre, la paix ne peut être préparée en secret. Il faut y faire participer son propre peuple comme celui de l'adversaire. Une stratégie de paix exige la reconnaissance de l'ennemi comme un allié potentiel. Pour cela le dialogue est indispensable... ».

Ayez bon coeur: servez-vous de vos jambes.
PARTICIPACTION
Marchez. Dès aujourd'hui.

Les diamants

PENDENTIF ROSE DIAMANTÉ $200

NOEUDS DIAMANTÉS POUR OREILLES $350

BOUCLES D'OREILLES 'ROSE' DIAMANTÉES $150

Mappins soumet l'éclat fascinant des diamants chatoyants de ses superbes joyaux à votre bon goût.

Ce bracelet à diamants resplendit des feux que jettent 5 diamants sertis dans un lien en or blanc et enroulés autour de deux chaînes en or jaune 14 K. En exclusivité chez Mappins: $500

Ces boucles d'oreilles 'fleurs' diamantées, en or blanc 14 K, sont d'un chic tout à fait à part. Chacune porté un important diamant central et 6 autres diamants scintillants d'entourage. $350

Ce pendentif 'rose' diamanté est offert exclusivement dans nos magasins. Un impressionnant diamant se niche au centre des pétales de la rose en or 14 K. $200.

Ces chics boucles d'oreilles 'roses' diamantées sont assorties au pendentif. Chacune est ornée d'un diamant scintillant au coeur des pétales en or 14 K. Le style déluré, en exclusivité chez Mappins. $150. Mappins vous présente ces quatre joyaux attrayants, et qui soulignent l'ingéniosité des bijoutiers, pour assouvir votre passion du beau.

BRACELET DIAMANTÉ $500

JOAILLIER Mappins
Le magasin du bon goût.
1000 ouest, rue Ste-Catherine •3131 Côte Vertu (Centre d'achats Place Vertu)

La classe suisse pour l'Allemagne et l'Autriche.
10 vols quotidiens depuis Zurich.

Prenez Swissair pour Zurich. De là, vous n'aurez plus qu'une courte étape car Zurich est en fait très près de plusieurs destinations importantes en Allemagne et en Autriche. Swissair offre un service de gros porteurs DC 10-30 entre Toronto/Montréal et Zurich, avec tout le confort de classe suisse – un siège de moins par rangée, en classe économique, que tout autre gros porteur. Swissair transporte aussi du cargo, classe suisse. Pour toute information, consultez votre agent de voyage ou de fret. Ou téléphonez à Swissair.

Des vols de classe suisse partout dans le monde.

swissair

France: le suicide de Boulin, une affaire d'État

PARIS (AFP) — Affaire politique mardi déjà, le suicide de M. Robert Boulin, ministre français du Travail trouvé mort dans un étang au sud de Paris, est devenue, hier, une affaire d'État.

Avant de se donner la mort, le ministre avait adressé à l'AFP une longue lettre, postée lundi soir et reçue mercredi matin, dans laquelle il accuse.

Il accuse, mais moins la presse, comme certains l'avaient fait un peu hâtivement, que bien sûr, le promoteur immobilier Henri Tournet, ancien ami qu'il accuse d'escroquerie et de chantage dans la vente litigieuse d'un terrain près de Saint-Tropez. Ce dernier a lui-même réagi en mettant en cause la prétendue « immense honnêteté » de M. Boulin.

Mais le ministre se montre aussi très sévère envers ceux qui ont violé le secret de l'instruction, dont les éléments, selon la loi française, ne peuvent être rendus publics par ceux qui y concurrent (magistrats, policiers, avocats). Il ne se contente pas de viser en l'occurrence le juge « ambitieux » Renaud Van Ruymbeck, chargé d'instruire le dossier, mais encore le ministre de la Justice. Critiquant certains de ses amis politiques, il reproche en effet à M. Alain Peyrefitte d'être « plus préoccupé de sa carrière que du bon fonctionnement de la justice », à propos du « dévoiement dans la révélation du secret de l'instruction ».

M. Peyrefitte a répondu, de façon très sereine, hier après-midi à cette accusation.

Il a déclaré qu'il ne pouvait intervenir auprès du juge d'instruction, car « la moindre pression sur ce magistrat aurait pu être reprochée au ministre de la Justice ». M. Peyrefitte, en revanche, a fait ouvrir une enquête « sur la façon dont le secret de l'instruction aurait pu être violé ».

Dans sa lettre, Robert Boulin écrit encore: « Un ministre en exercice ne peut être soupçonné, encore moins un ancien ministre du général de Gaulle. Je préfère la mort à la suspicion, encore que la vérité (ndlr: sur le terrain de Ramatuelle) soit claire ».

« L'affaire » avait été évoquée le matin même, à l'ouverture de la réunion du conseil des ministres, par le président Valéry Giscard d'Estaing, qui a condamné la « campagne harcelante » dont M. Boulin a été la victime.

D'autre part, M. Pierre Hunt, porte-parole de la présidence de la république, a catégoriquement démenti que M. Boulin ait été réprimandé la semaine dernière en conseil des ministres, pour s'être justifié auprès du Canard enchaîné des accusations lancées par cet hebdomadaire satirique. Cependant le journal Le Monde a maintenu hier que M. Boulin avait fait l'objet de « remontrances gouvernementales ».

Enfin, le remplacement du ministre du Travail n'aurait pas lieu avant la semaine prochaine, c'est-à-dire après ses obsèques samedi dans son village natal près de Bordeaux. Mais tous les observateurs politiques se demandent si le remaniement ne sera pas d'une plus grande ampleur.

L'émotion considérable provoquée par cette mort reste très vive dans le monde politique et l'opinion publique. Pour M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, qui fut peut-être son meilleur ami, « l'assassin de M. Boulin est celui qui a communiqué le dossier ».

« L'enquête démêlera le vrai du faux, a ajouté le président de l'Assemblée nationale au micro de la radio périphérique « Europe numéro 1 », mais l'assassin est où je le dis ». Il a ajouté qu'il regrettait d'avoir soixante-dix heures de travail par semaine car, a-t-il dit, « je mènerais l'enquête moi-même. » Au sujet du rôle de certains journaux, M. Chaban-Delmas a estimé que « la liberté de la presse doit être entière et totale. Tant qu'un journal présente les faits, on ne peut lui en tenir rigueur, si ce sont des faits réels. S'ils ne le sont pas, alors c'est de la diffamation et il faut le sanctionner. »

Le directeur du journal Le Monde, M. Jacques Fauvet, estime dans un éditorial intitulé « Stupeur », que la mort de M. Boulin ne devait pas être utilisée pour des attaques délibérées à l'égard de la presse.

Nouvelle monnaie en Ouganda

KAMPALA (AFP) — Les Ougandais ne verront plus l'ex-président Idi Amin Dada en effigie sur leurs billets de banque au terme d'une vaste opération de remplacement de la monnaie du régime déchu, qui a pris fin hier.

Pendant douze jours, la population ougandaise a pu échanger les billets en usage sous le règne du maréchal Amin contre une nouvelle monnaie, où le siège de la Banque de l'Ouganda a remplacé le portrait de l'ancien dictateur.

Le ministre des Finances, M. Jack Ssentongo, s'est félicité hier du succès de la procédure suivie, bien qu'elle ait été entachée d'irrégularités et que trente personnes aient trouvé la mort au cours d'incidents ayant marqué l'opération.

En effet, selon les témoins, l'opération a profité à un certain nombre d'employés de banque, qui ont exigé des pots-de-vin avant de délivrer au public les nouveaux billets.

Il a fallu jusqu'à mille shillings anciens pour en recevoir cinquante nouveaux, alors que le cours officiel prévoyait une stricte parité des monnaies, rapporte l'hebdomadaire The Economy. Quatre cents trafiquants ont cependant été arrêtés, a indiqué M. Ssentongo.

Devant une telle circulation d'argent liquide, les agressions et les vols en plein jour se sont multipliés. Ainsi, un homme qui sortait avec des billets tout neufs à la main a eu le bras coupé dans une rue de Kampala par un voleur qui lui a dérobé son argent. Par ailleurs, de nombreuses personnes, écrasées par la foule qui se pressait devant les guichets des banques, ont dû être hospitalisées.

Dans les régions reculées de province, l'opération n'a pas pu se dérouler comme prévu, après que le Kenya eut fermé sa frontière avec l'Ouganda, bloquant des camions qui devaient servir de centres mobiles de change. M. Ssentongo a cependant estimé que 85 pour cent des billets en circulation auparavant avaient pu être échangés.

Vance: la brigade soviétique s'est faite plus discrète à Cuba

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Les États-Unis ont observé certains changements positifs dans les activités de la brigade de combat soviétique déployée à Cuba, a révélé hier le secrétaire d'État Cyrus Vance, au cours d'une conférence de presse.

M. Vance s'est refusé à entrer dans les détails et a mis en garde contre tout excès d'optimisme. Il a simplement déclaré que « certains facteurs sont différents de ce qu'ils étaient auparavant et qu'ils ne sont pas déplaisants ».

Des sources proches des services de renseignement américains ont précisé que la brigade soviétique semblait s'être faite plus discrète depuis les négociations menées entre Washington et Moscou le mois dernier.

Aucune nouvelle manoeuvre de la brigade n'a été détectée et le volume de ses communications radio a sérieusement régressé. En outre, selon certains indices, les troupes affectées à cette brigade semblent avoir légèrement diminué.

Mais il n'apparaît pas pour l'instant que le matériel blindé et d'artillerie dont est équipée la brigade, ait été remis aux forces cubaines, comme le souhaiteraient les États-Unis.

Le secrétaire d'État s'est d'autre part efforcé de minimiser la construction par l'URSS d'une deuxième jetée à la base navale de Cienfuegos, sur la côte sud de Cuba. Il avait lui-même révélé ces travaux lundi au cours d'une conférence des leaders de la communauté hispano-américaine.

M. Vance a cependant souligné hier que « rien n'indiquait que cette jetée soit destinée à être utilisée par d'autres que les Cubains ». Selon les accords américano-soviétiques de 1962 sur Cuba, conclus après l'affaire des fusées, les navires soviétiques ont le droit de faire escale dans l'île à condition de ne pas s'y ravitailler.

De sources gouvernementales, on indiquait que plusieurs édifices importants avaient été construits à proximité de cette nouvelle jetée, mais M. Vance s'est déclaré certain qu'ils ne pouvaient servir à abriter des « engins nucléaires ».

L'édification de cette jetée a été notamment critiquée par le sénateur de Floride Richard Stone, qui avait été le premier à mentionner la présence de la brigade de combat soviétique à Cuba. Le sénateur redoute particulièrement l'édification d'une base de sous-marins nucléaires soviétiques dans l'île à une centaine de kilomètres de l'État dont il est l'élu.

Il serait souhaitable que le Congrès ratifie le traité SALT-2 sur la limitation des armements stratégiques avant le conseil ministériel de l'OTAN, qui se tiendra à Bruxelles à la mi-décembre, a déclaré également M. Vance.

Il a estimé qu'une ratification du traité avant cette réunion faciliterait l'acceptation par les partenaires des États-Unis du déploiement en Europe de nouveaux missiles Pershing-2 et Cruise, destinés à compenser l'accroissement du potentiel tactique soviétique et à contrebalancer l'apparition en Europe orientale de missiles soviétiques SS-20.

Tension à Bangui après la disparition de Patassé

BANGUI (AFP) — Le calme régnait à Bangui hier matin, bien que la disparition de M. Ange Patassé, ancien premier ministre et principal opposant au nouveau gouvernement, crée une tension certaine dans différents quartiers de la capitale centrafricaine.

De nombreux sympathisants du leader du MLPC s'étonnent de sa disparition et affirment ne pas savoir dans quelle ambassade il se serait réfugié, comme on le dit dans les milieux gouvernementaux.

Les habitants du quartier africain du « Kilomètre Cinq », d'où est partie la manifestation de lundi dernier déclarent que chaque nuit les soldats centrafricains patrouillent le secteur, tirant en l'air pour inciter les jeunes à respecter le couvre-feu et arrêtant sans ménagement ceux qu'ils rencontrent.

De source officielle, on indique que l'ordre est normalement maintenu en ville et on ne fait état ni de coups de feu ni d'arrestations.

A la présidence, on s'étonne que la situation intérieure préoccupe les observateurs étrangers à Bangui. Le vrai problème, souligne-t-on, reste celui de l'aide internationale au pays.

Cependant, la nomination du chef d'état-major et du sous-chef, les généraux Gbalé et Bozizé à la tête du ministère de l'Intérieur et du secrétariat d'État aux forces armées, a été remarquée. Certins observateurs y voient la preuve que le président Dacko entend se donner les moyens d'une politique intérieure forte qu'il a inaugurée lundi, en indiquant dans une allocution radiodiffusée qu'il ne réactiverait pas la « rencontre des forces vives dans la nation », qualifiée de « table ronde de M. Patassé ».

Cette décision a rejeté dans l'opposition certains responsables syndicaux enseignants et étudiants qui souhaitent avant tout une clarification de la situation. Cette clarification passe nécessairement, à leurs yeux, par cette table ronde, la désignation d'un chef d'État issu d'une consultation nationale, l'extradition de Bokassa et son jugement, et, enfin, l'accélération des recherches de la commission d'enquête chargée d'arrêter et de faire juger les complices de l'ex-empereur.

Le Québec veut une nouvelle entente avec le reste du Canada.

On sait ce qu'on veut.

La Fondation des Québécois pour le OUI

NOUVEAU

100 un important livre québécois sur l'informatique

110 **L'Ordinateur individuel**

120 d'**Yves Leclerc**, auteur d'une série d'articles sur l'informatique publiés cette semaine dans **LA PRESSE**

130 Participez au concours l'ÉTINCELLE-Informatique, gagnez un ordinateur Apple+. Détails à partir du 5 novembre chez votre libraire.

Cet ouvrage paraît dans la collection **GRANDS DÉBATS** aux **ÉDITIONS L'ÉTINCELLE**

Anjou QUÉBEC

Ouvrez les yeux !!!

Rapport "qualité" et "prix" c'est ici
Coup sûr vous êtes gagnants
vous les premiers les clients
Achetez moins mais bon
vous serez dans le ton

Cherchant à vous satisfaire toujours
Anjou Québec
vous invite à venir faire votre tour

une seule adresse:
807 est, rue Laurier
(métro station Laurier) 272-4065/86

Livraison à domicile

26 années de soins gastronomiques à votre attention - Merci

Cette semaine...
avec l'achat d'un
RÔTI DE VEAU
qualité «Anjou Québec»
obtenez une recette appropriée

«SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE»

DE L'AIR PUR À VOLONTÉ

Pour combattre la pollution de l'air à l'intérieur, purificateurs d'air électroniques Elcar avec générateur d'ions négatifs. Pour usage résidentiel et commercial.

Pour informations:
Swissca Incorporée
866-9237

Une décision bien éclairée...

Bien choisir pour bien vous servir

Tout comme nous, vous savez que lorsqu'on a le rôle de bien servir une clientèle ou une communauté, chaque décision doit refléter cette préoccupation. Ainsi, quand est venu le temps de renouveler sa flotte aérienne, Air Canada a voulu que le choix des appareils soit fait en fonction de mettre à votre disposition un plus grand nombre de vols sans escale, dans des avions spacieux, de desservir encore mieux ses routes transatlantiques et nord-américaines, et en fonction de se financer principalement à même ses revenus.

Le choix: 12 Boeing 767 et 6 Lockheed 1011-500

Une décision éclairée. Ces nouveaux Lockheed jouissent d'une autonomie en carburant supérieure aux premiers modèles 1011; ils seront surtout affectés au service outre-mer. Quant aux Boeing 767, ils feront leur entrée en 1982, principalement sur les routes nord-américaines. Ce nouvel appareil répondra aux nouvelles normes d'économie de carburant des années 80.

Une décision à la mesure d'un chef de file

Nos spécialistes, reconnus dans le monde entier pour leur compétence, ont pu relever le plus grand défi de l'histoire canadienne de l'aéronautique. Nous sommes déjà le chef de file, mais en prenant une telle décision mariant à la fois vos intérêts et les exigences techniques et financières d'Air Canada, nous montrons encore davantage notre intérêt à le demeurer.

Plus que jamais, on y va ensemble.

...dans votre intérêt et le nôtre.

AIR CANADA

L'affaire du fonds de retraite de l'OCQ

Le rapport Larose s'en prend aux privilèges des avocats de l'Office

par
Louis-Gilles Francoeur

Le rapport du Vérificateur général de la province relativement aux bénéfices des cadres supérieurs de l'OCQ établit qu'un grave laisser-aller administratif sévissait sous l'ancienne administration.

On se rappellera que, suite aux révélations du DEVOIR, l'Assemblée nationale a modifié la direction tripartite de l'OCQ au début de l'année pour la remplacer par un conseil d'administration de cinq membres, présidé par un président directeur général, poste confié depuis à M. Jean-Yves Gagnon.

Le rapport de M. Gérard Larose indique que les contrôles administratifs en vigueur jusqu'à l'an dernier étaient si faibles que chacun, par exemple, pouvait puiser impunément dans les petites caisses.

Le versement du per diem se faisait sans pièce justificative pourvu que l'on ait prouvé l'existence d'un voyage en qualité officielle. « La preuve de voyage en qualité officielle, précise M. Larose, peut être un reçu de stationnement, un billet d'avion, un reçu d'achat de gazoline obtenu dans la ville de destination. A notre avis, lorsqu'il y a coucher, les reçus officiels de l'Hôtel devraient être exigés pour donner droit au per diem ».

« Lors de nos sondages, ajoute le Vérificateur, nous avons constaté dans plusieurs cas que l'Office a remboursé le personnel hors convention pour des frais de séjour sous la forme du per diem sans qu'il y ait une preuve de voyage en qualité officielle ». Et, poursuit M. Larose, ces indemnités devraient être déterminées par arrêté en conseil, contrairement à ce qui s'est fait jusqu'à présent.

Le Vérificateur établit d'autre part qu'un cadre, (qu'il ne nomme pas) a reçu sans « aucune pièce justificative » une somme de $10,522 pour des « frais de voyage ». Ce cadre a été nommé directeur des bureaux régionaux le 7 avril 1976, poste qu'il occupait à Montréal. Il n'a déménagé dans la métropole qu'un an et deux mois après sa nomination, d'où l'important compte pour frais de séjour dans la région de Montréal durant cette période. Il a aussi bénéficié de remboursement pour dépenses d'automobile pour un total de $1,607 durant la même période.

Au chapitre des frais de représentation, l'OCQ a procédé à des remboursements pour ses cadres un total de plus de $36,000 sans que cela soit prévu dans l'arrêté en conseil régissant leurs conditions de travail. Le rapport note que les dépenses réellement effectuées sont inférieures aux prévisions budgétaires.

Mais le Vérificateur ajoute que les trois membres de l'OCQ ont consenti à leurs cadres des comptes de dépenses plus substantiels que ceux dont ils pouvaient eux-mêmes bénéficier.

« On constate aussi que 45 cadres jouissent de crédits autorisés pour frais de représentation, ce qui est un nombre important de personnes pour une entreprise gouvernementale », écrit M. Larose. Celui-ci note que les frais de représentations pouvaient « aussi être imputés à d'autres comptes comme les frais de voyage et les dépenses de cafétéria » et que « des frais de représentation avaient été remboursés pour des repas où n'assistaient que des directeurs de l'Office. »

M. Larose affirme avoir souligné verbalement aux trois membres, le 27 septembre 1977, que les « frais de représentation encourus pour le personnel cadre consistent dans la majorité des cas en frais encourus pour toutes sortes de raisons autres que des frais réels de représentation. Il s'agit alors de dépenses effectuées lors de rencontres ou de dîner-rencontre d'employés de l'Office ». M. Larose ajoute que les « pièces justificatives ne sont pas concluantes » et n'indiquent pas la raison de la dépense.

Quant aux frais de déménagement, le Vérificateur note plusieurs irrégularités. D'abord, la pratique dans ce domaine devrait faire l'objet d'un arrêté en conseil et non d'une politique interne. Il remarque que la politique de déménagement devrait s'appliquer au personnel « déplacé » et non à ceux que l'on vient d'embaucher' Il vise deux cas où la direction a appliqué à de nouveaux venus la politique de déménagement, autorisant des dépenses illégales de $3,779 et de $4,070 « pour frais de séjour pendant huit mois ». Il précise toutefois que les frais payés étaient en accord avec la politique de déménagement.

Les ministères du Revenu fédéral et provincial, se sont intéressés comme le Vérificateur à tous ces bénéfices. « A la demande de l'Office », les représentants de ces ministères ont remis leurs notes de travail pour les années 1976 et 1977. L'OCQ a pu ainsi émettre des déclarations supplémentaires de revenus. Le fisc a relevé 22 cas où des cadres avaient utilisé une automobile à leur usage personnel dans une proportion de 50% ou plus, dépassant ainsi l'usage pour un tiers concédé par l'OCQ.

Le fisc a aussi considéré que les allocations d'assurance des cadres en excédant de $25,000 auraient dû être déclarées ainsi que certains bénéfices de déménagement. (Cette conclusion du fisc, le Vérificateur l'avait déjà signalée aux trois membres de l'ancienne direction, et ce cas avait aussi été révélé par LE DEVOIR l'an dernier).

Le Vérificateur général consacre un chapitre aux avocats de l'OCQ. Il se surprend que ces avocats du contentieux aient pu toucher des honoraires judiciaires en plus de leur salaire. Citant la loi du ministère de la Justice, le Vérificateur propose que ces honoraires judiciaires soient retournés à l'OCQ, à la Couronne ou au fonds consolidé de la province.

Actuellement, les avocats de l'OCQ sont regroupés en société, les règlements du Barreau prévoyant que les honoraires judiciaires sont touchés par l'avocat et non par son employeur. « Ce mode de rémunération, écrit le Vérificateur général, (soit honoraires judiciaires plus salaire versé par l'Office) n'est pas prévu dans le Règlement concernant les conditions de travail du personnel cadre de l'OCQ ».

C'est pourquoi M. Larose recommande que le contentieux soit soumis « aux mêmes contrôles administratifs et financiers que les autres services de l'Office et que ses opérations soient intégrées aux autres opérations de l'Office ».

Le Vérificateur a en outre découvert que « le contentieux n'est pas identifié avec l'office en toutes circonstances: ainsi une inscription dans l'annuaire téléphonique, payée par l'Office mais dont le coût pourrait être épargné si la société n'existait pas, est faite sous le nom de la société et de chaque avocat dont le nom paraît dans la raison sociale et ce, sans référence à l'OCQ; une insertion est également faite dans les pages jaunes ».

La petite caisse pose aussi des problèmes. On n'y respectait pas la procédure des pièces justificatives; les dépenses ne correspondent pas aux normes, etc. Un cadre a ainsi obtenu $50 pour une aquarelle et $27 pour une assiette en cuivre: il n'a pas présenté de facture mais deux bouts de papier. On trouve même des déboursés comme des frais de stationnement, des « liqueurs alcooliques pour party de Noël, des achats d'épiceries imputés à la cafétéria », écrit M. Larose.

Ce dernier ajoute que des achats d'épicerie ont « servi à ravitailler les réfrigérateurs à l'usage des cadres. Au siège social, en dehors de la cafétéria des employés, on compte 19 réfrigérateurs à l'usage des cadres. » En comparaison, on en compte deux au bureau régional de Montréal et un dans chaque autre centre administratif régional.

Le Vérificateur a aussi découvert des dépenses non approuvées, effectuées par un cadre à l'aide de cartes de crédit pour un montant de $1,784 en 1975 et 1976. « La pratique de l'Office à cette période aurait été de détruire de telles factures et de ne garder que l'état de compte », écrit M. Larose. Le même cadre, qui n'est pas nommé, s'est fait rembourser pour $350 de dépenses pour une rencontre à Québec avec d'autres employés de l'Office. La dépense avait été autorisée par M. Roger Carbonneau et ne comprenait qu'un état de compte de l'American Express, sans facture.

« Un état de compte, précise le Vérificateur, même celui d'une compagnie d'essence, ne permet pas de juger de la pertinence et de la régularité de la dépense. Un état de compte n'est pas une pièce justificative suffisante ».

Le Vérificateur s'est penché ensuite sur le personnel syndiqué.

Il note que $22,000 de temps supplémentaire ont été payé à des personnes et à des moments non prévus par le contrat de travail; le tiers des feuilles de temps supplémentaire ne portaient pas les signatures requises; le temps de voyage des inspecteurs de la Baie James était toujours compté en temps supplémentaire à partir de la résidence du salarié et les « heures réclamées en regard de la distance à parcourir entre la résidence et l'aéroport étaient excessives ».

Le Vérificateur note que quinze des seize protocoles intervenus entre l'Office et le syndicat de ses employés n'ont pas été agréés par le gouvernement ou ses représentants.

De nombreuses erreurs se sont aussi glissées dans le calcul de l'argent versé au régime de retraite et au total, le régime doit à l'employeur un peu plus de $5,000. (Ceci ne tient toutefois pas compte des remboursements que le régime pourrait éventuellement exiger des cadres qui ont retiré des bénéfices analysés par le Vérificateur dans une autre partie de son rapport).

L'Office paie en double les frais de séjour des inspecteurs de chantier de son équipe provinciale lorsqu'ils sont assignés à la Baie James. Un inspecteur réclame systématiquement trois repas lorsqu'il revient de la Baie James même si le retour s'effectue avant le souper. Un autre réclame des repas en sus du per diem. Le millage réclamé apparaît souvent excessif au Vérificateur. Le millage n'est pas identique parfois entre l'aller et le retour. Un inspecteur réclame son per diem alors qu'il est censé demeurer à Montréal. L'OCQ a même payé des dépenses d'automobiles en période de vacances. On paye des dépenses d'automobile pour la voiture personnelle de certains employés.

Des inspecteurs ont laissé leur voiture dans le stationnement « courte durée » à Dorval pendant de longues absences alors que ces mêmes véhicules auraient pu être utilisés ailleurs au Québec.

Les rapports de police n'accompagnent pas toujours les déclarations d'accidents. « Certaines personnes ont une automobile fournie par l'Office bien qu'elles occupent des fonctions qui n'en nécessitent pas un usage régulier et constant ». Les cartes d'entretien des véhicules pour 1975 et 1976 manquent à l'appel pour cette flotte de 380 véhicules, probablement la plus importante au Québec.

Quatre morts dans une collision entre deux navires soviétiques

COPENHAGUE (AFP) — Quatre morts, trois Soviétiques et un Suédois, 96 Soviétiques sauvés, dont certains plus ou moins grièvement brûlés, tel est le bilan définitif de la collision hier dans le Grand Belt Danois (Détroit entre la Baltique et La Mer du Nord) entre un navire d'exploration antarctique soviétique le « Olenek » et un cargo soviétique le « Général Shkodunovik ».

Toutes les recherches entreprises au début alors que certains Soviétiques avaient été portés manquants, ont été suspendues tous ayant été sauvés ou retrouvés.

Alors que le choc semble avoir peu éprouvé le pétrolier de 15,000 tonneaux, le Olenek, 7,000 tonneaux, a pris feu aussitôt et a dû être abandonné par les 99 personnes se trouvant à son bord, dont une partie s'est jetée à l'eau.

Le capitaine du Olenek n'étant pas en état de parler après son séjour dans l'eau froide, c'est le premier officier de pont, Igor Vorontsov, qui a été interrogé par la police danoise.

Il a déclaré que le navire avait quitté Leningrad le 28 octobre pour se rendre au Pôle sud. Parmi les 99 personnes embarquées, 41 étaient des explorateurs, dont un certain nombre de savants.

M. Vorontsvov a ajouté qu'un incendie avait éclaté après la collision dans les réservoirs au centre du navire, ainsi que dans un canot de sauvetage. Mais il n'a pas voulu donner plus de précisions en l'absence d'un représentant de l'ambassade soviétique.

Selon le chef radio de l'équipe des explorateurs, Vladislav Kirkislevskij, c'est l'autre navire qui a abordé le Olenek par tribord. « Il n'y a eu aucune panique à bord, nous nous sommes dépêchés de nous couvrir de vêtements chauds ».

Le bateau d'exploration, qui transportait 1,000 litres d'essence, 200 bouteilles de gaz, deux avions et deux hélicoptères, s'est échoué après avoir été abandonné et, brisé en deux. Il continuait de brûler hier après-midi.

Les autorités danoises estiment que le Olenek a violé les règles internationales de navigation dans le Grand-Belt et qu'il est responsable de la collision. « Il naviguait vers le nord, mais du mauvais côté, à gauche », a déclaré un responsable du ministère danois de l'Industrie. Il a laissé entendre que le Danemark exigerait probablement que les autorités soviétiques prennent des sanctions.

Enfin les deux pilotes danois qui se trouvaient, pour la traversée du détroit, sur l'autre bateau, le Général Sokodunovik, affirment que c'est le Olenek qui s'est dirigé directement vers leur navire.

L'eau potable c'est important

Louez une
RENAULT 30TS
pour aussi peu que **299.27** par mois
pour une période de 36 mois
assurances, options, imm. et taxes en sus.

Équipement standard

— traction avant
— 6 cylindres
— direction assistée
— freins à disques assistés
— vitres électriques
— suspension 4 roues indépendantes
— radio AM/FM stéréo Blaupunkt
— sièges inclinables

La Renault 30... une voiture de grande classe!

Lareau Automobiles inc.
1824 ouest, Ste-Catherine Montréal, Qué. H3H 1M1
937-9551

MICHELIN
FIRESTONE
CONTINENTAL
GOODYEAR
VREDESTEIN
MONARCH
GOODRICH
UNIROYAL
FISK
DAYTON
SEMPERIT
AVON
MDG
KELLY
PIRELLI
DUNLOP
SEIBERLING

$29.95 seulement
PNEUS RADIAUX D'HIVER
CEINTURÉS D'ACIER 165 x 15
FLAN NOIR AVON
(selon ce que nous avons en stock)
Installation non comprise.

$19.95 seulement
FIRESTONE TOWN & COUNTRY
FLAN BLANC 560 x 15
(selon ce que nous avons en stock)
Installation non comprise.

CANADA TIRE CIE
Les experts en pneus.

CENTRE-VILLE
770 ouest, rue Notre Dame
Tél: 861-1611

NORD-OUEST
5150 ouest, rue Jean-Talon
Tél: 731-7811

MONTREAL-EST
6000 est, rue Sherbrooke
Tél: 254-6006

NORD-EST
1025 est, rue Jean-Talon
Tél: 271-3551

CHOMEDY-LAVAL
1200, boul. Labelle
Tél: 688-6262

RIVE-SUD
3435, boul. Taschereau
Tél: 678-8080

DOLLARD DES ORMEAUX
3352, rue Sources
Tél: 683-2844

En vente également chez Canada Supply & Tire Ltd.
Toronto - Ottawa - Mississauga

CHARGEX VISA · TELECHEQUE · master charge

Alignement des roues/Equilibrage des roues/Freins/Amortisseurs.

L'affaire du fonds de retraite de l'OCQ

Le Vérificateur général du Québec découvre de nouvelles irrégularités

par
Louis-Gilles Francoeur

Le deuxième rapport du Vérificateur général du Québec sur les avantages touchés par les cadres de l'Office de la construction du Québec sous l'ancienne administration confirme plusieurs illégalités relevées par LE DEVOIR et en révèle de nouvelles.

M. Larose précise que plusieurs de ces irrégularités administratives, voire de ces illégalités, avaient été signalées verbalement ou par écrit aux trois membres de l'ancienne direction, MM. Réal Mireault, Jacques Brûlé et Roger Carbonneau, à l'occasion de ses vérifications antérieures. Toutefois, ces questions n'ont pas été mentionnées dans le rapport annuel soumis par le Vérificateur à l'Assemblée nationale.

C'est ainsi que le Vérificateur général note que l'ancienne direction de l'OCQ s'est contentée de déclarer à l'impôt 30% de la valeur locative des automobiles fournies à ses cadres, alors que « l'avantage imposable dans leur cas aurait dû être de 50 à 75% du coût de location au lieu de 1/3 » pour 19 cadres. (Le DEVOIR avait établi l'an dernier que 24 cadres étaient dans cette situation en se basant sur un rapport interne d'un vérificateur de l'OCQ).

« De plus, poursuit M. Larose, pour cette même catégorie de cadres, nous avons constaté lors de notre examen qu'il n'existe pas de documents approuvés par les supérieurs immédiats et hiérarchiques démontrant un usage de 50% ou plus durant les heures régulières de travail », qui pourrait justifier l'octroi d'un tel avantage.

Par une résolution du 27 mai 1976, l'OCQ avait déjà autorisé spécifiquement quatre de ses cadres à rouler à ses frais.

« La résolution, ajoute M. Larose, ne mentionne pas que l'automobile est fournie parce que ces cadres doivent en faire un usage régulier et constant dans l'exercice de leur fonctions; ce droit est plutôt conditionnel à l'occupation du poste. Cette résolution ne pouvait cependant dispenser de l'application du règlement (régissant les conditions de travail des cadres) à compter de son entrée en vigueur. »

Le Vérificateur note deux autres décisions de l'ancienne direction qui ne respectent pas l'arrêté en conseil régissant les conditions de travail des cadres de l'OCQ. Il cite ainsi une lettre de M. Roger Carbonneau qui autorise les chefs de section « vérification de livres » et de « l'inspection des chantiers » à bénéficier d'une automobile: « De fait, conclut M. Larose, ces 19 automobiles sont fournies à ces employés contrairement aux dispositions de la loi et d'un règlement ».

Suivent de nombreuses autres résolutions ayant trait aux dépenses d'automobiles, dont le vérificateur se surprend d'autant plus que, dit-il, l'arrêté en conseil « ne contient aucune disposition relativement au remboursement des dépenses d'automobile ». Et dans plusieurs cas, note le vérificateur, l'Office a remboursé à ce chapitre « des dépenses encourues à titre personnel » par ses cadres.

Il constate aussi que les comptes produits par les cadres pour leurs dépenses d'automobile « ne sont pas approuvées par le supérieur immédiat ». On ne précise pas le but de ces dépenses, ni le millage journalier ainsi que les endroits visités; ces comptes remboursés avec régularité « ne sont pas vérifiés adéquatement par le service de la trésorerie » notamment en ce qui a trait à la conformité aux lois et aux règlements; des dépenses de stationnement et de péage à des fins personnelles ont été payées par l'OCQ; la trésorerie a payé des « factures d'achat d'essence dont la livraison s'est effectuée dans d'autres automobiles que celle fournie par l'Office. Le Vérificateur a même découvert un « remboursement d'achats d'essence effectués dans un centre de villégiature des États-Unis ».

Le Vérificateur général s'est penché en outre sur les assurances dont ont bénéficié les employés de l'OCQ.

Le fisc, fédéral et provincial, a conclu d'après M. Larose, que les allocations imposables pour la couverture d'assurance-vie collective excédant $25,000 « n'avaient pas été déclarées » en 1976 et 1977 pour le personnel cadre.

Plus loin, cependant, M. Larose ajoute que « lors de nos travaux de vérification concernant l'année 1976, nous avions constaté que certains bénéfices (couverture d'assurance-vie collective dépassant $25,000, partie personnelle des allocations versées pour dépenses d'automobiles) n'étaient pas, à notre avis, déclarés comme allocations imposables aux ministères du Revenu fédéral et provincial. Ces constatations ont été mentionnées aux membres lors de la réunion du 27 septembre 1977 et au personnel cadre concerné."

Le rapport du Vérificateur général établit l'existence de nombreuses autres avantages payés illégalement aux cadres de l'OCQ sous l'ancienne administration:

- Ainsi, la méthode de calcul des salaires rapporte aux cadres entre $29 et $123 de trop par année.
- Des cadres ont pu reporter leurs vacances sans autorisation écrite.
- L'organigramme de l'OCQ et la description des fonctions des cadres n'ont jamais été ratifiés par une résolution avant le 1er janvier 1976 malgré l'importance de cette classification pour la mise en vigueur de la structure salariale.
- Les salaires payés en 1977, augmentations comprises, ont été payées plus de cinq mois avant d'avoir été ratifiées par une résolution des trois membres;
- Les révisions de traitement sont approuvées par le directeur du personnel alors que cette responsabilité incombe aux trois membres de l'époque.
- Une indemnité de départ de $11,250 a été payée sur autorisation du président Réal Mireault à l'ancien directeur-général, M. Bernard Major et une autre de $10,500 à M. Jean-Pierre Pouliot, son adjoint à l'administration, sur autorisation de M. Major alors que l'arrêté en conseil régissant les conditions de travail des cadres ne prévoit aucune disposition sur les indemnités de départ.
- L'ancienne administration a payé du temps supplémentaire à ses cadres pour un montant total de $8,675 même si l'arrêté en conseil régissant leurs conditions ne prévoit aucun paiement de cette nature. L'OCQ a dû par la suite amender les déclarations d'impôt de ses cadres pour y inclure ces revenus.
- Trois cadres supérieurs ont obtenu de l'OCQ des semaines de vacances auxquelles ils n'avaient pas droit: il s'agit du directeur général adjoint aux opérations, de celui des ressources humaines et du directeur du personnel. Autorisés dans deux cas par M. Carbonneau, ces bonis, note le Vérificateur, « ne respectaient pas les dispositions du règlement de l'Office à cet effet » puisqu'aucun n'avait acquis un an d'ancienneté.
- Le protocole d'entente spécial de l'OCQ définissant les conditions de travail du gérant régional de la Baie James aurait dû faire l'objet d'un arrêté en conseil et non d'une décision de l'Office.

DE NOTRE COLLECTION DE BIJOUX DE SUCCESSION

Bague pour dame, sertie d'un diamant de taille émeraude, poids approximatif .78cts et deux baguettes* trapèzes, poids total approximatif .10cts, sur monture or blanc 14 K.
$2,395.00

Mappins

LA BIJOUTERIE DE BON GOÛT
1000 rue STE-CATHERINE O. 866-7431

Pierre Vallières réclame ses droits

Pierre Vallières, écrivain et auteur de *Nègres blancs d'Amérique*, vient de demander à la Cour supérieure de trancher le litige qui l'oppose à son éditeur, l'Association coopérative des éditions Parti-Pris.

Selon la requête, cette maison d'édition a perçu et continuerait de percevoir des redevances et droits d'auteurs que Vallières prétend être siens, tant au pays qu'à l'étranger.

Vallières allègue que Parti-Pris ne lui a jamais rendu compte des sommes qui ont été ainsi perçues pour lui et il exige donc que la maison d'édition lui fasse une reddition de compte, dans un délai qu'il plaira au tribunal de fixer.

Giguère n'aurait pas obtenu de contrat

OTTAWA (PC) — M. Léon Simard qui, il y a deux jours, déclarait que le sénateur Louis Giguère avait reçu des actions d'une société de publicité pour essayer de lui obtenir des contrats du gouvernement fédéral, a témoigné hier qu'à sa connaissance personnelle M. Giguère n'en avait pas obtenu.

Contre-interrogé par les avocats de l'accusé, M. Simard a déclaré qu'il n'aurait jamais entendu M. Giguère affirmer lui-même qu'il avait obtenu un contrat du gouvernement pour la Canadian Advertising Agency.

Plus tard, interrogé par le procureur de la Couronne, M. Rod McLeod, M. Simard a dit qu'il avait entendu d'autres dirigeants de la compagnie dire que M. Giguère avait sollicité des contrats fédéraux pour l'entreprise.

Parmi ceux qui lui ont dit cela, M. Simard a mentionné MM. David Belhumeur et Jean Dionne, qui étaient associés de MM. Giguère et Simard dans Publicor Ltd, société de gestion propriétaire de Canadian Advertising.

M. Giguère est accusé d'avoir conspiré avec MM. Belhumeur et Dionne pour recevoir un avantage de $87,000, en retour de quoi il devait exercer son influence politique pour obtenir des contrats.

Jusqu'à présent, tous les événements dont on a parlé au procès ont eu lieu de 1965 à 1967, avant la nomination de M. Giguère au Sénat.

Le nom de M. Simard, bien connu dans le monde des affaires au Québec, est mentionné dans l'acte d'accusation mais il n'est pas lui-même accusé.

Il est le seul témoin entendu jusqu'à présent.

Le procès a commencé lundi sous la présidence du juge Jean-Marc Labrosse de la Cour Suprême d'Ontario.

Il ne reconnaît pas ses filles

TORONTO (PC) — Pendant quatre ans, Stanley Duda a fait des pieds et des mains pour faire sortir ses deux filles de Pologne. Pourtant il ne les a pas reconnues quand elles sont arrivées au Canada, hier.

Le liftier de 56 ans avait vu Grazyna, 25 ans, et Krystyna, 23 ans, pour la dernière fois, alors qu'elles étaient toutes les deux encore adolescentes à Varsovie.

Il n'y avait donc rien d'étonnant à ce qu'elles passent près de lui sans qu'il les remarque à l'aéroport international de Toronto. Il n'a pas tardé toutefois à faire demi-tour pour leur offrir un bouquet de fleurs.

M. Duda est né à Thorold, en Ontario. Il a été amené en Pologne par sa mère à l'âge de 11 ans.

ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC
ORDER OF DISPENSING OPTICIANS OF QUÉBEC

14IÈME CONGRÈS ANNUEL
Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec
au château Frontenac à Québec
les 3 et 4 novembre 1979

Thème du congrès:
"LE CONSOMMATEUR D'ABORD!"

N.B. Tous les bureaux seront fermés pour cette occasion, le samedi 3 novembre 1979.

Place Bonaventure 875-2013 | 6818, rue St-Hubert 273-2851 | St-Bruno 653-9422 | Place Québec 524-5263

ARMAND BOUDRIAS

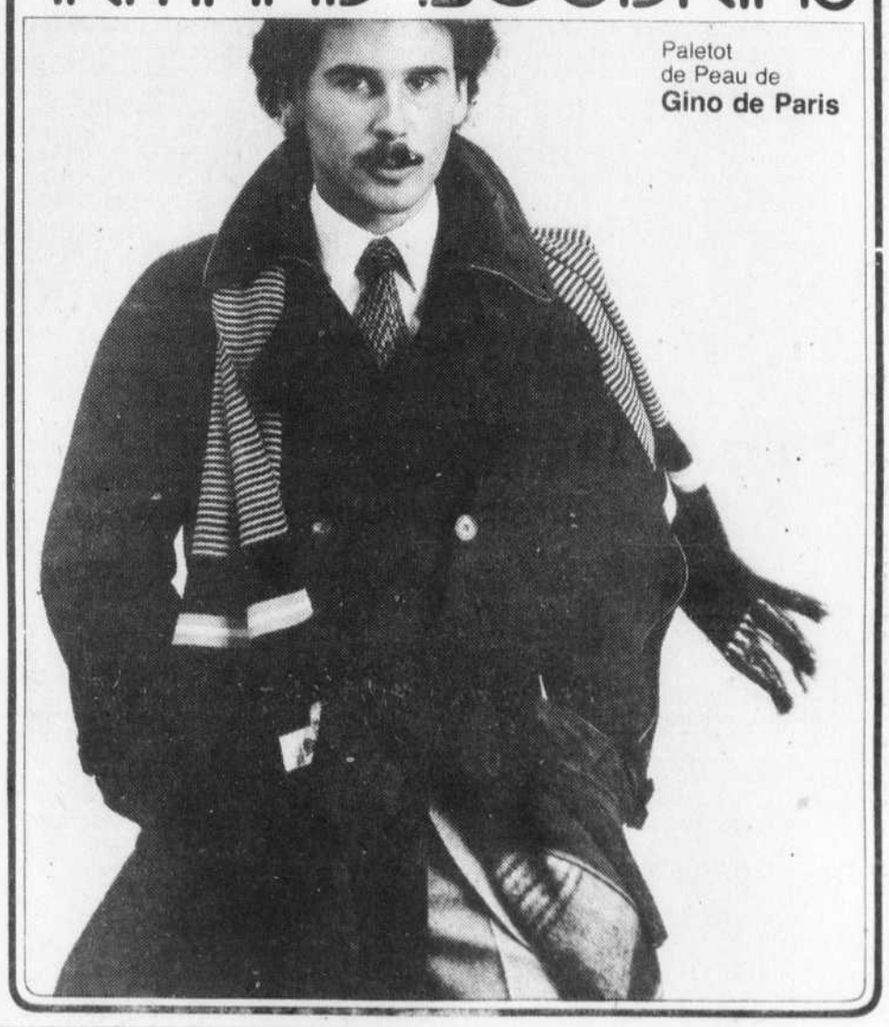

Paletot de Peau de
Gino de Paris

Benihana
GRILLADES JAPONAISES
Spectaculinaire !

Changez votre ordinaire, passez une soirée spectaculinaire au Benihana Steak House de Bill Wong!

À peine assis à votre table, le chef armé de tout son attirail culinaire commence le spectacle. En un tour de main, votre table se transforme en scène de théâtre. Vos yeux sont éblouis. Votre palais est ravi.

Steak Hibachi, succulentes crevettes, poulet teriyaki... pourquoi pas ce soir

Au deuxième étage

BILL WONG'S
7965 boul. Décarie
Réservations:
731-8202
Ouvert pour le lunch et le dîner.

À compter du 28 octobre

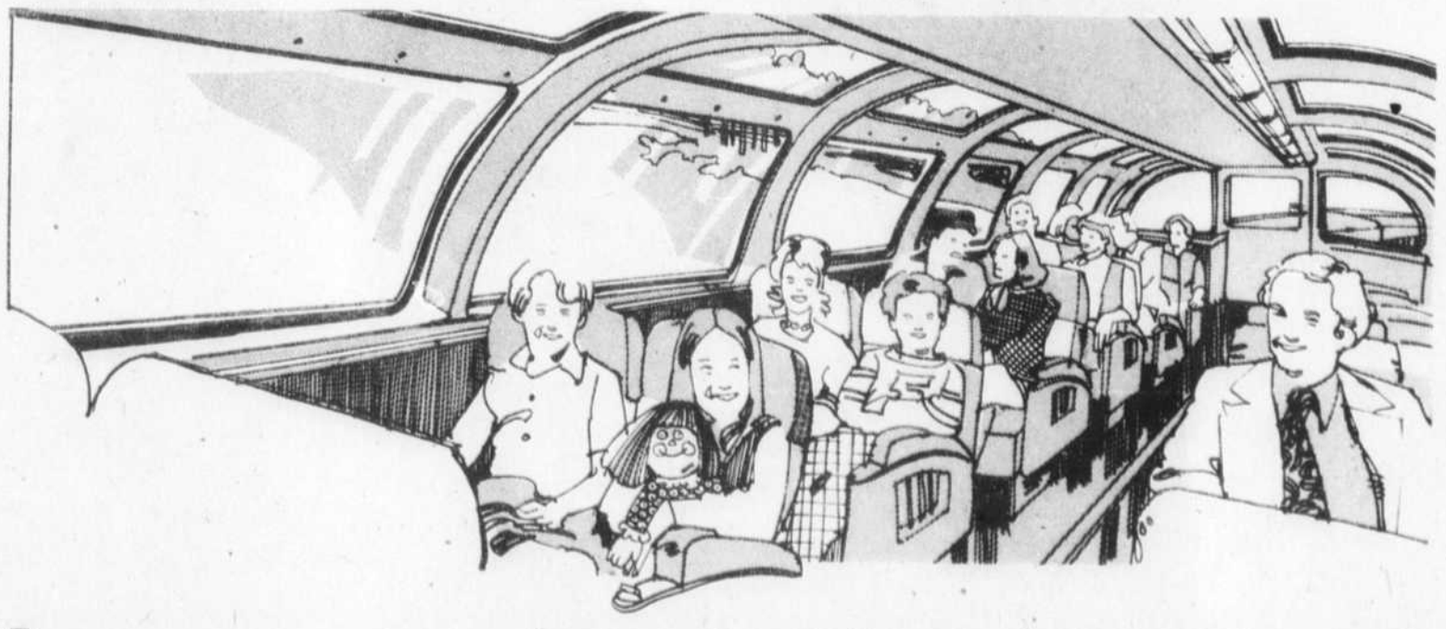

Un nouveau service entre Montréal et Mont-Joli
"LE SAINT-LAURENT"

En plus du service de nuit, assuré désormais par l'Océan, VIA vous propose un service de jour plus rapide à des heures beaucoup plus commodes.
Le Saint-Laurent comprend, en plus des confortables voitures-coachs, une voiture café-bar panoramique au décor tout neuf, le Skyline. Vous pourrez y prendre un repas complet, y déguster votre boisson favorite ou vous détendre en admirant le paysage dans un des confortables fauteuils qui occupent le dôme.

MONTRÉAL-MONT-JOLI

ST-LAURENT	OCÉAN		ARRÊTS PRINCIPAUX		OCÉAN	ST-LAURENT
14h00	23h40	DÉP.	Montréal	ARR.	08h55	15h25
14h12	23h52		St-Lambert		08h35	15h05
14h45	00h26		St-Hyacinthe		08h02	14h28
15h14	01h02		Drummondville		07h26	13h58
16h45	02h40		Charny		05h51	12h33
17h25	03h25		Lévis		05h30	12h15
18h10	04h06		Montmagny		04h19	11h04
18h46	04h43		La Pocatière		03h44	10h32
19h40	06h05		Rivière-du-Loup		03h05	09h45
20h13	06h37		Trois-Pistoles		01h56	08h46
21h01	07h33		Rimouski		01h10	07h54
21h35	08h15	ARR.	Mont-Joli	DÉP.	00h50	07h30

Pour plus de renseignements, communiquez avec un agent de voyages ou le bureau des ventes VIA au 861-7311.

l'invitation au voyage

VIA

POUR LE CANADA

Le CF-16 présente les avantages d'une qualité éprouvée, de coûts moindres, d'un programme solide... et d'importantes retombées économiques pour l'industrie canadienne.

Le gouvernement canadien a maintenant réduit à deux le nombre des concurrents pour le choix de l'avion de chasse qui équipera les Forces canadiennes.

Le choix final sera basé sur quatre critères, à savoir la qualité des systèmes, le coût global des avions sur leur vie utile, la fiabilité du programme et les avantages industriels. Or, les deux avions encore considérés présentent d'importantes différences à ces quatre points de vue.

La qualité des systèmes

- Le F-16 est le meilleur avion de chasse air-air et air-sol du monde.
- Pour les missions air-air, le F-16 est le plus maniable de tous. Employé pour la défense du continent contre les attaques par bombardiers, il peut porter un ensemble meurtrier de missiles à guidage infrarouge ou à autodirecteur radar.
- Par ailleurs, dans le cadre de l'OTAN, les CF-16 canadiens serviraient pour les missions air-sol aux côtés des F-16 de la Belgique, du Danemark, de la Norvège et des États-Unis. Cette uniformité, qui présente de grands avantages du point de vue de la défense de l'Europe occidentale, permettrait aussi d'économiser, sur le coût des systèmes logistiques et des systèmes de soutien, des sommes énormes aux contribuables canadiens.

Le coût global

- Le F-16 est, de tous les avions de chasse modernes de grande performance conçus pour les opérations de première ligne pour les années 1980 et par la suite, celui dont le coût d'acquisition et le coût d'exploitation sont les moins élevés.
- Les fonds que le Canada se propose d'affecter à ses nouveaux avions de chasse apporteront aux Forces canadiennes 36 appareils de plus si le CF-16 est choisi.
- Par ailleurs, si le nombre d'avions est en tout cas fixé à 130, le choix du CF-16 réduira de plus d'un demi-milliard de dollars le coût d'acquisition que devront supporter les contribuables canadiens, et...
- abaissera d'un autre demi-milliard de dollars le coût de l'exploitation de ces appareils sur leur vie utile prévue de 25 ans.
- Le choix du CF-16 se traduira en outre par une économie d'essence de l'ordre de onze millions de gallons par an, par rapport à l'avion concurrent.

La fiabilité du programme

- Le F-16 est déjà opérationnel dans trois pays alliés du Canada, et il le sera dans trois autres en janvier 1980.
- Cet appareil est déjà parfaitement au point, et la preuve de ses performances n'est plus à faire.
- Le programme de production des F-16 n'accuse, à l'échelle mondiale, aucun retard ni dépassement de budget.
- À la date à laquelle le Canada prévoit de recevoir son premier nouveau chasseur, plus de 700 F-16 auront été livrés à des escadrilles de combat.

BREF, LE PROGRAMME NE COMPORTE AUCUN ALÉA!

Les avantages industriels

- General Dynamics, les entreprises qui lui sont associées et ses sous-traitants se sont engagés à réaliser au Canada un programme industriel de $2,8 milliards, dont $1,1 milliard dans l'industrie aérospatiale et le secteur de l'électronique, deux domaines importants de la technologie de pointe. DE PLUS, CES CHIFFRES NE COMPRENNENT PAS LES SOMMES QUE REPRÉSENTERA LA POURSUITE DES PROGRAMMES DÉJÀ MIS EN OEUVRE PAR LES SOCIÉTÉS EN CAUSE.
- Selon les prévisions, ces retombées industrielles devraient assurer du travail à 20 000 travailleurs canadiens.
- Ce programme, qui est clairement défini, aura des avantages considérables pour toutes les provinces.

Selon chacun des quatre critères, le CF-16 est nettement supérieur!

GENERAL DYNAMICS

LE DEVOIR

CAHIER 7

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE
Montréal, jeudi 1er novembre 1979

Le Conseil économique du Canada

...insiste sur l'urgence d'une réforme profonde des accords fiscaux de 75

Sinon les provinces accumuleront des surplus au détriment d'Ottawa

par Michel Vastel

LE déficit du secteur public canadien est dangereusement concentré au niveau fédéral et une réforme profonde des accords fiscaux de 1975 est urgente. « Nous ne parlons pas d'une simple éventualité, souligne le Conseil économique dans son Seizième exposé annuel; il s'agit d'un problème immédiat et bien concret ».

Le Conseil économique consacre tout un chapitre de son Exposé aux « Finances publiques » et constate que, depuis 1975, le déficit gouvernemental d'ensemble au Canada se concentre au niveau fédéral. La répartition des revenus du pétrole ne feront qu'aggraver le problème mais la présidente du CEC, Mme Sylvia Ostry, a précisé en conférence de presse que, même sans une augmentation substantielle des prix du pétrole, les gouvernements provinciaux afficheront de larges surplus d'ici le milieu des années 80 tandis que le déficit du gouvernement fédéral sera encore plus élevé qu'aujourd'hui.

Le déficit budgétaire du gouvernement central est actuellement de $11 à $12 milliards, selon les dernières estimations. Les simulations du CEC indiquent que ce déficit fédéral se maintiendra nettement au dessus des $10 milliards d'ici 1985, tandis que les provinces, d'une position d'équilibre budgétaire en 1979, passeront à des surplus de l'ordre de $8.5 milliards en 1985. L'Alberta à elle seule enregistrera des surplus de plus de $4 milliards cette année-là.

Le CEC rappelle que, lorsque le déficit gouvernemental s'est manifesté pour la première fois au Canada en 1975, le gouvernement fédéral avait déjà la plus large part: $3.8 milliards pour l'administration centrale comparativement à $2,2 milliards pour l'ensemble des gouvernements provinciaux, les administrations municipales et les hôpitaux.

La situation n'a fait que s'aggraver depuis lors à tel point qu'en 1978 le déficit fédéral, de $11.4 milliards, représentait 5% du PNB. Comme le souligne le Conseil, ce sont les ministres des Finances fédéraux qui se sont eux-mêmes placés dans cette situation en accordant de nombreuses réductions fiscales. En fait, évalue le Conseil, l'ensemble des modifications fiscales entreprises depuis 1974 représentaient, dans le budget de 1978, une ponction de $3.4 milliards.

L'histoire des années 60 et 70, conclut le Conseil économique, indique que le gouvernement fédéral a pris une place de moins en moins importante dans l'ensemble des dépenses publiques au Canada et, dans le même temps, « il adoptait des dispositions « bloquant » une bonne partie de ses dépenses dans des programmes statutaires et il indexait les paiements de transfert aux particuliers et aux provinces. Ainsi se produisait-il une importante réduction de la marge de manoeuvre du gouvernement fédéral relativement à sa situation budgétaire ».

Plus récemment, ajoute le CEC, les recettes croissantes des provinces, provenant des ressources non-renouvelables, accroissaient le déséquilibre de la position fédéral de l'Alberta, et dans une moindre mesure la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, ont joui de recettes de plus en plus importantes. D'ailleurs, indique le CEC, si l'Alberta continue, comme elle le fait actuellement, de n'utiliser que la moitié de ses recettes pour ses dépenses courantes, elle connaîtra un excédent budgétaire annuel de $4 à $5 milliards jusqu'en 1985.

Le Conseil économique reconnaît que les problèmes reliés à cette situation sont davantage d'ordre politique qu'économique. Il ajoute que « dans la position plutôt faible dans laquelle se trouve actuellement le gouvernement fédéral, il n'est plus en mesure de continuer d'assumer un rôle prédominant dans la gestion à court terme de l'économie ».

En fait, ajoute l'organisme, le problème est tellement urgent qu'on ne devrait pas attendre la révision des accords fiscaux de 1982 pour le régler. Le Conseil recommande donc que les premiers ministres, de toute urgence, entreprennent une analyse à moyen terme des problèmes d'ordre budgétaire qui se posent entre les gouvernements fédéral et provinciaux, en vue d'avancer le plus possible la renégociation des ententes qui doivent prendre fin en 1982 ».

Toujours dans le domaine budgétaire, le Conseil économique a recommandé hier que le gouvernement fédéral s'engage à présenter annuellement un rapport complet sur les perspectives financières sur lequel aurait également à se prononcer le Parlement fédéral. Y seraient précisés, indique la CEC, le potentiel économique du pays, compatible avec une utilisation à peu près complète des ressources, ainsi que l'excédent ou le déficit fédéral prévu.

Il s'agit, à peu près dans les mêmes termes d'une recommandation déjà formulée par la Commission Lambert, recommandation qui semble déjà avoir été endossée par le ministre des Finances, M. John Crosbie.

Mais le Conseil suggère aussi que les administrations provinciales se livrent au même exercice de transparence budgétaire, et que leurs rapports aient sensiblement la même forme que celui du gouvernement central. Les prévisions des onze gouvernements devraient notamment comporter, insiste le CEC, une indication assez précise du volume, des modalités et des formes d'emprunt à l'étranger prévus par tous les paliers de gouvernement pour le prochain exercice financier.

Sylvia Ostry, présidente du CEC. (Photolaser CP)

... et prône une imposition plus réaliste des sociétés

LE débat qui a cours actuellement sur les profits des entreprises repose sur des données financières trompeuses, prévient le Conseil économique dans son Seizième Exposé annuel.

Le Conseil économique va même jusqu'à se demander sur la performance plutôt décevante des entreprises au niveau des investissements ne s'explique pas par les rendements insuffisants que les actionnaires ont obtenu, compte tenu des effets de l'inflation.

À la fin d'un chapitre très technique sur « le rendement des entreprises », le Conseil économique conclut que la comptabilité devrait établir, de façon indiscutable, les bénéfices « réels » plutôt que « nominaux » des entreprises et que celles-ci soient imposés en fonction de leurs gains réels. Cette fiscalité, plus réaliste, permettrait incidemment, selon le Conseil économique, de mettre de l'ordre dans les trop nombreux ajustements fiscaux que les gouvernements sont obligés d'adopter pour compenser les entreprises en période d'inflation.

Il est bien connu, rappelle le Conseil, que l'inflation gonfle les profits d'inventaires, et que les amortissements accumulés deviennent vite insuffisants. Mais le Conseil tente également de démontrer que l'inflation, en faussant la réalité financière des entreprises, fausse dangereusement le fonctionnement des marchés financiers.

Le Conseil économique évoque notamment le phénomène des acquisitions d'entreprises, qui a marqué l'opinion publique canadienne au cours des dernières années. Les chercheurs du CEC ont établi que le rapport moyen de la valeur marchande des actions à la valeur de remplacement des avoirs nets a baissé d'une manière radicale au cours des années 70, devenant en fait inférieur à 1 depuis 1973.

« Dans une telle conjoncture, explique le Conseil économique, les entreprises qui semblent avoir beaucoup de liquidités — et ce n'est pas rare en période d'inflation — et qui désirent accroître leur capacité de production, peuvent fort bien préférer le faire en procédant à l'acquisition de la capacité de production d'autres entreprises, plutôt qu'en procédant à de nouvelles immobilisations ». Le Conseil économique n'écarte d'ailleurs pas l'hypothèse que cette situation soit au moins en partie responsable de la faiblesse de l'investissement privé au cours des dernières années.

Fait intéressant, le Conseil économique établit que les entreprises ont tellement surestimé leurs résultats financiers qu'elles ont versé des dividendes relativement plus importantes qu'elles ne l'auraient dû. De 1965 à 1976, établit le CEC, le taux réel des dividendes versés aux actionnaires a toujours été de 25 à 75% supérieur au taux nominal. En 1970, le taux réel était même de 118%, contre un taux nominal de 75%. C'est-à-dire qu'en de telles années, les entreprises ont puisé à même leur capital pour rémunérer leurs actionnaires.

Sans prédire que des résultats aussi décevants continueront d'avoir une influence négative sur le niveau des investissements, le Conseil n'écarte pas l'hypothèse qu'à tout le moins cette situation soit responsable du report de certains grands projets, ou même de l'abandon pur et simple de projets industriels marginaux.

Par ailleurs, le Conseil économique, qui regroupe il faut le préciser, une forte majorité d'hommes d'affaires, suggère que le débat actuel sur les bénéfices élevés des entreprises canadiennes, est trompeur.

Il y a toutefois une dissidance de l'unique représentant syndical du Conseil économique. M. James McCambly s'inquiète de voir les entreprises du secteur de l'énergie empocher des rentes énormes, du fait des augmentations du prix du pétrole. À tout le moins, M. McCambly ne semble pas partager l'opinion que les profits des entreprises pétrolières sont soufflés par l'inflation et il suggère même qu'on impose une retenue à la base « withholding tax » sur les profits exceptionnels que risquent d'empocher ces compagnies.

Enfin, un chapitre sur le marché du travail relance l'idée, déjà ancienne, que les entreprises souffriront d'une pénurie de personnel qualifié dans les années 80.

2 majors sur la sellette

WASHINGTON (AFP) — Le département de l'Énergie américain a accusé deux compagnies pétrolières américaines, Texaco et Atlantic Richfield, d'avoir fait payer à leurs clients $200 millions de trop au moment de l'embargo pétrolier arabe de 1973.

Le département, qui mène depuis plusieurs mois des enquêtes sur les pratiques des quinze grandes compagnies pétrolières américaines, les a déjà accusée de 114 irrégularités portant sur un montant de $5.2 milliards.

Un mode d'épargne supérieur
Les certificats de dépôt garanti du Trust Général
• Sécurité du capital et des intérêts
• Taux d'intérêt garanti
• Taux d'intérêt élevé
• Souplesse dans le paiement des intérêts
• Aucun coût
12% Intérêts versés annuellement. Période de 5 ans. Dépôt minimum $500.
Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
Institution inscrite à la Régie de l'assurance dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance dépôts du Canada
Demandez le poste 2000
Sept-Iles: 968-1830 Chicoutimi: 549-6490 Alma: 668-3391 Rimouski: 724-4106 Rivière-du-Loup: 862-7286 Québec: 688-0630 Lévis: 833-4450 Trois-Rivières: 379-7230 Montréal: 866-9641 Outremont: 739-3265 Hull: 771-3227 Ottawa: 238-4900

JUSQU'À 14% D'INTÉRÊT SUR LES DÉPÔTS À TERME
• aucun frais
• taux sujet à confirmation
institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôt du Québec
Votre Caisse d'entraide économique
ASSOMPTION (Repentigny) 581-3690
BROSSARD 465-6051
CHÂTEAUGUAY 691-7152
LONGUEUIL 670-7030
ST-JEAN et IBERVILLE (St-Jean) 347-0221
VALLEYFIELD 371-6160
LAVAL 668-4000
... et les autres Caisses d'entraide situées en régions périphériques

Beefeater
si pur...
si doux...
si sec...
si heureux d'être de retour chez vous.
Distillé et embouteillé à Londres.

Audrey Morris

Femme de tête, femme d'affaires

Une griffe commerciale qui rapporte $8 millions

par Renée Rowan

SON père rêvait qu'elle soit infirmière ou enseignante. Elle avait décidé d'être mannequin et pendant près de 20 ans, elle se maintient au faîte de cette carrière.

En 1965, Audrey Morris, femme de tête et femme d'affaires, ouvre une agence de mannequins et, en 1971, lance sa propre compagnie de cosmétiques. Cinq cents personnes vivent aujourd'hui des entreprises Audrey Morris et le chiffre d'affaires annuel des quatre compagnies — Audrey Morris Cosmétiques, Audrey Morris Boutiques, Audrey Morris et Associés et Audrey Morris International — qu'elle dirige avec son fils Wayne, est de $8 millions.

Ses produits, au nombre de 35 et dans une gamme de 300 coloris, sont vendus dans 600 salons d'esthétique et rayons de produits de beauté de grands magasins et certaines pharmacies à travers le Canada. Ils sont en outre disponibles dans une centaine d'écoles de mannequins non seulement à travers le pays, mais aussi aux États-Unis, plus particulièrement en Caroline du sud. Même de l'autre côté des océans, on trouve des produits portant la griffe Audrey Morris, aussi bien en Australie qu'au Japon et en Afrique.

Franchissant une nouvelle étape, les produits Audrey Morris déjà disponibles dans sa propre boutique, Place Bonaventure, seront bientôt vendus sous franchise dans 12 boutiques du même nom dans l'ouest du pays, de Winnipeg à Vancouver. De l'autre côté de la frontière, une première boutique ouvrira ses portes en Floride, à Fort Lauderdale, le premier juillet 1980.

Qui est Audrey Morris? Cette Montréalaise anglophone qui s'exprime dans un français de tous les jours tout à fait acceptable, cette grand-mère débordante d'énergie et d'un dynamisme peu commun entreprend sa carrière déjà à l'âge de 14 ans en participant à la formation du « Junior Fashion Council » pour la maison Eaton.

C'est le pied dans la porte et pendant 20 ans, Audrey est le mannequin professionnel numéro un non seulement à Montréal où elle travaille pour tous les grands magasins à rayons, mais aussi à travers le Canada et à New-York où elle participe aux grands défilés de mode.

Pendant la guerre, elle donne des cours de personnalité au personnel féminin du Trust de Montréal, de la CIL, de la compagnie Aluminium et autres. Elle quitte la passerelle en 1962 pour devenir directrice de la mode à la Baie, poste qu'elle occupe jusqu'en 1965, alors qu'elle ouvre sa propre agence et école de mannequins. L'école Audrey Morris est aujourd'hui la seule au Québec officiellement accréditée par le ministère de l'Éducation.

En 16 ans, elle a formé des centaines de mannequins et plus de 300 travaillent pour elle d'une façon régulière. Le cours de six mois n'est offert qu'aux femmes même si, parmi ses mannequins, il y a aussi des hommes et des enfants. Pour les hommes, il y a des cours dits de « savoir-faire », cours de courte durée, alors que pour les enfants, elle les préfère « au naturel »: « nous ne voulons surtout pas en faire de petits animaux savants », explique au cours d'une entrevue Audrey Morris.

Alors qu'il y a sept ans à peine, 85% des élèves fréquentant son école étaient de langue anglaise et 15% de langue française, aujourd'hui, ces chiffres sont renversés: 80% sont des francophones.

Parmi les têtes d'affiche chez ses mannequins, mentionnons Vivien Case, Christine Sweeny, Marie-Josée Saint-Antoine qui vient de signer un contrat avec la meilleure agence internationale de mannequins, Eileen Ford. Plusieurs de « ses filles », comme elle les nomme, ont travaillé à New York, à Milan, à Paris, à Londres; d'autres ont fait la page couverture du Vogue, du Harper's et autres

Suite à la page 19

Les mannequins de Madame Morris

Audrey Morris, dont le nom est synonyme de succès et d'élégance depuis plus de 30 ans, lançait cette semaine sa nouvelle collection automne/hiver 1979-80, la collection du paon: d'éclatantes couleurs or, cuivre, bois de rose, bleu paon et bourgogne qui s'inspirent du plumage de cet oiseau magnifique.

Contre le fisc et l'inflation: le portefeuille international

par Pierre Fallu

VOTRE argent demain? Voilà une question que les institutions financières posent de plus en plus à tous ceux qui peuvent et veulent mettre leurs épargnes à l'abri de l'inflation. Environ 300 de ces épargnants inquiets assistaient à Montréal en fin de semaine dernière au colloque « Invest '80 », où une douzaine de spécialistes triés sur le volet leur ont parlé des placements non traditionnels.

Les nouvelles formes de placements en période d'inflation, les différents types de placements gérés, les métaux précieux, les mécanismes des marchés à terme, les fonds de forage pétroliers et de placers aurifères, les films en tant que placement, les meilleurs placements à l'étranger, le système bancaire suisse et la planification fiscale: voilà les sujets qui passionnent actuellement ces thésauriseurs.

Toutes les personnes présentes à ce grand rassemblement semblaient avoir un ennemi commun: le percepteur d'impôts. D'où le fait que les sujets les plus goûtés du public furent sans conteste ceux traitant de la constitution d'un portefeuille international diversifié, de la planification fiscale et du système bancaire suisse.

Il ressort d'un rapide coup de sonde dans l'assistance que l'or et les fonds pétroliers gardent toujours la faveur du public.

Le marché américain des capitaux qui est, de loin, le plus important avec 55% du total du marché mondial des capitaux, tend à s'essouffler.

C'est ce qu'a expliqué M. André Sharon, premier vice-président et directeur de la recherche internationale chez Drexel Burnham Lambert, de New York. Face à ce phénomène, il serait déraisonnable de négliger les 45% restants en concentrant toute son attention sur un seul marché.

M. Sharon, qui se défend bien d'être un théoricien, préfère citer le cas de sa propre expérience dans son métier quotidien d'observateur de la scène financière internationale. Une leçon fondamentale qu'il en a tirée, c'est qu'il faut écouter tous et chacun tout en demeurant très critique et se rappeler qu'il n'existe pas de solution automatique. Il va même jusqu'à dire qu'en définitive, c'est à chacun d'entre nous de choisir, les institutions financières n'étant plus en mesure de répondre aux besoins individuels des épargnants.

Ce qui compte en réalité, c'est de préserver son capital en cherchant un taux réel de rendement une fois que l'impôt a été défalqué et l'inflation corrigée. C'est là, dit-il, une exigence minimale.

En appliquant ces points essentiels, on verrait, selon M. Sharon, que même si les taux nominaux de rendement sont plus élevés aux États-Unis que dans les autres pays industrialisés, une fois les chiffres corrigés pour tenir compte de l'inflation, les rendements peuvent être bien plus importants à l'étranger.

Pour se constituer un portefeuille sur cette base, il faut cependant analyser soigneusement les deux points suivants:

- l'évolution de la situation économique et politique internationale, à partir du prix du pétrole, de la tendance de l'opinion publique en Europe jusqu'aux gains de productivité du Japon;
- l'évolution des taux de change, y compris les tendances de la masse monétaire dans le monde, les taux d'intérêt et l'inflation.

C'est à partir de ces données que l'on peut se constituer un portefeuille global intéressant. En outre, M. Sharon propose à ceux qui optent pour un portefeuille international de se fabriquer un guide à trois volets qui tiendrait compte:

- l'évolution d'un certain nombre de titres sûrs;
- des moments propices au placement dans les différents pays industrialisés;
- des émissions de bons du Trésor de ces pays.

« Le choc du futur c'est maintenant, a ajouté M. Sharon. Les grandes fluctuations ne se produisent plus sur une

Suite à la page 19

À Noël, pour vos cadeaux d'affaires, Appelez POM... c'est un cadeau.

Appelez-nous à 933-3621 et nous vous renseignerons sur le cadeau d'affaires le plus original et le plus apprécié par tous: les Gâteaux aux Fruits POM.

JUSQU'À 14% D'INTÉRÊT SUR LES DÉPÔTS À TERME

- aucun frais
- taux sujet à confirmation

institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôt du Québec

Votre Caisse d'entraide économique

ASSOMPTION (Repentigny) 581-3690
BROSSARD 465-6051
CHÂTEAUGUAY 691-7152
LONGUEUIL 670-7030
ST-JEAN et IBERVILLE (St-Jean) 347-0221
VALLEYFIELD 371-6160
LAVAL 668-4000
... et les autres Caisses d'entraide situées en régions périphériques

Prix spéciaux de fin d'année

$--- d'escompte

Grand choix de couleurs disponible.

le DIESEL

Pas de carburateur. Pas de distributeur.
Pas de vis platinées. Pas de condensateur. Pas de bobine d'allumage. Pas de bougies... Pas de mises au point.

MAIS un moteur de type diesel.
Économique. Robuste. Sûr. Créé par le génie Peugeot.

Plus: toutes les qualités de la 504 marquées au coin d'un confort intégral grâce à la suspension Peugeot aux 4 roues indépendantes munies d'amortisseurs exclusifs à Peugeot selon les spécifications propres à la 504. Grâce aussi à la souplesse de sa direction à crémaillère assistée. Le tout couronné d'un équipement complet où le luxe devient standard.

Faites le choix de l'excellence

PEUGEOT ET BIARRITZ

Automobiles Ltée - 323-1900-08
10,825 Racette, Montréal-Nord
Depuis 19 ans à la même adresse.

Le Québec veut une nouvelle entente avec le reste du Canada.

On sait ce qu'on veut.

La Fondation des Québécois pour le OUI

L'OPEP ne veut plus être le bouc émissaire de tous les maux de l'Occident

par Michel Nadeau

ACCUSÉS de tous les maux économiques de l'Occident, les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) commencent à réagir et veulent expliquer à l'opinion publique des nations industrialisées qu'en retour de leur pétrole, ils ne demandent qu'une chose: un développement économique viable.

C'est ainsi que plusieurs jeunes experts d'organismes gouvernementaux des pays membres de l'OPEP sont venus participer au IVe Colloque international d'économie pétrolière qui s'est terminé hier à Québec. Tout en sachant fort bien qu'ils s'attaquent à des clichés véhiculés tous les jours par les médias nord-américains et européens, les porte-parole de l'OPEP veulent dire qu'ils ne sont pas ces bêtes sanguinaires (« bloody bastards ») qui ne veulent que piller les pays développés. Ils remettent en question, statistiques à l'appui, certains mythes fort répandus.

■ Il est vrai que les hausses du prix du pétrole ont été abruptes en 1973 et 1979. Mais au cours des trente dernières années, le prix du baril n'a pas augmenté en termes réels, suivant à peine la courbe de l'inflation.

■ On affirme que le pétrole est responsable du désordre des économies occidentales. Pourtant, en termes « d'input », le pétrole n'est qu'un composant parmi d'autres qui constituent le système économique. Au lieu de laisser se produire une série de réactions en chaîne, les hommes politiques auraient dû rajuster les autres facteurs de production dans l'économie pour absorber la hausse des coûts de l'énergie.

■ Le prix du baril de pétrole est fixé en dollars parce que c'est la seule monnaie internationale. Or cette devise, en chute libre depuis quelques années, a joué de mauvais tours aux pays producteurs de pétrole. Le prix de leur pétrole fluctue au rythme du cours du dollar. Par ailleurs, grâce à l'appréciation de leur monnaie, des pays comme le Japon et l'Allemagne n'ont pratiquement pas connu de hausse du prix du carburant.

■ Les pays industrialisés veulent vendre toutes sortes de biens et services aux pays producteurs de pétrole en vue de leur développement économique. Mais le syphonnage du pétrole dans ces régions par les pays industrialisés les privera de l'énergie dont ils auront besoin dans quelques années pour maintenir leur économie en marche.

■ L'indice des prix des produits importés par l'OPEP a grimpé de 400% entre 1973 et 1979. Finalement, les pays producteurs de pétrole n'ont que faiblement augmenté leurs achats en termes réels à l'étranger. Les pays industrialisés ont très bien réussi à exporter leur inflation au Moyen-Orient.

■ La hausse du pétrole étouffe le Tiers Monde. Il est vrai que les pays en voie de développement non producteurs de pétrole connaissent de sérieuses difficultés mais l'OPEP fait plus que sa part. La contribution de l'aide au Tiers monde représente 7,5% du Produit national brut contre moins de 1% pour les pays industrialisés. Le Vénézuela donne plus aux pays sud-américains que les États-Unis avec son célèbre programme de « l'Alliance pour le progrès ».

Ces représentants des pays de l'OPEP sont, dans beaucoup de cas, de brillants économistes formés dans les meilleurs universités américaines et britanniques.

Hier matin, le directeur du département des finances au siège international de l'OPEP à Vienne, M. Adnan Al-Janabi a montré comment les pays riches parviennent, au moyen de l'inflation et des variations du taux de change, à récupérer les dollars qu'ils déboursent pour acheter du pétrole.

Les pays de l'OPEP ont vendu pour $93,6 milliards de pétrole brut en 1978 aux pays industrialisés. Par ailleurs, ils ont acheté de ces pays membres de l'OCDE pour près de $82 milliards de produits finis. Il s'agit là d'un transfert massif de matières premières en échange de biens manufacturés. Cependant, si on observe l'évolution des prix des produits vendus aux pays de l'OPEP, on constate qu'entre 1973 et la fin de 1979, l'indice aura fait un bond de 100 à 400. Les pays industrialisés exportent leur inflation car la hausse des prix dans ces pays n'a été que de 100 à 160 environ.

« Ainsi la plus grande partie des revenus de l'OPEP a été recyclée dans les pays industrialisés à travers cet outil nouveau de redistribution du revenu international qu'est l'inflation » a dit M. Al-Janabi aux participants du Colloque. En termes réels, ces importations de $93,6 milliards n'ont été que de $25,2 milliards en dollars de 1973.

« Les marchandises achetées par l'OPEP n'ont pas augmenté de façon proportionnelle à ce que les pays membres s'attendaient compte tenu de la vente de leur pétrole de plus en plus rare. Cela signifie que les efforts des pays de l'OPEP visant un véritable transfert de ressources à travers des ajustements de prix n'a été qu'un succès très relatif ».

M. Al-Janabi a montré également comment la chute du dollar — qui est l'étalon de mesure du prix du pétrole — a rogné la hausse des revenus monétaires de l'OPEP. Cette diminution du cours du dollar permet aux Japon et à la Suisse, entre autres, de payer le pétrole moins cher qu'avant la « crise » de 1973.

Si le prix du pétrole était fixé à partir d'un ensemble de monnaies, on verrait que l'OPEP a perdu environ 20% de son pouvoir d'achat durant le gel des prix en 1977 et 1978.

M. Al-Janabi a abordé ensuite la question de la balance des paiements des pays de l'OPEP. Contrairement à ce que plusieurs croient, nombre de pays producteurs de pétrole affichent des déficits dans leurs échanges avec les États-Unis, par exemple. Ainsi, l'Arabie Saoudite affiche un solde négatif de plus de $4 milliards par année dans ses rapports économiques avec les USA. Le compte des biens et services laisse maintenant un excédent de plus de $1,2 milliard en faveur des USA alors que les Américains rapatrient plus de $2 milliards sous la forme de dividendes et paiements d'intérêts. Par ailleurs, les industriels et financiers saoudiens investissent (« capital outflow ») environ $1,5 milliard aux États-Unis.

Plusieurs pays membres de l'OPEP détiennent des participations dans des compagnies, des obligations gouvernementales ou des valeurs émises par des pays industrialisés. Là encore, rappelle le jeune technocrate d'origine arabe, l'érosion et les fluctuations du taux de change font fondre des placements. « Dans plusieurs cas, les investissements de l'OPEP ne peuvent être faits dans les secteurs ou les rendements sont les plus avantageux » poursuit-il.

« Tranquillement, on constate que les pays industrialisés sont en train d'effacer le surplus que montre la balance des paiements des pays producteurs de pétrole ».

En conclusion, M. Al-Janabi a tout simplement conclu à l'échec des efforts de l'OPEP pour rétablir un équilibre afin de favoriser un transfert en faveur de ces pays en voie de développement.

« Les prix du pétrole ne devront pas seulement être corrigés des poussées inflationnistes mais aussi des variations des taux de change.

« La bataille des pays en voie de développement en vue d'atteindre un nouvel Ordre économique mondial est leur façon de dire qu'ils refusent l'actuel système qui permet une redistribution des revenus qui est continuellement biaisés contre eux » a ajouté M. Al-Janabi.

Une argumentation un peu similaire a été reprise par le sous-ministre vénézuélien aux Mines et ressources, M. José Ignacio Moreno Léon.

D'abord, M. Moreno Léon a déclaré qu'il est vrai que certains pays ont vu une détérioration de leur balance des paiements en raison de la hausse du prix du pétrole. Il ne faut pas oublier cependant que l'Allemagne et la Grande-Bretagne affichent toujours un solde positif, que la Japon a vite récupéré une position excédentaire et que le déficit américain est attribuable à une augmentation du volume des importations plus que du prix.

Par contre, les pays de l'OPEP ont vu leur pouvoir d'achat diminuer. Le Venezuela aurait dû accroître de plus de 25% le prix du baril de pétrole, en sus des augmentations entre 1973 et 1978, pour maintenir son pouvoir d'achat à l'étranger.

Par ailleurs, M. Moreno Léon a mentionné que les pays en voie de développement se trouvent dans une situation encore plus difficile car leurs besoins d'énergie augmentent beaucoup plus vite que les pays industrialisés. Pour aider ces pays à faire face à leurs industrialisation, les pays de l'OPEP ont mis au point d'importants programmes d'aide et de coopération.

Le haut fonctionnaire vénézuélien a donné, chiffres à l'appui, plusieurs exemples de l'apport financier des pays producteurs de pétrole aux nations en voie de développement.

Pour sa part, M. Thomas Balogh, un lord britannique, président de la British National Oil Corp. de Londres a dit s'inquiéter de l'équilibre du système financier international qui se trouve de plus en plus à la merci des placements à court terme des pays producteurs de pétrole. Un retrait subit de ces dépôts amènerait des perturbations graves dans les affaires de plusieurs grandes banques internationales.

Lord Balogh a mis de l'avant une série de mécanismes qui viseraient à stabiliser ces dépôts et éliminer tout effet négatif en cas de retrait.

Le dernier exposé sur le thème du colloque « L'énergie: prix, financement et équilibres économiques » a été présenté par M. Pierre Desprairies, président de l'Institut français du pétrole.

Pour ce dernier, il n'y a présentement que deux issues possibles à la période actuelle: la récession ou la négociation.

Pour éviter une détérioration de la situation, M. Desprairies relance l'idée d'un véritable dialogue Nord-Sud. Les pays du Tiers monde devraient avoir accès à du pétrole à moindre coût, suggère-t-il.

Les augmentations du prix du pétrole devraient être établies clairement et de façon progressive.

M. Desprairies croit également que les efforts d'exploration devraient être mieux répartis. Au cours des 15 dernières années, 85% des forages d'exploration dans le monde ont été faits en Amérique du Nord où, finalement, la capacité de production est demeurée pratiquement stationnaire.

Contre son pétrole qui s'épuise rapidement, l'OPEP désire obtenir un véritable transfert de richesses et de technologie, selon le directeur du Département des finances de l'OPEP, M. Adnan Al-Janabi. (Photolaser PC: Jacques Nadeau)

Avec Delta, une seule escale et vous êtes à Philadelphie!

Avec le vol Delta de 15h55 vous êtes à Philadelphie à 18h41, après une seule escale. Nous vous offrons aussi quatre autres vols chaque jour vers cette destination: 7h30, 10h40, 12h50 et 17h55. Appelez Delta au 337-5520 ou votre agent de voyage. Delta est toujours là.

Détenteur d'un permis du Québec.
Horaires sujets à changement sans préavis.

Faites le choix de l'excellence
avec la 504 SL DIESEL de Peugeot.

Au volant de cette grande routière vous vous joindrez à ceux qui savent que l'on peut prendre du plaisir à économiser l'énergie dans une voiture offrant CONFORT et SÉCURITÉ.
La 504 SL DIESEL c'est aussi l'avantage de profiter de l'expérience de 50 ans de Peugeot dans cette technique.
La 504 SL DIESEL vous offre en plus un équipement STANDARD complet et raffiné:

- Toit ouvrant
- Glaces latérales avant électriques
- Freins à disques assistés aux 4 roues
- Sécurité "enfants" aux portes arrières
- Siège avant à dossier inclinable
- Pneus Michelin
- Console de transmission
- Lunette arrière chauffante
- Montre électrique au Quartz
- Toutes glaces teintées
- Suspension aux 4 roues indépendantes.

Boîte de vitesses manuelle ou automatique en option pour répondre aux goûts de chacun.
Choix de couleurs élégantes. Venez choisir la VÔTRE.

On ne juge jamais mieux que par soi-même.
PEUGEOT

Tout modèle Peugeot offre une garantie d'un an, kilomètrage illimité.

Roger Automobile Ltée
4269 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal, P.Q.
H3Z 1P7
Tél: (514) 932-2925

Auto Grand Tourisme Inc.
1740 Boul. Labelle
Chomedey, Laval, P.Q.
H7T 1L2
Tél: (514) 331-6554

Biarritz Automobiles Ltée
10825 Racette
Montréal-Nord, P.Q.
H1G 5H5
Tél: (514) 323-1900

Renault Longueuil Ltée
465 Curé Poirier ouest
Longueuil, P.Q.
J4J 2H4
Tél: (514) 677-6361

PEUGEOT DIESEL

maintenant en stock pour livraison immédiate

ROGER

4269 ouest, Ste-Catherine
932-2925
Le plus important concessionnaire Peugeot au Canada

La réussite d'une entreprise... une foule de petites choses

Les Expos de Montréal vous donnent l'occasion d'investir dès maintenant dans l'achat de billets de saison, afin que vous puissiez obtenir, pour la saison prochaine, les meilleurs choix.

Plusieurs entreprises ont déjà fait l'acquisition de billets pour l'année 1980. Faites l'achat des vôtres dès maintenant et, en effectuant le paiement total avant le 15 novembre 1979, vous recevrez gracieusement un superbe plateau en argent sterling, sur lequel est gravé le sigle des Expos.

Vous faites une bonne affaire en achetant vos billets à ce temps-ci de l'année. D'abord, vous bénéficiez du premier choix, puis vous êtes assuré de pouvoir répondre, l'an prochain, à la demande de vos clients et de votre personnel, tout en profitant de certains avantages fiscaux.

Détenir des billets des Expos, c'est en quelque sorte s'associer à une entreprise qui, à la grandeur du Canada et des États-Unis, est reconnue comme une entreprise qui va de succès en succès. Pensez à cet investissement...c'est en plein l'temps!

expos

POSTER À:
Club de Baseball
Montréal Limitée
Service de la billetterie
Casier Postal 500
Succursale "M"
Montréal, Québec
H1V 3P2

ÉCHELLE DES PRIX

	Saison	Quotidien
Niveau 200	$585.00	$8.25
Niveau 300	495.00	7.00
Niveau 400	425.00	6.00
Niveaux 600-700	—	4.00

Je désire acheter _____ billet(s) de saison au niveau _____
(cocher la case appropriée)
☐ Je paie immédiatement le montant total (avant le 15 novembre 1979)
☐ Je paie 50% du prix total maintenant, et 50% avant le 15 janvier 1980
Ci-joint mon chèque ou mandat au montant de $_____

Nom: _____
Compagnie: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Tél: _____
Province: _____ Code Postal: _____

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Reprise des cours

La Bourse de Toronto semble s'être ressaisie après les lourdes pertes qu'elle a subies ces trois dernières semaines. L'indice composé a monté hier de 23.02 à 1,579.27, réalisant ainsi son meilleur gain depuis le 7 septembre. Tous les secteurs du marché sont passés à l'offensive, et celui de l'immobilier arrive en tête.

Au dire des observateurs, les spéculateurs sont toujours en quête de titres relativement bon marché. Ils font cependant remarquer que l'activité a été assez calme, ce qui tendrait à prouver que la confiance n'est pas entièrement restaurée.

À la fin de la séance, on dénombre 350 valeurs à la hausse, 120 à la baisse, et 188 stables. Il s'est échangé en gros 4.64 millions d'actions, soit le volume le plus faible depuis le 10 août, et tout le paquet valait $63.18 millions. Au marché des options, 4,669 contrats d'option ont été négociés.

Parmi les valeurs industrielles traitées à la séance de mercredi, IBM prend 2 à $75, Ivaco 2 à $15 1-2, Premier Cablevision 1 3-4 à $15, S.B. McLaughlin Associates 1 3-4 à 9 3-8 et Bow Valley Industries 1 5-8 à $41 5-8.

Western Broadcasting B cède 1 à $10, Algoma Steel 1 à $29 1-4, Allarco Developments 1 à $45, B.C. Sugar A 1-2 à $14 1-4 et Brinco 3-8 à $6.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	500	265	265	265	+ 5
Aby Gln w	750	$5⅛	5	5⅛	+ ⅜
Abitibi	9790	$17⅜	17⅜	17¾	
Abitbi10	z105	$53	51⅜	51⅜	
Acklands	1400	$16	16	16	
Acklnd 2p	z50	$14½	14½	14½	
ActionTrd	5010	55	50	50	+ 3
AdanacM	3300	385	380	380	+ 5
Afton Min	2070	$21½	19¼	21½	+2½
AgnicoE	9850	$6⅝	6½	6⅝	+ ¼
Agra Ind A	600	475	475	475	— 5
AhedC	700	125	120	120	+19
Akaitcho	13600	130	118	124	+ 9
Albany	18050	96	92	96	+ 4
Alt Energy	11410	$35	34½	34⅝	+ ⅛
AltaGasA	18030	$22⅞	22¼	22⅞	+ ⅞
Alta G C p	100	$75	75	75	—2½
Alta G E p	200	$23⅜	23⅜	23⅜	— ⅛
Alta G F	410	$26	26	26	+ ½
AltaG9.76	910	$25½	25½	25½	
AltaG7.60	180	$21⅜	21⅜	21⅜	— ¼
Alta G6⅜	3910	$31¾	30¾	31¼	+ ¾
Alcan	10150	$44½	44	44¼	— ⅛
Alcanpr	200	$26¾	26¾	26¾	—1¼
AlgoCent	100	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
AlgomaSt	700	$29⅜	29¼	29¼	— 1
AllarcoDv	400	$45	45	45	— 1
Alumin4pr	105	$16½	16½	16½	
Alum3rd p	200	$25½	25½	25½	
AmBonza	96025	$33¼	32⅛	32½	+ ½
AmLarder	20700	28	27	27	— 1
Am Eagle	4900	320	300	300	+ 5
AmLeduc	42000	38½	35½	37½	+ 2
AndresWA	700	$12	11½	11⅝	+ ⅜
AndresWB	z50	$11⅛	11⅛	11⅛	
Ang CT 290	z25	$34	34	34	
Ang D Gld	900	190	180	180	
AngUDev	100	410	410	410	— 5
AnthesBp	z25	$86	86	86	
Aquitaine	8454	$36¼	35¼	35¼	+ ¾
Arbor C	z25	91	91	91	
ArgusCpr	1100	$6½	6⅜	6⅜	+ ⅛
Asamera	12550	$18½	17⅝	17⅝	
Asbestos	200	37	37	37	+ ¾
AsocPorc	13000	165	165	165	+10
AtcoA	3540	18	17½	17¾	+ ¼
AtlasYk	4000	65	62	64	— 1
AtoHard A	z50	14	14	14	
BC Sugar A	600	$36½	36	36	
BC Sugar P	100	$14¼	14¼	14¼	— ½
BP Can	6170	$35½	35	35¼	+ ¾
Banister C	900	$14	13¾	13¾	— ¼
Bank BC	565	$28¼	28¼	28¼	— ¼
Bank Mtl	42820	$22¾	22	22¾	+ ⅛
Bank N S	14465	$21⅞	21½	21¾	+ ⅜
Bankeno	4500	410	385	385	
B Cdn Nat	1218	$12⅞	12¾	12⅞	+ ⅛
Barex	6000	24	21	24	
Bary Expl	4500	165	160	165	+ 5
Basic Res	10600	$12¾	12¼	12⅜	
Bay Mills	200	$19¾	19¾	19¾	—1¼
Becker B p	100	$7½	7½	7½	— ⅛
Belding A	200	310	310	310	
Bell Canad	63196	$20⅛	19¼	20	+ ¾
Bell Cpr	z50	$29⅜	29⅜	29⅜	
Bell D pr	200	$57¾	57¾	57¾	
Bell 2.28	1085	$30⅛	29⅜	30⅛	+ 1⅛
Bell 1.80	200	$21	21	21	+ ¼
Bell 1.96	2150	$24¼	24	24¼	+ ⅜
BethCop	1200	$17	16	17	+ ⅜
BighartOG	4600	$6	5⅞	6	+ ⅛
Bi Hawk	4500	26	25	26	— 1
Blakwod A	100	480	480	480	+10
Bonza O	24500	$7½	7¼	7¼	— ⅛
Bonzar	136911	67	58	65	+ 3
Bow Valy	56045	$42½	40¼	41⅝	+1⅝
Bralor Res	1800	$16	15¾	15⅞	+ ⅛
Bramalea	2516	$16	16	16	— ⅜
Brascan A	1693	$21⅜	21⅛	21¼	+ ⅛
Brscn 8½	1000	$25	25	25	.
Brenda M	1250	$21½	21⅜	21½	+ ½
Brinco	10100	$6¼	6	6	— ⅜
BCFP	2880	$22½	21¾	22½	+ ¾
BCPackA	z20	$70	70	70	
BCPackB	z10	$57¾	57¾	57¾	
BCRIC	40352	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
BC Phone	6300	$15¾	15½	15½	
BCPh4½p	z50	$47¾	47¾	47¾	
BCPh4¾p	z5	$50	50	50	
BCPh4.84	z80	$14	14	14	
BCPh6pr	105	$66	66	66	+ 2
BCPh6.80	z50	$19¼	19¼	19¼	
BCP10.16p	299	$26¾	26¾	26¾	
BCP 2.32 p	100	$32	32	32	+1¾
Broul Reef	2600	56	56	56	+ 1
Brunswk	10220	$8⅜	8⅜	8½	
Budd Can	4350	$9	8½	9	+ 1
CAE	1340	$10¾	10½	10⅝	+ ¼
CadFry	11490	$18½	18¼	18¼	
Cal Pow A	15740	$40¼	39⅞	40	
Cal P4½p	z10	$60	60	60	
Cal P7½p	z70	$98	98	98	
Cal P9.80	235	$103¼	103¼	103¼	
Cal P9.75	80	$104	104	104	
Cal P8¾	100	$100	100	100	
CalvrtDle	500	260	260	260	
Calvert	42400	91	86	87	— 1
CamMine	17003	28	27	28	+ 1
Camflo	11650	$14¼	14	14	
CChibA	1800	$9	8½	9	+ ⅜
Camp RL	10815	$24¾	23¾	24½	+ ⅞
CanCem	19600	$11⅜	11	11¼	+ ¼
CCeCp	150	$15	15	15	+ ¾
CDC	800	$9½	9¼	9½	+ ⅛
CDC pr B	220	$109	108½	108½	+ ½
CanMalt A	225	$31¼	31	31	+ ⅛
CNorWest	13900	$14½	14¼	14⅜	+ ⅛
CPackrs	200	$29	29	29	+ ½
CanPerm	700	$16½	16½	16½	+ ¼
CPerm6¾	1200	$22¾	22½	22½	— ⅛
CSafway p	z20	$85	85	85	
CS Pete	47100	$8⅛	7⅞	7⅞	— ⅛
Can Trust	150	$21½	21½	21½	+ ⅛
CTr w	z24	$8¾	8¾	8¾	
CanTrstr	22799	3	2	2½	+ ½
CTung	1500	$21	20	21	+ 1
CCablesyA	935	$13½	13¼	13¼	
CCablew	4536	265	250	250	— 5
CdnCel	650	$8	7⅞	8	+ ¼
CFormost	1000	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
CFoundpr	100	$8½	8½	8½	— ¼
CHidrogas	958	$15¼	15¼	15¼	— ⅛
CHomestd	2000	$23⅜	22¾	22¾	— ¾
CIBkCom	16486	$23¾	23¼	23½	— ⅛
CIL	700	$24½	23¾	24½	+ ⅞
CManoir	1600	$5⅜	5⅜	5⅜	
CMarconi	440	$14¼	14¼	14⅛	+ ⅛
CMerrill	8060	$22	20¾	21¾	+1½
CNat R	32799	$7⅞	7¼	7⅞	+ ¾
COccdental	2900	$36¼	35¾	35¾	+ ¼
COcdntl p	2400	$26¼	25⅝	26¼	+ ¼
CP Inve	15685	$33⅜	31⅝	32⅝	+1¼
CP Ltd	48321	$34¼	32¾	34	+1½
CPL A p	150	$9½	9½	9½	
CPL4p	500	$7½	7½	7½	+ ⅛
CReserve	10300	$21½	20½	21	+ ¾
CdnSupO	590	$168	168	168	+ 2
CdnTire	100	$24⅛	24⅛	24⅛	+ ⅛
CdnTireA	1950	$25⅞	25¾	25¾	
CUilties	1460	$18	18	18	
CUtil 5pr	100	$51	51	51	— 5
CU 10¼	z10	$27⅞	27⅞	27⅞	
CUtil 9.24	100	$25	25	25	
CWN 4pr	z25	$9¾	9¾	9¾	
CWN 5½p	100	$13½	13½	13½	
Canbra	4500	415	410	410	— 5
CandelOil	338	$52	52	52	+ 1
Canray	z42	240	240	240	
CanronA	250	$12⅜	12¾	12¾	+ ¼
Cara	6200	$14⅞	14½	14¾	+ ⅜
CarlOK	18025	$5¼	5	5⅛	+17
CarlAp	z100	$22⅞	22⅜	22⅞	
CarmaA	3340	$14¼	14⅛	14⅛	+ ⅜
Cassiar	1830	$11	10¾	11	+ ½
Cassidy L	225	390	390	390	—60
Celanese	4070	$5¼	485	5¼	+45
Celanes1p	z50	$10	10	10	
CtlEstA	900	$11	11	11	
CentPat	1000	248	245	248	+ 8
Chnclr	11116	$5½	490	5½	+55
CharterOl	3350	250	240	240	+ 5
Cherokee	3050	$11¼	11⅛	11⅛	
ChibKay	7000	18	17	18	+ 1
ChieftanD	4550	$26½	25⅜	25¾	— ¼
Chimo	1000	175	175	175	
Chrysler	2600	$8⅝	8⅜	8⅜	— ¼
Coch-Dun	700	$10¼	10¼	10¼	
Coin Lake	9500	24	23	23	+1½
Cmplx	4150	450	400	450	+55
CombMet	17500	40	37	40	+ 5
Cominco	12597	$44½	43¾	44	+ ¼
ComincoA	100	$25½	25½	25½	
CC Tr p	200	$10¼	10¼	10¼	
ComrclOG	28650	310	285	295	+15
Comtech	200	260	260	260	
Coniagas	17800	110	101	105	— 2
ConBathA	2877	$13½	13¼	13⅜	+ ⅛
ConBathp	150	$17	17	17	+ ½
ConFardy	433	325	315	320	+ 5
CDurham	34100	198	180	196	+14
CMorisn	7600	271	260	268	+18
Cons Prof	1575	78	76	76	— 2
C Rambler	5700	365	360	360	
Con Textle	500	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Con Distrb	8970	$9¾	9⅜	9¾	+ ⅛
Con Gas A	z5	$66½	66½	66½	
Conventrs	4400	$9¼	9	9	
Conwest	1400	$6½	6⅜	6⅜	+ ⅛
CopFields	1100	$7⅞	7	7⅞	+ ⅜
CorpFood	400	$23	23	23	— ½
CosekaR	48825	$10⅜	10	10⅛	— ¼
Courvan	24500	103	97	97	+ 2
Craigmt	2600	$6⅜	6⅛	6⅛	
CrainRL	300	$10½	10⅜	10½	
Crush Intl	8260	$13	12½	13	+ 1
CuvierM	1300	53	53	53	
Cyprus	5135	$15	14⅞	15	+ ¼
Czar Res	32395	$14	13½	13½	— ⅛
Czar Resp	1770	$35	34½	34½	
DRG Ltd A	700	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Dale-R	300	$18	16	16	+ 1
DairmyA	400	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Daon Dev	82265	$13½	11⅝	12¾	+1⅜
DaonA	320	$6⅝	6⅝	6⅝	+ ⅛
Daon 8⅜p	900	$8	7¾	8	+ ⅜
DEldona	43100	120	110	112	+ 2
Delhi Pac	24200	65	63	64	+ 2
Denison	6670	$29¼	28¾	28¾	— ¼
Dicknsn	12900	$7⅞	7½	7⅝	+ ¼
Digtech	1700	475	460	475	+25
Discovry	560	100	100	100	
DistTrA	z50	$8¼	8¼	8¼	
Domanl	6000	$6½	6¼	6⅜	+ ⅛
DomeMine	1300	$46	45	46	+1¼
D Pete	112768	$46¼	44¾	45⅜	+ ⅜
DPeteA p	8700	$20¾	20⅛	20½	+ ¼
DPeteB p	400	$20¼	20¼	20¼	
D Bridge	29590	$34¼	34	34¼	— ¼
DCitrsA	200	480	480	480	
DExplor	33000	53	45	51	+ 7
DofascoA	7368	$32⅞	32	32	— ½
Dom Store	5010	$18½	18½	18½	+ ⅜
D Textie	7678	$13⅜	12¾	13⅜	+ ¾
DomlimA	200	$14½	14½	14½	+ ½
Domtar	59100	$24¼	23⅛	24¼	+ 1
Domtar pr	100	$12	12	12	+ ½
Dr Mc C A	1100	$12¾	12½	12½	— ¼
Dunde Pal	1000	57	57	57	+ 2
Du Pont A	1775	$22½	22	22½	+ ¼
Dylex L A	100	$10¼	10¼	10¼	+ ⅜
Dynamar	16822	265	255	255	— 3
EstMirtic	221	171	171	171	— 1
East Sul A	3330	240	235	240	+10
EgoRes	49300	191	170	185	+18
ElectroK	2000	61	61	61	
Elhm A	700	400	400	400	+10
ElksStors	1600	$5½	5½	5½	— ⅛
Emco	700	$10	9¾	10	+ ¼
Emcow	2000	305	300	300	—10
Extndcar	200	$9¼	9¼	9¼	
Extd A	400	$9¼	9⅛	9⅛	
FalconC	11645	$8	7⅜	7⅜	— ⅛
FibrgNikA	11845	$68½	68	68	+ ½
FedIndA	1850	$6⅜	6⅜	6⅜	
FedPion	100	$35	35	35	+1½
Fidelity Tr	261	325	325	325	—15
Finning T	300	$33½	33⅜	33⅜	
FCalgary	350	290	290	290	+10
F Cty Tr B	600	$8	8	8	+ ⅛
F Cty Tr C	2400	$8	8	8	+ ⅛
FMar	4600	140	130	135	
Foodex p	100	$7¼	7¼	7¼	
F Sea A pr	100	$8	8	8	— ¼
Francana	4300	$12	11¼	11¾	+ ½
Fruehauf	100	$10¼	10¼	10¼	— ½
G&HSteel	200	165	165	165	—10
G M Res	1575	$5½	5¼	5¼	— ¼
Galveston	4400	270	265	265	+ 5
GazMetr	300	$5⅝	5⅜	5⅜	+ ⅛
Gaz5.40p	z20	$61½	61½	61½	
Gaz5½p	z20	$59½	59½	59½	
G Distrb A	150	$7½	7½	7½	
G Distrb w	2000	200	200	200	
GMC	239	$66	65⅝	65⅝	— ⅜
Genstar L	8860	$22½	22	22⅛	+ ¼
Gibraltar	7130	$7⅞	7¾	7⅞	+ ¼
GibeRityp	1000	$23	23	23	
Goldale A	3400	$5⅛	5	5	
Goldund M	50600	280	263	278	+18
GrattG	640	$15⅛	15⅛	15⅛	
Granduc	3700	220	210	220	+10
G L Nickl	1500	85	84	84	+ 4
GL Forest	100	$45¼	45¼	45¼	+ ¾
GNFin	300	200	200	200	+25
GtWestS	4050	285	255	285	+35
Greyhnd	700	$24	23⅜	23⅜	— ⅜
GuardCap	100	$7½	7½	7½	
GulfCan	52791	$9⅜	8⅝	8¾	+ ⅛
Gulfstrm	21100	430	410	420	+10
HCI Hldg	3000	$13½	13	13	— 1
Halifax D	200	315	315	315	.
Hardee	1000	71	71	71	+ 1
HardCrpA	3200	242	240	242	
Harlequin	7190	$17	16⅜	16⅞	+ ½
HatleighA	700	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
Hawker	800	$14⅞	14¾	14⅞	+ ¼
Hawker pr	z20	$60½	60½	60½	
Hayes D	498	$9¾	9⅜	9¾	+ ⅛
Hedway A	700	475	465	475	
Highfield	1900	285	250	285	
Holinger A	126	$42	42	42	+ ¼
H Bay Mng	4705	$22¾	21⅞	22¾	+ ⅞
H Bay Co	977	$25	24¾	24⅞	+ ⅛
HBC pr	1937	$21⅜	21⅜	21⅜	+ ⅜
HB Oil Gas	7450	$80¼	79½	79½	+ 1
Husky Oil	5666	$67½	66¾	67	+ ¾
Hydra Ex	12120	50	46	50	
IAC	17914	$14⅛	13¾	14⅛	+ ¼
IU Intl	8750	$14⅜	14¼	14⅜	+ ⅛
Imasco	350	$41	40½	41	
ImpOil A	62039	$40⅞	39⅞	40⅞	+1⅛
ImpOil B	100	$40½	40½	40½	
Inco	45462	$22⅞	22¾	22⅜	
Indal	600	$12⅛	12	12	
Indusmin	z10	$16⅜	16⅜	16⅜	
Inglis	520	$14½	14½	14½	
Inland Gas	2692	$12¼	12	12⅛	— ⅛
Inter-City	4640	$19⅛	18¾	18¾	— ½
Inter C B w	1000	$15¼	15¼	15¼	+ ½
IBM	529	$75	75	75	+ 2
Int Mogul	725	$6½	6¼	6¼	+ ¼
Intpr Pipe	25524	$16⅞	16¼	16⅞	+ ⅜
Ipsco	2655	$17½	17¼	17½	+ ¼
InvGroup	z42	$17¼	16¾	17¼	
Inv Grp 5p	400	$16	16	16	
IronBayT	200	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Irwin Toy	1725	300	300	300	
Island Tel	100	$14½	14½	14½	+ ⅛
Ivaco	4200	$15½	14	15½	+ 2
Ivaco 8.85	4700	$48¼	48¼	48¼	— ½
JQ Res	300	118	118	118	+ 8
Janndc	16125	$10⅜	9¾	10¼	+ ⅜
Jannock 8	633	$13¾	13¾	13¾	
Jannock w	3000	$5⅝	5½	5½	
Jorex Ltd	7500	43	40	40	— 1
Joutel	13800	122	119	122	+ 2
Kaiser Re	10262	$27¼	26⅜	26¾	+ ½
Kam Kotia	4500	475	450	460	—10
Kaps Tran	5450	130	126	126	+ 1
Keeprite	633	$13¾	12¾	13¾	+ ½
Kelly D A	200	$8	8	8	
Kelsey H	300	$22¼	22¼	22¼	+ ¼
KerrAdd	6175	$11⅝	11¼	11⅝	
La Luz	1600	$7½	7	7½	+ ⅛
LaVrndr	400	$8¼	8¼	8¼	— ½
Labatt A	13161	$22¼	22	22¼	+ ¼
Labatt A p	320	$22	21¾	22	+ ⅜
LabMin	525	$42	42	42	+ ½
Lacana	13190	$6½	6¼	6⅜	+ ⅛
Lacanaw	5500	405	385	385	+ 5
LaidlawA	5800	$6¾	6⅜	6¾	+ ½
LaidlawB	6600	$6⅜	6⅛	6¼	+ ⅛
Ldl 9¾	200	$9¾	9½	9½	— ¼
LOntCem	400	$5	5	5	+15
L Shore	6700	390	370	390	+10
Laurasia	27700	57	54	56	+ 1
LauFinp	643	$12	12	12	+ ½
Lava Cap	4000	295	265	295	+35
Leighinst	1400	$8½	8¼	8½	+ ¼
Liberian	z66	$7⅜	7⅜	7⅜	
LLLac	1530	455	425	455	+30
Lob Co A	8200	400	380	385	
Lob Co B	200	390	385	390	+15
Lob Ltd Ap	100	$15¾	15¾	15¾	
Lochiel	21600	360	325	355	+20
LyttonM	3019	40	40	40	— 1
MDS Helth	300	$10	9¾	10	+ ¼
MICC	2100	$11	10½	11	+ ¾
MICC A	200	$25	25	25	
MICC8⅜	100	$21¾	21¾	21¾	+ ¾
Micc8p	550	$23⅞	23⅞	23⅞	— ⅛
MTS Inter	10000	70	70	70	— 5
MaclarnA	1500	$21	20½	20½	+ ⅛
Mclan H A	1000	$20	20	20	+ ⅛
MB Ltd	7442	$24¼	23¾	24¼	+ ⅜
Madeline	2700	150	145	145	— 2
Madsen	900	140	130	130	+ 5
Magna A	3000	$11¾	11¾	11¾	— ¼
Magna B	100	$13¾	13¾	13¾	+ ½
Magnetcs	700	142	142	142	+ 2
Maislin I	100	$5¼	5¼	5¼	+105
MajstcWil	4600	395	385	395	+ 5
ManBar	1000	72	72	72	+ 2
M L f Gard	z11	$28¾	26¼	26¼	
MrtmeEl A	200	$11	11	11	
Maritime	1033	$23¼	23	23¼	+ ¼
MarT860	150	$9¼	9¼	9¼	— 1
MarT940	1100	$10⅛	10⅛	10⅛	
Mark Spnc	12389	$7½	7⅛	7¼	+ ¼
Mass Fer	32125	$10½	10⅛	10⅛	— ⅛
Mas F A	340	$19¼	19⅛	19⅛	+ ⅛
Mas F B	1500	$19¼	19	19	— ⅛
McGraw H	100	$8	8	8	
Mc Intyre	6205	$55	52½	52½	
McLaghln	16900	$9⅜	8⅜	9⅜	+1¾
McLghl10p	400	$13½	13⅜	13½	+ ¼
McLghl w	1650	$5¾	5⅜	5¾	+ ¼
Melcor	6600	$11½	11⅜	11½	
Mentor	2800	280	270	w	+10
Mercantil	650	$14½	14⅛	14½	+ ½
Merland E	17700	$16⅝	15⅞	16⅜	+ ⅛
Midcon	900	240	237	240	+ 9
MikesSubs	z100	147	147	147	
Minrl Res	5920	240	220	230	—15
Mitel Corp	6750	$12⅝	11⅞	12½	+ ⅝
MoffatA	350	$12	12	12	+ ¼
MolsonA	5942	$23	22¾	22⅞	
MonarcW	2200	55	55	55	+16
Monenco A	2000	$10⅞	10⅞	10⅞	
Moneta P	z100	52	52	52	
Moore	10037	$34½	34⅛	34¼	
Mtn States	17900	$10¼	9⅛	9⅜	+ ⅜
Murphy	1425	$26⅞	26½	26⅞	— ⅛
N B Coke	3750	$7ed	6⅝	7¼	+1¼
NBU Mine	66300	280	255	280	+30
NatDrug	z60	$10	10	10	
NatPete	6600	124	110	118	+ 8
NatTrust	100	$24¼	24¼	24¼	— ¼
Nemco	8200	270	260	265	+ 5
Neomar	600	220	215	215	— 5
NB Tel	463	$20	19¾	20	+ ½
N Keloire	15000	18½	16½	18	+ ½
N Provid D	z200	46	46	46	
N Senator	10000	20	20	20	+ ½
N York Oil	5800	240	230	230	+10
Nfld LP A	447	$17½	17¼	17¼	+ ¼
Nfld Tel	1950	$10⅜	10½	10⅜	+ ⅛
Nfld Te 975	100	$21	21	21	+ 1
Newnor	10000	16	14	16	
NobleM	11200	120	108	108	— 2
Nor Acme	7000	23	21	23	+ 3
Noranda	48149	$18¾	18¼	18½	+ ¼
Norbaska	z50	42	42	42	
Norcen	41434	$26¼	25¼	25⅝	+ ⅜
NorcenB	100	$22	22	22	
Norcn 288	3375	$49¼	48½	49	+1½
Normick P	300	$7	7	7	
NC Oils	100	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
Nor Tel	3900	$45⅜	45	45¼	+ ¼
N Tecm Bw	300	$23½	23¼	23¼	— ⅛
Northgat	2650	$7¼	7	7⅛	+ ⅛
Northld	36500	32	31	31	+ 1
NWU Ulip	z101	$44¾	44	44	
NS Savngs	400	$10	10	10	
Nu-West A	41920	$12½	12	12¼	+ ¼
Nu-West B	252	$12	12	12	
Nu-Wstp	575	$18	18	18	
Nu-West Bp	100	$18¼	18¼	18¼	— ¼
Nufort Res	17166	52	48	52	+ 6
Numac	8039	$40	38½	38¾	— ¾
OPIA	600	$25	24⅞	25	+ ¼
Oakwood P	12708	$12⅜	12⅜	12⅜	— ¼
Obrien	28839	204	194	203	+ 9
Ocelot A	200	$25½	25¼	25½	+ ½
Ocelot B	16400	$25¾	24¾	25	
Onaping	14600	285	275	283	+13
Oshawa A	10615	$7½	7¼	7½	+ ⅛
Osisko	6100	30	30	30	+ 1
Oxford A	400	$16¼	16¼	16¼	— ⅛
PCL Indust	400	470	470	470	— 5
PacCoper	6000	196	180	196	+16
Pac Nth G	700	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
PagePet	11500	$17¾	17⅜	17¾	
PagePet7	4450	$11⅜	11¼	11¼	+ ⅛
Paguriana	4300	305	300	300	— 5
Paloma P	z30	$5½	5½	5½	
Pamour A	3280	$7⅜	7½	7½	
Pancanal	4450	285	280	285	+ 5
PanCan P	5450	$60½	60	60	+ 1
Pango Gld	2

Selon les prévisions trimestrielles du Conference Board

Le taux de croissance tombera à 0.4% au Québec en 1980

par Michel Nadeau

Le Conference Board n'aperçoit toujours de rayons de soleil dans l'analyse du ciel économique canadien où l'organisme fédéral remarque un fort ralentissement de la croissance économique pour 1980. Le produit intérieur réel n'afficherait qu'une amélioration de 1,6% l'an prochain après un taux de croissance de 2,6% en 1979.

Si le Québec figure parmi le peloton de tête pour l'année en cours avec un taux de croissance très respectable de 3%, les nuages s'accumulent à l'horizon de 1980 alors que le taux de croissance économique tomberait à 0,4% seulement en raison de la stagnation dans l'industrie de la construction.

L'économie de l'Ontario demeurera languissante avec des taux de 1,8% cette année et 0,8% l'an prochain.

Dans un communiqué annonçant ses prévisions trimestrielles provinciales, le Conference Board souligne: « Les industries manufacturières seront les plus touchées par ce renversement alors que la production de biens et de services diminuera au Canada de plus de 1% l'an prochain. La faiblesse du secteur de la fabrication freinera la croissance de plusieurs secteurs connexes: utilité publique, transports, communications, entreposage, commerce de gros et finances tandis que les perspectives d'un ralentissement prolongé des dépenses de consommation limiteront l'expansion dans les secteurs de commerce de détail, des services personnels et de la construction de maison. »

« En Ontario et au Québec, qui disposent d'une importante base manufacturière, la croissance de la production réelle sera inférieure à 1% l'an prochain tandis que la Saskatchewan et l'Alberta verront leur produit intérieur réel avancer de plus de 4% ou 5%.

L'Ile-du-Prince-Edouard connaîtra un taux de croissance supérieur à la moyenne canadienne en raison, principalement du déménagement dans cette province du ministère des Anciens combattants ce qui signifie la création de 750 emplois dans cette province.

Terre-Neuve montre une croissance de 7% pour 1979 mais cette reprise s'explique en bonne partie par la reprise au travail aux mines de fer du Labrador par rapport à 1978.

Comment expliquer la croissance de 3% en 1979 pour le Québec? « Fait plutôt inattendu, l'avantage du Québec lui est conféré par son secteur des services dont la croissance des dernières années a généralement été moindre que dans les autres provinces. Les transports et le commerce en gros et au détail viennent en tête des industries de service au Québec alors que l'administration fait exception en ce sens qu'on prévoit une diminution des dépenses publiques. Selon les prévisions, Québec passerait à la dixième position l'an prochain pour ce qui est de la croissance réelle de la production. »

« Comme plusieurs autres régions, le Québec connaîtra des réductions de production dans des secteurs de l'exploitation forestière et de la fabrication mais contrairement à l'ensemble du Canada, aucune reprise n'est prévue dans la construction. Les programmes d'austérité du gouvernement commenceront l'an prochain à exercer des répercussions considérables et à limiter l'expansion économique de la province » ajoute l'organisme de recherches privé.

Dans le cas de l'Ontario, on explique la langueur de cette province par la piètre performance du secteur de la fabrication. « Non seulement l'industrie de la fabrication est-elle relativement plus importante en Ontario, mais ses perspectives pour 1980 sont plus sombres en Ontario, où un déclin de 2½% est prévu alors que dans les autres provinces on s'attend à une croissance très faible. »

Selon la Chambre de commerce de Montréal

L'impôt sur le revenu du travail devrait plafonner à 50%

par Paul Morisset

Afin d'attirer à Montréal les cadres supérieurs nécessaires au développement économique de la province, le gouvernement québécois devrait rendre le Québec non seulement « comparable à ses concurrents, mais plus avantagé » sur le plan fiscal, en ramenant par exemple à 50% le taux maximum d'imposition sur les revenus provenant du travail.

Voilà une des principales suggestions formulées hier par la Chambre de commerce du district de Montréal, qui faisait connaître sa réaction à *Bâtir le Québec*, énoncé officiel de la politique économique du gouvernement québécois.

Tout en relevant divers « éléments positifs » de ce document, le président de la Chambre, M. Guy Desmarais, a déploré qu'il « n'apporte pas de vraies solutions aux problèmes de la région de Montréal, laquelle représente près de 2/3 de l'activité économique de la province. »

Or un des problèmes les plus préoccupants de la métropole est l'« hémorragie dans les entreprises anglophones », hémorragie qui pourrait être stoppée, d'après la Chambre, en changeant radicalement l'image négative de Montréal auprès des cadres supérieurs à l'extérieur de la province.

Pour faciliter le recrutement des cadres supérieurs et « freiner l'exode des sièges sociaux », a dit M. Desmarais, le Québec devrait non seulement alléger le fardeau fiscal de ces cadres, mais aussi abolir les droits successoraux et assouplis l'application de la loi 101 en ce qui touche l'admission des jeunes anglophones non québécois aux écoles de langue anglaise.

D'après M. Desmarais, la fiscalité québécoise est l'« obstacle numéro un au recrutement de cadres supérieurs ». À son avis, elle préoccupe les candidats des autres provinces davantage que l'incertitude à propos d'une éventuelle séparation de la province, qu'ils jugent généralement peu probable.

À l'heure actuelle, a-t-il expliqué, le taux maximum d'imposition au Québec est de 69% pour l'ensemble des revenus, aussi bien du travail que de toute autre source (intérêts, dividendes, etc. Selon la Chambre, le gouvernement provincial devrait établir un double taux d'imposition, fixant un taux maximum de 50% pour les revenus provenant uniquement du travail, quitte à maintenir un taux de 69% pour les revenus d'autres sources.

Ce fractionnement du taux d'imposition des particuliers, a dit M. Desmarais, a déjà été mis en pratique par certains États américains pour attirer des cadres supérieurs et des entreprises. Cette solution de compromis aurait l'avantage de permettre au gouvernement québécois de « sauver la face », a-t-il ajouté.

En ce qui concerne les droits successoraux, M. Desmarais a fait remarquer que le Québec demeurait la seule province à les prélever, le Manitoba ayant aboli ce type de taxation il y a un an et demi. En plus de décourager des cadres supérieurs à venir s'établir à Montréal, a souligné le président de la Chambre, cette mesure « favorise la canalisation à l'extérieur du Québec des épargnes accumulées au cours d'une vie ».

La Chambre de commerce du district de Montréal n'a pas encore estimé ce qu'il en coûterait au Trésor québécois de fractionner ainsi le taux d'imposition et d'abolir les droits de succession. Une étude est en cours à ce sujet, a assuré M. Desmarais, qui est persuadé d'avance que ces deux mesures seraient fort rentables pour l'économie du Québec, et de Montréal en particulier.

À propos de *Bâtir le Québec*, la Chambre constate avec satisfaction « que le gouvernement actuel affiche, de façon inédite jusqu'à ce jour, un préjugé favorable au rôle prépondérant du secteur privé dans le développement économique du Québec ». Cette prise de position n'est cependant pas assez claire, selon la Chambre, qui y voit notamment une contradiction avec le programme officiel du Parti québécois.

La Chambre déplore également les critiques de ce document à l'encontre du gouvernement fédéral et des grandes entreprises nationales et multinationales, « deux boucs émissaires à qui l'on rattache trop facilement les maux et problèmes du Québec et dont on passe sous silence les bienfaits ».

D'autre part, M. Desmarais a annoncé hier la création d'un comité mixte réunissant des membres de la Chambre de commerce du district de Montréal et de son vis-à-vis anglophone, le Board of Trade. Ce « comité d'action et non d'étude », dont la composition sera connue prochainement, mettra de l'avant des solutions à des problèmes très spécifiques, a expliqué M. Desmarais.

Ainsi, il s'attaquera d'abord au cas de l'industrie aéronautique et à l'avenir de Montréal comme centre financier. Ce dernier problème est particulièrement préoccupant, a souligné M. Desmarais, en regrettant que *Bâtir le Québec* « ne propose aucun moyen pour rapatrier à Montréal sa part du marché boursier qui n'était que de 13% en 1978 (contre environ 80% pour Toronto) et n'est plus que de 11.4% après les neuf premiers mois de cette année ».

Une griffe commerciale de $8 millions

suite de la page 16

grands magazines de mode.

Chaque année, depuis 1970, un ou plusieurs mannequins de son agence remportent des premiers prix au concours lancé par le « Modeling Association of America »: 1979 n'a pas échappé à la coutume et Shannon Tweed a remporté trois trophées lors de la remise des prix au Waldorf Astoria.

L'année de l'Expo 67 a été pour cette femme continuellement à la recherche de nouveaux défis une année privilégiée: on lui a confié la tâche d'entraîner plus de 600 hôtesses dont celles du Pavillon du téléphone et du Pavillon des industries du Québec. Durant cette période, une vingtaine de professeurs ont travaillé sous ses ordres pour entraîner des centaines de mannequins pour les nombreux défilés de mode qui ont eu lieu sur le site de l'Expo et à l'extérieur. Elle a aussi dessiné les uniformes des hôtesses pour de nombreux pavillons.

Mais là où Audry Morris est la plus heureuse, c'est dans son laboratoire où, à l'instar des peintres, elle joue avec ses couleurs pour créer de nouveaux produits et développer des teintes nouvelles.

Elle lançait ces jours derniers, sa toute dernière collection, celle « du paon », avec cinq nouveaux visages créés pour l'automne et l'hiver 1979-80.

« J'aime les couleurs, elle me fascine », dit-elle ajoutant qu'elle a fréquenté pendant quatre ans les Beaux-arts où elle a étudié avec le Dr Arthur Lismer.

C'est elle qui conçoit et dessine tous ses emballages et supervise la mise en marché et la publicité. Pour y parvenir, Audry Morris a suivi des cours en communications à Concordia (Sir Georges Williams) et à l'université McGill. « C'est un domaine où on ne peut s'improviser des compétence, affirme-t-elle ajoutant qu'elle est une « étudiante permanente ». Elle est présentement inscrite à des cours du soir en psychologie sociale.

« Si tu veux réussir, ma fille, ne cessait de me répéter mon père, il y a deux choses dont tu dois te rappeler: il ne faut jamais cesser d'apprendre ni de voyager si tu veux garder grand ouverts tes horizons. » C'est ce que cette femme a toujours fait. Elle conserve pour son père décédé il y a quelques années, un homme d'affaires averti, un artiste, très humain dans ses contacts avec les autres, une grande admiration qu'elle ne cherche pas à dissimuler. « Il a été mon inspiration », confie-t-elle.

Elle rentre d'un voyage d'études culturel en Égypte organisé par le New York Fashion Group: elle était la seule représentante canadienne. Le but de ce séjour était d'étudier l'influence de l'Orient sur notre mode occidentale.

En 1976, elle ouvre une usine à Pointe-Claire pour la fabrication de ses produits.

Son fils Wayne, diplômé en commerce, est le « grand argentier », se plaît-elle à dire, c'est l'administrateur: « Nos relations sont excellentes parce que nos fonctions sont clairement définies ». « Travailler ensemble est extraordinaire », dit-il de son côté.

Presque toutes les matières premières nécessaires à la fabrication des produits de beauté Audrey Morris sont importées des États-Unis ou d'Europe.

C'est d'ailleurs une pratique courante dans le domaine des cosmétiques et les fabricants s'approvisionnent presque tous chez les mêmes fournisseurs. Les produits Christian Dior, par exemple, n'échappent pas à cette règle. Ce qui fait la différence, c'est surtout le dosage des produits, le mélange des couleurs, les parfums mais aussi l'emballage.

« Les contenants sont importés des États-Unis dans une grande mesure, souligne Audrey, mais il semble que de plus en plus de Québécois sont intéressés à développer avec nous la qualité d'emballage que nous recherchons ».

La compagnie importe de Grèce, chaque quinzaine, plus de 2,000 éponges naturelles. « Comme nous n'avons pas l'intention pour l'instant d'utiliser des éponges synthétiques, nous devrons continuer de nous approvisionner à cette source ».

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

AVIS AUDITION

SOYEZ AVISÉS QUE, conformément à la Loi sur l'Office national de l'énergie et à ses règlements d'application, l'Office a ordonné qu'une audition soit tenue dans la salle d'audience de l'Office national de l'énergie, Immeuble Trebla, sis au 473, rue Albert, en la ville d'Ottawa, dans la province d'Ontario, à compter du mardi le 27e jour de novembre 1979, à 9 h 30, heure locale pour entendre la demande de la TransCanada PipeLines Limited en vue d'obtenir, en vertu de la Partie III de la Loi, un certificat autorisant la construction et l'exploitation d'installations additionnelles de pipelines, soit:

> d'ajouter une boucle au tronçon existant de son réseau entre Maple et Lisgar, dans la province d'Ontario, laquelle boucle serait d'une longueur approximative de 49,1 km et d'un diamètre de 914 mm, ainsi que toutes les installations connexes,

le tout étant décrit plus en détail dans la demande. Il sera délibéré de cette affaire dans l'une ou l'autre des deux langues officielles et il y aura interprétation simultanée si une des parties en fait la demande dans son intervention.

ET L'OFFICE A ORDONNÉ CE QUI SUIT:

1. Que toute partie répondante ou intervenante qui a l'intention de faire opposition à la demande ou d'intervenir dans cette affaire produise, le ou avant le 20e jour de novembre 1979, auprès du Secrétaire de l'Office, trente (30) copies d'une déclaration écrite dans l'une ou l'autres des deux langues officielles; celle-ci doit contenir sa réponse ou ses allégations ainsi que tous les renseignements, détails ou documents à l'appui et comprendre un énoncé concis des faits permettant de déterminer la nature de l'intérêt qu'a la partie répondante ou intervenante dans cette affaire, ladite déclaration pouvant admettre ou contester la totalité ou l'un quelconque des faits allégués dans la demande et devant porter le nom et l'adresse de la partie répondante ou intervenante ou de son procureur à qui des communications peuvent être faites et indiquer la langue officielle dans laquelle le répondant ou l'intervenant désire être entendu. Toute partie répondante ou intervenante doit en outre donner trois (3) copies de sa réponse ou de ses plaidoiries, ainsi que les renseignements, détails ou documents à l'appui, à la demanderesse et une (1) copie aux procureurs généraux de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, à l'Energy Resources Conservation Board of Alberta, à The Canadian Gas Association ainsi qu'à la Fédération canadienne de l'agriculture, 111, rue Sparks, Ottawa (Ontario) et dépose auprès de l'Office une preuve de signification à l'ouverture de l'audience.

2. Toute partie intéressée puisse examiner une copie de ladite demande et des plaidoiries produites au bureau de:

> L'Office national de l'énergie
> Immeuble Trebla
> 473, rue Albert
> Ottawa (Ontario)
> K1A 0E5

ou au bureau de la demanderesse à l'adresse suivante:

> TransCanada PipeLines Limited
> Boîte postale 54
> Commerce Court West
> Toronto (Ontario)
> M5L 1C2

FAIT en la ville d'Ottawa, dans la province d'Ontario, ce 25e jour d'octobre 1979.

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Brian H. Whittle,
Secrétaire

Portefeuille international

suite de la page 16

base annuelle mais en un mois, ou moins ».

Malgré l'inflation, la récession, l'accroissement du taux de chômage, etc. dans nos pays capitalistes, le rêve d'un marché des capitaux totalement libre demeure présent à travers les propos qui se tiennent dans ce genre de réunions.

C'est ce qui rend le portefeuille international si intéressant. Car cette forme de placement, en plus d'aider à mettre ses épargnes à l'abri de l'inflation et du fisc, les préserve dans une certaine mesure de l'intervention des gouvernements.

À ce propos, quelques flèches furent décochées en direction du ministre québécois des Finances, qui entend se servir de l'épargne des Québécois pour accélérer le développement de la croissance économique au Québec. On sait qu'au Québec le « personal investing », expression bien à la mode en ce moment, n'est pas encore entré dans les moeurs. En effet, les Québécois placent un pourcentage plus élevé de leurs épargnes dans les banques que celui de l'ensemble des épargnes dans les autres provinces canadiennes. D'où les pressions exercées par les différents milieux financiers pour attirer vers eux ces épargnes qui vont surtout aux banques et les intentions avouées du gouvernement québécois de drainer ces capitaux vers des secteurs précis de l'économie du Québec. Une législation dans ce sens, on s'en doute bien, serait très impopulaire dans les milieux financiers.

Et puis, il y a le système bancaire suisse et quelques autres paradis fiscaux. Invest '80 n'avait rien ménagé pour ceux qui assistaient au colloque de la fin de semaine dernière. Un représentant d'une banque suisse est venu démontrer pourquoi il est avantageux pour un Nord-Américain d'ouvrir un compte dans une banque suisse. Aussi longtemps qu'il n'y a pas acte criminel, un gouvernement étranger ne peut obtenir des renseignements concernant un client d'une banque suisse. Et en Suisse, l'évasion fiscale n'est pas considérée comme un crime, a-t-on précisé. Le secret bancaire suisse n'est garanti par aucune loi, a ajouté le représentant, mais il découle d'une longue tradition qui n'est pas sur le point de s'éteindre.

Même si dans ces milieux on ne prise guère l'intervention étatique, on s'intéresse énormément aux différents programmes que mettent en place des gouvernements pour aider les épargnants à accroître leur capital grâce au paiement différé de l'impôt.

Selon la présidente d'Invest'80, Mme Gisèle Audet-Lapointe, la planification fiscale demeure une préoccupation constante chez les gens intéressés à faire fructifier leurs épargnes. Il est cependant étonnant, a-t-elle ajouté, de voir comment ces épargnants manquent d'information en ce domaine. Rares sont ceux qui peuvent s'offrir les services d'un spécialiste des abris fiscaux.

C'est la première fois en fin de semaine dernière que se tenait à Montréal un colloque de ce genre. Selon les dirigeants d'Invest'80, l'expérience s'est révélée très positive. Pour eux ce n'est qu'un début. Le même colloque se tiendra à Toronto fin novembre.

L'objectif de cette nouvelle société, nous a précisé Mme Audet-Lapointe, est de « sensibiliser l'investisseur d'aujourd'hui aux options qui s'offrent à lui en cette ère financière troublée. En présentant à l'investisseur un éventail de différentes possibilités présentement offertes sur le marché, Invest'80 vise à l'aider à mieux définir ses objectifs financiers, puis à prendre les décisions qui s'imposent pour placer ses économies ».

De l'avis de plusieurs observateurs présents, il se produit actuellement un changement sensible dans les mentalités face au monde de la finance. Un langage de circonstance fait son apparition. Ainsi, de plus en plus de gens habitent dans « un bon placement » plutôt que dans une simple maison. Il en va de même pour les institutions financières, qui ont laissé tomber un certain folklore et nous invitent fortement à « parler d'argent ».

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

La commission scolaire d'Amos
recherche
UN PROFESSEUR DE MUSIQUE
à temps partiel (70%)
pour l'enseignement de la musique dans une école d'Amos, en 4è, 5è et 6è années du primaire.
Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec le soussigné par téléphone, même s'il y avait eu communication antérieure pour un poste similaire.
PIERRE TREMBLAY, directeur
Service du personnel
Tél.: (819) 732-6527

C.L.S.C.
SEIGNEURIE DE BEAUHARNOIS
3ième PARUTION
DIRECTEUR (TRICE) GÉNÉRAL(E)

RESPONSABILITÉS:
— Sous l'autorité du Conseil d'Administration, voit à l'administration générale du C.L.S.C.
— En collaboration avec une équipe de gestion, planifie, dirige, coordonne et contrôle les ressources humaines, matérielles et financières.
— Applique les politiques déterminées par le Conseil d'Administration.
— S'occupe, à l'intérieur des mécanismes mis en place par le Conseil d'Administration, de tout mouvement de personnel à l'exception des postes cadres.
— Établit et maintient des relations avec les groupes du milieu, les établissements du réseau et le ministère des Affaires Sociales.
— Prévoit les services et programmes nécessaires, veille à leur mise en activité et à leur maintien par le C.L.S.C. et en contrôle la qualité et l'utilisation.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES:
— Un diplôme universitaire terminal de premier cycle, mais de préférence do deuxième cycle, en sciences humaines ou administratives.
— Une équivalence peut être accordée par le C.L.S.C. au niveau de la formation.
— Sept (7) ans d'expérience, de préférence dans le réseau des Affaires Sociales, dont au moins trois (3) dans un emploi impliquant des fonctions de direction et de coordination.
— Une équivalence peut être accordée par le C.L.S.C. au niveau de l'expérience.
— Facilité de communication avec le milieu.
— Connaissancee des objectifs et rôles des C.L.S.C.
— Intérêts et aptitudes pour le travail d'équipe.

SALAIRE:
— Selon les normes du ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications du candidat.

ENTRÉE EN FONCTION: Le ou vers le 6 décembre 1979.
INSCRIPTION:
— Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature avant 17:00 heures, le 6 novembre 1979, en fournissant les documents suivants:
a) un curriculum vitae détaillé comprenant les attestations officielles de scolarité et d'expérience.
b) un énoncé des raisons qui les motivent pour ce poste.
c) un énoncé de leur conception des diverses dimensions du poste de directeur général.

C.L.S.C. SEIGNEURIE DE BEAUHARNOIS
a/s Président du Comité de Sélection
110, Chemin Larocque
Valleyfield
J6T 4A8

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE
sollicite les candidatures ou mises en cadidature de personnes hautement qualifiées pour le poste de
VICE-RECTEUR (ADMINISTRATION)

L'Université Laurentienne est une université bilingue appuyée par l'État, située à Sudbury (Ontario). Des programmes conduisant à des grades sont offerts dans diverses disciplines et dans huit écoles professionnelles. L'Université possède un programme d'études supérieures en expansion et offre des cours d'éducation permanente dans de nombreux centres du nord-est de l'Ontario. Elle compte présentement environ 2,200 étudiants à plein temps et 6,000 étudiants à temps partiel.

Trois collèges fédérés partagent le campus de Sudbury et l'Université a des collèges affiliés à North Bay, Sault-Sainte-Marie et Hearst.

L'Université est organisée en deux principales divisions de fonctionnement: l'Enseignement et l'Administration. Le Vice-recteur (Administration) relève du Recteur, et est responsable des services d'administration, de finances, d'installations, de personnel et de communications. Il est également Secrétaire du Conseil des gouverneurs de l'Université.

Il est souhaitable que les candidats aient de l'expérience dans le milieu universitaire et une formation en administration et en comptabilité. On s'attend à ce que la personne nommée puisse communiquer tant en français qu'en anglais. Le traitement et les attributions peuvent être discutés.

Les candidatures ou mises en candidature, présentées par écrit et accompagnées d'un résumé des titres et qualités, seront acceptées jusqu'au 15 novembre 1979, et doivent être adressées au:

Bureau du Recteur
Université Laurentienne
Chemin du lac Ramsey
Sudbury (Ontario)
P3E 2C6

INGÉNIEUR MÉCANIQUE IV
$20,940 à $25,440
Le présent concours s'adresse également aux hommes et aux femmes.

FONCTIONS:
Le candidat choisi devra assurer des services techniques dans la recherche et l'élaboration de programmes destinés à améliorer les techniques de pêche dans la province. Il devra également étudier et mettre sur pied des projets à long terme concernant l'amélioration des méthodes consultant, de participant et de surveillant dans la préparation de plans de nouveaux bateaux de pêche devenus inefficaces. Il devra entreprendre des analyses économiques et techniques afin de déterminer la possibilité de certains projets, élaborer des programmes d'action et mettre sur pied des systèmes pour la direction de la recherche et du développement et enfin accomplir des tâches administratives générales telles que correspondance, préparation de budgets, rédaction de rapports et surveillance de rapports externes.

QUALITÉS REQUISES:
Diplôme universitaire en génie mécanique et une grande expérience dans un domaine connexe y compris une bonne expérience à titre de surveillant ou l'équivalent. Des connaissances ou une bonne expérience en architecture navale seraient un atout. Les candidats doivent être membres de l'Association des ingénieurs professionnels du Nouveau-Brunswick. Une bonne connaissance des deux langues officielles est essentielle.

LIEU DE TRAVAIL:
Ministère des Pêches, Fredericton.

Numéro du concours NB 79-DE-400

Les demandes doivent nous parvenir **au plus tard** le 18 novembre, 1979.
Adresser sa demande à la:

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Pièce G-17, Édifice du Centenaire
C.P. 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1

Xenakis à l'Orchestre symphonique de Montréal

par Gilles Potvin

Il faut bien dire que le critique français Maurice Fleuret exagère un peu quand, dans la substantielle plaquette que les Editions Salabert ont consacré en 1978 au compositeur Iannis Xenakis, il écrit dès la première page: « ... on voit aujourd'hui des foules enthousiastes s'écraser pour des concerts, des festivals entiers consacrés à Xenakis, et cela à Paris, La Rochelle, Bonn, Londres aussi bien qu'à New York, *Montréal*, Persépolis ou Tokyo. »

Bien sûr, Iannis Xenakis n'est pas un inconnu à Montréal. Il y a eu d'abord le célèbre *Polytope* du pavillon de France à l'Expos 67 puis le ballet *Kraanerg*, mais ce dernier fut créé à Ottawa en 1969. Mais jusqu'ici, la Société de musique contemporaine du Québec avait été pratiquement le seul organisme montréalais à faire entendre des oeuvres de Xenakis: *Eonta, Anaktoria, Nuits, Persephassa* notamment et même à lui commander une oeuvre, *Epei* en 1976. Xenakis a aussi séjourné ici pour donner des cours à l'Université de Montréal. Mais de là à parler de « foules » qui « s'écrasent », il y a une marge.

Mais les événements de la présente semaine vont peut-être changer les choses et même donner partiellement raison au distingué collègue français. Grâce à Charles Dutoit, Xenakis a effectué cette semaine une entrée spectaculaire à l'Orchestre symphonique de Montréal alors que non pas une, mais deux de ses oeuvres ont été exécutées pour la première fois à la salle Wilfrid-Pelletier, le célèbre *Metastaseis* de 1953-54 (créé en 1955) et *Empreintes* de 1975. Ce soir, à la salle Pollack, la SMCQ lui consacre un programme entier, honneur accordé jusqu'ici qu'à un nombre restreint de compositeurs contemporains, dont Edgard Varèse, Luciano Berio, Karlheinz Stockhausen et Serge Garant.

Mardi, le public plutôt conservateur des Grands concerts, prévenu diplomatiquement par Charles Dutoit qui, avant d'attaquer *Metastaseis*, s'est retourné pour solliciter sa compréhension et son intérêt, a non seulement écouté avec une attention constante et un intérêt évident les deux oeuvres mais il a accordé au compositeur présent une véritable ovation, l'obligeant à revenir sur scène deux ou trois fois.

De toute évidence, Charles Dutoit avait mis le plus grand soin à préparer ces pages étranges, d'une facture nouvelle, tout au moins dans le cas de *Metasteseis* écrit pour exactement 61 instruments traités individuellement. Le compositeur y fait un usage abondant des glissandis aux cordes, lesquels doivent être réglés avec la plus grande minutie afin de donner à la masse sonore un caractère quasi indéfinissable. *Empreintes*, pour sa part, divise les cordes en deux groupes dont les mouvements d'ondulation nécessitent aussi une exceptionnelle mise au point.

Bénéficiant de la présence du compositeur, Charles Dutoit a sans doute pu réaliser des exécutions en tous points satisfaisantes et conformes aux intentions du compositeur. L'on sait que Dutoit entretenait des inquiétudes quant à la réaction du public à l'audition de ces deux oeuvres. Il a gagné la partie haut la main et nul doute que cette victoire l'incitera à de nouvelles audaces, pour le plus grand profit du public montréalais.

La présence de Xenakis et l'impact certain créé par ses deux oeuvres, ont quelque peu jeté dans l'ombre le reste du programme qui ne manquait pourtant pas d'intérêt. Il y avait une autre création en début de programme, le *Ricercare à 6 voix de L'Offrande musicale* de Bach dans la version d'anton Webern. Le célèbre dodécaphoniste a su donner à l'oeuvre un coloris particulier, rehaussant la texture de sa riche polyphonie par la diversité des timbres instrumentaux pour créer un climat nouveau autour de l'oeuvre.

Après l'entracte, la violoniste Kyung-Wha Chung, déjà applaudie à l'OSM, est venue jouer le *Concerto en mi mineur* de Mendelssohn avec l'autorité et l'excellence technique qu'on lui connait. Il était pourtant difficile d'écouter l'inoffensif Mendelssohn car il fallait effacer l'impression persistante laissé par la magie incantatoire des oeuvres de Xenakis. Mais la présence d'une aussi remarquable violoniste et une participation orchestrale bien en place ont fini par imposer l'oeuvre, pourrait-on dire.

Il était déjà un peu tard et nombreux sont les fauteuils qui se sont vidés à la fin du concerto. Dutoit avait pourtant choisi de finir son programme avec *La Mer* de Debussy qu'il dirigeait ici lors de son premier concert en février 1977. Cette seconde audition mettait de nouveau en évidence la conception lumineuse et grandiose qui est celle de Dutoit et qui lui valut un vif succès en 1977, ce qui allait amorcer le processus de son engagement à l'OSM. En raison du reste du programme, il avait cette fois affaire à un orchestre un peu fatigué, qui avait sans doute consacré le plus gros de ses énergies à la préparation des oeuvres de Xenakis.

Xenakis que l'on aperçoit à gauche à son arrivée à Mirabel dimanche en compagnie de ceux qui l'ont invité à Montréal cette semaine: Mme Maryvonne Kendergi, présidente de la SMCQ, Charles Dutoit, directeur musical de l'OSM et Albert Grenier, directeur du Conservatoire de musique du Québec.

Barbeau au Conservatoire: un grand spectacle d'équipe

par Jacques Larue-Langlois

Le Grand Poucet, création d'une pièce de Jean Barbeau, comme exercice pédagogique des élèves de troisième année du Conservatoire d'art dramatique de Montréal; mise en scène de Claude Maher; décors, costumes et éclairages de Michel Demers; musique originale, arrangements et direction vocale: Pakados; avec (par ordre d'entrée en scène): Loui Maufette, Adèle Reinhardt, Sylvie Labrèche, Diane Hébert, Lorraine Auger, André Miville des Chesnes, Alain Pelletier, Pierre Chagnon, Daniel Lavoie, Anne Bryan, Jean Hébert, Henri Chassé et Suzanne Turmel; à l'affiche de la salle Fred-Barry de la Nouvelle Compagnie Théâtrale, à 20 heures 30, jusqu'à samedi, le 3 novembre.

Que d'entrain, que de fraicheur, dans ce divertissement de Jean Barbeau monté par les finissants du Conservatoire d'art dramatique de Montréal!

Pour Barbeau, le tour de force est d'être parvenu à faire progresser le drame dans l'humour et dans une ambiance culturelle et linguistique parfaitement authentique et identifiée, celle de l'Abitibi qu'il a choisi d'habiter depuis quelques années.

Au décorateur, éclairagiste et costumier Michel Demers, nous devons un environnement physique parfaitement intégré à l'action et au sein duquel le spectateur est véritablement plongé corps et âme. L'aire de jeu où trône, presqu'unique accessoire, une table de billard caméléon s'étend à toute la salle Fred-Barry, convertie pour l'occasion en salle de cabaret-spectacle de l'hôtel Central d'une ville abitibienne.

Aux comédiens, nous sommes redevables d'une ferveur et d'une fougue qu'ils n'auront peut-être plus souvent l'occasion de démontrer au cours de la carrière professionnelle qu'ils doivent amorcer le printemps prochain et dont les deux mamelles alimentaires sont les continuités télévisées et les messages publicitaires, le tout allié à un talent bien sûr variable dans une aussi vaste distribution mais notoire dans certains cas.

Pakados, l'ensemble de cinq musiciens, ponctue cette soirée d'une trame sonore originale et donne aux chansons et arrangements vocaux une dimension de musique-vérité; on leur doit l'esprit de fête et l'atmosphère de célébration propre au rituel théâtral.

Enfin, il faut louer le metteur en scène Claude Maher qui, en outre d'avoir choisi le texte qui risquait de dormir longtemps dans les tiroirs de son vieil ami Barbeau, en offre une représentation à la fois dynamique et contrôlée et a su garder à cette vaste production un rythme soutenu et enjoué qui guide le déroulement précis de la séquence d'événements dramatiques, le supportant sans l'appuyer.

On imagine mal cette presque légende contemporaine, tout aussi universelle dans ses thèmes que proprement régionnal dans leur exposition, jouée sur une scène conventionnelle.

Le héros, Roger, dit Champion, s'entoure du halo de gloriole que lui ont valu ses succès sportifs (il a failli jouer au hockey dans la Ligue Nationale), se comporte comme un enfant gâté, n'a jamais réussi à briser le mur des générations qui le sépare de son père, entretient à l'endroit de sa grande soeur un protectionnisme qui frise l'incestueuse passion refoulée, regrette l'enfance et rêve d'un retour à la terre et au primitivisme des coureurs de bois.

À ce fond dramatique qui le mènera à voler un autobus pour s'amuser, à détenir une dizaine de personnes en otages à la pointe d'un fusil de chasse puis droit à la mort qu'inconsciemment il souhaitait, se greffent une série de rapports humains et d'événements accessoires qui donnent vie au tout. Au sein de l'appareil scénique mis en place pour la production et noyant le spectateur dans l'action, tout se passe le plus naturellement du monde et on a le sentiment d'être davantage témoin-voyeur d'une tranche de vie réelle que spectateur d'une pièce de théâtre.

Catherine, la patronne de l'hôtel, souffrira de devoir tout faire seule pendant que son Marcel bringue ailleurs. Marthe, la blonde à Roger, pâtira du désespoir et de l'humiliation d'aimer sans être payée en retour. Aline et Harold, un couple de chanteurs itinérants, feront les frais du spectacle. (Petit bravo spécial ici à l'intention de Lorraine Auger pour ce rôle d'Aline dans lequel elle se comporte en parfaite fausse petite cowgirl absolument sotte). Suzanne, la soeur de Roger, tentera à la fois d'assister son père mourant d'une maladie industrielle contractée dans la mine et de ramener son frère déviant dans le droit chemin. Colette, la fille facile sur qui « seuls les troupeaux d'orignaux du boutte ne sont pas passé » s'offrir a le héro et noiera sa peine dans le cognac. Guerlot, le copain-comparse de Roger, le suivra jusqu'au bout avec une fidélité amicale mêlée de respect. (Note ici encore à l'endroit d'Henri Chassé qui tient ce rôle accessoire très efficacement et dont la présence sentie transcende celle de ses camarades en général). Enfin Ballou, l'ivrogne du village, un rocker qui ressemble davantage à Francoeur qu'au classique Jambe-de-bois des Pays d'en-haut, narrera progressivement l'aventure sur un air de hard rock solide.

Certains ont peine à chanter juste mais tiennent leur rôle avec beaucoup d'intensité et de vérité, mais la révélation c'est Pierre Chagnon en Roger: costaud de physique, très mature, vibrant intérieurement sans artifice et surtout muni d'une voix forte et grave à la fois comme on n'en entend peu.

C'est un grand spectacle qui ne sera joué hélas que jusqu'à samedi soir.

Pour éviter une érosion plus grande des talents

OTTAWA (PC) — Dans une lettre au premier ministre Joe Clark, la Conférence canadienne des arts demande au gouvernement une aide d'urgence aux artistes et au monde du spectacle pendant qu'un comité parlementaire étudiera la politique à tenir à leur égard.

La Conférence, qui représente la plupart des groupements d'arts visuels et de représentation, signale que la révision politique projetée prendra du temps et qu'il faut dans l'intervalle encourager et aider l'expression artistique.

La lettre, signée par la présidente, Mme Micheline Legendre, fait observer sans cette aide, le Canada pourrait bien perdre ses plus beaux talents.

« Nous ne pouvons prendre ce risque. Nos réalisations artistiques et sportives, nos étoiles et nos héros nous font mieux aimer notre pays et nous donnent l'orgueil de nos réalisations ».

La lettre dit que les arts et spectacles constituent une industrie de $5.6 milliards par année qui emploie des milliers de personnes et en implique des millions. Les foules aux théâtres, cinémas, salles de concerts, musées et galeries d'art prouvent que les arts répondent à un besoin humain fondamental.

Le gouvernement a projeté de faire étudier toute la question par un comité parlementaire et suggéré que l'entreprise privée assume une plus grande part de responsabilité pour l'encouragement aux arts.

Mme Legendre, pour sa part, exprime l'avis qu'auparavant une enquête doit être conduite par des gens qui connaissent les arts et que son rapport doit parler du rôle qui incombe au gouvernement dans le domaine de la culture.

Cette enquête devrait être indépendante des politiciens et des bureaucrates. Ensuite, le comité parlementaire en étudierait les conclusions, demanderait des expressions d'opinion et stimulerait un débat public.

La lettre loue le gouvernement d'avoir laissé au budget du Conseil des Arts les $2 millions que l'ancien gouvernement libéral avait retranchés mais dit que d'autres agences culturelles ont besoin de soutien.

Enfin, Mme Legendre réclame que l'on verse $12 millions des profits de Loto Canada aux agences culturelles existantes. Cette somme serait un supplément aux subventions actuelles qu'elle ne remplacerait pas.

MOURIR A TUE-TÊTE 14 ANS
L'HISTOIRE D'UN VIOL
Sem: 7:30 - 9:30. Sam. - Dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30.
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

POUR TOUS
Les Soeurs Brontë
ADJANI · PISIER · HUPPERT
CREMAZIE
ST-DENIS · CREMAZIE 388-4210
Sem.: 6:45 - 9:15. Sam. - Dim.: 1:45 - 4:15 - 6:45 - 9:15.

L'ÉVENEMENT DU FESTIVAL DE NEW-YORK!
POUR TOUS
écrit et mis en scène par ARIANE MNOUCHKINE
produit par CLAUDE LELOUCH
VERSION INTÉGRALE DE 4 HEURES
Moliere
LUNDI à VENDREDI EN MATINÉE, ADULTES $3.00
Le PARISIEN 5
486 STE CATHERINE O 866-3856
Tous les jours à 1.15 & 7.15 p.m.

Dans un COUP DE TÊTE
POUR TOUS
UN VOYOU DEVIENT VEDETTE SPORTIVE
C'EST DROLE! C'EST TORDANT! C'EST COMIQUE! C'EST FOU!
C'est PATRICK DEWAERE à son meilleur.
FRANCIS VEBER
un film de JEAN-JACQUES ANNAUD
2e sem.
desjardins 2
BASILAIRE 1 288 3141
12:10 - 2:00 - 3:50 5:40 - 7:30 - 9:20

Un succès d'humour et de Rire
20,000 spectateurs jusqu'à maintenant
la Compagnie Albert Millaire
Trois Actrices, un Coq
Un show écrit par Clémence Desrochers
Prolongation jusqu'au 10 novembre 1979.
Représentation 20h.30 relâche lundi
LE THÉÂTRE ARLEQUIN
Réservations acceptées dès maintenant.
Tél.: 288-2943

3 DERNIÈRES
MOLIÈRE
DOM JUAN
mise en scène Jean-Louis Roux
avec Léo Ilial, Luc Durand et plusieurs autres
décor, costumes et éclairages Robert Prévost
tnm 861-0563
84 ouest, Ste-Catherine
Vaste stationnement

admission $2.00
LE CINÉMA PARALLÈLE
3682 St-Laurent, 843-4725
DEMANDEZ NOTRE PROGRAMME
19 h 30 & 21 h 30
LES ENFANTS DE SOLZHENITSYN... font beaucoup de bruit à Paris
de Michael Rubbo

Au Québec, faut se tenir... en santé

Compagnie de Danse
Billets: $5.00, $7.50 et $10.00
Eddy Toussaint
5e ANNIVERSAIRE
3 SOIRS
3 PROGRAMMES DIFFÉRENTS
Chorégraphie
OSCAR ARAIZ
SALVATOR AIELLO
EDDY TOUSSAINT
les 29-30 nov. et 1er déc.
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS

ÉLYSÉE 1
35 MILTON / 842-6053
SÉLECTION OFFICIELLE CANNES 1979 MONTRÉAL 1979 TORONTO 1979 MOSCOU 1979
POUR TOUS
CE FILM FIGURE DÉJÀ PARMI LES CHEFS-D'OEUVRE DE FELLINI.
GLORIEUSEMENT DRÔLE... si profond, si humain et spirituel... Répétition d'orchestre est l'un des meilleurs films de ce brillant metteur en scène.
EXTRAORDINAIRE, BRILLANT... UNE MERVEILLE. Fellini a créé une oeuvre universelle
6:30 - 8:00 - 9:30
LE DÉCLIN DE L'OCCIDENT EN DO MAJEUR
VICTOR LOEWY PRÉSENTE
Federico Fellini
PROVA D'ORCHESTRA
RÉPÉTITION D'ORCHESTRE
VO ST FRANÇAIS

ÉLYSÉE 2
35 MILTON / 842-6053
- Un "opéra des gueux" servi par une rare galerie de personnages superbes. -Nouvelles Littéraires MICHEL BOUJUT
- Un spectacle, une fresque, qui participe d'un débat politique important. -La revue du Cinéma HUBERT DESRUES
- Entre la violence de la vie quotidienne et la violence du texte épique. A voir. -Nouvel Observateur MICHEL GRISOLIA
7:30 9:30
POUR TOUS
La Chanson de ROLAND
un film de FRANK CASSENTI

NINO MANFREDI
PAIN ET CHOCOLAT
PLUS
un film de ETTORE SCOLA
TOUS
AFFREUX, SALES ET MECHANTS.
DERNIÈRE JOURNÉE: CAVALEUR 7:30, ROBERT 9:30
Cinéma 7e Art 722 0302 3180 rue BELANGER

CE SOIR / 20h15 / SALLE POLLACK
société de musique contemporaine du québec

Mireille Deyglun, Luc Durand et Sylvie Léonard sont de la distribution du DOM JUAN de Molière présenté jusqu'à samedi au Théâtre du Nouveau Monde. On peut réserver en composant le 861-0563. (Publicité)

La famille Toucourt chante son succès des années '60. «Dernier amour de ma vieillesse; Venez à moi petits enfants...» Jusqu'au 17 novembre au Théâtre de 4' Sous du mercredi au dimanche. Au centre Ève Gagnier (la mère) entourée de «ses enfants» Lisette Dufour, Mimi Latour, Yves Labbé, Robert Marien et Robert Lalonde. (Publicité)

Le monde de l'édition

Deuxième souffle chez Beauchemin?

par Clément Trudel

Beauchemin est synonyme de durée dans le monde de l'édition. Fondée en 1842, cette maison dont le nom est présentement associé davantage au monde scolaire qu'à l'édition dite « littéraire » se met au marketing pour contrer l'image « poussiéreuse » qu'elle peut avoir héritée de tant de constance et d'entêtement, tant pour l'imprimerie que pour la librairie et l'édition. Son « Almanach du peuple » n'a-t-il pas vu le jour en 1871?

Il n'est que de se rappeler que Beauchemin a édité Crémazie, Garneau, Fréchette, de Gaspé, les deux Barbeau (Victor et Marius), Laure Conan, Achard, Henri Julien, Gabrielle Roy, Gustave Lanctôt et nombre d'autres auteurs pour confirmer la présence attentive de ses dirigeants au monde des lettres, simultanément avec sa préoccupation pour l'expansion de livres pieux (en langues indiennes notamment). Et pourquoi la silhouette de Beauchemin s'est-elle estompée? pourquoi a-t-elle plafonné à un certain stade, puisque son « titre de doyenne ne la fixe pas... dans la rigidité du passé, » comme l'écrivait Paul-Marie Paquin lors du 125ème anniversaire, en 1967?

Robert Savignac, qui cumule pour l'instant les postes de directeur de marketing et de directeur littéraire, mise sur un nouveau départ avec la collection « Bien lu partout » (six titres viennent de paraître et on prévoit en publier 12 autres en 1980) et avec une collection québécoise dont Claude Péloquin *(L'Autopsie merveilleuse)* marque le coup d'envoi.

« Bien lu partout » s'alimentera aux best-sellers déjà parus en anglais; il pourra se produire des coéditions avec Doubleday, comme cela est le cas pour Ian Adams *(Pour la sécurité de l'État)*.

Quant à la collection québécoise, elle pourra puiser à même le fonds Beauchemin mais explorera aussi le champ des auteurs contemporains, rassurés par le poids d'une telle institution.

Il est important que cette relance bénéficie à des Québécois, qu'ils soient traducteurs, libraires ou distributeurs. Savignac dit trouver « intéressante » la perspective de confier aux Messageries littéraires des Éditeurs réunis la distribution de ces collections nouvelles.

En tout, Beauchemin tient à deux balises, affirme son directeur littéraire: que cet objet culturel soit bien fait (maquette, caractères etc) et que le contenu en soit valable. C'est ainsi que l'image de Beauchemin, souligne-t-il, se refera « en peu de temps » en même temps que s'accentuera la promotion car il est important que l'auteur circule dans les médias, qu'on le voie, qu'on le discute. L'on verra aussi à ranimer une partie du fonds Beauchemin.

Beauchemin n'a toutefois pas l'intention de récolter des manuscrits dits de pointe. Tout en refaisant peau neuve, n'y a-t-il pas à craindre que le nouveau label Beauchemin soit « aliénant »? Même en s'attaquant aux titres parus en anglais, Savignac dit ne pas se départir d'un certain nationalisme puisque son objectif est de couper l'axe Amérique-Europe, de briser un cartel en demandant aux éditeurs américains de céder les droits aux Français pour la France mais de « nous les laisser pour le Québec » où déjà, les Américains seraient impressionnés par la rapidité des prises de décision et de l'exécution des projets.

En 1981, quand les auteurs auront reçu la preuve que nous sommes capables de vendre les bons titres, Beauchemin arrivera à un rythme de parution plus équitable, partageant 50-50 ses efforts entre les titres québécois et les titres traduits de l'anglais, ajoute Savignac.

Sous un nouveau titre paraîtra ce mois-ci chez Beauchemin une édition entièrement revue du *Dictionnaire général de la langue française*, qui devient le *Dictionnaire nord-américain de la langue française*, de Louis-Alexandre Bélisle. Cette oeuvre inclut 60,000 articles et le contenu touchant à la géographie a été établi en conformité avec les dernières données de la Commission de toponymie du Québec, déclare Hervé Jolin, l'un des directeurs de projets pour l'édition scolaire.

Il est utile de savoir que 250,000 diapositives touchant la documentation québécoise sont disponibles chez Beauchemin qui offre aussi aux jeunes élèves sa collection « Carrefours » ou ses « Sentiers mathématiques ». Dans ce dernier domaine, Pierrette Marcotte et André Normandeau viennent de publier *Sentiers 2*, à partir de *Math Ways* — cinq autres volumes s'y ajouteront à cette nouveauté.

Beauchemin coédite avec la France (Dunod) le DTG ou *Dictionnaire technique général* anglais-français dont une maison britannique s'est assuré les droits, « et il y a des possibilités que les soviétiques s'y intéressent », dit-on dans les bureaux de cet éditeur dont la gérance est contrôlée par les frères Marcel et Edmond Frenette.

La librairie Beauchemin Ltée — c'est le vrai nom de l'entreprise dont une branche est responsable de l'édition — a déjà compté au sein de son conseil d'administration des financiers comme Jean-Louis Lévesque. Équipé de vastes ateliers, rue Beaumont, ce chaînon fort de l'édition québécoise, après quelques décennies de léthargie s'agissant de l'édition littéraire, semble vouloir « se refaire une place au soleil » après s'être assuré d'être « connu ailleurs ». Il n'y a pas de pays sans grands-pères et les éditeurs new yorkais viennent à peine de redécouvrir cet ancêtre de l'édition québécoise auquel ils vendent volontiers les droits, pourvu que ces contrats interviennent « à forces égales », dit Savignac.

LA BOÎTE À ÉCHOS

La compagnie de danse folklorique Les Sortilèges est à la recherche de danseurs et danseuses pour la saison 1979-80. Les candidats doivent être âgés de 15 à 19 ans, habiter le Montréal métropolitain, s'intéresser aux arts populaires et à la danse, pouvoir partager une vie de groupe et aimer les voyages. Aucune formation préalable de danse n'est requise. Pour tous renseignements, 274-5655.

■

Une pièce d'un nouvel auteur dramatique sur la scène montréalaise, André Ducharme, sera créée au café-théâtre Le Pont tournant de Beloeil les 2, 3, 9, 10, 16, 17, 23 et 24 novembre à 21 h et reprise au café Molière du 9 janvier au 3 février 1980. Il s'agit de la pièce intitulée *Le Slow du malentendu* que danseront Marie Cantin, Diane Miljours et Mario Davignon dans une mise en scène d'Anne Dandurand. Les décors et costumes sont de John Banks, la musique de Carole Montmarquette. Renseignements, 467-4504.

■

À compter du 15 novembre prochain, la galerie Powerhouse tiendra une série de conférences et ateliers traitant de critique d'art, de publications canadiennes sur l'art, de déclarations d'impôt pour les artistes, de centres de diffusion d'art à but non lucratif, de musées d'art vivant, etc. Il y aura également une session spéciale qui traitera des femmes et des milieux artistiques au Canada; à cette occasion des conférencières canadiennes et américaines seront invitées. Animée par Andrée Green, l'atelier du 15 novembre à 20 h mettra en présence un certain nombre de critiques d'art québécois: George Bogardi, Gilles Toupin, Monique Weinmann, René Viau du *DEVOIR*, Virginia Nixon et Léo Rosshandler.

■

Une nouvelle exposition Flammarion de la Place des arts, intitulée *Artistes américains contemporains* est actuellement en cours dans le hall d'entrée de la salle Wilfrid-Pelletier. Réalisée par le Musée d'art contemporain à partir de sa collection permanente, cette exposition propose de donner un aperçu historique du développement de l'art contemporain aux États-Unis depuis les années 50 avec des oeuvres de Robert Motherwell, Sam Francis, Jasper Johns, Roy Lichtenstein, Robert Rauschenberg, Andy Warhol, Sol LeWitt, etc. Accessible au public tous les jours, de 9 h à 18 h, l'exposition se poursuivra jusqu'au 25 novembre.

■

Une exposition de bijoux de 12 joailliers du Québec se tient présentement à la Galerie des artisans de la Guilde canadienne des métiers d'art (jusqu'au 17 novembre). Il s'agit d'Armand Brochard, Madeleine Dansereau, Pierre Bélanger, Anne-Marie Lavoie, Geneviève Galinier, Jean-Jacques Hofstetter, Ghislaine Fauteux Langlois, Antoine Lamarche, Claude Loranger, Claudette Pilon, Suzanne Rivest et Louis-Jacques Suzor, 2025 rue Peel.

■

La troupe de théâtre Les Pichous poursuit sa sixième saison avec la création de *Bonne nuit Monsieur Gingras* de Pierre Lebeau dans une mise en scène de Jacques Rossi au Café Nelligan. Ce texte est le premier de Pierre Lebeau écrit avec l'assistance de Francine Ruel et Jacques Rossi. La pièce interprétée par Lebeau est présentée jusqu'au 2 décembre du mercredi au vendredi à 21 h et le samedi à 20 h et 22 h. Renseignements, 932-9942 ou 521-3122.

■

Du 7 au 11 novembre se tiendra la *Semaine du cinéma régional* à Amos en Abitibi, pour une troisième année. Plus d'une vingtaine de films seront projetés au cours de cette semaine retraçant 50 ans d'histoire abitibienne. Une soirée spéciale consacrée aux films de l'extérieur de la région se tiendra le 10 novembre. Un macaron au coût de $4 donne accès à toutes les représentations. Renseignements, 764-3236 (charges renversées).

■

Le Vidéographe lançait dernièrement sa programmation d'automne regroupée cette année sous le titre *Les p'tits écrans populaires*. Tous les mercredis, jeudis et vendredis jusqu'à Noël seront consacrés à la présentation de documents vidéo traitant de huit thèmes différents, de la question nationale à l'énergie en passant par le logement, la lutte des femmes, la répression, etc. Tous les visionnements seront animés par les réalisateurs eux-mêmes ou des représentants de groupes impliqués dans les domaines concernés. Entrée libre, 844-7619.

Le prix Aujourd'hui

PARIS (AFP) — Le prix Aujourd'hui, destiné à « couronner un ouvrage historique ou politique sur la période contemporaine », a été décerné mardi à Jean Daniel, directeur de la rédaction de l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur*, pour son livre intitulé *L'Ère des ruptures*.

Cet ouvrage retrace l'histoire du *Nouvel Observateur*, hebdomadaire de gauche dont Jean Daniel est devenu rédacteur en chef en 1964. Il évoque ainsi l'Algérie, le Proche-Orient, le Portugal, le Cambodge, la rupture de l'Union de la gauche française et les polémiques entre responsables du *Nouvel Observateur* et du Parti communiste français.

Le prix Émile-Nelligan

La Fondation Emile-Nelligan, à l'occasion du centième anniversaire de la naissance du poète, annonce la création d'un prix annuel de poésie.

Ce prix a pour but de signaler à l'attention du public un recueil d'un poète de moins de 35 ans publié au cours de la saison littéraire de l'année précédente, soit de septembre à septembre.

Le lauréat recevra une médaille en bronze à l'effigie de Nelligan ainsi qu'une somme de $3,000. Ce prix sera décerné pour la première fois lors de la soirée d'hommage à Emile Nelligan au théâtre Maisonneuve de la Place des arts le 27 novembre prochain.

Ce spectacle aura lieu grâce à la collaboration bénévole d'artistes, de musiciens, de comédiens et de commédiennes très connus et dont les noms seront bientôt divulgués.

Le jury du prix Emile Nelligan, sous la présidence de Gilles Hénault, se compose de Nicole Brossard, Suzanne Paradis, Pierre Nepveu et Joseph Bonenfant.

Gilles Corbeil, président de la fondation, précise que le montant de ce prix provient de l'accumulation des droits d'auteur d'Emile Nelligan et qu'il convient que ce fonds serve à la jeune poésie.

Directeur du Conservatoire d'art dramatique de Québec

Le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vhogeois, annonce la nomination de M. Marc Doré, au poste de directeur du Conservatoire d'art dramatique de Québec, poste qu'il occupait par interim depuis un an.

M. Doré qui a étudié l'art dramatique chez Gabriel Vigneault à Québec, à l'école Charles Dullin et avec Jacques Lecoq à Paris a oeuvré dans différentes maisons d'enseignement comme professeur et animateur de théâtre.

Il a travaillé à l'Estoc et au théâtre Euh et c'est comme membre du comité directeur qu'il est impliqué dans l'Association québécoise du jeune théâtre.

En 1970-1971, il a publié deux romans aux Éditions du Jour et plus récemment, une pièce chez Leméac.

ET APRÈS TON SECONDAIRE

La bourse la plus avantageuse que nous connaissions, offerte aux finissants du cours secondaire qui souhaitent poursuivre leurs études universitaires.

La bourse des Collèges Militaires comprend, en plus d'une généreuse allocation mensuelle, tous les frais de scolarité, les livres et fournitures, la pension, l'habillement, l'équipement sportif ... un emploi d'été garanti et même des vacances payées!

La vie au Collège Militaire est équilibrée en fonction d'un programme complet de formation d'officiers de carrière. Le curriculum comprend trois volets:
❶ formation universitaire

❷ conditionnement physique
❸ formation de chef.

L'enseignement universitaire dispensé sur le campus du Collège couvre, entre autres: administration, génie, sciences, mathématiques, lettres.

Après avoir acquis sa formation militaire de base, l'aspirant-officier poursuit son entraînement spécialisé durant les mois d'été: pilote, navigateur, radar, communications, administration, génie maritime.

Pour plus de précision, concernant les Collèges Militaires, leurs exigences et la carrière d'officier, communiquez avec le Centre de recrutement le plus près (l'adresse apparaît dans les pages jaunes sous la rubrique « Recrutement »).

NOM _____
ÂGE _____ TÉL. _____
ADRESSE _____
_____
NIVEAU SCOLAIRE _____

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

La rencontre de deux êtres meurtris par la vie...

POUR TOUS

Peuvent-ils se redonner l'un à l'autre le goût de vivre et d'aimer?

YVES MONTAND ROMY SCHNEIDER

CLAIR DE FEMME

PIERRE DAVID PRÉSENTE

UN FILM DE COSTA-GAVRAS

le triomphe de la Tendresse, de l'Amour et du Couple...

avec ROMOLO VALLI • ROBERTO BENIGNI • DIETER SCHIDOR • LILA KEDROVA
scénario de COSTA-GAVRAS • d'après le roman de ROMAIN GARY

Une sélection des FILMS MUTUELS

CREMAZIE
ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210

DES DEMAIN
7.20 - 9.20
(DERNIER JOUR: "LES SOEURS BRONTË")

Les grands Ballets Canadiens

Roméo et Juliette
Chorégraphie Brian Macdonald
Musique Harry Freedman
Interprétée sur scène par The Huggett Family

Divertimento #15
Chorégraphie George Balanchine
Musique Wolfgang Amadeus Mozart

Soirées commanditées par:
IBM Canada Ltée (2 novembre)
Bell Canada (3 novembre)
La Brasserie Labatt Limitée (4 novembre)

Billets: $11.00, $9.00, $7.00, $5.00
Étudiants et Troisième âge: $5.50
Les détenteurs de billets d'étudiants et du Troisième Âge devront s'identifier lors des spectacles.

À Québec: les 2, 3, 4 novembre 1979, 20 h 30

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
SALLE LOUIS-FRÉCHETTE, TÉL. 643-8131

Soirées commanditées par:
BP Canada (15 novembre)
IBM Canada Ltée (16 novembre)
La Compagnie Pétrolière Impériale Ltée (17 novembre)

Billets: $12.50, $10.00, $8.00, $6.00
Étudiants et Troisième âge (65 ans et plus) Parterre T-Z, Corbeille E-J, $7.50
Les détenteurs de billets d'étudiants et du Troisième âge devront s'identifier lors des spectacles
Chargex-Visa, Master Charge 487-2200 (lundi au vendredi)

À Montréal: les 15, 16, 17 novembre 1979 à 20 h 30

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

Le Québec veut une nouvelle entente avec le reste du Canada.

On sait ce qu'on veut.

La Fondation des Québécois pour le OUI

SPORTS

Les Jets battent des Nordiques sans cohésion

QUÉBEC (d'après PC) — Les Nordiques de Québec avaient perdu hier soir la motivation et l'ardeur au jeu qu'ils avaient manifesté sans relâche dans leur victoire spectaculaire contre le Canadien et ils ont baissé pavillon 5-2 devant les Jets de Winnipeg.

Autant les spectateurs avaient quitté le Colisée fiers et heureux dimanche autant ils ont connu une grande déception hier soir et déjà avant la 15e minute de jeu en troisième période, plusieurs des 10,430 spectateurs se dirigeaient vers les portes de sortie.

Les Jets menaient déjà par 5-2.

Dans le vestiaire des Nordiques, l'ambiance était celle d'un salon funéraire et l'instructeur Jacques Demers ne cachait pas non plus sa déception, blâmant toute l'équipe de ne pas avoir bien travaillé sauf Michel Goulet et Pierre Lacroix.

« On n'était pas là mentalement. Les joueurs pratiquaient un jeu trop individualiste et la cohésion que nous avions tant affichée dimanche était absente. C'est inacceptable d'avoir récolté seulement un point au classement en trois parties contre des équipes de l'expansion », a dit Demers qui n'avait pas le coeur à rire.

Peter Sullivan a marqué deux buts en première période, Ron Wilson a marqué le but victorieux dans la 2e reprise tandis que Willy Lindstrom et Barry Melrose complétaient le total des vainqueurs.

Réal Cloutier et Bob Fitchner ont répliqué pour les Nordiques, qui ont été loin d'afficher la même tenue que celle contre les Canadiens dimanche dernier. Lindstrom a été laissé seul devant les filets de Hogusta au début du dernier engagement.

Gary Smith a été solide devant la cage des Jets avec 25 arrêts, contre 22 par Hogusta devant 10,430 amateurs.

Winnipeg a ouvert le pointage après seulement 48 secondes de jeu grâce à Sullivan avec l'aide de Lyle Moffat.

Les Nordiques ont égalé les chances à 4:55 lors d'un jeu de puissance, seulement après 16 secondes de la pénalité rivale, grâce à Cloutier avec l'aide de Serge Bernier et Michel Goulet.

Sullivan a redonné l'avance aux Jets à mi-chemin de l'engagement en déjouant habilement Hogusta.

Jimmy Mann et Wally Weir ont écopé de majeures pour bagarre à 15:18, Mann écopant aussi, d'une inconduite.

Les deux clubs ont échangé des buts dans l'intervale de 32 secondes à mi-chemin de la 2e reprise.

Wilson a d'abord porté le compte à 3-1 en s'emparant d'une rondelle égarée pour déjouer Hogusta à 8:33, puis Fitchner a répliqué en prenant le retour d'un tir de Goulet sur Smith.

Le match prit une vive allure dans la 2e reprise; les Jets affichaient une marge de 18-16 dans les tirs au cours des deux premiers engagements.

Les Nordiques disputeront leur prochain match vendredi à Atlanta contre les Flames.

Entre la première et la deuxième période, les Nordiques, par l'entremise de Maurice Filion, ont annoncé qu'ils avaient fait signer un contrat au junior des Remparts, Dave Pichette, un défenseur qui se joindra à l'équipe en octobre 1980.

Ailleurs, les Black Hawks de Chicago et les Sabres de Buffalo ont bataillé pendant soixante minutes de jeu pour finalement s'en sortir avec un verdict nul de 0-0.

Pendant que le vétéran gardien de but Tony Esposito, enregistrait le 70e blanchissage de sa carrière, son opposant, le jeune Robert Sauvé, se contentait de son deuxième, mais il faut dire qu'il a maintenant passé le pinceau à ses rivaux dans 120 minutes consécutives, puisqu'il en était à son deuxième blanchissage de suite.

Esposito vient en neuvième place chez les gardiens de buts de la Ligue Nationale, qui ont enregistré le plus de blanchissages en carrière. Hier soir, il a bloqué 21 tirs pendant que son opposant, Sauvé, qui avait battu les Nordiques de Québec 3-0 samedi soir, en arrêtait 20.

Gordie Howe a salué son retour au Maple Leaf Garden, où il y a plusieurs années, il avait déjà étourdi la foule par son jeu brillant. Hier soir, devant une salle comble, il a marqué un but, tout comme l'ex-Leafs, Dave Keon, et les Whalers de Hartford en ont profité pour remporter la victoire 4-2 sur les Leafs.

Keon, qui a aussi obtenu une mention d'aide sur le but de Blaine Stoughton, a été applaudi à tout rompre par ses anciens partisans quand il a fait son entrée sur la patinoire et ensuite quand il a marqué son but, son premier de la saison et aussi son premier dans la Ligue Nationale depuis la campagne 1974-75.

La soirée de Keon ne s'arrête pas là. Lorsque l'annonceur-maison a nommé son nom pour l'obtention de la première étoile du match, encore une fois les 16,485 amateurs se sont levés debout pour l'acclamer.

Le quatrième but des Whalers est allé à Ray Allison tandis que ceux des Leafs ont été enregistrés par Walt McKechnie et Paul Gardner.

Le but de Howe, ce jeune grand-père de 51 ans n'a pas été compté contre le dernier venu et n'avait rien de chanceux. Il s'est présenté à la ligne bleue des Leafs et a fait une feinte devant le défenseur-étoile Borje Salming, qui n'a jamais rien vu. Ensuite, Howe a déjoué Mike Palmateer avec un puissant tir du poignet, sa spécialité depuis plus de 30 ans.

Les Nordiques ont singulièrement manqué de combativité hier soir contre les Jets, comme en témoigne notre photo, où Richard Leduc se fait bousculer contre la clôture par Barry Melrose. (Photolaser CP)

La critique est trop sévère à l'égard du Canadien (Geoffrion)

par Michel Lajeunesse

(PC) — Le Canadien de Montréal a disputé 10 matches depuis le début de la saison régulière. Il a remporté six victoires, subi deux défaites et disputé deux matches nuls, et se retrouve au premier rang de la section James Norris avec un total de 14 points.

Pourtant, on entend dire que le Canadien ne joue pas avec assurance, qu'il ne forme plus la même équipe redoutable qui a remporté la coupe Stanley au cours des quatre dernières saisons, qu'il n'est plus cette puissance tant redoutée de toutes les autres formations de la Ligue nationale de hockey.

Ces critiques n'ont pas l'heur de plaire à l'instructeur Bernard Geoffrion, qui en est à sa première saison avec le Canadien et que certains pointent déjà du doigt pour les « malheurs » de l'équipe.

Le Canadien, au cours des cinq derniers jours, a remporté une victoire difficile de 3-2 contre les Red Wings de Detroit au Forum, a subi un revers de 5-4 contre les Nordiques à Québec dimanche et, mardi soir, il lui a fallu deux buts dans les deux dernières minutes de jeu pour arracher un verdict nul aux Capitals de Washington, une équipe qui n'a jamais remporté une seule victoire contre le Tricolore.

Geoffrion n'a pas apprécié les manchettes de certains journaux suite à ce verdict nul.

« D'après ce que j'ai pu lire dans les journaux, nous aurions joué un très mauvais match à Washington. Mais ce n'est pas le cas, alors pas du tout, a dit Geoffrion après l'exercice des siens, hier au Forum. J'ai admis bien volontiers que nous avons connu une mauvaise première période, mais après ces vingt minutes, nous avons surclassé les Capitals. Pour ce qui est du match de Québec, j'ai dit que les Nordiques avaient joué tout un match, mais je reste persuadé que nous aurions pu remporter la victoire contre les Capitals ».

Geoffrion mentionne que son équipe a surclassé les Capitals dans les 40 dernières minutes et que seul le gardien Gary Inness a gardé les Capitals dans le match.

« Si Inness n'avait pas été si formidable en deuxième, la victoire aurait été hors de portée des Capitals. Guy Lafleur est le joueur le plus merveilleux que je n'ai jamais vu. Il a obtenu neuf tirs au but contre Inness, mais ce dernier a tout bloqué. Il faut être honnête et donner le crédit là où il va. C'est Inness qui a permis aux Capitals d'obtenir un match nul. Nous n'avons pas connu un mauvais match ».

Geoffrion mentionne que la presse n'est pas tendre à l'égard du Canadien cette saison. Pourtant, l'équipe a une meilleure fiche qu'à pareille date l'an dernier et les deux meilleurs marqueurs de l'équipe, Lafleur et Steve Shutt, sont en avance sur leur production de l'an dernier.

« Nous avons un dossier de 6-2-2. Nous sommes au premier rang et on entend tout le monde critiquer. Ce serait vraiment laid si nous avions une fiche de 2-6-2 par exemple. Bien sûr, tout n'est pas parfait, mais il faut dire que les autres équipes se sont améliorées et tous les autres clubs donnent toujours le maximum contre nous. Toutes les équipes n'ont qu'une idée en tête, c'est de nous vaincre. Nous sommes la cible de toutes les autres équipes ».

Geoffrion pourra se consoler un peu en pensant que son as défenseur Guy Lapointe est de retour après avoir soigné une blessure à l'aine. Il a joué à Washington et a même disputé un bon match.

« J'ai été surpris de jouer un aussi bon match après une telle absence, a dit Lapointe. Mais ce matin à l'exercice, je n'avais plus de jambes. Mais je crois que c'est normal, tout rentrera dans l'ordre pour le match contre les North Stars ».

Lapointe reconnaît que l'équipe ne « roule » pas comme elle en est capable et que certaines lacunes sont évidentes en défensive.

« Bien sûr, le départ d'un gars comme Jacques Lemaire ne peut qu'affecter une équipe, a dit Lapointe. Je crois que trop de gars essaient de trop en faire pour combler ce vide. Mais il ne faut pas prendre panique, je crois que tout va se replacer très bientôt ».

Ce pourrait être le cas dès ce soir quand les North Stars du Minnesota seront les visiteurs au Forum.

Billy Gardner est nommé à Denver

Bob Bailey sera le gérant des Expos de West Palm Beach

Les Expos de Montréal ont annoncé hier la nomination de Billy Gardner au poste de gérant des Bears de Denver, leur filiale de calibre AAA, dans l'Association américaine, et de Bob Bailey, à la barre des Expos de West Palm Beach, leur club-école de calibre A, dans la Ligue de la Floride.

Gardner dirigeait les Chicks de Memphis, filiale AA des Expos dans la Ligue Southern l'an dernier. Son équipe a terminé au premier rang dans la première moitié du calendrier et au second dans la deuxième, avec un bilan global de 82-60 pour la saison, un sommet dans la division ouest de la ligue. Memphis s'est incliné devant Nashville, les champions de la ligue, en première ronde éliminatoire.

Gardner retourne à l'Association américaine où il a déjà dirigé Omaha, la filiale de Kansas City, en 1975-76, avant de se joindre aux Expos en tant qu'instructeur en 1977. Gardner a évolué dans les majeures comme joueur de deuxième-but avec six équipes et il a terminé sa carrière à Boston en 1963. En onze saisons comme instructeur-chef dans les mineures, il a accumulé 804 victoires et ses formations ont terminé au premier rang à cinq reprises.

Bailey, ancienne vedette des Expos, a amorcé sa carrière de gérant en 1979 avec les Expos de Calgary, dans la Ligue pioneer, circuit pour recrues. Son équipe a terminé la saison au deuxième rang de la division nord avec un bilan de 34-36.

Bailey a porté les couleurs des Expos de 1969 à 1975 et détient encore aujourd'hui des records offensifs de l'équipe notamment aux chapitres des circuits (118) et des points produits (156).

Il a mis un terme à sa carrière de 17 ans dans les majeures à la fin de la saison 1978 après un séjour avec Cincinnati et Boston. Il a participé à 1,931 parties et cogné 189 circuits.

Hebner échangé aux Tigers

NEW YORK (AP) — Les Mets de New York ont échangé hier le joueur de troisième but Richie Hebner aux Tigers de Detroit contre le voltigeur Jerry Morales et le joueur de troisième but Phil Mankowski. Hebner a conservé cette saison une moyenne offensive de .268 avec 10 circuits et 79 points produits après avoir été acquis par les Mets des Phillies de Philadelphie. Âgé de 31 ans, Hebner avait manifesté le désir d'être échangé.

SOMMAIRES

Jets 5, Nordiques 2

Première période
1—WINNIPEG: Sullivan (5) Moffat 0:48
2—QUÉBEC: Cloutier (8) Bernier, Goulet 4:55
3—WINNIPEG: Sullivan (6) Sjoberg 10:47
Pénalités—Lukohich Wpg 4:39, Brackenbury Que 6:14, Campbell Wpg 11:03, Mann Wpg majeure, mauvaise conduite, Weir Que majeure, mineure 15:18, Marsh Wpg 18:08, Smith Wpg (purgée par Lesuk), Ftorek Que 19:29

Deuxième période
4—WINNIPEG: Wilson (3) Stamler 8:33
5—QUÉBEC: Fitchner (2) Goulet 9:01
Pénalités—Fitchner Que 17:02

Troisième période
6—WINNIPEG: Lindstrom (2) Wilson 2:33
7—WINNIPEG: Melrose (1) Lukowich, Wilson 13:34
Pénalités—Sjoberg Wpg 0:06, Sullivan Wpg 10:41, Mann Wpg mineure inconduite; Baxter Que mineure 18:22.

Tirs aux buts

Winnipeg	10	8	7	—25
Québec	8	8	11	—27

Gardiens—Smith, Winnipeg; Hogusta, Québec.
A—10,430.

Sabres 0, Hawks 0

Première période
Aucun but.
Pénalité—Aucune.

Deuxième période
Aucun but.
Pénalités—Ruff Buf 0:52; Chicago banc (purgée par Higgins) 5:30, Ruff Buf, Ruskowski Chi majeures 16:21.

Troisième période
Aucun but.
Pénalités—Mulvey Chi 2:37, Martin Buf 11:31, Wilson Chi 15:05.

Tirs aux buts

Buffalo	5	8	8	—21
Chicago	8	7	5	—20

Gardiens—Sauvé, Buffalo; Esposito, Chicago. Assistance—8,943.

Whalers 4, Leafs 2

Première période
1—TORONTO: McKechnie (1) Salming, Williams 3:56
Pénalités: Douglas Hart 2:16, Boschman Tor 14:54.

Deuxième période
2—HARTFORD: Allison (3) Lacroix, Douglas 1:34
3—HARTFORD: Keon (1) Stoughton, Bennett 8:43
Pénalités: Ley Hart 16:18.

Troisième période
4—HARTFORD: Stoughton (4) Keon, Roberts 3:06
5—HARTFORD: G. Howe (3) M. Howe, Hangsleben 8:57
6—TORONTO: Gardner (2) Butler, Boutette 10:29
Pénalités: Aucune.

Tirs aux buts

Hartford	12	7	5	—24
Toronto	13	9	17	—39

Assistance: 16,485.

Stars 5, Wings 3

Première période
1—DETROIT: Foligno (3) Long, Huber 7:15
2—DETROIT: Sobchuk (1) 12:38
3—MINNESOTA: Shmyr (1) Smith, MacAdam 15:11
Pénalités: Hartsburg, Min 16:12.

Deuxième période
4—MINNESOTA: MacAdam (2) Maxwell, Brasar 2:20
5—MINNESOTA: Hartsburg (3) Smith, Sargent 10:00
Pénalités: Miller Det 0:52, Thompson Det 5:49, Polonich Det 9:08, Polonich Det, Polich Min 10:32, McCarthy Min 13:48, Thompson Det 14:32, MacAdam Min 17:02.

Troisième période
6—DETROIT: Mahovlich (2) Larson 7:00
7—MINNESOTA: MacAdam (3) Payne, Smith 10:06
8—MINNESOTA: McCarthy (3) Sharply, Zanussi 11:05
Pénalités: Barrett Min 11:23, Miller Det 17:38.

Tirs aux buts

Minnesota	5	12	8	—25
Detroit	10	7	12	—29

Gardiens: Meloche, Minnesota; Rutherford, Detroit.
Assistance: 11,314.

Rockies 2, Penguins 4

Première période
1—PITTSBURGH: Kehoe (4) Kindrachuk, Lonsberry 17:00
Pénalité—Aucune.

Deuxième période
2—PITTSBURGH: Malone (2) Carlyle, Lee 6:51
3—COLORADO: Ramage (1) Robert, Morrison 8:54
Pénalités—Clackson Pgh 2:22, Johansen Col 6:19, Clackson Pgh 7:28.

Troisième période
4—COLORADO: Robert (3) Atwell, Morrison 8:12
5—PITTSBURGH: Sheppard (3) Libett 12:34
6—PITTSBURGH: Malone (3) Schutt 19:22
Pénalités—Hughes Pgh, Saleski Col 8:22.

Tirs aux buts

Colorado	3	9	3	—15
Pittsburgh	12	5	11	—28

Gardiens—Astrom, Colorado; Holland, Pittsburgh.
A—4,173.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi
Montréal 2, Washington 2
St-Louis 2, Edmonton 1
Atlanta 3, Colorado 1
Boston 4, Los Angeles 4

Hier
Islanders NY à Vancouver
Hartford 4, Toronto 2
Colorado 2, Pittsburgh 4
Minnesota 5, Detroit 3
Buffalo 0, Chicago 0
Winnipeg 5, Québec 2

Ce soir
Rangers NY à Los Angeles
St-Louis à Philadelphie
Minnesota à Montréal

Vendredi
Islanders NY à Edmonton
Québec à Atlanta
Washington à Winnipeg
Toronto à Hartford
Boston à Vancouver

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Dionne, LA	10	16	26
Simmer, LA	11	9	20
Lafleur, Mon.	10	8	18
Taylor, LA	9	9	18
Perreault, Buf.	7	9	16
Halward, LA	4	12	16
Goring, LA	3	13	16

Ligue Majeure du Québec

Mardi
Sherbrooke 10, T.-Rivières 3
Verdun 9, Québec 6

Hier
Shawinigan 2, Cornwall 5
T.-Rivières 4, Chicoutimi 10

Ce soir
Montréal à Verdun

Vendredi
Laval à Montréal
T.-Rivières à Québec
Verdun à Shawinigan
Chicoutimi à Sherbrooke

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	10	6	2	2	41	32	14
BUFFALO	11	6	3	2	37	26	14
PHILADELPHIE	8	6	1	1	40	31	13
MINNESOTA	9	6	2	1	40	27	13
BOSTON	9	5	2	2	33	25	12
LOS ANGELES	10	5	3	2	50	46	12
ATLANTA	10	5	4	1	36	30	11
VANCOUVER	9	4	3	2	30	26	10
ISLANDERS NY	8	4	3	1	28	23	9
RANGERS NY	9	4	4	1	41	35	9
PITTSBURGH	9	4	4	1	35	35	9
TORONTO	10	4	5	1	31	34	9
CHICAGO	10	3	4	3	22	27	9
ST-LOUIS	10	3	4	3	26	33	9
WINNIPEG	10	4	5	1	21	31	9
HARTFORD	10	2	4	4	24	30	8
QUÉBEC	9	3	5	1	24	30	7
WASHINGTON	10	3	6	1	36	46	7
DETROIT	9	2	5	2	29	31	6
EDMONTON	10	1	5	4	33	47	6
COLORADO	10	1	7	2	23	35	4

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
VERDUN	15	8	5	2	98	80	18
HULL	16	7	5	4	83	75	18
MONTRÉAL	17	8	9	0	84	103	16
CORNWALL	17	8	8	1	88	97	17
LAVAL	17	3	14	0	73	124	4
Section Dilio							
SHERBROOKE	17	13	2	2	108	64	28
CHICOUTIMI	14	9	5	0	92	66	18
T.-RIVIÈRES	17	8	7	2	97	85	18
SHAWINIGAN	16	5	9	2	68	84	12
QUÉBEC	16	5	10	1	86	99	11

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Samedi
Toronto à Ottawa
Edmonton en C.-Britannique

Dimanche
Hamilton à Montréal
Saskatchewan à Calgary
(fin de la saison régulière)

Ligue Nationale

Dimanche
Cincinnati à Baltimore
Cleveland à Philadelphie
Dallas à Giants NY
Detroit à Chicago
Los Angeles à Seattle
Minnesota à St-Louis
N.-Orléans à Buffalo
N.-Angleterre à Denver
Jets NY à Green Bay
San Diego à Kansas City
San Francisco à Oakland
Tampa Bay à Atlanta
Washington à Pittsburgh

Lundi
Houston à Miami

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTREAL	15	10	4	1	310	264	21
OTTAWA	15	7	6	2	326	309	16
HAMILTON	15	6	9	0	260	297	12
TORONTO	15	5	10	0	228	329	10
Section Ouest							
EDMONTON	15	11	2	2	470	202	24
CALGARY	15	11	4	1	231	270	22
C.-BRITANNIQUE	15	9	5	1	311	308	19
WINNIPEG	16	4	12	0	283	340	8
SASKATCHEWAN	15	2	13	0	186	410	4

LIGUE NATIONALE

Conférence Américaine

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	moy.
N.-ANGLETERRE	9	6	3	0	235	149	.667
MIAMI	9	6	3	0	173	133	.667
BUFFALO	9	4	5	0	194	159	.444
JETS NY	9	4	5	0	194	227	.444
BALTIMORE	9	3	6	0	133	179	.333
Section Centrale							
PITTSBURGH	9	7	2	0	226	150	.778
CLEVELAND	9	6	3	0	211	205	.667
HOUSTON	9	6	3	0	203	206	.667
CINCINNATI	9	2	7	0	183	210	.222
Section Ouest							
SAN DIEGO	9	6	3	0	224	159	.667
DENVER	9	6	3	0	137	146	.667
OAKLAND	9	5	4	0	205	184	.556
SEATTLE	9	4	5	0	203	209	.444
KANSAS CITY	9	4	5	0	143	132	.444

Conférence Nationale

Section Est

DALLAS	9	7	2	0	203	146	.778
WASHINGTON	9	6	3	0	171	125	.667
PHILADELPHIE	9	6	3	0	165	163	.667
GIANTS NY	9	4	5	0	148	178	.444
ST. LOUIS	9	2	7	0	153	199	.222
Section Centrale							
TAMPA BAY	9	7	2	0	180	143	.778
MINNESOTA	9	4	5	0	154	195	.444
CHICAGO	9	4	5	0	150	166	.444
GREEN BAY	9	3	6	0	130	176	.333
DETROIT	9	1	8	0	141	210	.111
Section Ouest							
N.-ORLEANS	9	5	4	0	211	195	.556
LOS ANGELES	9	4	5	0	155	185	.444
ATLANTA	9	3	6	0	188	212	.333
SAN FRANCISCO	9	1	8	0	176	247	.111

AVIS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

ÉLECTIONS PARTIELLES DANS LES DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MAISONNEUVE ET DE PRÉVOST LE 14 NOVEMBRE 1979

AUX MEMBRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Tout membre du personnel de la fonction publique ou tout dirigeant d'organisme qui se livre à un travail de partisan, à l'occasion d'une élection, viole les dispositions de l'article 102 de la Loi sur la fonction publique.

"102. Il est interdit à un membre du personnel de la fonction publique ou à un dirigeant d'organisme de se livrer à un travail de partisan au cours d'une élection fédérale ou provinciale.

Celui qui contrevient au présent article doit être destitué."
(Loi sur la fonction publique, chapitre 15 des lois de 1978).

Cependant, l'article 103 stipule:

"103. Malgré l'article 102, rien n'empêche un membre du personnel de la fonction publique ou un dirigeant d'organisme d'assister à une réunion politique ou de verser, conformément à la loi, une contribution à un parti politique, à une association de comté ou à un candidat à une élection provinciale ou fédérale ou d'être membre d'un parti politique." (Loi sur la fonction publique, chapitre 15 des lois de 1978).

Le fait d'agir comme officier d'élection (président d'élection, secrétaire d'élection, réviseur, secrétaire d'une commission de révision, scrutateur ou greffier de scrutin) n'est pas considéré comme un travail de partisan. Toutefois, il a déjà été décidé que constitue un travail de partisan le fait d'être représentant d'un candidat dans un bureau de scrutin.

Pierre-F. Côté, C.R.
Directeur général des élections

Quatre années en Coupe du monde ont donné des cheveux gris au descendeur Ken Read

CALGARY (PC) — Les quelques cheveux gris qui se cachent dans la jeune chevelure de Ken Read ne semblent pas être à leur place. Mais ils sont les témoins d'une longue carrière sur le circuit de la Coupe du monde de ski. Read en sera en effet à sa cinquième saison en décembre quand l'équipe canadienne se lancera à la poursuite des médailles en Coupe du monde et aux Jeux olympiques, à Lake Placid.

A moins d'une semaine de son 24e anniversaire de naissance, Read rappelle qu'il est un des « vieux » du circuit, même s'il porte les mêmes bottines depuis cinq ans. Il mentionne que la technologie moderne n'en a pas encore trouvé de meilleures. Read est le premier à reconnaître que ces cheveux gris sont la conséquence de trop de descentes. Il y aura bientôt quatre ans que Read, alors un parfait inconnu, abasourdi la communauté européenne en remportant la descente de Val d'Isère. Deux semaines plus tard, son coéquipier Dave Irwin réeditait son exploit et soudainement, les deux Canadiens étaient devenus des espoirs olympiques.

Read a terminé sixième cette année-là en descente des Jeux d'Innsbruck. Trois Canadiens, Read, Irwin et Jim Hunter, de Calgary, avaient terminé parmi les 10 premiers de cette course.

En 1976, ces résultats étaient inespérés. On disait que les Canadiens avaient réalisé des efforts surhumains aux Jeux. L'équipe, jeune et manquant d'expérience, s'était montrée très enthousiaste. On parlait même des casse-cou canadiens.

Si le Canada obtient les mêmes résultats l'an prochain à Lake Placid, personne ne sera surpris. L'équipe canadienne, composée de Read, Irwin, Dave Murray et Steve Podborski, est classée deuxième au monde derrière les Autrichiens. Ces quatre skieurs ont maintenant comme principal atout l'expérience.

« L'enthousiasme, la témérité n'y sont plus, a mentionné Read. Il faut donc parler d'expérience, de finesse et de qualité de ski ».

« En 1976, je n'avais que 20 ans et j'étais très motivé. Je voulais prouver au monde que ma première victoire n'était pas le fait du hasard. Dans un même temps, notre équipe tentait de prouver qu'elle méritait une place sur le circuit mondial. Maintenant, nous formons une équipe bien établie. Nous faisons partie du groupe de tête depuis cinq ans et nous avons mérité le respect de tous. Maintenant, c'est l'excellence et la régularité que nous rechercons. »

Read est classé 10e au monde en descente derrière Murray, troisième, et Podborski, septième. Ce classement, basé sur les points de la Fédération internationale de ski, qui sont très compliqués à comprendre, ne donne pas toujours une idée très juste de la performance des skieurs.

Read a remporté deux courses et a terminé troisième à deux autres reprises. Mais il a été disqualifié à Morzine parce qu'il portait une combinaison jugée illégale et la victoire a été attribuée à Podborski. Read a donc glissé de quelques échelons au classement.

« Tenter d'obtenir le plus haut classement possible, c'est une question de fierté, de prestige, a dit Read. Pour nous, ce qui demeure le plus important, c'est d'être classé parmi les 15 premiers au monde. Je sais très bien que les classements ne sont pas toujours le reflet fidèle de la saison que nous avons connue. En neuf courses, Dave Murray m'a battu deux fois, tandis que j'ai eu le meilleur à sept reprises. Pourtant, il est classé troisième et moi 10e ».

Le fait de perdre cette course, que Read aurait pu facilement gagner même en épais chandail de laine, selon un de ses adversaires autrichiens, lui a enlevé toutes chances de mériter le titre de meilleur descendeur au monde. Mais cette disqualification a affecté toute son approche mentale pour la durée de la campagne. Il n'était donc pas surprenant de voir ses performances s'amoindrir de course en course par la suite, surtout vers la fin de la saison quand de bons résultats lui auraient permis de grimper des échelons.

« Même si j'ai alors déclaré que cette disqualification ne m'avait pas affecté, elle l'a fait. Il est difficile pour moi de l'admettre, mais je sais que l'Autrichien Uli Spiess avait raison quand il disait que j'étais au sommet de ma condition quand cela s'est produit et que je n'ai pas été le même par la suite. Il faut dire également que les entraîneurs ont été beaucoup pris par cette affaire et ils n'ont pas eu la chance de passer autant de temps auprès de nous et nos performances en ont souffert ».

Mais toute cette expérience n'aura pas été uniquement négative. Cette affaire a obligé la FIS à modifier ses règlements au cours de l'été et tous les coureurs devront faire examiner leur équipement avant de se lancer en piste pour que de tels incidents ne se reproduisent plus.

La FIS a également modifié son système de points pour la Coupe du monde et ce système devrait être plus équitable. Les points seront accordés au 15 premiers finissants de chaque épreuve. Le premier aura 25 points, contre 20 au deuxième, 15 au troisième, 12 au quatrième et ainsi de suite jusqu'à ce que le 15e obtienne un point.

« Le nouveau système de pointage est un grand pas en avant parce qu'il met plus d'emphase sur les trois premières places. Je ne comprends pas pourquoi on avait un tel système l'an dernier. C'était tout simplement ridicule ».

Difficile victoire de Borg à Tokyo

TOKYO (AFP) — Le Suédois Bjorn Borg s'est qualifié pour les quarts de finale du tournoi international de Tokyo mais, comme la veille, il a souffert pour battre l'Américain Bill Scanlon, 2/6, 7/6, 6/1, ne recouvrant ses véritables moyens que dans le bris (7/0) du deuxième set.

Plus aisé, en revanche, fut le succès de Jimmy Connors. En deux manches (6/8, 6/0), l'Américain élimina l'Autrichien Peter Feigel.

« Il convient de s'adapter aux surfaces de jeu artificielles. Elles sont très rapides et il est toujours difficile de prendre le service à l'adversaire », déclara le Suédois, de retour aux vestiaires.

Autre son de cloche du côte de Jimmy Connors qui avait à ses côtés son épouse, Patti. L'Américain indiqua qu'il affectionnait ce type de court sur lequel il se « sentait bien ».

Enregistrer une mise au 6/36

prend moins d'une minute de votre temps
Gagez-vous?

Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!

6/36

La CSQ honorera entraîneurs et athlètes au Mérite sportif

La septième édition du Mérite sportif québécois aura lieu cette année le 10 novembre prochain à l'Expo-théâtre de la Cité du Havre.

La Confédération des sports du Québec honorera à cette occasion 49 lauréats du titre d'athlète de l'année des fédérations participantes ainsi que les lauréats des cinq grandes catégories, soient l'athlète par excellence de l'année, l'entraîneur par excellence de l'année, les équipes par excellence de l'année en sports collectifs et en sports pouvant être pratiqués en équipe ou individuellement, l'officiel par excellence de l'année ainsi que l'administrateur bénévole de l'année.

Les mises en candidature au titre d'athlète par excellence comprennent Johanne Falardeau, de Québec, en badminton, Sylvia Sweeney, de Montréal, en basket-ball, Brad Farrow, de Montréal, en judo, Doug Yeats, de Montréal, en lutte olympique et Sylvie Daigle, de Sherbrooke, en patinage de vitesse.

Les Hirondelles de Jonquière, en volley-ball et l'équipe féminine du Québec de basket-ball sont en lice pour le titre d'équipe par excellence des sports collectifs tandis que Peter Hall et Philip Kerrigan, de la voile, ainsi que Guy Aubin et Sylvie Gingras, du patinage en roulettes, sont les deux candidatures considérées pour le titre d'équipe par excellence des sports pouvant être pratiqués soit en équipe ou soit individuellement.

Jacques Blais, patinage de vitesse, Jean-Marie Dekoninck, natation, Raymonde Germain, gymnastique; Jean-Pierre Le Coz, escrime, et Wayne Hussey, basket-ball, sont par ailleurs les candidats au titre d'entraîneur par excellence de l'année.

Au titre d'officiel de l'année, sont considérées les candidatures de Dino Soupliotis, soccer-football, Mario Saletnig, lutte, Normand Caisse, hockey sur glace, Gérard Agoues, escrime, et Émilien Côté, baseball, tandis que Marc Lemay, cyclisme, Carl Schwende, escrime, sont finalistes au titre d'administrateur bénévole de l'année.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Centre de Gemmologie du Québec
Évaluation de diamants et bijoux, pour Assurance et autres.
Diplôme G.I.A.
2848 Boul. Rosemont, (coin 5e ave.)
Tél.: 727-2718

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

Machine à écrire électronique de TRAITEMENT DE MOTS
(word processing)
Recommandée pour exécutifs, avocats, notaires, etc...
DÉMONSTRATION SUR DEMANDE
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141

الوكالة العربية للاعلان
La clé d'un marché incomparable le monde arabe
Traduction du français et de l'anglais vers l'arabe et vice-versa. Composition de texte en arabe et en farsi.
Agence Arabe de publicité
10935, Jeanne-Mance
Montréal, P.Q.
H3L 3C7
(514) 331-5550

SERVICE COMPTABLE G.E.P. Inc.
Comptable gestionnaire
- Comptabilité générale
- Gestion d'entreprises
- Rapports d'impôts particulier - commerce
- Analyse de projet commercial
- Recrutement de personnel administratif

59, Latendresse, Ville Le Gardeur
585-3061

3
jours avant le tirage du 4 novembre
diffusé au réseau TVA à 22h
Soyez-y salut!
Loto Canada
La loterie nationale

Confiez votre monde au plus grand

Votre maison, votre auto et tous vos biens, un p'tit monde que vous aimeriez mettre bien à l'abri. S'assurer ce n'est pas tout, il faut être rassuré. Rassuré d'être complètement protégé, de faire affaire avec une compagnie solide et surtout d'être bien traité au moment des dédommagements.

Pour être rassuré, demandez à votre courtier d'assurance de vous recommander ce qu'il y a de mieux. Parmi toutes les compagnies qu'il représente, il devrait vous recommander l'Assurance Royale, le plus important assureur d'automobiles, d'habitations et d'entreprises au pays. Il n'y a personne de mieux placé que lui pour connaître la philosophie de la Royale: vous offrir un service des sinistres et réclamations fiable, équitable et rapide. Mais pour vous faire conseiller l'Assurance Royale, vous devez poser la bonne question:
"Pouvez-vous m'offrir **ce qu'il y a de mieux?**"

Nous sommes vraiment intéressés à ce que vous soyez très prudent dans le choix de votre compagnie d'assurance... c'est aussi à notre avantage.

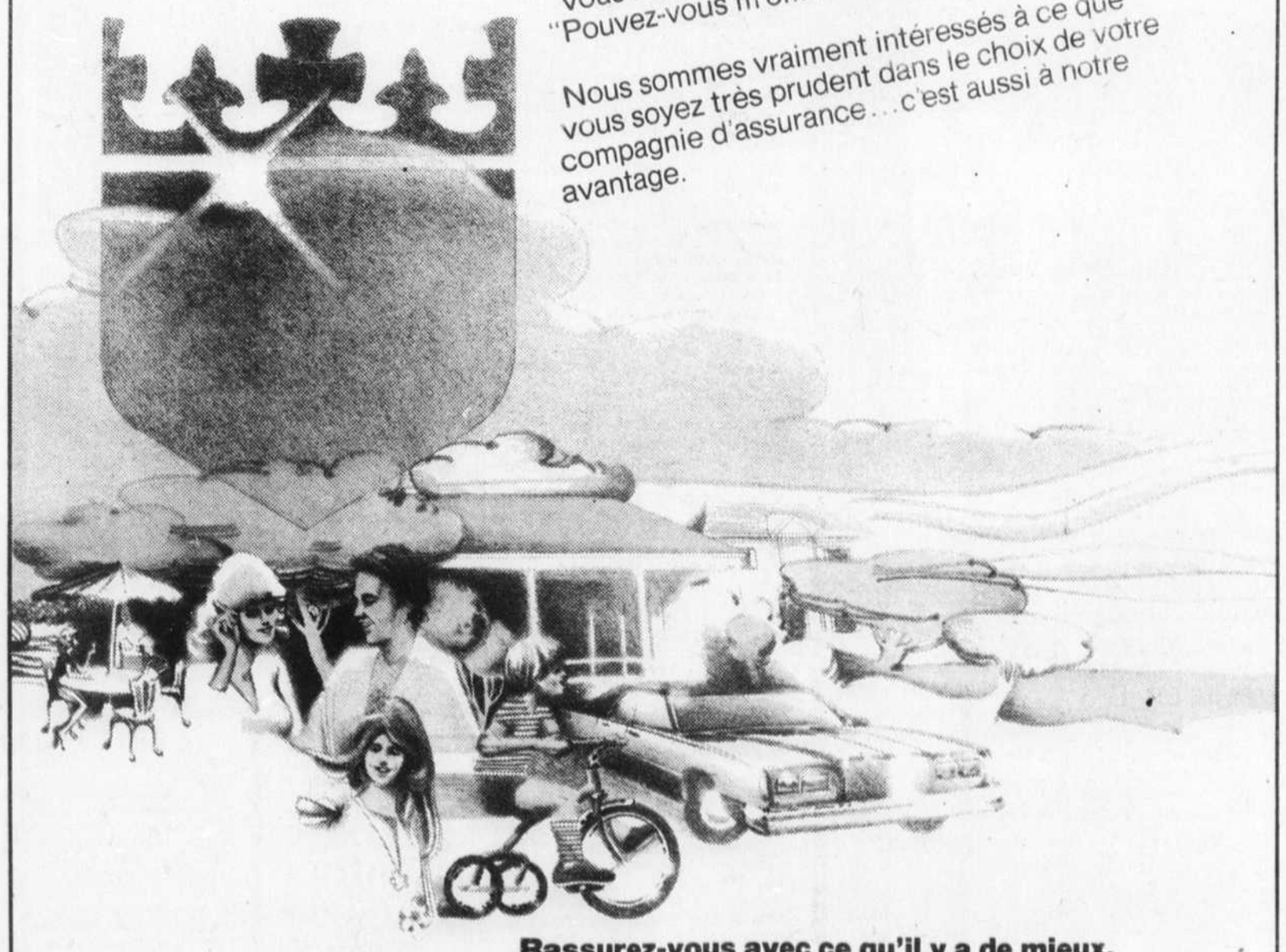

Rassurez-vous avec ce qu'il y a de mieux.
l'Assurance Royale
Canada

Guy-André Lavigueur

Entre deux amours: la banque et l'opéra

par
la Presse Canadienne

Partagé entre deux amours — l'amour de la musique et l'amour des affaires — il dirige une banque fédérale pendant le jour et chante de l'opéra le soir.

Car, dès sa plus tendre enfance, R. Guy-André Lavigueur a été fortement influencé par la culture musicale de sa mère et par une longue tradition dans les affaires, du côté paternel.

« Mon père voulait que je finisse toute mon éducation », raconte M. Lavigueur, président et administrateur de la Banque fédérale de développement commercial, une agence du gouvernement fédéral.

Ensuite, disait M. Lavigueur aîné à son fils, « si tu veux encore faire carrière dans le chant, pourquoi pas? »

« Je pense qu'il savait très bien que je choisirais les affaires plutôt que la musique. »

Le père de M. Lavigueur lui disait toujours que les artistes obtiennent une certaine satisfaction que n'ont pas les hommes d'affaires, mais que par ailleurs les affaires étaient quelque chose de pragmatique, et qu'il appartenait à chacun de choisir entre les deux.

« Mon père, je m'en souviens, était un ami de M. Wilfrid Pelletier — le célèbre chef d'orchestre montréalais, qui dirigeait l'orchestre lorsque Enrico Caruso chantait au Métropolitain de New York. M. Pelletier avait dit à mon père que j'avais des chances de réussir dans le domaine de la musique. »

Et M. Lavigueur ajoute: « Mais je voyais mon père diriger ses nombreuses entreprises. Je trouvais que c'était extrêmement intéressant, que c'était un défi de bâtir quelque chose de concret. Je décidai donc d'étudier la musique, mais de ne pas négliger mes cours d'administration à l'université. »

C'est ainsi que d'une certaine façon on peut décrire M. Lavigueur comme un comptable chantant, dont la principale tâche, aujourd'hui, est d'aider les entreprises petites et moyennes à parvenir au succès.

M. Lavigueur est entré au service du gouvernement fédéral en 1972, après une carrière fructueuse comme comptable et consultant dans le secteur privé. Son premier emploi au gouvernement fut à la Commission d'assurance-chômage, ensuite avec le ministère des Transports et finalement au ministère de l'Industrie et du Commerce.

Il fut nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Industrie et du Commerce, en même temps qu'un des directeurs de la Banque fédérale de développement en 1975. Il fut nommé vice-président de cette organisation en 1977. Le 1er mai 1978, M. Lavigueur devint président de la banque fédérale. Cette dernière avait été formée en 1975, et elle a son siège social dans la succursale montréalaise de la Banque du Canada, en face du Square Victoria, au coeur du quartier des finances de cette ville.

Le premier président de la Banque de développement industriel fut M. Graham Towers, qui a été à la tête de cette institution depuis sa création en 1944, jusqu'en 1954. M. Towers avait été nommé premier gouverneur de la Banque du Canada en 1934, et conserva ce poste au moment où fut formée la Banque industrielle. Il prit sa retraite en 1954.

Avant la création de la Banque de développement industriel, il n'y avait pas au Canada d'institution financière assurant une source régulière de financement à moyen et à long terme pour les commerces petits et moyens. Bien sûr, le système bancaire accordait du crédit à court terme, mais en général le financement à long terme ne pouvait être obtenu que dans les compagnies de trust et les compagnies d'assurance.

Les banques n'avaient pas la permission de consentir des prêts garantis par des hypothèques sur la propriété ou autres actifs immobiliers.

Pendant la seconde partie de la Deuxième Guerre mondiale, on commença à s'intéresser à l'élargissement des sources de financement pour le développement industriel, parce qu'on craignait que la transition inévitable entre le temps de guerre et le temps de paix n'entraîne une période de chômage aigu.

C'est ainsi que fut créée la Banque de développement industriel, pour assurer le financement à moyen terme des commerces et entreprises. Elle a été établie dans le but de complémenter les activités des autres sources de financement, plutôt que de leur faire concurrence.

Aujourd'hui, la banque assure « une aide totale » aux entreprises dans 90 centres canadiens, au moyen de conseils, de formation administrative, d'information sur les programmes d'aide gouvernementale et de services financiers. Pour être admissibles aux prêts de la banque fédérale, explique M. Lavigueur, les commerces et entreprises doivent prouver qu'elles ont été refusées deux fois par le secteur privé.

« Nous prenons de gros risques. L'an dernier, la banque a prêté $669 millions et pendant l'année financière 1979-80 nous prêterons de $850 à $900 millions. »

Les prêts consentis sont en moyenne de $55,000 environ. La banque assure un Service de conseils aux petites entreprises. Les conseils sont données par près de 2,000 hommes d'affaires retraités, dont l'expérience est mise à la disposition de la banque pour un traitement nominal de $35 par jour.

M. Lavigueur croit qu'il est plus important de maintenir une petite entreprise en vie que de la laisser péricliter pour ensuite espérer qu'un autre entrepreneur lancera une nouvelle affaire pour créer de nouveaux emplois.

« Pour gérer avec succès une affaire, dit M. Lavigueur, rien ne vaut le travail. On peut avoir des diplômes — c'est un passeport pour obtenir un emploi — mais je pense que rien ne vaut le travail. »

M. Lavigueur est né à Mont-Royal, le 4 mai 1937. Il est le fils aîné de M. Paul-Emile Lavigueur et de feu Alice Sicotte. Un de ses frères, Gilles, est le fondateur de la firme d'architectes Gilles Lavigueur, de Montréal. Un autre, André, lui aussi comptable agréé, administre une industrie manufacturière fondée en 1896 par leur arrière-grand-père. Une de ses soeurs, Denyse, est mariée à Me Pierre Sauvé, de Montréal.

Multiplex rend la TV bilingue

TOKYO (AP) — En un an seulement, depuis que les principales chaines japonaises ont introduit le bilinguisme à la télévision, un nouveau marché portant sur des sommes énormes s'est développé au Japon.

Salué comme le plus grand événement depuis la télévision en couleurs, le système permet aux téléspectateurs de choisir entre l'anglais et le japonais lorsqu'ils regardent des films étrangers ou les actualités.

Le Japon est le premier pays à bénéficier de la diffusion Multiplex (tel est en effet le nom de ce système). En dehors des possibilités linguistiques, le multiplex permet également de diffuser de la musique ou le son en stéréo.

« Ce système peut révolutionner la télévision à travers le monde », affirme M. Kazuo Gomi, un important responsable de la télévision japonaise. Il estime que d'ici trois ans, tous les postes vendus au Japon seront équipés de receveurs Multiplex. Déjà, les ventes de postes couleur devraient atteindre cette année le chiffre record de 6.5 millions, dont la moitié équipés du système Multiplex.

Actuellement, quelques heures seulement par jour permettent l'utilisation du système, mais les chaînes envisagent d'augmenter le nombre des émissions permettant son emploi. Elles insistent cependant sur le fait que les coûts supplémentaires provoqués par ce système doivent être supportés par les annonceurs et non par elles-mêmes.

« A l'heure actuelle, les annonceurs ne veulent pas payer pour les possibilités supplémentaires que permet le Multiplex, explique M. Gomi mais quand ils vont s'y mettre, ils vont se bousculer au portillon ».

La petite communauté anglophone du Japon, qui ne représente pas plus de 100,000 personnes, a rapidement goûté les mérites du Multiplex, même si elle ne semble pas toujours apprécier ce qu'on lui présente. Le courrier des lecteurs des magazines de télévision est en effet rempli de lettres d'Occidentaux demandant pourquoi si peu d'émissions sont diffusées avec la bande originale, ou réclamant des programmes plus alléchants que des séries policières américaines, très populaires au Japon.

A long terme, les fabricants espèrent qu'un marché très important va se développer à l'étranger, notamment aux États-Unis.

Le Multiplex a été mis au point en 1969 et, selon les statistiques, 15 millions de foyers, soit la moitié des foyers japonais, sont aujourd'hui équipés de ce système.

L'appareil commercialisé par Sony fabrique également des téléviseurs couleur dans lesquels le Multiplex est incorporé.

« Nous allons rapidement atteindre la saturation au Japon », explique le fabricant, c'est pourquoi nous aimerions nous diriger sur le marché américain qui est immense ».

NOUVEAU

100 un important livre québécois sur l'informatique

110 **L'Ordinateur individuel**

120 d'**Yves Leclerc**, auteur d'une série d'articles sur l'informatique publiés cette semaine dans **LA PRESSE**

130 Participez au concours l'ÉTINCELLE-Informatique, gagnez un ordinateur Apple+. Détails à partir du 8 novembre chez votre libraire.

Cet ouvrage parait dans la collection **GRANDS DÉBATS** aux **ÉDITIONS L'ÉTINCELLE**

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

samson, bélair & associés
Comptables agréés
MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

Fillette tuée par un hochet

SAINT ADELPHE (PC) — Un jouet inoffensif, un hochet pour bébé, a causé la mort d'une fillette de 13 mois, Karine Gagnon, de Saint-Adelphe, près de Trois-Rivières.

L'accident s'est produit alors que la fillette, qui avait le jouet dans la bouche, est tombée de face. Le hochet s'est brisé et une de ses extrémités s'est logée dans la gorge de l'enfant.

Conduite d'urgence à l'hôpital, les médecins ont pu retirer l'objet de la bouche de l'enfant, qui devait toutefois sombrer dans le coma. Transférée à un hôpital de Montréal, la jeune Karine est morte en fin de journée, mardi.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
• Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronnée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS master charge PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
Chaque parution coûte $8.80 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

HEURES DE TOMBÉE: 10:30 heures.
Le jour qui précède la publication du lendemain. Pour l'édition du lundi: il faut nous aviser avant 3:30 heures le vendredi précédent.
Pour les annulations et les corrections, les mêmes heures s'appliquent.
JNO

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841 J.N.O.

LIQUIDATION de succession, Westmount: mobilier de salle à manger américain 12 morceaux, très grande qualité, petite dînette chêne clair, meubles en bambou, service de vaisselle pour 12 (Minton), lampes de porcelaine, plusieurs autres articles. 24 ave Forden, 10 A.M. à 6 P.M. 5-11-79

ANTIQUITÉS

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) - bibelots - bronze - tableaux - petits meubles - gravures - par Louis Icart - bijoux - cuivres - lampes - tapis - etc. Claude Morrier 668-3879. J.N.O.

PARTICULIER VEND: buffet bas à la Capucine, portes à panneaux soulevés, fiches à queue de rat, table québécoise en pin 5', clous de forge et chevilles de bois, berçante Portneuf, petite baratte sang de boeuf, dévidoir, chaise Baie St-Paul, moule à beurre. Jour: 747-4701 poste 215, après 5 hres 273-8157. 2-11-79

TABLE réfectoire, 8 pieds, 6 chaises Capucine, 2 armoires, une petite et une plus haute, une table à traverse. 279-8353. 5-11-79

APPARTEMENTS À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES (secteur), grands 3½, 4½, (pièces fermées), équipés, redécorés. Occupation immédiate, $215., $230. 739-2913. 1-12-79

BOYER, près métro Beaubien, 3 petites pièces, meublé, 2ième, $160. Pour rendez-vous 667-8850. 2-11-79

C.D.N. à sous louer, grand 2½, éclairé. Foresthill, dans complexe résidentiel, garage inclus. 731-9947 ou 489-1950. 7-11-79

VIAU 6100, 3½ pièces, meublé, chauffage, $240. Pour rendez-vous 667-8850. 2-11-79

APP. MEUBLÉ à sous-louer au mois, 3½ pièces, très propre, cuisine toute équipée (vaisselle, etc). Ville St-Laurent. Jour: 336-7614 — Soir: 334-1242. 9-11-79

APPARTEMENTS À LOUER

FACE À L'UNIVERSITÉ de Montréal, libre immédiatement, 5½ au 2ième étage, ménage fait. Ini.: 658-5010. 5-11-79

OUTREMONT, 1½, quartier résidentiel, tout payé, préférence étudiante ou personne âgée. $150.00, 271-6381. 5-11-79

VIAU 6100, 4½, bas, frais peint, chauffage, eau chaude. $240. Pour rendez-vous 667-8850. 2-11-79

AUTOS À VENDRE

CADILLAC, SEDAN, de ville, d'élégance, 4 portes, 1978, blanc intérieur bleu, 20,000 milles, équipée de A à Z, impeccable, $11,500.00 ou meilleure offre. 676-9126. 5-11-79

BUREAUX À LOUER

SHERBROOKE EST, 364, rez-de-chaussée, 10 x 20 et salle d'attente, $140. 684-6957. 3-11-79

BUREAU À LOUER, 6955 Boulevard St-Michel, coin Bélanger, Montréal. Libre immédiatement. Air climatisé, chauffage inclus. 520 p.c. Téléphonez à 376-0481. 5-11-79

CHALETS À LOUER

PRÈS LAC ORFORD, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain. De novembre à mai, $1,800. 527-7317. 5-11-79

À LA CANARDIÈRE, Val Morin, 3 chambres, 1½ salle de bain, foyer, meublé, tout compris. Saison $3,500. 488-3087. 2-11-79

PÉRIODE DES FÊTES - 1 mois - Mont Orford, chalet tout confort, bien situé, foyer, 3 chambres, $850. tout compris. 676-6144 semaine, 297-3086 fin semaine. 2-11-79

PROXIMITÉ TREMBLANT nord, lac Supérieur, sur domaine privé, entrée illuminée, près église et magasins. 3 chambres à coucher, 2 salles de bain, foyer, vue panoramique, immenses fenêtres. Tout inclus $3,000. piur famille responsable, saison ski. Pas d'animaux. 1-819-688-2177. 5-11-79

DOMAINE L'ESTEREL, chalet suisse, famille responsable, 488-1670, 331-2435, 1-228-2493. 3-11-79

ST-ALEXIS-DES-MONTS, grande salle de séjour, foyer, 3 chambres à coucher, grande galerie vitrée, 10 acres, ski de fond, chasse, pêche, canotage, etc. Saison ou année. 285-2310 le jour ou 279-6493 hre du souper et 1-819-265-2680 weekend. 5-11-79

CHAMBRES À LOUER

DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT, chambre meublée, accès à une grande cuisine équipée, $85./mois, tout compris. 4841 Barclay, #4. 738-6989, 288-5535. 2-11-79

CONDOMINIUM

CONDOMINIUM À VENDRE, 6½, rue Laval, Carré St-Louis. Tél.: 935-6048 ou 849-0957. 5-11-79

COURS PRIVÉS

Cours de rattrapage, français et mathématiques, niveaux primaire et secondaire. Pour plus d'informations, communiquez à 738-1209 J.N.O.

UNIVERSITAIRE donne cours de littérature, français, anglais. Tél.: 326-7089. 2-11-79

DEMANDES D'EMPLOI

COUPLE MARIÉ, décidé à augmenter leur revenu, et désirant le faire ensemble à temps partiel. 937-3067. 3-11-79

JEUNE OPTICIEN d'ordonnances qualifié, cherche position stable. S.V.P. écrire B.P. 654, Station Snowdon, Montréal. 1-11-79

DÉMÉNAGEMENTS

Conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026. 16-11-79.

PETITS CAMIONS disponibles 24 hres pour déménagements ou autres. Prix raisonnables. 581-5304. 3-11-79

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

DIVERS

À BAS PRIX, entreposage: Autos, bateaux, camions, meubles, motos, rouiottes. 937-9491. J.N.O.

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

LAVAL. RÉNOVATION DE BAINS. Prix spécial pour repeindre votre bain. Estimation gratuite. 627-5534. 1-12-79

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

À bas prix, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

FOURRURES

AUBAINE! manteau de vison lavande neuf 8-10 ans, dernier modèle et chapeau, valeur $3,200. pour $2,000. Midi à 3 hres 733-4984. 2-11-79

GARAGES À LOUER

GARAGE à louer, pour automobile. Métro Laurier. 678-4872. 2-11-79

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Un studio de piano se retire des affaires. Pianos Mason and Rich, droit, Willis and Co., Lindsay, Heintzman, Mendelson, etc. En bon état. Doit vendre. 527-0135. 2-11-79

ORGUE Yamaha, D80.1, synthétiseur Roland Jupiter 4, E M S + clavier D K 2, rythmique Roland CR78. Aubaine: 679-8827. 5-11-79

LIVRES

PRIX NOBEL DE LITTÉRATURE — 60 volumes — (1960-1961) $450.00, soir: 735-2012. 2-11-79

GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL du 19ième siècle de Pierre Larousse, en 16 volumes, 323-4819. 2-11-79

LOGEMENTS À LOUER

CHERRIER, grand 5½, rénové, poêle et réfrigérateur non-fournis, 3ième étage, central, libre 1er novembre, $350.00. 279-1168, 843-3314. 3-11-79

3ième étage à Verdun sur Bannantyne 4½ $175.00 par mois. Pour rendez-vous M. Émile Pelletier 637-6038 ou 861-4974. 2-11-79

LOGEMENT À PARTAGER

HOMME partagerait 7½ près parc Lafontaine, avec homme ou femme seul. $165/mois, tout compris. 521-5625 entre 18 et 20:30 hres sur semaine, 10 et 15 heures samedi et dimanche. 13-11-79

MAISONS À LOUER

ST-BRUNO, beau et grand split-level, garage, foyer, salle familiale, 2 salles de bain, sous-sol fini. Occupation immédiate. 653-3863. 5-11-79

ANCIENNE MAISON pierre, restaurée, meublée antique, 7½ pièces, foyer, terrain 34,000 p.c. bord lac St-Louis, 25 min. Montréal. À partir 15 décembre. 692-2809. 5-11-79

MAISON DE CAMPAGNE À LOUER

LAC GUIDON, près mont Avila, chalet suisse, 3 chambres à coucher, 2 foyers, laveuse, sécheuse, déneigement compris, $3,500.00; aussi chalet, 3 chambres à coucher, foyer, $2,500.00. 1-224-4020. 8-11-79

STE-EULALIE, maison ancienne, 7 pièces, confortable. Toutes commodités. Chauffage électrique et bois. Vacances tranquilles et reposantes. Idéal pour familles, près transcanadienne, sortie 210. Tél.: 653-6510. 5-11-79

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
Étude légale sur St-Jacques. Orthographe, anglais et français, impeccable. Initiative et mise soignée. 2 ans et plus d'expérience.
284-0059
5-11-79

RÉCEPTIONNISTE
Connaissance du système SG1. 2-3 années d'expérience. Bilinguisme parfait. Initiative et mise soignée.
284-0059

SECRÉTAIRE JURIDIQUE d'expérience demandée, ayant 35 ans et plus, pour bureau d'huissiers. Salaire à discuter. 866-4498. 7-11-79

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 13% 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000., 1ère 13%, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LEPAGE
COURTIER EN IMMEUBLE
ST-LAMBERT
Enfin sur le marché! Exclusif, très joli bungalow, en pierres et briques, 6 pièces et solarium, 3 chambres à coucher, foyer dans salon. Grande cuisine rénovée. Garage double. Beau terrain. Bien situé. État impeccable. Dépêchez-vous, le propriétaire veut partir bientôt.
Claire Bernier: **672-3265**
672-0321
2-11-79

HYPOTHÈQUE 12%, petit comptant, domaine Bellerive, Longueuil. Bungalow 3 chambres à coucher, sous-sol fini, près école, parc et autobus. Arbres adultes. $49,000. 670-4828. 9-11-79.

ST-HILAIRE, chemin des Patriotes, cottage MAS PROVENCAL, vue superbe sur le Richelieu, intérieur luxueux, idéal pour professionnel. Dora Germain: 467-2310, 467-1120. Montréal Trust, courtiers. 2-11-79

VIEUX LONGUEUIL: Magnifique cottage S/D briques. Propriété historique 13 pièces, 7 chambres, 3 étages complètement finis ainsi que sous-sol, tapis M/M de grande qualité. À voir absolument! Andrée D. David 651-5710, 671-9050. Immeubles Beaudry, Courtiers. 2-11-79

WEST BROADWAY, magnifique cottage 3 chambres à coucher, 1½ salle de bain, garage, grand terrain, arbres fruitiers magnifiques. Très propre et très coquette, foyer ouvert. Téléphonez 738-9551. 5-11-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BORD DE L'EAU
Superbe cottage. Vue magnifique sur le lac St-Louis. Descente de bateau. Terrain boisé, 6 chambres à coucher, 2 salles de bains, salon, salle à manger. Sous-sol fini, garage double, air climatisé, système d'alarme. Prix: $130,000. Téléphones: **453-2450**
626-2383
5-11-79

CARIGNAN: Secteur de choix, rue Du Domaine, cottage unique. Maison de rêve pour professionnel. Terrain de 28,600 p.c. À qui le rêve. Diane Beauchesne 651-5300 — 670-6051. Montréal Trust, Courtier. 2-11-79

LONGUEUIL: Domaine De Normandie, bungalow 13 pièces, piscine intérieure, garage double, système d'alarme. Pour information Sydney 651-5300 — 651-9543. Montréal Trust, Courtier. 2-11-79

ST-BRUNO: Bungalow brique, 25 x 48, entièrement rénové, salle à manger séparée, foyer, piscine creusée, patio, cabanon. Secteur établi, arbre. Taxes basses. Exclusif. Camille Lacoursière 653-2496, 653-9970. Montréal Trust, Courtiers. 2-11-79

ST-BRUNO: Cottage canadien, superbe terrain. Garage, piscine, 9 pièces, foyer. Décoration professionnelle. M. Tourangeau 679-1110, 655-6477. Fiducie du Québec, courtier. 2-11-79

ST-BRUNO: Sommet Trinité. Propriété unique de grande qualité, luxueuse, 8 pièces, très spacieuses, 2 foyers. M. Tourangeau 679-1110, 655-6477. Fiducie du Québec, Courtier. 2-11-79

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

LONGUEUIL: Abri fiscal, classe 32, de 6 à 24 logements. Petit comptant. Pour information Sydney 651-5300 — 651-9543. Montréal Trust, Courtiers. 2-11-79

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

CANTONS DE L'EST, approximativement 65 arpents, grande maison rénovée, avec foyer, piscine creusée, avec dôme, grange et bâtiment en bonne condition. $78,000.00. Propriétaire: 819-394-2446. 5-11-79

SERVICES DIVERS

CURRICULUM VITAE, composition de textes, impôts, tenue de livres, dactylographie. 663-9376. 6-11-79

RÉDACTION, révision, (correction) de texte, d'affiche et de réclame: .04 le mot. Traduction toutes langues: .12 le mot. Tradurévision 288-3261. 15-11-79

TERRAINS À VENDRE

STUKELY-SUD, près Waterloo, magnifique terrain semi-boisé, vue panoramique, 26 acres, 66 milles du centre-ville. Tél. 932-1607. 5-11-79

Le Robert — Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

DÉCÈS

BÉLAIR, Marcelle. — À Montréal, le 31 octobre 1979 à l'âge de 75 ans, est décédée Mme René P. Bélair, née Marcelle Quintal, outre son époux, elle laisse dans le deuil sa fille Suzanne. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 novembre. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée angle Boul. Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce, pour se rendre à l'église St-Antonin où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JUTRAS, Soeur Angéline. — À St-Jérôme, le 30 octobre 1979 à l'âge de 74 ans, est décédée, Soeur Angéline Jutras, de la Congrégation Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal. Fille de feu Joseph Jutras et de feu Emma Côté. Les funérailles auront lieu vendredi 2 novembre dans la Chapelle de la Maison-mère, 665 Boul. Gouin est, à 10:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPORTE, Jean Dr. — À Ville Mont-Royal, le 31 octobre 1979 à l'âge de 59 ans, est décédé, Jean Laporte, médecin-chef du département d'anesthésie de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Époux de Blanche Groulx. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses soeurs: Rita, Lucienne (épouse de Maurice Martin), Jeanne (épouse de Jacques Gendron), sa nièce Anne Gendron, sa belle-soeur Mme Germaine Royal, son beau-frère Lucien Groulx et son épouse ainsi que de nombreux parents et amis. Les funérailles auront lieu samedi le 3 novembre. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire & J.S. Vallée Ltée, no 1111 rue Laurier Ouest, Outremont à 10 heures 45, pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au crematorium Dallaire, 2150 boul. St-Martin, Laval, Qué., lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONTREUIL, Léonie Papineau. — À Québec, le 30 octobre 1979, est décédée Dame Léonie Papineau épouse de feu le Notaire Yves Montreuil. Elle demeurait au 886 Cardinal-Rouleau, Québec. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. Mme Louis P. Montreuil (Lina Chicoine), M. Jacques P. Montreuil de Montréal, M. Claude P. Montreuil P.H. (Charlotte Scheiffler) d'Ottawa, Mme Guy Montreuil (Jeannine Desjardins), M. Mme Laurent P. Montreuil (Marguerite Mariani) de Montréal, Mlle Madeleine Montreuil, Mme Conrad Laberge (Lucille), Dr et Mme Jean-Paul Fortier (Renée) de Sherbrooke, Me et Mme Pierre Jutras (Denise) d'Arthabaska, ses belles-soeurs: Mlle Alberta Montreuil, Mlle Germaine Montreuil, Mme Horace Beligne (Juliette Montreuil), Mme Auguste Papineau (Pauline Daoust) de Montréal ainsi que plusieurs neveux et nièces et petits-enfants. Les funérailles auront lieu le vendredi 2 novembre à 14:00 heures, départ du Funérarium Lépine-Cloutier Ltée, 975 Marguerite Bourgeois à 13:45 heures, pour l'église St-Martyrs Canadiens, et de là au cimetière Belmont lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NÉCROLOGIE

M. DESLONGCHAMPS (Normand), p.s.s.

À Montréal, le 30 octobre 1979, est décédé M. Normand Deslongchamps, prêtre de Saint-Sulpice. Né le 21 décembre 1920, à St-Malo d'Aukland (Compton), M. Deslongchamps fit ses études au Collège André-Grasset, au Séminaire de Philosophie et au Grand Séminaire de Montréal. Il reçut l'ordination sacerdotale le 3 juin 1950 de S. Emin. le Cardinal Paul-Emile Léger, alors archevêque de Montréal, et entra à la Solitude sulpicienne la même année. Admis à Saint-Sulpice en 1951, M. Deslongchamps poursuivit des études de littérature et devint professeur au Collège André-Grasset et au Collège de Montréal. Ses connaissances en littérature française et étrangères firent de lui un conférencier recherché dans les milieux cultivés de Montréal. À la suite d'une grave maladie, M. Deslongchamps avait dû abandonner toute activité depuis 1972.
Outre sa famille sulpicienne, M. Deslongchamps laisse dame Léonie Deslongchamps, ses frères Gratien et Yves, deux soeurs Madame Gaétane Lasalle et Gislaine Matte.
La dépouille mortelle sera exposée au Presbytère de Notre-Dame, 116 ouest, rue Notre-Dame, Montréal. Les funérailles auront lieu à l'église Notre-Dame, vendredi le 2 novembre, à 11 heures. Le corps sera ensuite transporté pour inhumation dans la crypte du Grand Séminaire de Montréal, 2065, rue Sherbrooke. Dir. de funérailles, L. Thériault.

LES MOTS CROISÉS

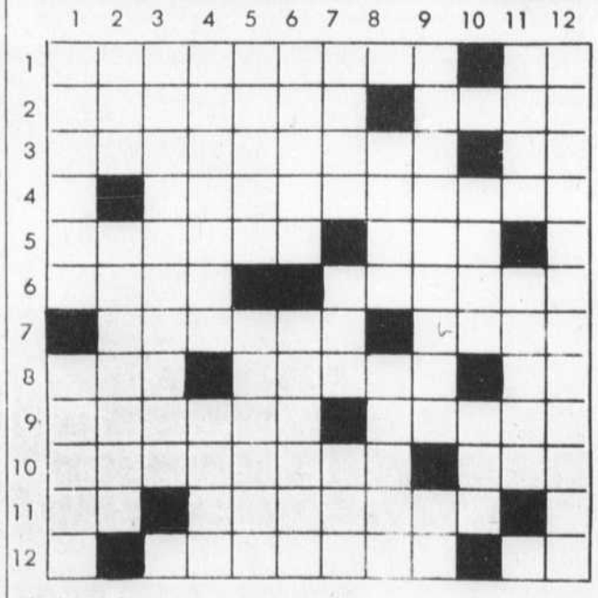

Horizontalement
1—Action de tuyauter. — Tour.
2—Conférer un titre de noblesse. — Située.
3—Dresserais à la meule. — Argent.
4—Relatif aux jumeaux.
5—Un sens. — Fleur.
6—Nom vulgaire d'un poisson téléostéen. — Secousse plus ou moins violente imprimée au sol.
7—Dernier, final. — Transpirer.
8—Gros perroquet. — Serviteur. — Adverbe de lieu.
9—Petit plat oblong dans lequel on sert des hors-d'oeuvre. Peau de veau mort-né.
10—Ce qui fait qu'une chose est de même nature qu'une autre. — Sans inégalités.
11—Petit cube. — Qui ne porte point de fruits. —
12—Qui appartient à l'enfance. — Seul.

Verticalement
1—Gros bouchon destiné à obturer un trou. — Sec.
2—Seule. — Poisson.
3—De Yougoslavie.
4—Carrelet. — Sans qu'on le sache.
5—Docteur de la loi, chez les musulmans. — Ive.
6—Petit trait. — Epouser.
7—Grand lac salé de l'U.R.S.S.. — Condiment. — Triage.
8—Petite rivière de Bretagne. — Action de sortir du repos.
9—Auteur d'essais littéraires. — Chemin de halage.
10—Né de. — Parcourue des yeux.
11—Empereur de Russie. — Plante potagère.
12—Reconstitution d'un organe détruit ou supprimé.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	S	P	O	R	A	N	G	E	■	J	U	S
2	O	U	R	A	G	A	N	■	S	A	N	S
3	U	N	G	U	I	S	■	M	A	R	I	■
4	S	I	E	C	L	E	■	O	R	D	R	E
5	D	E	L	I	E	■	T	■	R	I	■	D
6	I	■	E	T	■	A	L	F	A	N	G	E
7	A	U	T	E	U	R	■	L	U	■	A	N
8	C	L	■	S	T	E	L	E	■	D	U	■
9	O	T	A	■	I	N	I	T	I	A	L	E
10	N	I	V	E	L	E	U	R	■	I	L	S
11	A	M	A	T	E	U	R	I	S	M	E	S
12	T	E	L	E	■	X	E	R	U	S	■	E

Pour la bouteille «explosive» de Pepsi, il réclame $23,500

(par Bernard Morrier) — La Cour supérieure a été saisie hier d'une requête de $23,500, enregistrée par un jeune commis d'épicerie, blessé par l'explosion d'un « format familial » d'une bouteille de Pepsi Cola, le 1er novembre 1978.

C'est alors qu'il travaillait dans l'épicerie de son père, au 1903 rue Jolicoeur, que Ronnie Mish a subi des blessures à une main, au moment où il manipulait une telle bouteille pour la poser sur une tablette.

Alléguant que la quantité de gaz carbonique mise par Pepsi Cola dans la bouteille qui a explosé était trop grande, par rapport à la capacité de résistance de ce même contenant, le jeune homme réclame $5,000 pour incapacité totale temporaire, $10,000 pour incapacité partielle permanente, $3,000 pour souffrances et douleurs, $3,000 pour perte de jouissance de la vie et $2,500 pour cicatrices, le tout totalisant $23,500.

Selon lui, Pepsi Cola est responsable de tous ses ennuis et il demande que la Cour supérieure ordonne à cette entreprise de le dédommager du montant précité.

L'administration municipale de Montréal veut mettre en valeur ses bibliothèques

par Alain Duhamel

Une des premières tâches du nouveau Service des activités culturelles de Montréal consistera à mettre en valeur son réseau de bibliothèques.

« Nous avons un potentiel sous-utilisé en ce moment », nous dit Mme Justine Sentenne, membre du comité exécutif de la ville de Montréal. « Nous voudrions aller vers la masse et faire en sorte que chaque Montréalais se sente non pas rejeté, mais invité ».

L'administration municipale prépare un plan de développement de ses bibliothèques avec l'objectif d'accroître la clientèle de 25% en une année. La clientèle des bibliothèques municipales demeure généralement stable et faible. Dans le dernier rapport annuel du Service des sports et loisirs, les bibliothèques de la ville comptaient 61,250 abonnés et avaient effectué 1,450,646 prêts. Seulement 6% de la population a donc eu recours aux bibliothèques de Montréal.

Pour l'administration municipale, les bibliothèques doivent non seulement favoriser la lecture, mais encore devenir des lieux d'animation dans les quartiers, des lieux de manifestations culturelles préparées par les résidents.

Le réseau des bibliothèques municipales constituera l'armature du Service des activités culturelles que vient de créer le Conseil municipal.

Ce nouveau service, détaché du Service des sports et loisirs, prend à sa charge, outre les bibliothèques, le Planétarium, l'Aquarium, le Jardin zoologique, le Théâtre de verdure et le Centre d'art du Mont-Royal. Il a pour mission de concevoir et de proposer des politiques dans les domaines de la musique, du cinéma, de la littérature, de l'histoire, de la danse et dans toute autre activité à caractère culturel.

Pour y parvenir, le Service des activités culturelles de Montréal doit, entre autres, solliciter des contributions des gouvernements supérieurs ou de tout autre organisme public ou privé. L'administration municipale, dit Mme Sentenne, a été particulièrement encouragée par le programme de développement des bibliothèques que le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, a rendu public récemment au congrès de l'Union des municipalités du Québec.

M. Yves Desmarais, qui dirigeait autrefois le Service des sports et loisirs, prendra la direction du nouveau service tandis que M. Jean Emond, autrefois surintendant, prend la direction des sports et loisirs.

Dans le budget de l'année 1979, couvrant une année administrative de huit mois, les services culturels disposaient d'un budget de $10.5 millions dont $3.6 millions allaient aux bibliothèques. Les services récréatifs disposaient d'un budget de $27.6 millions.

Dans la mesure où le programme triennal d'immobilisations peut donner une indication des intentions de l'administration municipale, la ville de Montréal compte dépenser $450,000 l'an prochain pour l'aménagement d'une bibliothèque dans l'ancien hôtel de ville de Maisonneuve. En trois ans, elle dépensera un peu plus d'un million et demi de dollars en travaux d'aménagement dans les bibliothèques.

Le public a raison de s'inquiéter du nucléaire

OTTAWA (PC) — Selon le président de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, le public a raison de s'inquiéter de l'administration de l'industrie nucléaire.

Dans une récente interview, M. Jon Jennekens a cependant expliqué que l'enquête nationale sur l'énergie nucléaire par un comité parlementaire spécial pourra répondre à la plupart des questions.

M. Jennekens a également mentionné le rapport du comité provincial sur les affaires de l'Hydro-Ontario.

Selon ce rapport, les quatre centrales nucléaires de l'Ontario ne présentent aucun danger... maintenant.

Le rapport demande à la commission d'être plus sévère pour ceux qui ont un permis et commentent des infractions, de diminuer le secret dans certains domaines et d'admettre le public à la commission, au côté des spécialistes.

Aux Etats-Unis, la commission présidentielle qui étudie l'accident nucléaire de Three Mile Island, près de Harrisburg en Pennsylvanie, est arrivée à d'autres conclusions.

Présidée par M. John Kemeny, la commisison américaine a conclu qu'il fallait abolir la Nuclear Regulatory Commission, pour la remplacer par une nouvelle agence fédérale placée sous la direction d'une seule personne, afin d'obtenir un meilleur contrôle et plus de sécurité dans l'industrie nucléaire.

Le rapport ontarien, d'un autre côté, voudrait que la commission ait le pouvoir d'imposer des amendes à ceux qui commettent des infractions.

M. Jennekens a signalé que la commission avait déjà amendé ou suspendu des permis, mais n'avait jamais eu recours aux tribunaux.

Mais, d'ajouter M. Jennekens, la commission est compétente et indépendante.

Il a cité à ce sujet la centrale nucléaire Gentilly-1, qui a coûté $100 millions et n'a fonctionné que 167 jours au cours des huit dernières années.

Plusieurs incidents se sont produits à Gentilly, dont une fuite de 10 tonnes d'eau lourde radioactive dans le Saint-Laurent.

« Avec Gentilly-1, a signalé M. Jennekens, nous n'avons pas permis à Energie atomique du Canada (qui en est le propriétaire) d'ouvrir cette centrale, même si la commission avait un grave problème de liquidité. »

Troubles au nord du Cameroun

NDJAMENA (AFP) — Plusieurs centaines de personnes auraient trouvé la mort les 20 et 21 octobre au Nord-Cameroun à la suite d'affrontements entre forces de l'ordre et villageois, selon des informations parvenues hier à Ndjaména.

D'après des témoignages recueillis à Ndjaména auprès de personnes qui assurent avoir fui les lieux des troubles, les habitants d'un village arabe situé à une trentaine de kilomètres de Makari, près de la frontière du Tchad, se seraient soulevés contre l'administration locale, qui refusait de leur ouvrir une école pour laquelle ils auraient versé plusieurs fois, depuis trois ans, d'importantes sommes d'argent. Selon les villageois, ces sommes d'argent auraient été utilisées à des fins personnelles par les autorités du lieu.

Le préfet de Kousseri et une vingtaine de gendarmes, qui s'étaient rendu sur place pour « rétablir l'ordre », auraient offensé le marabout du village. Les villageois auraient alors attaqué les gendarmes, en tuant quatorze, en blessant grièvement trois autres, tandis que le préfet parvenait à s'enfuir.

Un détachement de paracommandos basé à Maroua, (300 km au sud de Kousseri), aurait été dépêché à Makari avec l'ordre de « nettoyer » les insurgés.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Mesures d'urgence

La Commission des accidents du travail a pris des mesures d'urgence afin d'indemniser les accidentés qui sont absents du travail depuis 15 jours et plus.

Employeurs

Les accidents survenus depuis le 1er septembre. Faites-nous parvenir, à l'une des adresses ci-dessous, le formulaire habituel, ou une photocopie, pour tous les accidents survenus depuis le 1er septembre 1979 qui ont entraîné une absence de 15 jours et plus.

Les accidents survenus avant le 1er septembre. Pour les accidents survenus avant cette date et dont les victimes sont encore absentes du travail ou sous traitement médical, veuillez nous faire parvenir un nouveau formulaire ou une photocopie.

Travailleurs

1. Si vous avez subi un accident du travail depuis le 1er septembre 1979 qui vous a empêché de travailler pendant 15 jours ou plus; ou encore, si vous avez subi un accident avant le 1er septembre et que vous êtes toujours absent de votre emploi, assurez-vous que votre employeur nous fasse parvenir une demande de prestations.

2. Si vous êtes déjà indemnisé ou sous traitement, assurez-vous que votre employeur nous fasse parvenir une nouvelle demande de prestations.

3. Si vous recevez des allocations de réadaptation sociale, elles continueront de vous parvenir régulièrement, sans autre démarche, tant que vous y aurez droit.

Rentes mensuelles

Si vous recevez une rente mensuelle de la Commission des accidents du travail du Québec, elle vous sera versée à la date habituelle, sans autre démarche.

Régie de l'assurance automobile du Québec

Dans les cas urgents, les demandes d'acomptes d'indemnités des victimes d'accidents de la route peuvent être postées aux adresses ci-dessous, si le dossier est déjà en traitement.

Employeurs, faites parvenir vos demandes de prestations à l'une des adresses suivantes:

Région du Bas-St-Laurent/ Gaspésie
Case Postale 25000
Rimouski, Québec
G5L 7P3

Région des Cantons de l'Est
Case Postale 25000
Succursale Postale
Jacques-Cartier
Sherbrooke, Québec
J1J 3X4

Région de la Côte-Nord
Case Postale 25000
Sept-Iles, Québec
G4R 4L9

Région de l'Outaouais
Case Postale 25000
Succursale Postale B
Hull, Québec
J8X 4C9

Région du Nord-Ouest
Case Postale 25000
Rouyn, Québec
J9X 5Y8

Région de Québec
Case Postale 25000
Terminus Postal
Québec
G1K 7X2

Région du Saguenay/ Lac St-Jean
Case Postale 25000
Chicoutimi, Québec
G7H 6J6

Région de la Mauricie/ Bois-Francs
Case Postale 25000
Trois-Rivières, Québec
G9A 5S3

Région de l'Île de Montréal
Case Postale 3500
Montréal, Québec
H3C 4C3

Région de Laval/Laurentides
Case Postale 3500
Montréal, Québec
H3C 4C3

Région de Longueuil
Case Postale 3500
Montréal, Québec
H3C 4C3

Commission des accidents du travail du Québec.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 27

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02030542-794. DOMCO INDUSTRIES LTÉE, Demanderesse —vs— DONAT PELLERIN, défendeur. Le 12 novembre 1979, à 14 heures de l'après-midi, à la place d'affaires du défendeur au No 5065 rue François Premier, en la cité St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire Olivetti, équipement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 1er novembre 1979. Pierre Boisvert, Huissier, 849-2484.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02020795-790. PARK AVENUE CHEVROLET (1978) INC., demandeur —vs— GAETAN BOUTHILLIER défendeur. Le 12 novembre 1979, à 13.30 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 1830 rue Jeanne D'Arc (arrière), en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camion citerne GMC 950 1969 vert et blanc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 1er novembre 1979. Guy Bernier, Huissier, 288-4511.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-031692-796. WURTH FASTENER CO. LTD., Demanderesse —vs— ALBERT LÉVESQUE, Défendeur. Le 12 novembre 1979, à 11.00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No 2100 rue des Laurentides, en la cité Chomedey, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de mufflier environ (200), 1 extincteur chimique, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 1er novembre 1979. Pierre Rivard, Huissier. 288-4511.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-009840-768. ANGELINE LUSSIER, Demanderesse —vs— GEORGES LEPAPE, Défendeur. Le 13 novembre 1979, à 2 heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, au No 2135 rue Drummond, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 24 étagères bibliothèques contenant: environ 6,000 volumes, 35 - 2500 catalogues assortis; 1 photocopieuse; 1 dactylo électric IBM, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 30 octobre 1979. Ronald Dubé, Huissier, 288-6721.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-002637-799. OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, Demanderesse —vs— ISOLATION ISOTHANE LTÉE, Défenderesse. Le 12 novembre 1979, à 11 heures de l'avant-midi, à la place d'affaires de la Défenderesse, au No 1122 rue Berlier, Chomedey, en la cité de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau angulaire; 3 calculatrices, 1 grand bahut en noyer; 1 photocopieuse 3M # 870; etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 30 octobre 1979. Ronald Dubé, Huissier, 288-6721.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-002516-795. ROY MARCHAND INDUSTRIEL LIMITÉE, Demanderesse —vs— ROBERT VIGLIOTTI, Défendeur —et— ROBERT VIGLIOTTI, Gardien. Le 12 novembre 1979, à 11 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No 32, 64ième avenue, en la cité de St-Eustache, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Cutlass 1969, 2 portes H.T. & accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 30 octobre 1979. Pierre Lamarche, Huissier, 288-6721.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-050382-782. PAVAGE LAURENTIDE INC., Demandeur —vs— FRITZ DURAND JACQUES, Défendeur. Le 12 novembre 1979, à 11.00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No 6000 rue Boniface, en la cité de Brossard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon: 2 morceaux, 1 table en marbre, 1 table de coin en marbre, 1 appareil stéréo avec table tournante et colonnes de son. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 1er novembre 1979. Pierre Dugas, H.C.S., 845-8156.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-027561-799. LES INDUSTRIES PITTSBURGH DU CANADA, Demanderesse —vs— SANDRA FISHMAN (RESTAURANT JARDIN DE LEE ENRG), Défenderesse. Le 12 novembre 1979, à 2 heures de l'après-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au No 5121 avenue du Parc, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Grill Magiglow, 1 Caisse enregistreuse NCR, 1 Comptoir vitre, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 1er novembre 1979. André Lessard, Huissier, 842-9192.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-024198-793. PAQUERETTE CÔTÉ NURST (CANADA DISTRIBUTORS IMPORT REG'D), Demanderesse —vs— MICHEL DELORME, Défendeur. Le 12 novembre 1979, à 11 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No 3 Terrasse Lamothe, Auteuil, en la cité de Laval et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Electrohome port. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 1er novembre 1979. Rino Rinaldi, Huissier, 842-9192.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-030625-797. AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED, Demanderesse —vs— NICOLE CANTO ET AL (PLACEMENT VINALCO BOUT MARIE HÉLÈNE), Défenderesses. Le 12 novembre 1979, à 11 heures de l'avant-midi, à la place d'affaires des défenderesses, au No 1436 rue Roberval, en la cité de St-Bruno et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défenderesses saisis en cette cause, consistant en: 1 Lot de vêtements assortis, 1 Lot de manteaux assortis, 1 lot de vestes assorties, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 1er novembre 1979. Irving Fruitman, Huissier, 842-9192.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-027560-791. GERARDO D'ANTICO, Demandeur —vs— ROLAND LONGPRÉ, Défendeur. Le 12 novembre 1979, à 11 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No 6251 rue Mazarin, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Marconi et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 1er novembre 1979. Jean-Marc Lachance, Huissier, 842-9192

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-010740-791. IDEAL PERFECT PAD LIMITED, Demanderesse —vs— LAZAR GLICKMAN & SON INC., Défenderesse. Le 12 novembre 1979, à 10 heures de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au No 209 rue Ste-Catherine est, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Photocopieuse Custmon 200, 2 Calculatrices, 2 Dactylos électrique, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 1er novembre 1979. Camil Hamel, Huissier, 842-9192.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-024882-792. GILLES BRACONNIER, Demandeur —vs— YVES BECOTTE, Défendeur. Le 13 novembre 1979, à 11 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No 147 rue De Salaberry, en la cité de St-Hilaire, district de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur sur pied pivotant de marque Hitachi, 1 divan en matériel couleur rouge avec sous-sins, 3 fauteuils en foam recouvert de matériels de couleur gris, 2 tableaux murals, 2 tables de salon, 1 lampe, 1 cendrier sur pied, 1 bateau en bois format petit, 1 lampe avec abat-jour et 1 horloge mural. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 29 octobre 1979. Pierre-Paul Hainault, Huissier, 284-1007.

Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE, No 200-02-008836-761. YVES DEMERS, Demandeur —vs— JEAN-GUY DESJARDINS, Défendeur. Le 12 novembre 1979, à 11 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No 8205 rue Alverne, en la cité de St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon de style moderne couleur beige, 1 mini-téléviseur couleur portatif AGS et acc., 1 humidificateur Electrohome et acc., 1 congélateur Baycrest et acc., 2 bibliothèques en bois, 1 bureau en bois avec chaise, 1 stéréo AMF Electrophonic et acc., 1 bicyclette à exercice, 1 lot de mini-cadres et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 29 octobre 1979. André Mathieu, Huissier, 284-1007.

Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE, No 200-02-005901-790. AUBERGE DES GOUVERNEURS ET AL, Demanderesse —vs— MME RENÉE PETERSON, Défenderesse. Le 13 novembre 1979, à 11 heures de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au No 121 rue Blainville Ouest, en la cité de Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en L, 1 chaise de secrétaire orange pivotante, 1 dactylo électrique Adler, 1 additionneuse électrique, 1 paymaster beige, 1 additionneuse électrique Olivetti, 1 table à dactylo en metal gris, 1 filière beige avec 4 tiroirs. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, le 29 octobre 1979. Charles Paquette, Huissier, 284-1007.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-031183-79. SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE D'INVESTISSEMENT S.I.D.I. LTÉE, Demanderesse —vs— GUY BRASSARD, Défendeur. Le 13 novembre 1979, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No 660 rue De Brest, app. 6, en la cité Pont-Viau (Laval), district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV couleur Zenith, Stéréo Olympic, meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 30 octobre 1979. Daniel Jobin, Huissier, 288-0211.

Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE, No 02-007302-78. ALEX COULOMBE LTÉE, Demanderesse —vs— GÉRARD GIROUX, Défendeur. Le 13 novembre 1979, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No 7660 rue Shaughnessy (St-Michel) en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV couleur Baycrest, meubles de menage. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 30 octobre 1979. Michel Lemieux, Huissier, 288-0211.

Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE, No 02-006109-79. CASSIDY LIMITÉE, Demanderesse —vs— MARCEL LAROSE "RESTAURANT LA PROMENADE", Défendeur. Le 13 novembre 1979, à 10.30 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No 10730 rue Seguin, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV couleur Hitachi, meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 30 octobre 1979. Michel Lemieux, Huissier, 288-0211.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-012229-79. HYDRO-QUÉBEC, Demanderesse —vs— JACQUES GIRARD, Défendeur. Le 13 novembre 1979, à 11 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No 2039 rue de L'Église, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV Admiral, 1 auto Ford L.T.D. II 2 portes. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 30 octobre 1979. Roger Jobin, Huissier, 288-0211.

Province de Québec, District de Bedford, COUR PROVINCIALE, No 02-000436-75. PHILIPPE GAUDREAU, Demandeur —vs— ARMAND DI PALMA "PARADIS DES FRUITS & LÉGUMES", Défendeur. Le 13 novembre 1979, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No 2026 rue Cartier, app. 4, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV couleur Zenith, Stéréo Olympic, meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 30 octobre 1979. Daniel Jobin, Huissier, 288-0211.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-009735-79. VALIMOBEC INC., Demanderesse —vs— SYLVIE CRÊTE, Défenderesse. Le 13 novembre 1979, à 12 heures de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au No 3980A rue Arthur Champoux, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: TV couleur Zenith, Lessiveuse Inglis, bibliothèque à 3 sections. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 30 octobre 1979. Daniel Ouimet, Huissier, 288-0211.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-027520-79. AMEUBLEMENT G.B. INC., Demanderesse —vs— RICHARD GOSSELIN, Défendeur. Le 14 novembre 1979, à 12 heures, au domicile du défendeur, au No 5240 rue De Repentigny, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV couleur Zenith, 1 orgue Hammond, 1 auto Oldsmobile Cutlass Salon 1977. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 30 octobre 1979. Roger Jobin, Huissier, 288-0211.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

AVIS est par les présentes donné que la compagnie CORPORATION DE BIEN-ÊTRE DES EMPLOYÉS DE SERVICE DE LA BAIE JAMES constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Daté à Montréal, ce Sième jour de septembre 1979.
Jasmin, Rivest, Castiglio, Castiglio & Lebel
Procureurs de la compagnie.

PRENEZ AVIS QUE: Monsieur Yvan Lazure, résidant et domicilié au 35, rue Académie, Howick, Co. Châteauguay, P.Q. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Monsieur Morris Craig, résidant et domicilié au R.R. no. 1 à Howick, Co. Châteauguay, P.Q. le permis no. M-503423-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 30 octobre 1979
2ème publication: 31 octobre 1979
3ème publication: 1 novembre 1979
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC., 1000, De Sérigny, suite 530, Longueuil, P.Q. J4K 5B1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-43-000881-79

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC (art. 139 C.p.c.)

A Gaétane Chassé:

Considérant la demande formulée par requête en date du 29 septembre 1979, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informer, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de Annie Chassé, née le 17 mai 1977 et pour y donner ou refuser son consentement. À défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le greffier adjoint
Lucille Bourdeau

BERNIER, PRENOVEAU & COUSINEAU
avocats
Procureurs des requérants

PRENEZ AVIS QUE:
MM.: Alain Archambault, M-508838-001; Michel Asselin, M-505574—02; Guy Audette, M-502981-001; Gérard Audette, M-508568-001; Lucien Audette, M-502979-001; Maurice Barrette, M-503411-001; Jean-Claude Beaudin, M-501741-002; Jean-Roch Beaudin, M-506476-001; René Beauregard, M-502926-001; René Beauregard, M-502926-002; Robert Belisle, M-507623-001; Guy Benoît, M-508722-001; Jean-Marc Benoît, M-503102-001; Réjean Berthiaume, M-505959-001; Claude Bigras, M-503552-001; Henri Bissonnette, M-500244-002; Paul Blain, M-507218-001; Pierre Blain, M-502976-001; Normand Boismenu, M-508397-001; Denis Borduas, M-502397-001; Gilbert Bouillon, M-508951-001; Claude Bourdeau, M-505649-001; Fernand Bourgogne, M-508127-001; Gilles Bombardier, M-501758-001; Jean-Paul Brodeur, M-502798-001; Daniel Burque, M-508119-001; Denis Carrière, M-507232-001; Jean Carmel, M-505251-002; Yves Chabot, M-508685-001; Donald Chagnon, M-503536-001; Michel Chalifoux, M-508056-001; Mme Rita Charron, M-502427-001; Albany Côté, M-508227-001; Claude Côté, M-507864-001; Irène Côté, M-502407-001; François Cyr, M-502799-001; Fernand Cyr, M-500179-001; Mme Rita Cyr, M-508165-001; Régent Demers, M-508332-001; Réjean Demers, M-506661-001; Rosaire Demers, M-501764-001; Émilien Deroy, M-502157-001; Claude Desiippe, M-501747-001; Excavation A&R Desroches Ltée, M-507412-001; Claude Desroches, M-506634-001; Gilles Durocher, M-508319-001; Léon Forest, M-503550-001; Maurice Forget, M-508245-001; Lucien Gagnon, M-509042-001; Rolland Gagnon, M-505247-001; Arsène Garand Inc., M-507590-001; Yvon Gareau, M-501629-001; Albert Gauthier, M-502388-001; Florent Gauthier, M-502748-001; Auguste Gendron, M-505595—002; Valère Gendron, M-508334-001; Jacques Germain, M-508075-001; Laurent Germain, M-501804-001; Daniel Girard, M-507278-001; Gilles Grégoire, M-507456-001; René Guilbert, M-507886-001; Gérald Hamelin, M-501756-003; Transport Gilbert Hamelin Inc., M-506357-003; Réal Hamelin, M-501762-001; Gérald Henry, M-503418-001; Ronald Jacques, M-508070-001; Pierre Jetté, M-507346-001; Simon Joly, M-506679-002; Simon Lacombe, M-502420-001; Daniel Laflamme, M-503530-001; Gaston Laflamme, M-503534-001; Michel Laframboise, M-506359-001; Gérard Lajeunesse, M-500907-001; Gérard Lajeunesse, M-502765-001; Ronald Lamoureux, M-501750-001; Daniel Langelier, M-508575-001; Michel Langevin, M-505902-001; Ferdinand Langlois, M-508921-001; Pierre Langlois, M-508820-001; Yvon Larocque, M-502726-001; Marcel Lavallière Enrg., M-508229-001; André Lavigne, M-508349-001; Joseph Legault, M-504540-001; Robert Lemonde, M-507221-001; Fernand Lévesque, M-507077-001; Robert Léveillé, M-502772-001; Marcel Longtin, M-501752-001; Paul Longtin, M-507897-001; Georges Mailloux, M-501788-001; Paul Malo, M-502408-001; Gérald Marcil, M-505824-002; Gérald Martel, M-508330-001; Paul Martel, M-501639-001; Anatole Meilleur, M-506726-001; Hubert Meilleur, M-503585-001; Marcel McDuff, M-505873-001; Gilles Morier, M-502701-001, M. Guy Morier, M-503095-00 Gilles Myre, M-501743-001; Jean-Guy Myre, M-501771-001; Fernand Ouellet, M-504952-001; Michel Ouellette, M-508215-001; Jean-Paul Palardy, M-502422-001; Gérard Paquette, M-503556-001; Réal Paquette, M-502795-001; Pelletier Exc. Inc., M-501539-003; Réal Perras, M-501742-001; André Pion, M-502404-001; Les Entreprises Yvan Pion Inc., M-507758-003; Robert Plante, M-507709-001; Réal Poirier, M-508305-001; Roland Poirier, M-503690-001; Paul-Émile Poissant, M-501753-001; Jude Provost, M-501776-001; Normand Provost, M-501767-001; Olidor Racine, M-502800-001; Robert Riendeau, M-501557-001; André Robert, M-508350-001; Jules Robidoux, M-503674-001; Wilfrid Robidoux, M-506798-001; Luc Rochon, M-506539-001; Bernard Roy, M-500890-001; Guy St-Jacques, M-502704-001; Jean-Marc St-Pierre, M-502303-001; Réjean St-Jean, M-507515-001; Gérald Santoire, M-507513-001; André Séguin, M-503718-001; Claude Senécal, M-501805-001; Robert Senécal, M-501803-001; Serge Thibert, M-501769-001; Transport Donald Inc., M-508274-001; Transport Donald Inc., M-508274-002; Georges Versailles, M-501757-001; Maurice Villeneuve, M-502024-001; Serge Villeneuve, M-500960-001 demandent à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis spécial pour le transport de la neige dans la Région 10, pour une période de 180 jours et/ou la saison hivernale 1979-80. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC., 1000, De Sérigny, suite 530, Longueuil, P.Q. J4K 5B1
1ère publication: 30 octobre 1979
2ème publication: 31 octobre 1979
3ème publication: 1er novembre 1979

Avis est donné que: Réal Gamache, 185, St-Georges, St-Jean, Cté. Iberville, P.Q., détenteur du permis M503198-001 région 6, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Jean Dubois, 295, St-Joseph sud, St-Grégoire, P.Q., région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.
1ère parution le 31 octobre 1979
2ème parution le 1er novembre 1979
3ème parution le 2 novembre 1979

C.T.Q. PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que le requérant, CLAUDE CAILHIER, résidant au 284 rue Guérin, St-Michel, Cté Napierville, détenteur du permis de vrac numéro M-508919-D-1 pour la région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir un permis spécial de camionnage en vrac pour le transport de neige et de glace dans la région 10 durant la saison hivernale 1979-80, pour le permis ci-haut mentionné et pour une période allant de novembre 1979 à la fin d'avril 1980.
Le requérant demande également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut contester cette demande dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 est, rue Sherbrooke, à Montréal, P. Québec 090
1ère parution: 30 octobre 1979
2ème parution: 31 octobre 1979
3ème parution: 01 novembre 1979
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE,
31 rue St-Jacques,
Suite 100,
Montréal, P.Q.

Robert Phaneuf, M-505975, Roch Charron, M-505699, 2 demandes, Claude Morin, M-505246-001, Jean-Paul Archambault, M-505047, Ray Adam & Fils Ltée, M-508502, 3 demandes, Raynald Boulay, M-500373, Denis Valcourt M-508720-001, Ronald Charron, M-505700, Marcel Foisy, M-502163-001, Jean-Louis Michon M-502449, 2 demandes, Jean-Maurice Berthiaume M-506784-001, Yvon Vincent, M-504535, Léo-Paul Desmarais, M-508055, 15 demandes, Michel Desmarais & Fils Inc., M-508274, 4 demandes, Gérard Bombardier, M-507027-001, Marie-Paule Lemieux, M-500559-002, Camille Lefebvre, M-502292, Les Ent. Laberge & Ass. Inc., M-508723-001, Les Ent. Côté & Prud'homme Ltée, M-504506-003-004, Gérard Jodoin, M-501117-002, Kyrke Nussey, M-506228-001, Marvyn Nussey, M-506229, Eugène Demers, M-501169-002, Raymond l'Écuyer, M-506471-002, Gilles Marcil, M-505183, R. Bruce Ness & Sons Reg. M-501541-004, Bockstail & Laberge Inc. M-504383-002, Antoine Lévesque, M-505050, Hermas Dubuc, M-504216, Lise Fournier-Lefort, M-501146, Guy Lefort, M-501147, Léonard Verner, M-502186, 4 demandes, St-Louis Transport Inc. M-502141, Ludovic Monteptit Inc. M-502297-003-005, René Levac, M-503233, Laurent Théôret, M-506151, Gilles Faubert, M-503367-001, Serge Meloche, M-506686, Florian Duval. M-503207, Les Ent. Montpetit Inc., M-500889, 2 demandes, demandent à la Commission des Transports du Québec, de leur émettre des permis spéciaux dans la région 10, pour transporter de la neige durant la saison hivernale 1979-80. Toute personne intéressée à faire opposition à cette demande devra le faire dans les 5 jours qui suivent la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 31 octobre 1979
2ème publication: 1er novembre 1979
3ème publication: 2 novembre 1979.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

En matière de faillite
NO: 500-11-000,556-783
DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE DE:
RAYMOND ROBERT, plombier, résidant et domicilié au 3110 rue Leduc, dans la Ville de St-Hubert, District de Montréal,

Failli-Débiteur

-et-

MICHAEL KOVSHOFF, C.A., es-qualité de syndic aux biens et à la faillite dudit Raymond Robert, ayant sa place d'affaires dans la Cité et le District de Montréal, au 1110 rue Bleury, Suite 100,

Syndic-intimé

-et-

TRI-STATE INVESTMENTS CO. LIMITED, une corporation légalement constituée et ayant une place d'affaires dans la Cité et le District de Montréal, au 1980 ouest, rue Sherbrooke,

Requérante

-et-

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT, une corporation dûment incorporée, ayant un bureau d'affaires dans la Ville de Mont-Royal, District de Montréal, au 2350 Avenue Manella,

Mise-en-cause

-et-

GILLES BLANCHETTE, autrefois résidant et domicilié au 6162 rue Houde, à Montréal Nord, District de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

Mis-en-cause

-et-

LE REGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de la Division de Chambly, dans la ville de Longueuil, au 201 Place Charles Lemoyne,

Mis-en-cause

ORDONNANCE

AVIS EST DONNÉ par les présentes à Gilles Blanchette, le mis-en-cause, qu'une Requête pour être déclaré propriétaire d'un immeuble situé à St-Hubert, soit le lot numéro CENT TREIZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT TRENTE (130-113) aux plans et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Hubert, sera présentée pour adjudication devant l'un des Honorables Juges de la Cour Supérieure, Division des Faillites, pour le District de Montréal, ou au Régistraire de cette Cour, au Palais de Justice à Montréal, Ch. 2.17, 10 est, rue St-Antoine, le 14ième jour de décembre 1979 à 9:30 heures de l'avant-midi, et une copie de cette Requête a été laissée au Greffe de cette Cour à votre intention.

Montréal, le 4 octobre, 1979.
Normand Séguin
Régistraire
Mes Zimmerman Gardner Blitt & Jarry,
550 ouest, rue Sherbrooke,
Suite 1570, Aile ouest,
Montréal, Qué. H3A 1B9

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Avis est donné que M. Harold Hendery domicilié et résidant au 38, rue Brunswick, apt. 204, dans la Ville de Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice de la Province de Québec pour un décret changeant son nom pour celui de MOHAMED HAROON HEDI ainsi que son épouse dame Lilia Hendery pour celui de Lilia Hedi.
Montréal, le 29 octobre 1979.
(signé) Harold Hendery

Avis est donné que: DENJAC EXCAVATION LTÉE., 12275, 83ième avenue, Rivière-des-Prairies, P.Q., détenteur du permis no. M509006-001, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Gilles Lévesque, 6467A, Beaucourt, Montréal-Nord, P.Q. région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 31 octobre 1979
2ème parution le 1er novembre 1979
3ème parution le 2 novembre 1979
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

Avis

PRENEZ AVIS QUE la requérante Falls Transport Ltd s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner les services suivants: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT
De la frontière Nouveau-Brunswick/Québec (tout port d'entrée) à Montréal et à toutes les localités situées dans un rayon de 350 milles, pour le transport de pommes de terre, grains et semences pour le compte de Toner Bros. Ltd et retour avec marchandises refusées et/ou avariées.
ORIGINE ET/OU DESTINATION:
Grand Falls, Nouveau-Brunswick.
DROIT ADDITIONNEL:
À l'occasion du service ci-haut mentionné, la requérante pourra utiliser des véhicules à température contrôlée.
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT —
De la frontière Nouveau-Brunswick/Québec (tout port d'entrée) corridor à travers le Québec aux frontières Québec/Ontario (tout port de sortie) pour le transport de pommes de terre, grains et semences pour le compte de Toner Bros. Ltd et retour avec marchandises refusées et/ou avariées.
ORIGINE ET/OU DESTINATION:
Grand Falls, Nouveau-Brunswick et les points autorisés en Ontario.
DROIT ADDITIONNEL:
À l'occasion du service ci-haut mentionné, la requérante pourra utiliser des véhicules à température contrôlée.
CONDITION:
Ces clauses sont sujettes aux permis complémentaires requis, si besoin est.
Durée: 364 jours.
Tout intéressé peut dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, contester cette demande, en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 30 octobre 1979
2ème publication: 31 octobre 1979
3ème publication: 1er novembre 1979
PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR: ME FRANÇOIS PERREAULT
200 St-Jacques, ouest, suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

PUBLICATION

PRENEZ AVIS que la requérante, TRANSPORT P.L. INC., s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin que celle-ci statue sur le maintien de ses permis de camionnage en vrac numéros M-501234, D-001, D-002, D-003 pour la région numéro 10, suite au changement de contrôle qui est intervenu au sein de ladite compagnie, le tout conformément à l'article 39 de la Loi des Transports et à l'article 2.59.1 du règlement no 2 (1976). La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de rendre la décision exécutoire immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du règlement no 2 (1976).
Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les cinq jours suivant la dernière publication, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
Françoise Brais, Procureur.
1ère publication: jeudi, le 1er novembre 1979.
2ième publication: vendredi, le 2 novembre 1979.
3ième publication: samedi, le 3 novembre 1979

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-004 383-780
MARY ELIZABETH SPURRELL
& WILLIAM G. SPURRELL,

Demandeurs

-vs-

DOUGLAS CHRISTIE
& ZOLI BEKE,

Défendeurs

AVIS

Le défendeur DOUGLAS CHRISTIE pour qui une copie du bref et de la déclaration dans la cause en titre a été déposée au bureau de cette Cour, est par la présente requis de comparaître dans un délai de TRENTE (30) jours suivant la publication de cet avis.

ROLANDE ALARIE
Protonotaire

MONTRÉAL, le 25 octobre 1979
Lavery O'Brien
Procureur des demandeurs

PRENEZ AVIS QUE Jean-Claude Messier, faisant affaires sous la raison sociale de Messier Transit Enrg., détenteur du permis #22831-V cède son entreprise de transport à Transit Robert Enrg. (Pierrette Robert faisant affaires sous la raison sociale de:).
La place d'affaires demeure à 132, Ruisseau St-Louis, Marieville, P.Q.
Le requérant demande qu'à l'occasion de ce transfert le permis soit renouvelé et que le transfert soit accordé instanter.
Tout intéressé peut contester cette demande déposée à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, H2L 1K2.
1ière publication: Jeudi, le 1er novembre 1979.
2ième publication: Vendredi, le 2 novembre 1979
3ième publication: Samedi, le 3 novembre 1979.
ADRIEN R. PAQUETTE, C.R., procureur
200, St-Jacques, Suite 900
Montréal, H2Y 1M1

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
Aménagement de la Grande Rivière
Heure limite: 15h 30, heure de Montréal, aux dates indiquées

JEUDI, le 15 NOVEMBRE 1979
SEBJ 79-2675
FOURNITURE DE 76,078 LIVRES DE PLAQUES ET BARRES D'ACIER POUR RÉPARATION DE MACHINERIE LOURDE
GARANTIE DE SOUMISSION: $2,500.00
PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: $10.00

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800 est, boul. de Maisonneuve
19e Étage
Montréal, (Québec)
H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par CHÈQUE VISÉ O

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens
9.30 Animagerie
9.45 La boîte à lettres
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-express:
"Coiffure" avec Pierre Ladouceur.
"La pré-retraite", avec le Dr Raymond Champagne, psychologue.
11.00 Au fil de la semaine
11.30 Monsieur Rosée
12.00 La vie secrète des animaux
Documentaire réalisé par Yvon Collet et Pierre Bartoli. "Le Coyote".
12.30 Les coqueluches
Inv.: Ginette Rivet, Bob Robert, Robie et Guy Trépanier.
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
Reportage et interview avec Marie Carlier, peintre belge. Interview et table ronde avec Mme Alice Parizeau, auteur de « La protection de l'enfant: un échec?". Analyse du rôle et de l'importance de la famille.
14.30 Cinéma:
"Une étoile est née" (Américain 1954) (2ème partie). Comédie dramatique et musicale réalisée par George Cukor, avec Judy Garland et James Mason.
16.00 Bobino
16.30 Pop citrouille
Chansons, mini-comédie et marionnettes.
17.00 Les Pierrafeu
17.30 Nanny
18.00 Ce soir
18.30 Émission spéciale:
Le livre blanc sur la question référendaire.
19.00 Propulsion CTF
19.30 Du Tac au Tac
Téléroman d'André Dubois.
20.00 Le travail à la chaîne
20.30 Les grands films:
"Flic story" (Français 1975). Policier réalisé par Jacques Deray, avec Alain Delon, Jean-Louis Trintignant, Claudine Auger et Renato Salvatori.
22.30 Téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Cinéma:
"Le mur" (Britannique). Drame réalisé par S. O'Riardan, avec John Nolan, Denise Buckley et Charles Benjamin.
24.30 Le Téléjournal

10 CFTM

6.55 Horaire
7.00 Les P'tits bonshommes
7.30 Fanfan Dédé
8.00 Gronico et Cie
8.30 Le 10 vous informe
8.35 Les matins de Réal
10.00 Votre amie Suzanne:
"Cuisine instantanée", "Vivre ensemble", "Plein air"
11.15 Entre deux nuages
11.30 Les P'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 Ciné-quiz:
"Le congrès s'amuse" (Aust. All. 1965) Comédie réalisée par Geza Von Radvanyi, avec Curd Jurgens, Hannes Messemer, Lili Palmer, Paul Meurisse et Françoise Arnoul.
14.30 Janette veut savoir:
"Pourquoi apprendre la danse du ventre"
15.30 Les services à la communauté
16.00 Les Satellipopettes
16.30 Ma sorcière bien-aimée
17.00 Perdus dans l'espace
18.00 Le dix vous informe
18.30 Les Tannants
19.30 Chips
20.30 Jeudi 20 h 30
"A chacun son enfer" (Franco-Allemand 1977) Drame policier réalisé par André Cayatte, avec Annie Girardot, Stéphane Hillel, Bernard Fresson et Hardy Kruger.
22.30 Nouvelles TVA
23.00 Sports au 10
23.05 La couleur du temps
23.15 Bonsoir le monde
24.00 Film-O-Dix:
"Mort à Venise" (Italo-Français 1971) Drame réalisé par Luchino Visconti, avec Kirk Bogarde, Silvana Mangano et Bjorn Andersen.
1.30 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images
Films documentaires
11.30 Parlez-moi:
Émission du ministère de l'éducation pour l'enseignement du français aux anglophones.
13.30 The Sunrunners:
Émission du ministère de l'éducation destinée aux francophones qui désirent apprendre l'anglais.
13.45 Les Oraliens
14.00 Passe-partout
14.30 Le marché aux images:
Films documentaires
15.30 L'Objectif
Que deviennent les communautés religieuses du Québec, quinze ans après Vatican II et la révolution tranquille?
16.30 Histoire d'un geste
Document sur l'UNICEF.
16.50 Aux sources du Japon
17.30 La publicité au Québec
L'étude des stratifications sociales, des typologies et des techniques de segmentation des marchés.
18.00 Le petit prince orphelin
18.30 Science et fiction
Un magazine à caractère scientifique, traitant d'astronomie, d'astronautique, de science-fiction et des ovnis.
19.00 La période de questions
20.00 Manger comme du monde:
"Blonde comme les blés". Un téléroman qui fait la preuve que plaisirs de la table et santé ne sont pas incompatibles.
20.30 Babillart:
Une émission qui fait le bilan de l'activité artistique québécoise.
21.30 Chacun son tour
La vie des Québécois dans les différentes régions de la province. "Du monde à connaître, le travailleur hôtelier".
21.30 Le mystère de l'homme:
Série qui nous entraîne à la recherche des origines de l'homme.
22.30 Les débats à l'Assemblée Nationale

99 TVFQ (Câble)

9.30 Société d'aujourd'hui
10.30 Pour les jeunes
11.30 Midi première:
(Variété). Artistes invités: Pierre Perret.
12.00 Un comédien lit un auteur:
Claude Dauphin lit Jean Giraudoux.
13.00 Les médicales:
(Documentaire). Les médicales vous présentent une vision vivante et concrète de tous les problèmes qui concernent l'homme d'aujourd'hui "Cerveau".
14.00 Numéro 1:
(Variété). Marie-Paule Belle, Michel Sardou, Nicole Courcel, Maria Derossi, Dalida.
15.00 Télé-film:
"La fleur des pois" (2ème partie) de Edouard Bourdet, avec Raymond Rouleau, Rosy Varte, Maurice Teynac, Nicole Jamet, Michel Creton et Grégoire Aslan.
16.45 Actualités régionales.
17.00 Pour les jeunes
17.45 Feuilleton
18.00 Société d'aujourd'hui
"Incendies de forêt".
19.00 Midi première:
(Variété). Artistes invités: Eric Charden, Mick and Honey et Marie Léonor.
19.30 Un comédien lit un auteur:
Claude Jade lit Mme de Sévigné.
20.30 Variété:
Mireille Mathieu.
21.30 Télé-Foot
22.30 Télé-série
23.40 Actualités régionales

6 CBMT

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Québec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 From now on
12.28 Senior Citizens billboard
12.30 Wicks
13.00 Today from the West
14.00 The Edge of Night
14.30 Take Thirty
15.00 The Bob McLean Show
16.00 Beyond Reason
16.30 All in the Family
17.00 The beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City at Six
19.00 Happy Days
19.30 Reach for the Top
20.00 The Muppet Show
20.30 King of Kensington
21.00 Barney Miller
21.30 Cities:
"John Huston's Dublin"
22.30 What Will They Think of Next
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Sidestreet
24.45 Station Closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allan
10.30 The Mad Dash
11.00 The Community
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 McGowan and Co.
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Pink Panther
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Benson
19.30 The Littlest Hobo
20.00 Buck Rogers
21.00 Live it up
21.30 Soap
22.00 Barnaby Jones
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"Marie Antoinette" (drame 1938) avec Norma Shearer, Tyronne Power et Joseph Schildkraut.
3.00 Sign-Off

L'avortement dans le monde: une enquête

par l'AFP

L'avortement, une affaire de morale, de conscience personnelle, continue d'alimenter des débats passionnés dans le monde. Ce que certains appellent liberté, d'autres l'appellent licence.

Au moment où, dans plusieurs pays, partisans et adversaires de l'« interruption volontaire de grossesse » s'affrontent, le pape réaffirme avec force la position de l'Église qui considère l'interruption de grossesse comme « un crime abominable ».

Dans le monde, les différentes législations en vigueur donnent lieu à des interprétations qui varient selon les continents, souvent au sein d'une même région et, partant, à des abus qui en démontrent la faiblesse.

Aux États-Unis, où il a été légalisé par la Cour suprême en 1971, l'avortement constituera, selon toute vraisemblance, un des sujets de la prochaine campagne présidentielle. Le problème soulève, en effet, l'hostilité de puissants groupes de pression qui, comme l'Église, assimilent la destruction d'un foetus à un homicide. Au point que la loi la plus sévère en matière d'assistance financière est celle de l'État du Massachusetts (celui du sénateur catholique Edward Kennedy), où cette aide est à peu près refusée systématiquement.

En revanche, en Chine, l'avortement est courant chez les femmes qui ont déjà deux enfants. L'impérieuse nécessité de réduire le taux annuel de croissance de la population à un pour cent explique le nombre relativement élevé d'avortements dans ce pays. Il arrive aussi que, sur la pression de leurs unités de production, les jeunes mariées interrompent leur première grossesse. Dans certaines régions, des sanctions économiques frappent les parents lorsque ceux-ci ont un troisième enfant.

En URSS, si l'avortement est libre depuis 1965, la tendance nataliste n'a pas été abandonnée, en particulier pour faire face au faible taux de natalité dans les républiques occidentales.

La religion a une influence sur l'application, en Inde, de la loi qui autorise l'avortement depuis 1971. Les 24 États de l'Union indienne, en effet, ne sont pas obligés d'appliquer la loi, notamment dans les régions à forte majorité musulmane (Cachemire, Laccadives) ou chrétienne (régions aux confins de la Birmanie, Mizoram, Arunachal, Pradesh). De sorte qu'en 1978 on a dénombré 213,000 avortements légaux (surtout dans les États de Bombay, Kérala, Tamil Nadu) alors qu'on estime à cinq millions le nombre des avortements clandestins.

De même, la loi sur l'avortement est diversement appliquée au Canada, au gré des croyances locales (Québec catholique), ou du corps médial sensible à une certaine forme de puritanisme.

Au Japon, l'avortement est officiellement interdit. Mais la loi sur « la protection de l'espèce » adoptée en 1948 à l'époque du général MacArthur, le rend possible. Là encore, les avortements clandestins sont nombreux: un million et demi en 1978, pour 618,000 interventions légales.

L'avortement volontaire est considéré comme un crime en Amérique du Sud. Il n'en est pas moins pratiqué. Ainsi, selon de récentes statistiques de l'ONU, trois millions d'avortements sont enregistrés chaque année au Brésil, ce qui représente dix pour cent de toutes les interruptions de grossesse ayant lieu dans le monde.

En Colombie, l'avortement est la troisième cause de mortalité chez la femme. Les mobiles de l'avortement sont la mauvaise éducation sexuelle, une situation économique précaire, le célibat, l'adultère, la crainte des épouses d'alcooliques d'avoir des enfants anormaux.

Dans de nombreux pays du bassin méditerranéen, du Proche-Orient, l'avortement est interdit. Mais, en Égypte par exemple, il constitue l'une des pratiques clandestines les plus répandues. Les femmes utilisent notamment les tiges de corette (Mélokhia): les résultats sont radicaux, mais les conséquences parfois terribles.

On peut observer que les Ulémas tolèrent l'avortement. En particulier, lorsque la vie de la mère est menacée, ils contraignent eux-mêmes le médecin à sacrifier l'enfant d'autant plus fermement qu'ils affirment que le foetus n'a pas d'âme avant la fin du quatrième mois de gestation.

En Europe, les législations sont loin d'être uniformes.

Dans les pays situés au-delà du rideau de fer, l'avortement est autorisé. De même que dans les pays scandinaves. Au Danemark, sur 23,700 femmes ayant subi une interruption de grossesse en 1978, 4,475 avaient moins de 20 ans, et 2,159 moins de 18 ans.

Dans les pays de la CEE, l'avortement est autorisé dans des conditions bien précises, sauf en Belgique et aux Pays-Bas où il est interdit. Mais on peut noter qu'en Wallonie, près de 30,000 avortements sont pratiqués chaque année, cependant qu'aux Pays-Bas, « on ferme les yeux » sur les activités de cliniques spécialisées qui opèrent 80,000 avortements par an, dont les quatre cinquièmes concernent des « patientes » étrangères.

La Suisse est encore considérée comme « le paradis de l'avortement », grâce notamment à une législation quelque peu laxiste dans les cantons « libéraux » (Genève, Zurich, Vaud, Neuchatel).

Mais en Espagne et au Portugal, toutes les tentatives pour légaliser l'avortement ont jusqu'ici été vaines. Le problème, toutefois, se posera à nouveau à Bilbao, le 25 octobre, à l'occasion du procès de onze femmes accusées d'avoir soit provoqué, soit subi un avortement.

Enfin, en France, les parlementaires feront le bilan de cinq ans d'application de la loi ayant introduit l'« interruption volontaire de grossesse », en vue de la reconduction d'un texte qui, plus que jamais, reste au centre de vives polémiques.

Les dames pourront aller à la taverne

QUÉBEC (PC) — La taverne du coin, une institution bien québécoise, ne disparaîtra pas, mais elle pourra désormais être accessible aux dames.

Tel est un des points majeurs du projet de loi 55, la nouvelle Loi sur les permis d'alcool, qui a été déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard.

En vertu du projet de loi, toute nouvelle taverne qui ouvrira au Québec devra permettre l'accès aux femmes et devra en conséquence posséder les installations sanitaires nécessaires pour satisfaire ces nouvelles clientes.

Par contre, les tavernes déjà existantes auront le choix de maintenir le statu quo, c'est-à-dire de continuer à exclure la gent féminine, ou de l'admettre. Dans ce dernier cas, des installations sanitaires devront être conçues pour les femmes.

Une commission d'enquête dirigée par M. Gérald Bossé, vice-président de la Commission de contrôle des permis d'alcool, avait suggéré, l'an dernier, la disparition pure et nette des tavernes.

Le rapport Bossé avait engendré plusieurs protestations, ce qui a amené le gouvernement à ne pas suivre la recommandation.

Quant au projet de loi 55, il suggère plusieurs autres modifications à la loi actuelle.

S'il était adopté intégralement, le projet de loi autoriserait l'ouverture des brasseries jusqu'à une heure du matin, au lieu de minuit comme c'est le cas actuellement. Les tavernes devront cependant continuer à fermer à minuit.

Les heures de fermeture des autres catégories de débits de boisson sont maintenues, soit 23 h pour les épiceries et 3 h du matin pour les bars.

Le projet de loi prévoit cependant que ces heures pourront être modifiées de façon exceptionnelle « lors d'une manifestation culturelle, sociale, sportive ou touristique ».

C'est la Régie des permis d'alcool, un nouvel organisme créé par le projet de loi, qui donnera alors la permission spéciale nécessaire.

Le projet de loi maintient également l'interdiction de vendre de l'alcool le Vendredi saint, contrairement aux suggestions de la commission Bossé qui proposait que la vente de boissons soit autorisée ce jour-là.

Quant aux catégories de permis, elles sont diminuées de 14 à 10.

Le projet de loi prévoit aussi des dispositions nouvelles en ce qui concerne les adolescents de 17 ans et moins.

Les jeunes seront désormais autorisés à accompagner leurs parents à un café-terrasse avant 20 h, à condition que de l'alcool ne soit pas servi à ces jeunes.

De plus, le détenteur d'un permis n'encourera pas de peine s'il prouve qu'il a agi avec la diligence raisonnable pour interdire l'accès de son établissement à des mineurs.

La responsabilité de prouver qu'elle est majeure incombera à la personne qui désire pénétrer dans un établissement détenant un permis. La loi prévoit qu'un passeport, un acte de naissance ou un permis de conduire constituent des preuves valables.

Enfin, le projet de loi précise que les permis de vente d'alcool seront désormais valables pour deux ans au lieu d'un an. Ils seront, de plus, renouvelables à la date de leur anniversaire, comme les permis de conduire.

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "And justice for all" 16 h 45, 19 h 00, 21 h 10.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Orchestre rehearsal" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount, (937-2747) — "French post cards" 19 h 05, 21 h 05.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "The opening of Misty Beethoven" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "Joy of Georgette" 13 h 25, 16 h 15, 19 h 05, 21 h 55.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Le gendarme et les extra-terrestres" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30' 19 h 30, 21 h 30.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Ninotchka retire son pantalon" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "Tout à son service" 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 22 h 00.
BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Halloween" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BONAVENTURE II, "The seduction of Joe Tynan" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Le gendarme et les extra-terrestres" 19 h 30, 21 h 30.
BROSSARD II, "Les chaines du sang" 19 h 25, "Ashanti" 21 h 20.
BROSSARD III, "Le dernier secret du Poseidon" 19 h 30, "Ne tirez pas sur le dentiste" 21 h 30.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Le dernier secret du Poseidon" 19 h 25, "Ne tirez pas sur le dentiste" 21 h 30.
CHAMPLAIN II, "Agatha" 18 h 15, 21 h 40, "La grande menace" 19 h 50.
CHATEAU, 6956 St-Denis (271-1103) — "Couples du bois de Boulogne" 12 h 50, 16 h 10, 19 h 35, "Faut trouver le joint" 14 h 30, 17 h 55, 21 h 20.
CHATEAU II, "L'horrible carnage" 12 h 30, 16 h 05, 19 h 40, "Meurtre par décret" 14 h 05, 17 h 45, 21 h 20.
CINEMA DE PARIS, 896 ouest, Ste-Catherine (861-2996) — "When a stranger calls" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CINEMA DE MONTREAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Les chiens de mer" 12 h 00, 16 h 00, 20 h 00, "Le syndrome chinois" 14 h 10, 18 h 10, 22 h 10.
CINEMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Le cavaleur" 19 h 30, "Robert et Robert" 21 h 30.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — "Deux épisodes dans la vie d'Hubert Aquin" (de Jacques Godbout et François Ricard, Québec 1979) 20 h 00.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "10" 19 h 00, 21 h 10.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "The runner stumbles" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
COMPLEXE DESJARDINS II, "Coup de tête" 12 h 10, 14 h 00, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 30, 21 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Touchez pas au zizi" 12 h 05, 15 h 00, 17 h 55, 20 h 50, "Plaisirs pervers" 13 h 40, 16 h 35, 19 h 30, 22 h 25.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "À nous deux" 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15.
COTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "When a stranger calls" 19 h 15, 21 h 15.
COTE-DENEIGES II, "The kids are allright" 19 h 10, 21 h 10.
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Les soeurs Bronte" 18 h 45, 21 h 15.
DAUPHIN I, 2396 Beaubien (721-6060) — "Mourir à tue-tête" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, "L'amour en fuite" 19 h 30, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Meteor" 19 h 05, 21 h 20.
DORVAL II, "10" 19 h 00, 21 h 15.
DORVAL III, "Avalanche express" 19 h 05, 21 h 05.
DECARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "And justice for all" 18 h 55, 21 h 00.
DECARIE SQUARE II, "The seduction of Joe Tynan" 19 h 15, 21 h 15.
ELYSEE I, 35 Milton (842-6053) — "Répétition d'orchestre" 18 h 30, 20 h 00, 21 h 30.
ELYSEE II, "La chanson de Roland" 19 h 30, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (691-6129) — "Le champion" 19 h 00, 21 h 10.
GREENFIELD II, "Faut trouver le joint" 18 h 20, "Justicier dans la ville" 19 h 55.
GREENFIELD III, "Meurtre par décret" 17 h 50, "L'horrible carnage" 19 h 50.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Fiona on fire" 12 h 10, 14 h 55, 17 h 40, 20 h 25, "Dirty pool" 13 h 15, 16 h 20, 19 h 05, 21 h 30.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Le gendarme et les extra-terrestres" 19 h 30, 21 h 30.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Time after time" 19 h 00, 21 h 05.
LA CITE I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "10" 18 h 50, 21 h 00.
LA CITE II, "Alien" 18 h 55, 21 h 00.
LA CITE III, "Malizia" 19 h 10, 21 h 10.
LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "Les yeux de Laura Mars" 19 h 30, "L'express de minuit" 21 h 20.
LAVAL I, 1600 le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Le champion" 19 h 00, 21 h10.
LAVAL II, "Meteor" 19 h 20, 21 h 20.
LAVAL III, "Flic ou voyou" 19 h 30, 21 h 30.
LAVAL IV, "Son dernier concert" 18 h 15, "Inspecteur Buldozer" 19 h 50.
LAVAL V, "Faut trouver le joint" 18 h 20.
LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Le dernier secret du Poseidon" 19 h 30, "Ne tirez pas sur le dentiste" 21 h 30.
LAVAL-ODEON II, "Le gendarme et les extra-terrestres" 19 h 30, 21 h 30.
L'IMPREVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — En bas: "That song remains the same" (entrée libre).
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Meteor" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
LOEW'S II, "Time after time" 12 h 40, 14 h 45, 16 h 50, 18 h 55, 21 h 00.
LOEW'S III, "Life of Brian" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
LOEW'S IV, "Moonraker" 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 15.
LOEW'S V, "In laws" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Ashanti" 19 h 00, "Un mercredi spécial" 21 h 10.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Meteor2 19 h 15, 21 h 15.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (484-1541) — "Ils sont fous ces sorciers" 19 h 15, "Casse-gueule" 21 h 00.
MONTENACH II, "Le prête-nom" 19 h 00, "Le syndrome chinois" 20 h 45.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "L'histoire d'Adèle H" (de François Truffaut, France 1975) 19 h 30, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "Un juge en danger" (de Damiano Damiani Italie 1977) 19 h 00, 21 h 15.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "L'univers fascinant de la publicité" 19 h 00, "A perfect couple" 21 h 30.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Avalanche express" 13 h 00, 14 h 40, 16 h 25, 18 h 05, 19 h 50, 21 h 30.
PAPINEAU I, 4519 Papineau (527-8635) — "La bonzesse" 12 h 00, 16 h 05, 20 h 15, "Perversités suédoises" 13 h 35, 17 h 45, 21 h 55, "Corps à corps" 14 h 55, 19 h 05.
PAPINEAU II, "Elles font tout" 12 h 05, 15 h 50, 19 h 35, "A pleine bouche" 13 h 15, 17 h 00, 20 h 45, "Les enjambées" 14 h 20, 18 h 05, 21 h 50.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Suite Californie" 19 h 00, le syndrome chinois" 21 h 00.
PARADIS II, "Agatha" 19 h 30, "La grande menace" 21 h 25.
PARADIS III, "Les yeux de Laura Mars" 19 h 15, "L'express de minuit" 21 h 10.
PARALLELE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Les enfants de Solzhenitsyn... font beaucoup de bruit à Paris" (de Michel Rubbo) 19 h 30, 21 h 30.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (856-3856) — "L'horrible carnage" 12 h 10, 15 h 55, 19 h 40, "Meurtre par décret" 13 h 50, 15 h 35, 21 h 20.
PARISIEN II, "La cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PARISIEN III, — "Flic ou voyou" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
PARISIEN IV, — "Le champion" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.
PARISIEN V, — "Moliere" 13 h 15, 19 h 15.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Onions field" 19 h 00, 21 h 10.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "Donna Flor and her two husbands" 13 h 05, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 25.
PLACE VILLE-MARIE II, — "Last tango in Paris" 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 55, 21 h 10.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Fiona on fire" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "Franchesca's sexual whirpool" 13 h 35, 16 h 25, 19 h 15, 22 h 05.
RIVOLI I, 6906 St-Denis, (277-3125) — "Une blonde dans les pattes" 13 h 10, 16 h 35, 20 h 00, "Suédoises à domicile" 15 h 00, 18 h 20, 21 h 45.
RIVOLI II, — "Le champion" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 15.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "Le rayon bleu" 12 h 45, 16 h 10, 19 h 35, "Zoltan le chien de Dracula" 14 h 30, 17 h 55, 21 h 20.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Dynamite express" 12 h 45, 16 h 10, 19 h 40, "Rock and roll" 14 h 35, 18 h 00, 21 h 30.
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis — "Cria Cuervos" 12 h 15, 14 h 30, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Avalanche express" 18 h 00, 19 h 35, 21 h 15.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Sleeping beauty" 19 h 05, 21 h 00.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Un mercredi spécial" 19 h 00, "Ashanti" 21 h 00.
VERSAILLES I, 7265 est Sherbrooke (353-7880) — "Le champion" 19 h 00, 21 h 15.
VERSAILLES II, — "L'horrible cranage" 19 h 25, "Meurtre par décret" 21 h 05.
VERSAILLES III, — "Suédoises à domicile" 18 h 10, "Une blonde dans les pattes" 19 h 45.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3966) — "Dynamite express" 19 h 30, "Rock 'n 'roll" 21 h 15.
VIDEOGRAPHE, 1604 St-Denis (844-7619) — "Commonwealth Plywood, la bataille s'en-ligne sur nous autres" 21 h 00, "Opération Liberté" 20 h 00.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Un mercredi spécial" 19 h 00, "Ashanti" 21 h 10.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Wife mistress" 13 h 30, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 00, 21 h 00.
YORK, 1487 Ste-Catherine (937-8978) — "Apocalypse now" 13 h 00, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 30.

SUR SCÈNE

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Les Emigrée" de Slawomir Mrozek avec Jean Gascon et Guy l'Ecuyer. Mise en scène: Jean Salvy. Lun. à ven.: 20 h 30. Sam.: 17 h 30, 21 h 30.
CAFÉ MOLIÈRE, 1200 St-Hubert — "Il y a cent ans naissait Nelligan" avec Michel Forgues. Mer. au dim.: 20 h 30. Inf.: 844-7000.
CAFÉ NELLIGAN, 550 est, Dorchester (288-9535) — "Bonne nuit Monsieur Gingras" écrit et interprété par Pierre Lebeau. Mise en scène: Jacques Rossi. Mer. à ven.: 21 h 00. Sam.: 20 h 00, 22 h 00. Relâche lun. mar.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "Billy Bishop" de John Gray avec Eric Peterson. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinée sam.: 14 h 00.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — "Parlez-moi donc du cul de mon enfance" présenté par le Groupe de Danse-Théâtre Paul-André Fortier. 20 h 30. Relâche lun. Matinée mer. jeu. ven.: 17 h 30.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN, 5170 Côte-Ste-Catherine (739-2301) — "Biography: a game" de Marx Frisch. Mise en scène: Alexander Hausvater, Lun. au sam.: 20 h 30. Dim.: 19 h 30. Matinée mar. jeu.: 13 h 30. Relâche ven.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Albert King. Tous les soirs 20 h 00.
L'ESKABEL, 2334 rue Centre, métro Charlevoix — "Le Chant de Médée" d'après Euripide. Mise en scène: Jacques Crête. Jeu. à dim.: 20 h 30. Rens.: 931-0695 ou 931-8401.
PIANO NOBILE, Place des Arts — L'Art du mouvement: La Troupe de mime Omnibus, à midi.
PLANÉTARIUM DOW, 1000 ouest, St-Jacques (866-4848) — "Algol: l'oeil du diable": Mar. jeu. 12 h 15, 21 h 30. Mer.: 14 h 15, 21 h 30. Ven.: 14 h 15. Sam.: 14 h 15, 16 h 30. Dim.: 13 h 00 (en français). Mar. jeu.: 14 h 15, 20 h 15. Mer.: 12 h 15, 20 h 15. Ven.: 12 h Sam.: 13 h 00, 15 h 30. Dim.: 14 h 15 (en anglais).
SALLE POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — L'Ensemble de la S.M.C.Q., dir.: Serge Garant: Louis-Philippe Pelletier, piano; Robert Leroux, percussion, jeu: 20 h 15. Au programme: Iannis Xenakis.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Serge Lama, 20 h 30.
THÉÂTRE ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) — "Trois actrices, un coq" écrit par Clémence Desrochers avec Catherine Bégin, Albert Millaire, Maryse Pelletier, Lucie St-Cyr. 20 h 30. Relâche lun.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — "Bernadette et Juliette" d'Elizabeth Bourget, avec Michèle Barrette, Normand Brathwaite, Jacques l'Heureux, Danièle Panneton et Jean-Guy Viau. Mise en scène: Gilbert Lepage. Tous les soirs 20 h 30. Dim.: 15 h 00. Relâche lun.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Denise Pelletier — "Du vent dans les branches de Sassafras" de René de Obaldia avec Gilles Pelletier, Gisèle Schmidt, Claude Préfontaine. Mise en scène: Yvan Canuel. Sam.: 20 h 30. Lun. mar. mer.: 14 h 00. Jeu. ven.: 19 h 30. Relâche dim.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry — "Le Grand Poucet" de Jean Barbeau. Mise en scène: Claude Maher.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Yvon Deschamps, sam.: 17 h 30, 20 h 30. Dim. à ven.: 20 h 30.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Dom Juan" de Molière avec Léo Ilial et Luc Durand. Mise en scène: Jean-Louis Roux. Sem.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche lun.
THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Le jugement dernier" de Jean Daigle avec Jacques Godin, Guy Nadon, Amulette Garneau. Mise en scène: Louis-Georges Carrier. Sem.: 20 h 30. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Relâche dim. lun. L.M.M.C. présente en récital Yefim Bronfman, pianiste. 14 h 30.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (845-7278) — "La famille Toucourt en solo ce soir" comédie d'Eric Anderson avec Eve Gagnier, Mimi Latour, Lisette Dufour, Robert Lalonde, Robert Marien et Yves Labbé. Mise en scène: André Montmorency. Mer. au sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Emile et une nuit" de Jean Barbeau avec Jean Marchand, Jean-Joseph Tremblay, Aude Nantais et Larry-Michel Demers. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00.
THÉÂTRE DE L'ATELIER, R.R. 4, Sherbrooke — "Les faux brillants" de Jean-Claude Germain. Rés.: 563-1778.
THÉÂTRE ST-DENIS, 1594 St-Denis (849-4211) — Steve Forbert, 20 h 30.
THÉÂTRE DES VOYAGEMENTS, 5145 Saint-Laurent (274-7985) — "Broue" avec Marc Messier et Marcel Gauthier. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Relâche dim. lun.
GRAND THÉÂTRE, 269 est, boul. St-Cyrille (643-4975) — Salle Louis-Fréchette — Au Salon: "Surprise, surprise" de Michel Tremblay, 12 h 10.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa 1-(613)996-5051 — Opéra — L'Orchestre du CNA et Isaac Stern, violon, 20 h 30.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Théâtre — "The Caretaker" de Harold Pinter avec Edward Atienza, tous les soirs 20 h 00. Relâche dim. Matinée sam.: 14 h 00.

ALTERNATIVES INC.

La séance d'information que doit tenir le Centre de Réadaptation Alternatives Inc. en vertu de l'article 89 de la Loi sur les Services de Santé et les Services Sociaux, aura lieu le 29 novembre 1979 à 20:00 heures au 1516 ouest, ave. des Pins, Montréal.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 26

Nom: Richard Gouin; adresse: 86 Laplante, St-

La révolte des contribuables canadiens

par la Presse Canadienne

De modernes Robins des Bois hantent les forêts de gratte-ciel des villes de l'Ouest canadien. Ils ont pris la tête d'une révolte des contribuables, sur le modèle de celle organisée en Californie par le sénateur américain Howard Jarvis.

Les héros de cette résistance fiscale s'en prennent aux « folles » dépenses des autorités municipales, provinciales et fédérales, et aux impôts qu'elles lèvent pour les financer et subvenir aux besoins d'une bureaucratie jugée pléthorique et gloutonne.

Usant de l'arsenal des pressions diverses autorisées en démocratie, de la simple pétition au référendum local, ces groupes de citoyens de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, ne peuvent toutefois recourir à un amendement constitutionnel comme la fameuse « Proposition 13 » aux États-Unis. Si, dans la fédération voisine, l'appui de 34 États suffit à faire passer un amendement, aucun mécanisme institutionnel d'initiative populaire n'est reconnu au Canada ni dans l'une de ses 10 provinces.

Les « payeurs de taxes » récalcitrants s'organisent quand même: soit des actions ponctuelles comme ces 300 citoyens de Calgary, en Alberta, qui entendent s'opposer à l'édification de bâtiments municipaux de luxe; ou comme ces 200 habitants d'Edmonton, la capitale albertaine, qui soutiennent la proposition d'un des conseillers municipaux tendant à enrayer la hausse des taxes.

Ou encore ils préconisent une action continue et à l'échelle nationale comme ceux de HALT (Human Action to Limit Taxes), organisation née à Vancouver en 1978, et qui s'est dotée d'un programme radical: abolition de tous les impôts indirects, exigence de budgets équilibrés, limitation de l'impôt sur le revenu à 10 pour cent, de la taxe foncière à 1 pour cent, du droit d'enquête et de saisie des fonctionnaires des services fiscaux...

Les fondateurs de HALT, dont l'informaticien Rick Bolster, s'élèvent contre la fiscalité indirecte, « l'un des plus grands périls pour les Canadiens, estime M. Bolster, car ils ne connaissent pas leur taux réel d'imposition ». Selon lui, 62 pour cent du fardeau fiscal est représenté par ces taxes indirectes qui « pèsent surtout sur les gens à faible revenu ».

HALT se porte bien, ayant enregistré l'adhésion de 1,500 personnes, de Halifax sur la côte atlantique du pays à Vancouver sur le Pacifique, en passant par toutes les métropoles de l'intérieur.

Malgré ces ralliements « d'un océan à l'autre », ce n'est pas encore le succès: les dirigeants de HALT considèrent eux-mêmes qu'il leur faudrait au moins 30,000 adhérents pour avoir une audience nationale.

Néanmoins, ce vent d'ouest n'est pas passé inaperçu des hommes et des partis politiques. Lors de la campagne électorale fédérale qui s'est soldée le 22 mai par la victoire du jeune conservateur albertain Joe Clark, celui-ci, un homme de l'Ouest très sensible à l'air du temps, n'a pas hésité à promettre des dégrèvements d'impôts, des avantages fiscaux et la réduction du nombre des fonctionnaires.

Le calcul était simple. L'engagement de rendre déductible d'impôts les paiements d'hypothèques immobilières et de taxes foncières devaient lui apporter les suffrages de la classe moyenne des grandes banlieues pavillonnaires de Toronto, excédée par la hausse vertigineuse des charges locales et du crédit.

Cette mesure a été adoptée le 17 septembre, provoquant une levée de boucliers des milieux hostiles aux privilèges d'exemption quand ils ne sont accordés qu'à une catégorie de citoyens, en l'occurence les propriétaires.

Ce n'est pas un hasard si le mouvement est né dans les provinces où dominent les couches sociales qui dépendent le moins de « l'État providence », de ses allocations et versements de péréquation régionale. L'économiste d'origine canadienne John Kenneth Galbraith a rappelé récemment à Vancouver que seuls les « riches » demandaient que l'intervention de l'État diminue.

Mais, au Québec, le gouvernement indépendantiste de M. René Lévesque, pourtant rangé parmi les plus « progressistes » d'Amérique du Nord, n'a hésité ni à diminuer les impôts de certaines catégories défavorisées, ni à supprimer la taxe de vente sur quelques produits, ni à s'opposer aux revendications salariales de ses fonctionnaires. La municipalité de Montréal a pour sa part annoncé, voici une semaine, la stabilisation des taxes foncières.

Malgré les réticences des syndicats et les déclarations de principe du Nouveau Parti démocratique au pouvoir en Saskatchewan et dans l'opposition à Ottawa, le grand public, au Canada, continuera encore longtemps à demander la baisse de la pression fiscale.

Échecs à la télé

Des phénomènes bizarres se produisent depuis quelque temps dans des appartements ou des maisons de la Rive-Sud. Pendant la nuit, des gens se lèvent et se faufilent sur la pointe des pieds jusqu'à leur appareil de télévision... A tâtons, ils cherchent leur câblo-sélecteur, le trouvent, commandent le canal 15 puis, jouant des touches sonores de leur téléphone, entrent en contact avec un petit ordinateur qui regarde passer les mouches dans un building endormi du boulevard Losch, à Saint-Lambert.

L'homme et la machine échangent quelques mots de passe avant que ne s'engage une partie d'échecs, de dames, de Black Jack, de Backgammon, de bonhomme pendu. Les ordinateurs de Télécâble Vidéotron connaissent 35 jeux différents, et les abonnés n'ont que l'embarras du choix.

Pour le moment, tous n'ont pas encore accès aux « Vidéo-jeux » 24 heures sur 24. En fait, la presque totalité des 80,000 abonnés de Télécâble Vidéotron doivent se contenter de jouer de 18 h à minuit, via des animateurs qui servent d'intermédiairdes entre eux et les trois ordinateurs de jeux. L'abonné n'a qu'à indiquer comment il veut déplacer ses pièces et regarder à l'écran la réplique de l'ordinateur. Entre 18 h et minuit, trois canaux sont mobilisés par ces « vidéo-jeux ».

De minuit à 18 h, un des trois ordinateurs reste en opération pour un groupe d'environ 100 initiés à qui on a enseigné un code qu'ils peuvent « pitonner » à partir des touches sonores de leurs appareils téléphoniques. Ils téléphonent à l'ordinateur, l'informent qu'ils ont choisi tel ou tel jeu, qui apparaît aussitôt sur l'écran de leur téléviseur.

Il n'est plus absolument nécessaire d'être très fort pour jouer, par exemple, aux échecs contre un ordinateur, car celui-ci est programmé pour « se forcer » plus ou moins, selon le calibre ou l'ambition de son adversaire.

M. Daniel Faille, le cerveau derrière ces jeux vidéo de Télécâble Vidéotron, prévoit que d'ici un mois ou deux, les trois ordinateurs seront en mesure de fonctionner 24 heures sur 24.

On est d'ailleurs à monter un documentaire de 15 minutes expliquant aux abonnés comment jouer avec l'ordinateur quand les animateurs ne sont pas là, entre minuit et 18 h. Entre 18 h et minuit, cependant, il n'est pas question d'éliminer les animateurs parce que tous les abonnés ne possèdent pas un téléphone à touches sonores.

Cependant, les jeux ne constituent pas une fin en soi pour les responsables de Télécâble Vidéotron. Dans un avenir pas tellement éloigné, croient-ils, les abonnés pourront obtenir une foule de services en se servant de leurs appareils téléphoniques reliés aux ordinateurs.

« Pourquoi ne pourrait-on pas consulter le fichier de la bibliothèque sur son écran de télévision? Pourquoi ne pourrait-on pas demander à l'ordinateur de faire son rapport d'impôt? »

Statistiques fiscales

QUÉBEC (PC) — Au Québec, en 1977, plus de 41% des contribuables ont déclaré des revenus imposables inférieurs à $10,000. Par ailleurs, pour la même année, 69% des contribuables ont réclamé des remboursements d'impôt totalisant $399 millions.

C'est ce type de renseignements que l'on peut trouver dans le recueil annuel de « Statistiques fiscales des particuliers du Québec » pour 1977, dont le ministre du Revenu, M. Michel Clair, a annoncé la publication hier.

Ce document de plus de 200 pages fournit sur les contribuables des données réparties selon l'âge, le sexe, le statut matrimonial, l'occupation, etc. On y tient compte aussi de la municipalité et du district électoral des citoyens. La publication est disponible aux comptoirs de l'Editeur officiel du Québec.

Marchez. Ça vous fera une belle jambe.

Participaction
Marchez. Dès aujourd'hui.

LA BANQUE D'AUJOURD'HUI

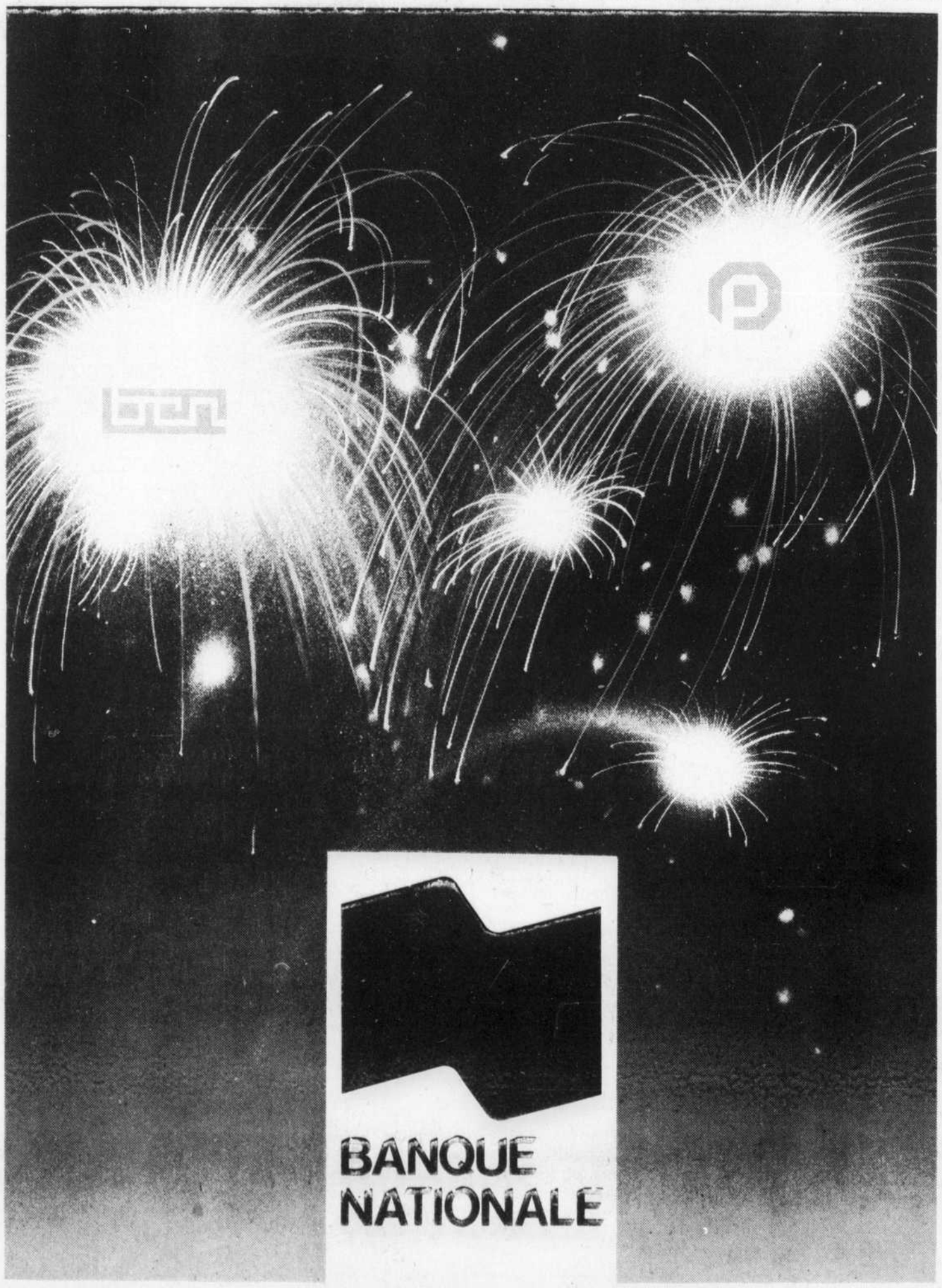

Bienvenue à la Banque Nationale

La Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale sont fières de s'unir pour former la **Banque Nationale**, une nouvelle institution bancaire à la mesure des années 80. Plus de 15 milliards d'actif, au-delà de 850 succursales et bureaux, des services bancaires complets conçus pour les gens d'aujourd'hui. Si vous désirez un prêt personnel, si vous voulez discuter de l'avenir de votre entreprise ou si vous souhaitez simplement vous joindre à une force financière moderne et dynamique, gens d'aujourd'hui, **bienvenue à la banque d'aujourd'hui!**

BANQUE NATIONALE